



2015
**RAPPORT ANNUEL
D'ACTIVITÉS ET DE
DÉVELOPPEMENT
DURABLE**
2016

IQ Investissement
Québec



TABLE DES MATIÈRES

2	Déclaration du président-directeur général
3	Rapport de validation de la Direction de l'audit interne
5	Profil de la Société
6	Faits saillants 2015-2016
9	Message du président du conseil d'administration
10	Message du président-directeur général
13	Contexte
16	Plan stratégique
17	À propos du rapport de développement durable
21	CONTRIBUER À UNE ÉCONOMIE DYNAMIQUE ET INNOVANTE
22	Stimuler la croissance des entreprises dans toutes les régions
30	Attirer des investissements étrangers pour la prospérité du Québec
34	Administrer les programmes, les mandats et les fonds du gouvernement
36	Créer de la richesse au Québec
38	PLACER LA GOUVERNANCE ET L'ÉTHIQUE AU CŒUR D'UNE SAINTE GESTION
40	Dialoguer avec les parties prenantes
46	Appliquer les règles de gouvernance
57	Structurer la gouvernance interne
59	Gérer les risques
64	Gérer les ressources humaines
69	Réaliser le plan d'action de développement durable
75	RÉDUIRE L'EMPREINTE ÉCOLOGIQUE DE LA SOCIÉTÉ
78	PERFORMANCE FINANCIÈRE
80	Revue financière
84	États financiers consolidés
86	État consolidé des résultats
87	État consolidé du résultat global
88	État consolidé de la situation financière
89	État consolidé de la variation des capitaux propres
90	État consolidé des flux de trésorerie
91	Notes complémentaires aux états financiers consolidés
161	RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES
162	Détail des activités de financement
163	Principaux investissements et financements
165	Filiales d'Investissement Québec
166	Index GRI
172	Autres renseignements relatifs aux exigences législatives
186	Bureaux d'Investissement Québec

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT- DIRECTEUR GÉNÉRAL

L'information contenue dans le présent rapport annuel relève de ma responsabilité, laquelle porte sur la fiabilité des données et des contrôles qui y sont afférents.

Le rapport annuel d'activités et de développement durable 2015-2016 d'Investissement Québec :

- décrit fidèlement la mission, la vision et les valeurs de la Société;
- présente les objectifs, les indicateurs, les cibles et les résultats;
- présente des données exactes et fiables;
- est élaboré en conformité avec les lignes directrices G4 de la Global Reporting Initiative (GRI).

Je déclare que les données contenues dans le présent rapport, ainsi que les contrôles afférents à ces données, sont fiables et correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2016.

Le président-directeur général,



Pierre Gabriel Côté
Québec, le 25 mai 2016

Monsieur le Président-directeur général,

J'ai procédé à l'examen de l'information présentée dans le rapport annuel d'activités et de développement durable d'Investissement Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2016, à l'exception des états financiers, qui ont été audités par le Vérificateur général du Québec et par Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

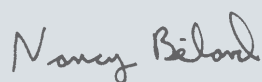
Mon examen ne portait pas sur la conformité du rapport de développement durable aux lignes directrices de la GRI.

La responsabilité de la fiabilité de l'information contenue dans le présent rapport annuel incombe à la direction d'Investissement Québec. Ma responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information, en me basant sur le travail que j'ai réalisé au cours de mon examen.

Mon examen s'est appuyé sur les cadres de référence généralement utilisés en audit interne. Les travaux ont consisté essentiellement en demandes d'information, procédures analytiques et entretiens portant sur les renseignements qui m'ont été fournis par le personnel de la Société. Un examen ne constitue pas un audit et, par conséquent, je n'exprime pas d'opinion d'audit sur l'information contenue dans le présent rapport.

Au cours de mon examen, je n'ai rien relevé qui me porte à croire que l'information contenue dans le présent rapport n'est pas, à tous les égards importants, plausible et cohérente.

La directrice de l'audit interne,



Nancy Béland, CPA, CA, CRMA, ASC
Québec, le 25 mai 2016

RAPPORT DE VALIDATION DE LA DIRECTION DE L'AUDIT INTERNE



PROFIL DE LA SOCIÉTÉ

NOTRE VISION

CONTRIBUER À UNE ÉCONOMIE QUÉBÉCOISE DYNAMIQUE,
INNOVANTE ET OUVERTE SUR LE MONDE.

NOS VALEURS

Esprit d'équipe

Nos employés sont animés par un esprit d'équipe qui suscite **audace et collaboration**. C'est ce qui conditionne nos relations internes et nos liens avec nos clients et nos partenaires, solidaires dans les succès comme dans les difficultés.

Capacité d'adaptation

Dans un marché où l'offre des partenaires se transforme et les besoins des entreprises sont en mouvement, notre personnel est outillé pour s'adapter **rapidement** aux changements et accompagner **efficacement** les entrepreneurs dans la réussite de leurs projets.

Expérience client distinctive

Tous nos efforts et nos expertises sont déployés pour que nos clients vivent une expérience **positive et bénéfique** à toutes les étapes de leur relation d'affaires avec nous.

Imputabilité

Nous valorisons l'**initiative**, le leadership et l'autonomie de nos employés, mais aussi la responsabilité de chacun dans tous les processus associés à nos relations avec nos clients et partenaires.

NOTRE MISSION

Société d'État, Investissement Québec a pour mission de contribuer au développement économique du Québec, conformément à la politique économique du gouvernement. Elle vise à stimuler la croissance de l'investissement et à soutenir l'emploi dans toutes les régions du Québec.

Pour accomplir sa mission, la Société soutient la création et le développement des entreprises de toute taille par des solutions financières adaptées et des investissements, et ce, en cherchant à compléter l'offre de ses partenaires. Conformément au mandat que lui confie le gouvernement, elle assure la conduite de la prospection d'investissements étrangers et réalise des interventions stratégiques.

FAITS SAILLANTS

2015-2016

FINANCEMENT
TOTAL DE

2,9

milliards
de dollars

TAUX DE SATISFACTION
DE LA CLIENTÈLE

93 %

93 % de la clientèle satisfaite des services reçus en financement

93 % des partenaires financiers satisfaits de leur relation avec Investissement Québec

PERFORMANCE ÉCONOMIQUE

600,6
millions
de dollars

600,6 millions de dollars de recettes fiscales et parafiscales attribuables aux interventions de la Société

INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS

1,3
milliard
de dollars

78 projets d'investissements étrangers d'une valeur de 1,3 milliard de dollars qui contribueront à la création ou à la sauvegarde de 4 972 emplois¹

FINANCEMENT AUTORISÉ
PAR INVESTISSEMENT QUÉBEC

1,0
milliard
de dollars

Fonds propres

1,0 milliard de dollars pour soutenir des projets d'une valeur de 4,7 milliards de dollars qui contribueront à la création ou à la sauvegarde de 6 009 emplois¹

1 117 interventions financières, notamment des prêts, des garanties de prêt et des financements par capitaux propres, pour appuyer 948 entreprises au Québec

85 % des interventions financières autorisées par les bureaux régionaux

FINANCEMENT ACCORDÉ DANS LE
CADRE DES ACTIVITÉS MANDATAIRES

1,9
milliard
de dollars

Fonds du développement
économique (FDE)

1,9 milliard de dollars pour soutenir des projets d'une valeur de 3,3 milliards de dollars qui contribueront à la création ou à la sauvegarde de 7 808 emplois¹

Fonds Capital Mines
Hydrocarbures (CMH)

21,6 millions de dollars pour soutenir des projets d'une valeur de 65,0 millions de dollars¹

PERFORMANCE FINANCIÈRE

69
millions
de dollars

Résultat net de 69 millions de dollars

Portefeuille global de la Société d'une valeur de 3,8 milliards de dollars

¹ Selon la planification fournie par les entreprises. La réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans. Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise dans un délai de deux ans. Puisqu'un projet peut être financé à la fois par Investissement Québec, par le FDE ou par le fonds CMH, les valeurs des projets ne peuvent être additionnées ni le nombre d'emplois.

**MALGRÉ UN ENVIRONNEMENT
ÉCONOMIQUE DIFFICILE,
INVESTISSEMENT QUÉBEC
A DÉMONTRÉ QU'ELLE JOUAIT
UN RÔLE CRUCIAL DANS LE
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
DURABLE DU QUÉBEC.**



MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

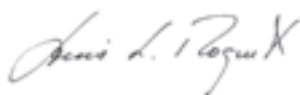
Au cours de la dernière année, il y a eu beaucoup d'effervescence à Investissement Québec. En effet, 2015-2016 a été une année charnière pour la Société : le Conseil a adopté le plan stratégique 2016-2019 et a approuvé le plan d'action 2016-2017 et le plan d'action de développement durable 2015-2018.

Investissement Québec peut s'appuyer sur des administrateurs ayant un niveau d'expertise et des compétences à la hauteur de ses attentes. Cette équipe, constituée de huit femmes et sept hommes, s'est réunie à plusieurs reprises afin d'assurer les meilleures pratiques de gouvernance et de mettre en place les mécanismes nécessaires à la réalisation de la mission d'Investissement Québec.

Avec le dépôt de ces trois plans, je peux affirmer que je quitte la présidence du Conseil avec un sentiment d'accomplissement. Je tiens à souligner le professionnalisme et le dévouement de l'ensemble du personnel de la Société. Malgré un environnement économique difficile, Investissement Québec a démontré qu'elle jouait un rôle crucial dans le développement économique durable du Québec.

Je suis persuadé que mon successeur, M^{me} Monique Leroux, contribuera avec brio à la réalisation de ce nouveau plan stratégique. Le conseil d'administration l'appuiera dans cette tâche afin que la Société devienne le pivot du développement d'un écosystème économique dynamique, innovant et ouvert sur le monde.

Le président du conseil d'administration,



Louis L. Roquet

MESSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Depuis mon arrivée en janvier 2015, nous avons déployé d'importants efforts afin d'élaborer nos orientations stratégiques pour les trois prochaines années. Nous avons débuté par la mise en place d'un plan d'affaires, et ce, 90 jours après mon arrivée. Ce plan a servi de tremplin pour la rédaction de notre plan stratégique 2016-2019. Ce dernier a été déposé à l'Assemblée nationale du Québec le 14 avril 2016, tout un défi que l'équipe de direction et le conseil d'administration ont relevé!

L'une des priorités de notre nouveau plan stratégique sera la modernisation du secteur manufacturier québécois. Nous entendons jouer un rôle de premier plan dans la transformation de ce secteur afin de rendre les entreprises québécoises plus innovantes et plus concurrentielles.

Au cours de l'exercice, nous avons amorcé notre virage client, une autre priorité stratégique pour nous. En étant proactifs et créatifs, nous comptons fournir la meilleure expérience qui soit à notre clientèle et ainsi répondre à ses besoins et aux impératifs du marché. Afin d'y parvenir, nous sommes en transformation, notamment en révisant nos processus d'affaires et en améliorant nos outils technologiques. Tout en amorçant ce virage important, nous avons su garder le cap sur le développement économique du Québec. Les résultats de cette année confirment ce souci constant de contribuer à l'économie québécoise.

En effet, nous avons réalisé 1 117 interventions financières d'une valeur de 1,0 milliard de dollars. Ce financement permettra d'appuyer des projets de 4,7 milliards de dollars et d'assurer la création ou la sauvegarde de 6 009 emplois.

Nous avons tiré notre épingle du jeu dans l'attraction d'investissements étrangers par la concrétisation de 78 projets d'une valeur totale de 1,3 milliard de dollars, qui entraîneront la création ou la sauvegarde de 4 972 emplois.

Nous avons également reconfirmé notre rôle prépondérant dans le domaine du capital de risque puisque nos résultats comprennent l'injection de près de 105 millions de dollars grâce à notre participation dans quatre fonds et sept co-investissements. Nous sommes désormais partenaires de 71 fonds d'investissement, dont la capitalisation s'élève à 3,1 milliards de dollars.

Dans le cadre de nos activités mandataires, nous avons effectué 187 interventions financières pour le compte du FDE d'une valeur totale de 1,9 milliard de dollars. Ces projets permettront la réalisation de projets d'une valeur de 3,3 milliards de dollars ainsi que la création ou la sauvegarde de 7 808 emplois. Dans le cadre du fonds CMH, nous avons effectué cinq interventions financières s'élevant à 21,6 millions de dollars pour soutenir des projets d'une valeur de 65,0 millions de dollars.

Par ailleurs, nous avons poursuivi nos efforts visant à maintenir notre rentabilité financière sans compromettre notre performance économique en affichant un résultat net de 69 millions de dollars pour l'exercice terminé.

Je tiens à souligner le privilège que j'ai de diriger une équipe passionnée et dynamique qui tient à cœur la mission de notre organisation. Je remercie les membres du conseil d'administration, tant pour leur soutien que pour leur apport dans nos nouvelles orientations.

Je suis persuadé qu'avec notre équipe, nous réussirons à mettre le client au centre de nos priorités, à soutenir la concrétisation de projets porteurs et à assurer notre leadership dans le développement économique durable du Québec.

Le président-directeur général,



Pierre Gabriel Côté



EN ÉTANT PROACTIFS ET CRÉATIFS, NOUS COMPTONS FOURNIR LA MEILLEURE EXPÉRIENCE QUI SOIT À NOTRE CLIENTÈLE ET AINSI RÉPONDRE À SES BESOINS ET AUX IMPÉRATIFS DU MARCHÉ.



Hardy Filtration

Spécialiste des systèmes de filtration industriels, Hardy Filtration connaît une croissance soutenue depuis sa fondation, en 1993. L'entreprise familiale de Trois-Rivières a pu compter sur nous à chaque étape clé de son évolution : pour construire une nouvelle usine et doubler sa capacité de production en 2008, et pour son expansion en 2015. Maintenant présente sur les marchés de Dubaï et du Nord-Est américain, elle a consolidé sa position de chef de file et suscité l'intérêt de nouveaux clients internationaux.

En soutenant nos projets d'expansion, Investissement Québec nous a permis d'aller plus vite et, surtout, de voir plus loin en nous donnant la marge manœuvre dont nous avons besoin pour percer les marchés d'exportation.

Geneviève Hardy
Vice-présidente et directrice générale
Hardy Filtration

CONTEXTE

UNE CROISSANCE ÉCONOMIQUE FRAGILE

L'ÉCONOMIE MONDIALE

En 2015, l'environnement économique mondial a été marqué par l'incertitude, causée notamment par la chute des prix de l'énergie et de certains produits de base, les fluctuations irrégulières des devises et les hésitations face aux politiques monétaires. Le rythme de croissance de l'économie mondiale a été de 3,1 %², l'un des plus faibles des dernières années.

Dans les économies avancées, la croissance demeure modeste. Avec une progression du PIB de 2,4 %, l'économie des États-Unis est demeurée l'une des plus fortes. Bien que les effets d'une possible hausse des taux d'intérêt soient difficiles à évaluer, les perspectives économiques du principal partenaire d'affaires du Québec sont parmi les plus prometteuses des pays développés, à 2,4 % pour 2016 et 2,5 % pour 2017.

La zone euro a poursuivi sur la voie de la reprise, avec une hausse du PIB de 1,6 %, stimulée principalement par l'augmentation de la consommation privée, qui bénéficie de la baisse du prix du pétrole, et par des mesures de relance monétaire de la Banque centrale européenne.

La croissance a ralenti pour la cinquième année consécutive dans les pays en développement et dans les pays émergents, passant de 4,6 % à 4,0 % de 2014 à 2015. L'économie de l'Inde est demeurée l'une des plus dynamiques du monde, avec une croissance de 7,3 %. En Chine, le PIB a progressé de 6,9 %, par rapport à 7,3 % en 2014, et le ralentissement pourrait se poursuivre dans les prochaines années. En effet, le rééquilibrage de cette économie – accent désormais mis sur la consommation et les services plutôt que sur l'industrie manufacturière – entraîne un fléchissement de l'investissement qui a des répercussions dans d'autres pays d'Asie et dans les pays producteurs de ressources naturelles. Ainsi, le Brésil et la Russie, notamment, ont connu des baisses de leur PIB, de 3,8 % et 3,7 % respectivement au cours de la dernière année.

La conclusion récente de traités de libre-échange, comme l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne et le Partenariat transpacifique, devrait se traduire par de nouvelles occasions d'affaires pour les entreprises québécoises au cours des prochaines années.

LE CANADA

La baisse du prix du pétrole, qui s'est poursuivie en 2015, a contribué à entraîner le Canada dans une courte récession au premier semestre. La seconde partie de l'année a été légèrement plus positive, l'économie du pays ayant connu une croissance annuelle de 1,2 %, soit la moitié de celle de l'année précédente (2,5 %).

L'économie canadienne est en cours d'ajustement des suites de la plongée des prix des produits de base. Les principaux indicateurs économiques des provinces productrices de pétrole sont en baisse, alors que ceux des autres provinces sont positifs en raison notamment de la chute du dollar canadien qui stimule les exportations.

LE QUÉBEC

Au Québec, le bilan économique de 2015 est nuancé. La croissance du PIB a atteint 1,1 %, par rapport à 1,4 % en 2014.

Les données sur l'emploi sont globalement positives avec la création de 37 300 emplois, soit une augmentation de 0,9 %. Le taux d'activité (64,8 %) et le taux d'emploi (59,9 %) ont tous deux progressé, de 0,1 point et 0,2 point, respectivement.

Par ailleurs, le taux de chômage a diminué de 0,1 point, pour atteindre 7,6 %.

² Les statistiques présentées dans cette section proviennent du Fonds monétaire international (FMI), de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) et de la Banque du Canada.



Les exportations internationales de marchandises se sont accrues de 7,7 % en 2015, par rapport à 14,8 % l'année précédente, pour atteindre 81,7 milliards de dollars. Les exportations vers les États-Unis, qui ont progressé de 11,6 %, représentent 72,4 % des exportations totales du Québec, en hausse de 2,6 points. Les ventes en gros et les ventes au détail ont également augmenté (3,3 % et 0,5 %, respectivement), mais les ventes manufacturières ont diminué de 0,5 %.

Les investissements en capital fixe des entreprises ont diminué pour la troisième année consécutive. En 2015, la baisse a été de 2,9 %, en raison notamment de la contraction des investissements dans le secteur de la construction non résidentielle (-8,1 %) et dans celui des machines et du matériel (-1,1 %). Ce recul des investissements s'explique entre autres par la hausse des prix à l'importation attribuable à la baisse du dollar canadien.

Après avoir atteint un niveau record en 2012, les investissements miniers ont poursuivi leur chute avec une diminution de 22,7 % en 2015. Le recul du prix des métaux occasionné par la faiblesse de la demande mondiale explique en partie cette baisse.

ENGAGEMENT DE LA SOCIÉTÉ ENVERS LES PRIORITÉS GOUVERNEMENTALES

La Société continue d'appuyer les entrepreneurs québécois en mettant notamment l'accent sur la relève d'entreprise, les efforts d'exportation et d'innovation, l'augmentation de la productivité, les coopératives et autres entreprises d'économie sociale, le renforcement des régions et la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016. Elle soutient la croissance des entreprises tout en tenant compte des défis économiques, sociaux et environnementaux auxquels celles-ci sont confrontées, d'où son engagement dans le développement durable.

Investissement Québec soutient des projets qui s'inscrivent entre autres dans des programmes environnementaux, comme la filière verte, le Plan d'action en électrification des transports 2015-2020, le Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques et la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020.

La Société collabore au Plan d'action gouvernemental en économie sociale 2015-2020 qui prévoit l'attribution de plus de 40 millions de dollars en appui au développement de l'entrepreneuriat collectif. De ce montant, 30 millions de dollars seront mis à la disposition des entreprises collectives, sous forme de prêts octroyés à l'intérieur du Programme favorisant la capitalisation des entreprises de l'économie sociale, administré par Investissement Québec dans le cadre de ses activités mandataires.

Le gouvernement a récemment annoncé une dotation de 15 millions de dollars destinée à l'industrie du jeu vidéo. À titre de mandataire, Investissement Québec cherchera à encourager les entreprises québécoises à lancer et à développer des projets dont elles détiendront la propriété intellectuelle. D'autre part, le gouvernement a mis en place la Stratégie québécoise de développement de l'aluminium et la Stratégie maritime du Québec.

Enfin, au cours du dernier exercice, le gouvernement a mis sur pied le fonds CMH, dont il a confié la gestion à Ressources Québec inc., filiale d'Investissement Québec. Ce fonds, doté d'une enveloppe de 1 milliard de dollars, prend des participations dans des entreprises qui exploitent ou transforment des substances minérales provenant du sous-sol québécois.





MEP Technologies

L'entreprise lavalloise MEP Technologies, spécialisée dans la fabrication et l'assemblage de boîtiers et de structures métalliques, a fait appel à nous en 2001 pour l'appuyer dans une transaction complexe. Nous l'avons ensuite accompagnée dans ses projets d'acquisition, de modernisation et de diversification de marchés. Aujourd'hui, elle exploite quatre usines, emploie près de 300 personnes, exporte 90 % de sa production aux États-Unis et connaît une croissance soutenue dans les secteurs de hautes technologies.

Une de nos meilleures décisions d'affaires a été de faire appel à Investissement Québec. Notre relation va au-delà des mathématiques et des dollars, car nous avons trouvé un partenaire d'affaires qui comprend très bien les enjeux des PME.

Armand Afilalo
Président de MEP Technologies

PLAN STRATÉGIQUE

SUIVI ANNUEL DU PLAN STRATÉGIQUE

Conformément à la Loi sur Investissement Québec, le plan stratégique 2011-2013 était valide en 2015-2016³ n'ayant pas été remplacé par un autre plan stratégique approuvé par le gouvernement. Voici quels étaient les cibles et les indicateurs en lien avec ce plan pour l'exercice terminé le 31 mars 2016.

ENJEU 1 : LA PROSPÉRITÉ ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC

Objectifs	Indicateurs	Cibles	Résultats	
ORIENTATION 1.1 : ADAPTER L'OFFRE DE LA SOCIÉTÉ AUX BESOINS DU QUÉBEC ¹				
Faciliter l'accès au financement	Nombre d'interventions financières (IQ, FDE et CMH)	1 371	1 309 ²	
	Valeur globale des interventions financières (IQ et CMH)	975 M\$	1 025 M\$ ³	
Faciliter l'accès au capital de risque	Valeur des nouveaux engagements	110 M\$	104 M\$	
Prioriser les ressources naturelles du Québec	Valeur des interventions financières de Ressources Québec inc.	88 M\$	237 M\$ ⁴	
Prioriser les technologies innovantes	Compris dans l'orientation 1.2	s. o.	s. o.	
ORIENTATION 1.2 : STIMULER L'ENTREPRENEURIAT				
Aider les entreprises québécoises à conquérir de nouveaux marchés à l'étranger	Proportion minimale du nombre d'interventions répondant aux priorités gouvernementales	75 %	77 %	
Soutenir la compétitivité des entreprises en investissant dans l'innovation et la productivité				
Contribuer à maintenir la propriété québécoise des entreprises				
ORIENTATION 1.3 : ACCROÎTRE LES INVESTISSEMENTS DIRECTS ÉTRANGERS AU QUÉBEC				
Assurer l'implantation de nouvelles entreprises étrangères au Québec et soutenir les filiales de sociétés étrangères afin d'en assurer le développement et la pérennité	Projets d'investissements étrangers	Nombre	59	78
		Valeur	1 100 M\$	1 257 M\$

ENJEU 2 : UNE COMPLÉMENTARITÉ ET UNE COLLABORATION RENFORCÉES AVEC LES PARTENAIRES

Objectifs	Indicateurs	Cibles	Résultats
ORIENTATION 2.1 : PROMOUVOIR LA PLUS-VALUE ET LA DIFFÉRENCIATION DE L'OFFRE INTÉGRÉE DE LA SOCIÉTÉ			
Réaliser le mandat de démarchage international confié par le gouvernement	Nombre d'organismes québécois actifs dans le démarchage international avec lesquels des initiatives conjointes ont été mises en œuvre	35	31
ORIENTATION 2.2 : CULTIVER LES SYNERGIES AVEC LES PARTENAIRES			
Développer des arrimages avec nos partenaires partout au Québec	Nombre de présentations aux partenaires	320	273

ENJEU 3 : UNE SOCIÉTÉ D'ÉTAT PERFORMANTE ET UNIFIÉE

Objectifs	Indicateurs	Cibles	Résultats
ORIENTATION 3.1 : CONCILIER LE RÔLE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA SOCIÉTÉ AVEC SA PERFORMANCE FINANCIÈRE			
Gérer notre capital efficacement pour répondre à notre mission de développement économique	Résultat net	43 M\$	69 M\$
ORIENTATION 3.2 : BÂTIR UNE ORGANISATION PERFORMANTE			
Créer une organisation efficace	Taux de satisfaction de la clientèle du financement	92 %	93 %
Attirer et mobiliser un personnel hautement qualifié	Taux du personnel formé sur le virage client	100 %	99 %

(1) Les résultats des nouveaux engagements en capital de risque et des interventions financières de Ressources Québec inc. sont incluses dans la valeur globale des interventions financières.

(2) Comprend 1 117 interventions financières autorisées par Investissement Québec, 187 accordées dans le cadre du FDE et 5 accordées dans le cadre du fonds CMH.

(3) Comprend 1 003,7 M\$ autorisés par Investissement Québec et 21,6 M\$ accordés dans le cadre du fonds CMH.

(4) Comprend 215,6 M\$ autorisés par Ressources Québec inc. et Investissement Québec et 21,6 M\$ accordés dans le cadre du fonds CMH.

³ Le plan stratégique 2016-2019 a été adopté le 22 mars 2016 par le conseil d'administration d'Investissement Québec.

À PROPOS DU RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'engagement d'Investissement Québec en matière de performance économique, environnementale et sociale se traduit par une série d'actions relatives au développement durable (DD). La Société continue de rendre des comptes en la matière en publiant son rapport annuel d'activités et de développement durable, qui couvre la période s'étalant du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016, en conformité avec la quatrième génération (G4) des lignes directrices de la GRI⁴. L'index GRI est présenté dans la section Renseignements supplémentaires.

L'information présentée provient des systèmes d'information de la Société et des renseignements recueillis auprès de son personnel. Elle peut aussi être tirée d'estimations ou de simulations réalisées à l'interne ou à l'externe; le cas échéant, les hypothèses utilisées sont présentées dans le rapport. Par ailleurs, sauf avis contraire, l'information figurant dans ce rapport a trait aux principales activités d'Investissement Québec, à l'exclusion de celles de ses filiales. Les données visent généralement les deux derniers exercices de la Société⁵.

ANALYSE DE PERTINENCE

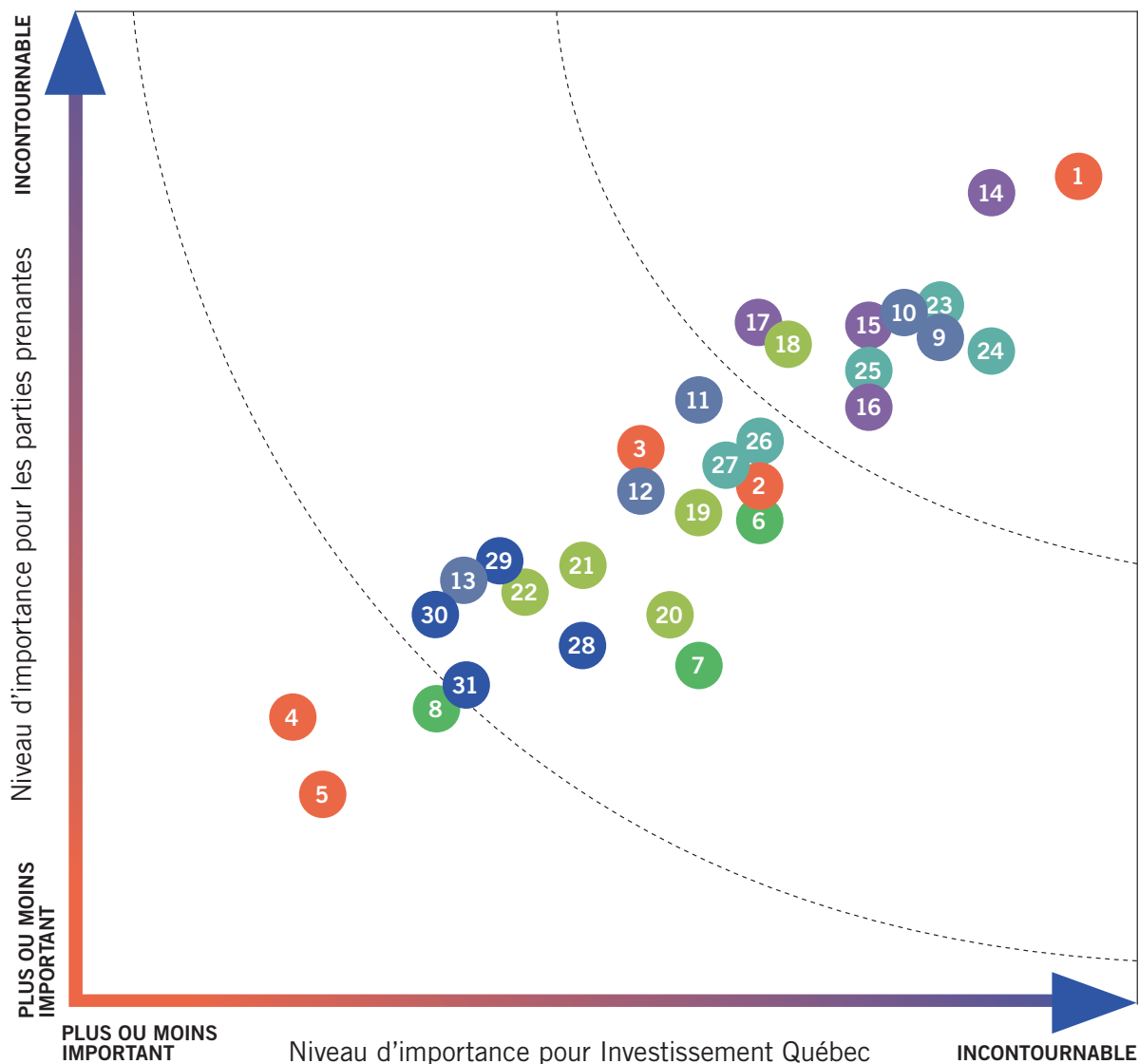
L'an dernier, la Société a réalisé un exercice de classification des enjeux selon leur pertinence auprès de ses parties prenantes afin de cibler la teneur de l'information qui est divulguée dans le présent rapport. Cet exercice s'est déroulé en plusieurs étapes. D'abord, une liste préliminaire d'enjeux a été dressée selon l'effet des activités de la Société sur chacun des indicateurs. Il est question ici de retombées économiques et sociales, de performance financière et d'incidences environnementales, ainsi que d'enjeux liés à la gouvernance, au positionnement stratégique de la Société en matière de développement durable, à des exigences légales et à des normes et règles externes. Par la suite, un sondage mené auprès des parties prenantes a permis de hiérarchiser 31 enjeux pertinents. Les différentes étapes du processus ont été analysées et validées par le Groupe d'orientation en développement durable, composé de douze membres du personnel d'encadrement des différentes vice-présidences de la Société.

Le graphique résultant de cet exercice oriente le degré de divulgation de l'information dans le rapport. En effet, ce dernier a été élaboré en tenant compte de l'importance que les parties prenantes accordent aux différents enjeux. La dizaine d'enjeux ayant été qualifiés d'incontournables par les parties prenantes, situés dans le coin supérieur droit, feront donc l'objet d'une couverture plus étendue.

⁴ Pour en savoir plus sur le cadre de reddition de comptes de la GRI, veuillez consulter le site de la GRI au www.globalreporting.org.

⁵ Il est possible de consulter les rapports annuels précédents d'Investissement Québec au www.investquebec.com/rapportsannuels/.

PERTINENCE DES ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



CONTRIBUTION À LA COLLECTIVITÉ

1. Retombées économiques
2. Économie sociale
3. Vitalité des régions
4. Patrimoine culturel
5. Engagement social et communautaire

FINANCE DURABLE ET INVESTISSEMENT RESPONSABLE

6. Facteurs extra-financiers
7. Droit de vote
8. Engagement externe

CLIENTS ET PARTENAIRES

9. Offre de services
10. Satisfaction de la clientèle et des partenaires
11. Partenariats stratégiques
12. Économie verte
13. Sensibilisation DD

GOVERNANCE

14. Éthique
15. Conformité
16. Structure de gouvernance
17. Performance économique et rentabilité financière

COMMUNICATION ET REDDITION DE COMPTES

18. Communication
19. Parties prenantes
20. Indicateurs DD
21. Principes DD
22. Responsabilité sociétale

EMPLOYÉS

23. Climat de travail
24. Conditions de travail
25. Développement des compétences
26. Équité
27. Santé et bien-être

INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES

28. Pratiques de gestion écoresponsables
29. Matières résiduelles
30. Énergie et eau
31. Transport des employés

Marlène Gagnon, financement, Caroline Drolet, gestion financière,
et Sébastien Plante, financement spécialisé, Capitale-Nationale





CONTRIBUER À UNE ÉCONOMIE DYNAMIQUE ET INNOVANTE

Investissement Québec joue un rôle clé dans le développement économique du Québec, l'un des volets du développement durable. Elle soutient les entreprises, les coopératives et les autres entreprises d'économie sociale à tous les stades de leur croissance grâce à des solutions d'affaires qui répondent à leurs besoins. Elle contribue à la réalisation de projets de démarrage, d'expansion, de recherche et développement, d'exportation, d'augmentation de fonds de roulement et de transfert d'entreprise, qui ne verraient probablement pas le jour sans son intervention.

Leader du capital de risque au Québec, Investissement Québec investit également dans des projets novateurs et porteurs d'avenir, directement ou indirectement par l'entremise de fonds spécialisés.

Enfin, elle attire des investissements étrangers au Québec par des actions de ciblage et de démarchage et par la promotion des avantages et des secteurs stratégiques du Québec.

STIMULER LA CROISSANCE DES ENTREPRISES DANS TOUTES LES RÉGIONS

Investissement Québec est un partenaire privilégié pour les entreprises du Québec en raison de sa tolérance au risque financier, de sa patience et de ses vues à long terme. Elle joue un rôle moteur dans l'économie en soutenant des entreprises qui, à leur tour, créent des emplois au Québec. Par l'entremise de ses 17 bureaux au Québec, elle favorise l'essor d'entreprises locales, nationales et internationales de toute taille, à tous les stades de leur croissance et dans toutes les régions du Québec.

Elle offre aux entreprises une gamme complète de solutions financières pour soutenir l'achat d'immobilisations, augmenter leur fonds de roulement, percer de nouveaux marchés, assurer leur transfert vers la relève, développer des produits, augmenter leur productivité ou adopter des processus de production moins énergivores et plus propres.

RÉSULTATS DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Investissement Québec a autorisé 1 117 financements d'une valeur de 1,0 milliard de dollars à même ses fonds propres au cours de l'exercice. Ces interventions permettront d'appuyer des projets de 4,7 milliards de dollars qui contribueront à la création ou à la sauvegarde de 6 009 emplois, selon la planification des entreprises.

De ce montant, Investissement Québec a engagé 104,1 millions de dollars en capital de risque, soit 41,0 millions de dollars dans des fonds d'investissement à titre de partenaire financier et 63,1 millions de dollars directement dans des entreprises.

Le financement de projets favorisant l'innovation et la productivité et les investissements dans les technologies innovantes représentent 49 % et 15 %, respectivement, du montant total autorisé au cours de l'exercice. Cette proportion atteint 15 % pour le soutien à l'exportation et 20 % pour les interventions visant à contribuer au maintien de la propriété québécoise⁶.

RÉSULTATS DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

	2015-2016	2014-2015	2013-2014
Financement autorisé			
Nombre d'interventions financières	1 117	1 163	1 312
Valeur des interventions financières	1 004 M\$	935 M\$	1 011 M\$
Valeur déclarée des projets ⁽¹⁾	4 696 M\$	6 818 M\$	4 411 M\$
Nombre d'emplois créés ou sauvegardés ⁽¹⁾	6 009	6 983	8 764

(1) Selon la planification fournie par les entreprises. La réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans.

Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise dans un délai de deux ans.

Les résultats de l'exercice 2015-2016 témoignent du contexte économique du Québec. En effet, malgré une légère croissance de l'économie, bon nombre d'entreprises restent réticentes à lancer de nouveaux projets d'investissement et à embaucher des travailleurs.

Le tableau des principaux investissements et financements de la Société est présenté dans la section Renseignements supplémentaires.

⁶ Un même projet peut s'inscrire dans plus d'une catégorie.

RESSOURCES QUÉBEC INC.

Ressources Québec inc., filiale d'Investissement Québec spécialisée dans les secteurs des mines et des hydrocarbures, accompagne les entreprises tout au long de la réalisation de leurs projets, de l'exploration à l'exploitation jusqu'à la transformation des ressources, grâce à sa gamme complète de solutions financières.

Au cours de l'exercice 2015-2016, Ressources Québec inc. a autorisé quatre interventions financières d'une valeur de 215,6 millions de dollars, en excluant les dossiers traités pour le compte du fonds CMH. Ces résultats comprennent les activités d'exploration de SOQUEM inc. Les activités de Ressources Québec inc. sont incluses dans les résultats des activités de financement de la Société puisqu'elles sont réalisées à même les fonds propres de celle-ci. Le tableau des principaux investissements et financements de cette filiale est présenté dans la section Renseignements supplémentaires.

RÉSULTATS PAR TYPE D'INTERVENTION FINANCIÈRE

Afin de soutenir les entreprises dans leur développement, la Société dispose de différentes solutions financières qui s'adaptent à la nature des projets de chaque entreprise.

Les prêts, qui constituent le véhicule financier le plus fréquemment utilisé par la Société en 2015-2016, représentent 56 % de la valeur du financement autorisé, tandis que les garanties représentent 13 %. Ces interventions ont principalement permis d'appuyer des PME ainsi que des coopératives et des entreprises d'économie sociale.

Les financements par capitaux propres, qui représentent 233,3 millions de dollars du financement autorisé par la Société, sont principalement destinés aux moyennes et aux grandes entreprises.

Pour leur part, les contributions financières non remboursables autorisées par la Société sont attribuables au Programme des immigrants investisseurs pour l'aide aux entreprises. Ce programme, qui utilise comme source de fonds les revenus générés par les placements d'immigrants investisseurs, permet à la Société d'appuyer des projets de PME québécoises sans recourir aux fonds du gouvernement.

La valeur relative aux fonds de capital de risque, de 41,0 millions de dollars, représente les nouveaux engagements de la Société dans la capitalisation de fonds.

RÉPARTITION DU FINANCEMENT AUTORISÉ PAR TYPE D'INTERVENTION FINANCIÈRE, 2015-2016

TYPE D'INTERVENTION FINANCIÈRE	INTERVENTIONS FINANCIÈRES	
	Valeur (M\$)	(%)
Prêt	561,7	56,0
Garantie de prêt	67,7	6,7
Garantie d'engagement financier	62,0	6,2
Capitaux propres ⁽¹⁾	233,3	23,2
Contribution financière non remboursable	38,0	3,8
Fonds de capital de risque	41,0	4,1
TOTAL	1 003,7	100,0

(1) Actions ordinaires et privilégiées.

RÉSULTATS PAR RÉGION ADMINISTRATIVE

La répartition régionale du financement accordé aux entreprises est tributaire de l'activité économique au Québec. Les régions urbaines⁷, dont le poids représente 52 % du PIB québécois⁸, ont recueilli 37 % des interventions financières autorisées. Les régions manufacturières⁹ et ressources¹⁰, qui représentent respectivement 40 % et 8 % du PIB québécois, ont pour leur part bénéficié de 54 % et de 9 % des interventions de la Société. Au total, 48 % des interventions financières ont été autorisées dans des régions où le taux de chômage est plus élevé que la moyenne québécoise¹¹.

RÉPARTITION DU FINANCEMENT AUTORISÉ PAR RÉGION ADMINISTRATIVE, 2015-2016

RÉGION ADMINISTRATIVE	INTERVENTIONS FINANCIÈRES		CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	
	Nombre	Valeur (M\$)	Valeur des projets (M\$) ⁽¹⁾	Emplois créés ou sauvegardés ⁽¹⁾
01 – Bas-Saint-Laurent	54	29,4	123,9	293
02 – Saguenay–Lac-Saint-Jean	65	37,0	227,8	190
03 – Capitale-Nationale	82	57,9	251,6	725
04 – Mauricie	25	12,7	52,1	148
05 – Estrie	46	14,8	61,5	148
06 – Montréal	257	241,9	895,5	1 408
07 – Outaouais	20	5,9	30,4	105
08 – Abitibi-Témiscamingue	16	80,4	93,4	55
09 – Côte-Nord	11	94,2	127,0	146
10 – Nord-du-Québec	3	1,9	7,0	1
11 – Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	23	48,2	413,2	61
12 – Chaudière-Appalaches	101	123,4	1 303,5	532
13 – Laval	50	16,7	60,6	135
14 – Lanaudière	52	17,6	105,9	272
15 – Laurentides	48	23,4	100,0	225
16 – Montérégie	196	119,4	663,5	1 184
17 – Centre-du-Québec	68	37,9	178,7	381
Fonds de capital de risque ⁽²⁾	n.d.	41,0	n.d.	n.d.
TOTAL	1 117	1 003,7	4 695,6	6 009

(1) Selon la planification fournie par les entreprises. La réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans. Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise dans un délai de deux ans.

(2) Cette information n'est pas disponible par région administrative.

7 Les régions urbaines regroupent la Capitale-Nationale, Montréal, l'Outaouais et Laval.

8 Source : *PIB aux prix de base par région administrative, Québec, 2007-2014*, ISQ, 17 septembre 2015.

9 Les régions manufacturières comprennent le Saguenay–Lac-Saint-Jean, la Mauricie, l'Estrie, la Chaudière-Appalaches, Lanaudière, les Laurentides, la Montérégie et le Centre-du-Québec.

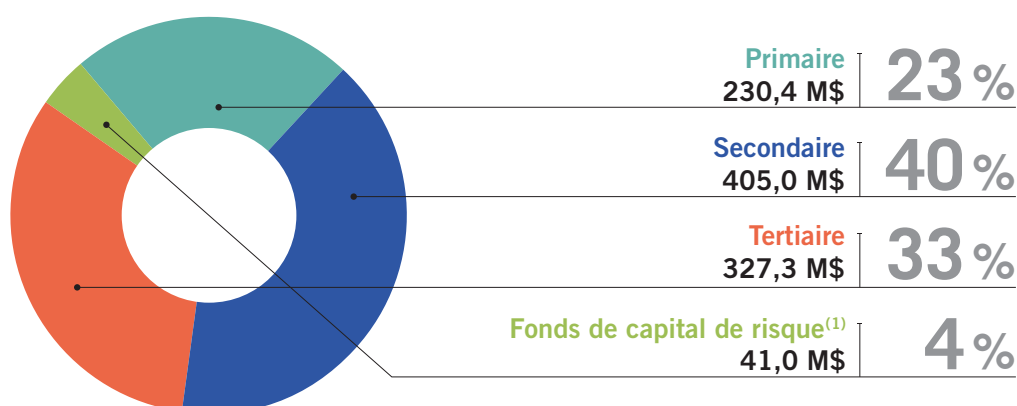
10 Les régions ressources réunissent le Bas-Saint-Laurent, l'Abitibi-Témiscamingue, la Côte-Nord, le Nord-du-Québec et la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine.

11 Les régions administratives où le taux de chômage est plus élevé que la moyenne québécoise sont les suivantes : Bas-Saint-Laurent, Saguenay–Lac-Saint-Jean, Mauricie, Montréal, Côte-Nord, Nord-du-Québec, Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, Laval et Lanaudière. Source : *Taux de chômage, par région administrative, par région métropolitaine de recensement et ensemble du Québec, 2005-2015*, ISQ, 1^{er} février 2016.

RÉSULTATS PAR GRAND SECTEUR D'ACTIVITÉ

En 2015-2016, 40 % de la valeur du financement autorisé par Investissement Québec a été accordée à des entreprises du secteur secondaire. Cette proportion est attribuable principalement à de grands projets dans les secteurs de l'alimentation et boissons et des métaux de première transformation et produits métalliques. Les secteurs primaire et tertiaire ont obtenu respectivement 23 % et 33 % de la valeur du financement autorisé par la Société.

RÉPARTITION DE LA VALEUR DU FINANCEMENT AUTORISÉ PAR GRAND SECTEUR D'ACTIVITÉ, 2015-2016



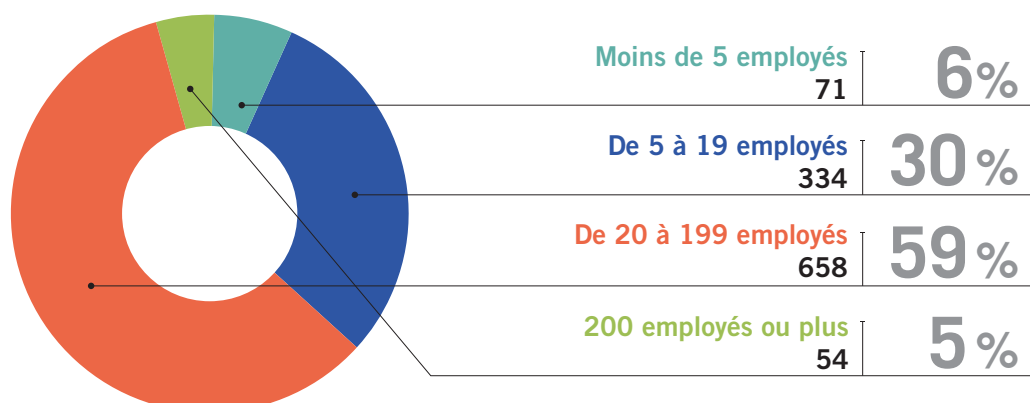
(1) Cette information n'est pas disponible par secteur d'activité économique.

Le tableau détaillé des résultats par secteur d'activité économique de la Société est présenté dans la section Renseignements supplémentaires.

RÉSULTATS PAR TAILLE D'ENTREPRISE

Investissement Québec soutient principalement les PME. D'ailleurs, 95 % de ses interventions financières ont été accordées à des entreprises ayant moins de 200 employés et 30 % à des petites entreprises de 5 à 19 employés.

RÉPARTITION DU NOMBRE D'INTERVENTIONS FINANCIÈRES PAR TAILLE D'ENTREPRISE, 2015-2016



RÉSULTATS DE L'INVESTISSEMENT EN CAPITAL DE RISQUE

Le capital de risque tient une place notable à Investissement Québec, puisqu'il contribue directement à l'innovation de même qu'au démarrage et à la croissance de jeunes entreprises. À titre de partenaire financier, la Société compte sur un réseau de 71 fonds d'investissement, dont la capitalisation totale s'élève à 3,1 milliards de dollars. Sa participation à ces fonds, à hauteur totale de 757 millions de dollars, représente 25 % de la somme engagée par l'ensemble des partenaires. La Société prend par ailleurs des participations directes dans des entreprises prometteuses, principalement au stade du postdémarrage.

Au cours de l'exercice financier, la Société a engagé 41 millions de dollars dans quatre fonds, soit CTI Sciences de la Vie II, iNovia 2015, XPND Croissance et ACET Capital, et a réalisé sept investissements directs d'une valeur de 63,1 millions de dollars dans des entreprises en démarrage.

FIER

Le Fonds d'intervention économique régional (FIER), créé en 2004, vise à fournir aux entreprises une source de capital lors d'un démarrage, d'un développement, d'un redressement ou d'un transfert de propriété. Il vise également à soutenir la création de fonds sectoriels, de fonds de démarrage et de fonds d'amorçage, principalement en région. Il comprend trois volets : les FIER-Régions, les Fonds-Soutien et FIER Partenaires, s.e.c.

FIER-Régions et Fonds-Soutien

Les FIER-Régions et les Fonds-Soutien visent à faciliter la capitalisation des entreprises, particulièrement les PME en région, dans leurs premières phases de développement. Au 30 juin 2015, les FIER-Régions avaient permis de créer ou de sauvegarder 6 924 emplois; les Fonds-Soutien ont, pour leur part, contribué à la création ou à la sauvegarde de 2 067 emplois.

La majorité de ces fonds ont été constitués au cours des années 2000. La période des nouveaux investissements est donc terminée ou tire à sa fin pour la plupart d'entre eux. Ces fonds procèdent actuellement à la liquidation ordonnée de leurs actifs. Certains sont rendus à l'étape finale du processus et ont été dissous en cours d'exercice.

ÉTAT DE SITUATION DU FIER

	AU 31 MARS 2016			INVESTISSEMENTS RÉALISÉS PAR LES FONDS ⁽¹⁾			
	Nombre de fonds constitués	Capitalisation totale (M\$) ⁽²⁾	Montant total décaissé (M\$) ⁽³⁾	Au 31 décembre 2015		Au 31 décembre 2014	
				Nombre de placements	Valeur (M\$)	Nombre de placements	Valeur (M\$)
FIER-Régions	30	255,0	255,0	390	235,4	390	234,8
Fonds-Soutien	16	48,0	48,0	174	30,9	170	30,1

(1) Sommes investies dans des entreprises par les fonds FIER, depuis leur création. Les données à ce sujet sont recueillies au moyen d'une enquête semestrielle (30 juin et 31 décembre), qui est intégrée au processus de reddition de comptes.

(2) Ce montant représente l'apport de capital d'IQ FIER inc., filiale à part entière d'Investissement Québec, qui s'élève à 170 M\$ dans les FIER-Régions et à 32 M\$ dans les Fonds-Soutien, et l'apport des investisseurs privés.

(3) Ce montant correspond aux sommes versées dans les FIER-Régions et les Fonds-Soutien par IQ FIER inc. et les investisseurs privés.

FIER Partenaires, s.e.c.

Depuis 2005, le conseil d'administration de FIER Partenaires, s.e.c. a autorisé des investissements de 169 millions de dollars dans 15 fonds d'investissement. L'enveloppe totale de 180 millions de dollars, dont 90 millions de dollars proviennent d'IQ FIER inc., est engagée à 94 % dans divers fonds au 31 mars 2016.

FONDS D'INVESTISSEMENT

Investissement Québec participe, à titre de commanditaire, à plusieurs fonds qui investissent à leur tour dans des entreprises ou dans d'autres fonds.

FONDS D'INVESTISSEMENT, AU 31 MARS 2016

NOM	DESCRIPTION	CAPITALISATION TOTALE	PARTICIPATION DE LA SOCIÉTÉ	
		(M\$)	(M\$)	(%)
Teralys Capital	Finance des fonds privés de capital de risque dont l'objet est d'investir dans les technologies de l'information, les sciences de la vie et les technologies propres. La Caisse de dépôt et placement du Québec et le Fonds de solidarité FTQ y participent également.	600,0	200,0	33,3
Novacap Industries IV	Investit dans des sociétés de taille moyenne dans les secteurs industriel et manufacturier ainsi que dans les services, la distribution et les plateformes de vente au détail.	456,0	35,0	7,7
Novacap TMT IV	Vise des investissements en capitaux propres et en quasi-capitaux propres dans des entreprises des secteurs des télécommunications, des médias et des technologies en Amérique du Nord, tout en assurant une présence notable au Québec.	335,2	35,0	10,4
iNovia 2015	Appuie les jeunes entreprises québécoises du secteur des technologies de l'information.	168,5	15,0	8,9
PCP II	Investit dans des entreprises ayant un potentiel de forte croissance dans le domaine des services de santé. Les entreprises visées sont au stade de la croissance et de la commercialisation.	156,5	15,0	9,6
CTI Sciences de la Vie II	Réalise des investissements dans des entreprises émergentes prometteuses du domaine des sciences de la vie, qui sont au stade de développement préclinique ou clinique.	144,0	10,0	6,9
Fonds d'amorçage	Favorise l'émergence, par ses fonds Réal, AmorChem et Cycle-C3E, de nouvelles sociétés au Québec dans les secteurs des technologies de l'information, des sciences de la vie et des technologies propres.	130,4	49,5	38,0
Fonds Anges Québec Capital	Effectue des investissements, en s'alliant à des investisseurs providentiels du Réseau Anges Québec qui possèdent l'expertise en investissement et l'expérience entrepreneuriale et sectorielle, dans des entreprises actives principalement dans les secteurs des technologies de l'information et des technologies industrielles qui sont aux stades de la preuve de concept, de l'amorçage et du démarrage.	85,8	35,0	40,8
Fonds Cycle Capital I	Investit dans des entreprises qui développent et commercialisent des technologies propres et des projets d'énergies renouvelables contribuant à la réduction des gaz à effet de serre (GES), à l'optimisation des ressources et à la réduction des impacts sur l'ensemble du cycle de vie.	80,4	25,0	31,1
XPND Croissance	Soutient la croissance d'entreprises québécoises exceptionnelles.	75,3	15,0	19,9
ACET Capital	Vise des investissements en capitaux propres et en quasi-capitaux propres dans des entreprises technologiques basées au Québec.	4,0	1,0	25,0

PORTEFEUILLE

Au 31 mars 2016, la Société possède un portefeuille constitué d'entreprises de toute taille réparties sur tout le territoire du Québec et actives dans plusieurs secteurs de l'économie. Ce portefeuille, qui comprend 3 466 interventions financières pour 2 635 entreprises, s'élève à 3,8 milliards de dollars. Le tableau des principaux investissements et financements de la Société est présenté dans la section Renseignements supplémentaires.

PORTEFEUILLE GLOBAL DE LA SOCIÉTÉ, AU 31 MARS 2016

	(M\$)	(%)
Prêts	1 268	33
Actions non cotées	973	26
Actions cotées	234	6
Capital de risque	461	12
Immigrants investisseurs	230	6
Garanties ⁽¹⁾	290	8
Autres	346	9
TOTAL	3 802	100

(1) Les garanties constituent une information présentée hors bilan.

Afin d'assurer une gestion rigoureuse de son portefeuille, la Société tient à jour un profil des entreprises clientes par secteur d'activité, selon sa Politique d'investissement.

RÉPARTITION DU PORTEFEUILLE DE LA SOCIÉTÉ SELON LES SECTEURS DE LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT, AU 31 MARS 2016

	(M\$)	(%)
RESSOURCES QUÉBEC INC.		
Mines et hydrocarbures	377	10
SECTEURS SPÉCIFIQUES		
Aluminerie et autres mines	253	7
Foresterie	391	10
Transformation du gaz et des produits pétroliers	71	2
Énergie	116	3
TOTAL PARTIEL	1 208	32
GRANDS SECTEURS		
Agriculture, agroalimentaire et textile	297	8
Fabrication de produits chimiques et pharmaceutiques	161	4
Fabrication de machinerie et de produits métalliques, informatiques et électroniques	289	8
Commerce, transport et entreposage	371	10
Télécommunications, médias et services professionnels	281	7
Tourisme et autres services	126	3
TOTAL PARTIEL	1 525	40
AUTRES ÉLÉMENTS		
Capital de risque	461	12
Billets à terme adossés à des actifs	30	1
Unités liquidatives d'une fiducie	2	–
Immigrants investisseurs	230	6
Placements et autres actifs	346	9
TOTAL PARTIEL	1 069	28
TOTAL GLOBAL	3 802	100

EXPERTISE-CONSEIL

Investissement Québec fournit le soutien professionnel et administratif nécessaire pour assurer la gestion des portefeuilles de la Société Innovatech du Grand Montréal, de la Société Innovatech Régions ressources, de la Société Innovatech Chaudière-Appalaches et de la Société Innovatech du Sud du Québec. Elle offre également un soutien professionnel et administratif à FIER Partenaires, s.e.c.

À l'égard du Programme des immigrants investisseurs pour l'aide aux entreprises, Investissement Québec gère les placements provenant des immigrants investisseurs sélectionnés au Québec, ainsi que le programme d'aide financière aux entreprises. La Société effectue également l'analyse financière des dossiers d'immigrants et gère le programme d'accueil et d'accompagnement des immigrants d'affaires en vertu d'une entente conclue avec le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI).

ATTIRER DES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS POUR LA PROSPÉRITÉ DU QUÉBEC

La Société exerce ses activités de prospection auprès de deux groupes cibles : les filiales de sociétés étrangères déjà établies au Québec ainsi que leurs sociétés mères, et les sociétés étrangères n’ayant pas encore de présence au Québec.

Ainsi, elle a élaboré une approche axée sur le moyen et le long terme qui vise à mieux ancrer les filiales dans le paysage économique québécois et à faire en sorte qu’elles y prennent de l’expansion pour assurer leur pérennité. Afin de repérer les filiales étrangères qui pourraient avoir besoin de son aide et d’être en mesure d’intervenir de façon proactive, elle utilise un outil de diagnostic pour évaluer la vulnérabilité des filiales en activité au Québec et élabore annuellement un plan de rencontres adapté à leurs besoins.

Pour ce qui est des sociétés étrangères qui ne sont pas encore établies au Québec, ses activités de prospection s’appuient sur le ciblage, la promotion et le démarchage et sont menées par les équipes en poste au Québec et dans ses 12 bureaux à l’étranger.

Investissement Québec établit et maintient des relations avec les organismes québécois de développement économique régional. Lors de rencontres ponctuelles, la Société présente ses priorités en matière de démarchage et se tient au fait des atouts des régions pour les investisseurs potentiels. Cette collaboration donne par ailleurs lieu à des activités conjointes de démarchage auprès d’investisseurs étrangers.

Les priorités en matière de prospection sont déterminées annuellement en fonction des forces sectorielles du Québec et du potentiel que représente chaque territoire. Le tableau ci-dessous indique quels étaient les secteurs clés par territoire prospecté en 2015-2016; d’autres secteurs, qui ne figurent pas dans ce tableau, ont également été prospectés.

SECTEURS CLÉS PAR TERRITOIRE PROSPECTÉ, 2015-2016

	AMÉRIQUE DU NORD					EUROPE				ASIE			
	NORD	SUD	OUEST	CENTRE	EST	PAYS GERMANO-PHONES	FRANCE, ESPAGNE, BENELUX, ITALIE	ROYAUME-UNI	PAYS NORDIQUES	CHINE	INDE	JAPON	CORÉE DU SUD
Agroalimentaire													
Chimie													
Microélectronique													
Mines et métaux													
Sciences de la vie													
Sécurité et défense													
Technologies de l'information													
Technologies propres													
Transport aérien et terrestre													

Légende : Les zones colorées représentent les secteurs clés désignés pour chaque territoire.

ACTIVITÉS DE DÉMARCHAGE

Tant au Québec qu'à l'étranger, la Société établit des contacts avec des entreprises afin de les encourager à réaliser leurs projets d'investissement au Québec. Ainsi, elle a pu rencontrer, au cours de l'exercice, les dirigeants de 466 filiales partout au Québec. De plus, elle a coordonné des rencontres avec des représentants de 113 sièges sociaux d'entreprises étrangères présentes au Québec.

Investissement Québec a aussi rencontré plus de 700 sociétés à l'extérieur du Québec, ciblées ou recommandées pour leur intérêt potentiel à l'égard de l'offre du Québec. Les activités de démarchage ont également conduit à l'accueil de 126 entreprises au Québec et à la production de 213 propositions d'intérêt destinées à des investisseurs étrangers.

RÉSULTATS GLOBAUX

Les activités de prospection menées cette année et au cours des années précédentes ont contribué à concrétiser, en 2015-2016, 78 projets de sociétés étrangères d'une valeur de 1,3 milliard de dollars, ce qui est supérieur aux cibles fixées. Ces projets devraient créer ou sauvegarder 4 972 emplois, selon la planification des entreprises.

RÉSULTATS GLOBAUX DES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS ⁽¹⁾

		2015-2016	2014-2015	2013-2014
	Cibles	Résultats		
Nombre de projets	59	78	62	89
Valeur déclarée des projets ⁽²⁾				
Immobilisations	s. o.	866,0 M\$	712,6 M\$	1 358,3 M\$
Nouvelle masse salariale ⁽³⁾	s. o.	391,3 M\$	333,0 M\$	661,8 M\$
TOTAL	1 100,0 M\$	1 257,3 M\$	1 045,6 M\$	2 020,1 M\$
Nombre d'emplois créés ou sauvegardés ⁽²⁾	s. o.	4 972	3 472	5 059

(1) Pour éviter un double comptage, les données sur les emplois et les projets ne peuvent être additionnées aux résultats des activités de financement.

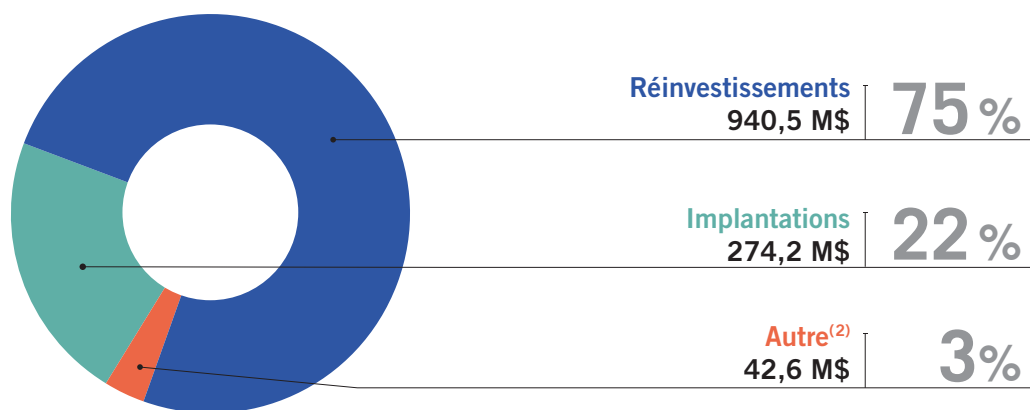
(2) Selon la planification fournie par les entreprises. La réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans. Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise dans un délai de deux ans.

(3) Nouvelle masse salariale bénéficiant de crédits d'impôt pour des activités de recherche et développement ou de développement informatique, sur une période maximale de trois ans.

RÉSULTATS PAR TYPE

Au total, 43 filiales de sociétés étrangères déjà présentes au Québec prendront de l'expansion, 32 entreprises étrangères implanteront de nouvelles activités au Québec et 3 sociétés étrangères investiront sous une autre forme. La valeur des réinvestissements de filiales totalise à elle seule 940,5 millions de dollars.

RÉPARTITION DE LA VALEUR DES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS PAR TYPE, 2015-2016⁽¹⁾



(1) Selon la planification fournie par les entreprises. La réalisation des projets s'étale sur une période maximale de trois ans.

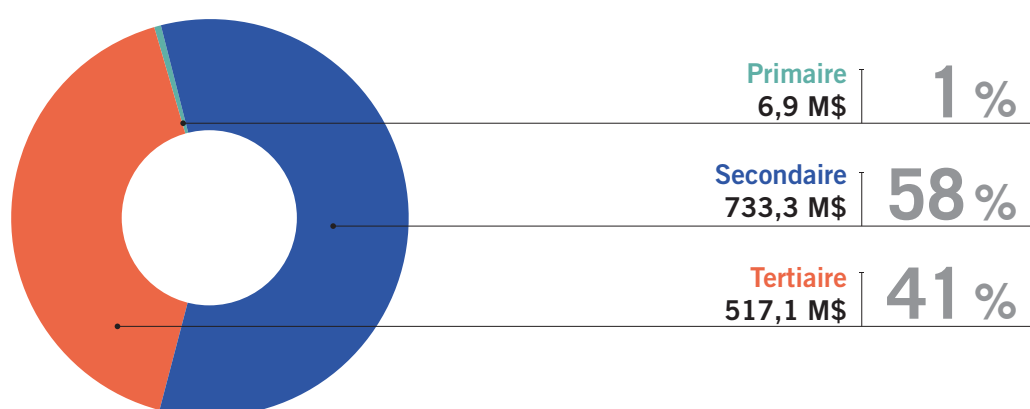
(2) Cette catégorie inclut deux études de faisabilité et un partenariat réalisé par une entreprise étrangère.

La Société dispose d'un indicateur de performance permettant de tenir compte de l'incidence de la concurrence internationale sur un projet. Des 43 projets de réinvestissements de filiales de sociétés étrangères qui se sont concrétisés en 2015-2016, 93 % étaient considérés comme étant en concurrence avec d'autres filiales du même groupe situées à l'extérieur du Québec. De même, pour les 32 projets de nouvelles implantations, 47 % étaient en concurrence directe avec d'autres provinces, États ou pays alors que les 3 autres projets étaient en concurrence avec des sites à l'extérieur du Québec.

RÉSULTATS PAR GRAND SECTEUR D'ACTIVITÉ

En 2015-2016, les investissements étrangers ont été plus nombreux, avec une proportion de 58 % dans le secteur secondaire et de 41 % dans le secteur tertiaire. Plusieurs projets dans le secteur des technologies de l'information ont vu leur aboutissement en 2015-2016 avec des investissements de 433,9 millions de dollars. Pour sa part, le secteur des sciences de la vie a bénéficié d'investissements de 124,0 millions de dollars.

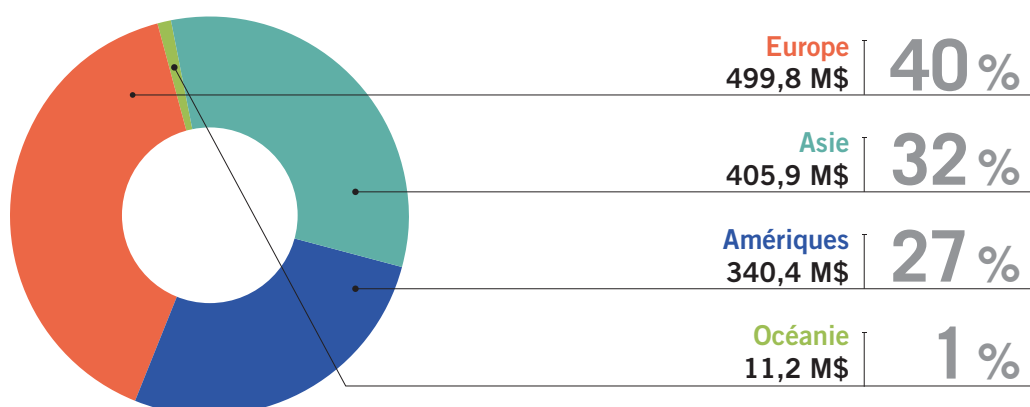
RÉPARTITION DE LA VALEUR DES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS PAR GRAND SECTEUR D'ACTIVITÉ, 2015-2016 ⁽¹⁾



RÉSULTATS PAR PROVENANCE DES INVESTISSEMENTS

Les investissements annoncés en 2015-2016 proviennent principalement de l'Europe, qui représente 53 % du nombre et 40 % de la valeur des investissements étrangers. En somme, 18 pays se partagent les investissements, principalement les États-Unis, la France et le Japon, qui ont généré respectivement 28 %, 32 % et 3 % du nombre de projets d'investissements ainsi que 22 %, 19 % et 25 % de la valeur des investissements qui y sont liés.

RÉPARTITION DE LA VALEUR DES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS SELON LA PROVENANCE, 2015-2016 ⁽¹⁾



(1) Selon la planification fournie par les entreprises. La réalisation des projets s'étale sur une période maximale de trois ans.

ADMINISTRER LES PROGRAMMES, LES MANDATS ET LES FONDS DU GOUVERNEMENT

Conformément à la Loi sur Investissement Québec, la Société administre, pour le compte du gouvernement du Québec, tout programme d'aide financière que ce dernier peut désigner. En outre, lorsque le gouvernement lui en confie le mandat, elle accorde et administre l'aide financière ponctuelle qu'il détermine pour la réalisation d'un projet qui représente un intérêt économique important pour le Québec. La Société donne son avis au ministre sur toute question que celui-ci lui soumet relativement à l'investissement, au développement ou au financement des entreprises.

Le gouvernement est responsable des programmes d'aide financière dont l'administration est confiée à Investissement Québec, de l'aide financière accordée par la Société dans l'exécution d'un mandat qu'il lui assigne, des autres mandats qu'il attribue à la Société ainsi que des revenus et des pertes des fonds. La Société est toutefois responsable envers le gouvernement de l'administration de ces programmes et de l'exécution des mandats que lui donne ce dernier. Pour l'administration des programmes d'aide financière et l'exécution des mandats que lui confie le gouvernement, la Société est tenue de se conformer aux directives du ministre responsable. Le gouvernement fixe la rémunération qui doit être versée à la Société pour l'administration des programmes et l'exécution des mandats.

Il incombe à Investissement Québec de tenir la comptabilité et de préparer les états financiers consolidés du FDE et du fonds CMH pour le compte du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI).

FONDS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Le FDE est affecté à l'administration et au versement de toute aide financière prévue par un programme élaboré ou désigné par le gouvernement et de toute aide financière accordée par la Société dans l'exécution d'un mandat que le gouvernement lui confie, ainsi qu'à l'exécution des autres mandats que le gouvernement lui confie.

Lorsqu'elle administre un dossier pour le compte du FDE, la Société effectue l'analyse financière, prépare les contrats et réalise les étapes nécessaires au déboursement des aides octroyées, à la facturation et à l'encaissement des sommes dues selon les modalités des contrats. La Société fait également le suivi des dossiers afin d'en évaluer le risque et, lorsque la situation l'exige, elle assure le redressement des entreprises dont la situation est précaire et procède à la réalisation des actifs.

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Au cours de l'exercice, Investissement Québec a effectué 187 interventions financières pour le compte du FDE, dans le cadre du programme ESSOR, du Programme d'appui au redressement et à la rétention d'entreprises stratégiques et aux territoires en difficulté (volet 2), du Programme d'appui au développement des attraits touristiques, du Programme favorisant la capitalisation des entreprises de l'économie sociale, du programme Créativité Québec, du Fonds de diversification économique pour les régions du Centre-du-Québec et de la Mauricie, du Fonds de diversification économique pour le territoire de la MRC des Sources, du Fonds d'aide à l'économie de Lac-Mégantic et du Fonds de diversification de l'industrie forestière de PF Résolu Canada inc., de même qu'en vertu de mandats gouvernementaux. Ces interventions, d'une valeur de 1,9 milliard de dollars, permettront la réalisation de projets d'une valeur de 3,3 milliards de dollars ainsi que la création ou la sauvegarde de 7 808 emplois¹².

FONDS D'INVESTISSEMENT

Investissement Québec agit à titre de mandataire pour la mise sur pied et la gestion de fonds d'investissement dans lesquels le gouvernement du Québec investit par l'entremise du FDE.

La Société agit comme gestionnaire du Fonds Relève Québec, s.e.c., dans le cadre duquel 19 prêts ont été accordés à des repreneurs québécois au cours de l'exercice pour une valeur de 4,0 millions de dollars.

¹² Selon la planification fournie par les entreprises. La réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans. Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise dans un délai de deux ans.

MESURES FISCALES

Investissement Québec administre diverses mesures fiscales dont les principaux objectifs sont de favoriser les entreprises du secteur des technologies de l'information et de l'innovation technologique ainsi que de contribuer à la création d'emplois et au développement économique de l'ensemble des régions du Québec. Son rôle consiste à analyser les demandes d'admissibilité des entreprises et à produire des attestations ou des certificats qui répondent aux critères des différentes mesures. Au cours de l'exercice, Investissement Québec a délivré 122 certificats initiaux et 1 969 attestations annuelles. Les certificats initiaux sont délivrés une seule fois aux entreprises et confirment notamment que celles-ci exercent des activités dans le secteur visé par la mesure fiscale. Pour leur part, les attestations annuelles confirment, pour une année d'imposition donnée, le respect des critères d'admissibilité gérés par Investissement Québec. Ces attestations permettent aux entreprises d'obtenir une aide fiscale de Revenu Québec.

PORTEFEUILLE

Au 31 mars 2016, la Société administre un portefeuille d'une valeur de 4,7 milliards de dollars, qui comprend 1 525 interventions financières pour 1 130 entreprises en vertu des programmes et des mandats que lui a confiés le gouvernement.

FONDS CAPITAL MINES HYDROCARBURES

Le fonds CMH a pour objet de faire fructifier et d'accroître les investissements en participations dans des entreprises qui exploitent des substances minérales provenant du sous-sol québécois ou qui en font la transformation au Québec. Dans ce dernier cas, les substances minérales doivent avoir été exploitées par une entreprise affiliée.

Investissement Québec a pour mandat de proposer et d'analyser les projets, de faire les investissements projetés et d'en assurer la gestion. Chaque projet d'investissement est soumis à l'approbation du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, du ministre des Finances et de tout autre ministre que le gouvernement peut désigner.

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Au total, cinq interventions financières d'une valeur de 21,6 millions de dollars ont été accordées dans le cadre du fonds CMH, pour soutenir des projets d'une valeur de 65,0 millions de dollars.

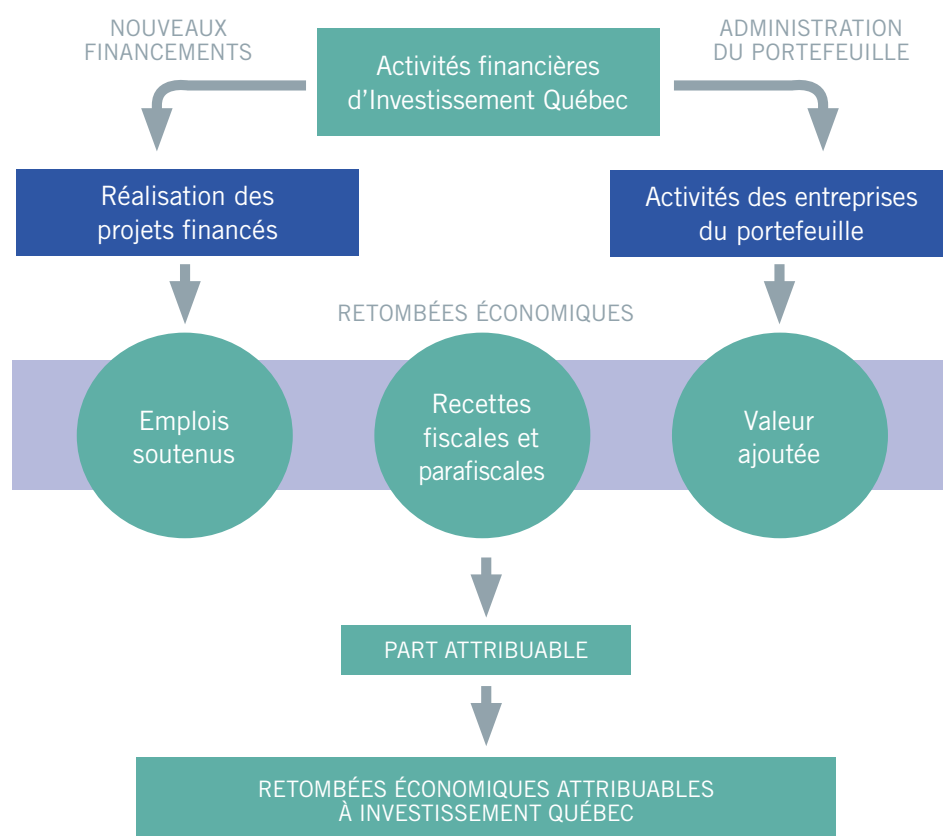
CRÉER DE LA RICHESSE AU QUÉBEC

RETOMBÉES ÉCONOMIQUES

Chaque année, Investissement Québec demande à l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) d'évaluer les retombées économiques des projets qu'elle a financés et des activités des entreprises de son portefeuille. Ces retombées sont estimées au moyen de simulations effectuées avec le modèle intersectoriel du Québec, à partir de données fournies par la Société. Elles se traduisent par des emplois soutenus, par des recettes fiscales et parafiscales perçues par le gouvernement du Québec et par la création de valeur ajoutée.

La Société ne s'attribue pas la totalité des retombées économiques engendrées par sa clientèle puisque, de par la nature de ses activités, elle complète leur financement. Dans cette optique, certains projets financés n'auraient probablement pas été concrétisés sans la participation financière d'Investissement Québec, tandis que d'autres auraient été retardés ou de moindre envergure. Pour ces raisons, une méthode d'évaluation de la portion attribuable est utilisée afin de refléter l'incidence de la contribution de la Société aux projets d'investissement qu'elle appuie ainsi que celle des activités des entreprises avec lesquelles elle entretient des liens d'affaires. Le modèle d'attribution se base sur une évaluation objective du risque financier que représente chaque entreprise cliente ainsi que sur des paramètres économiques, afin de n'attribuer à Investissement Québec que la portion des retombées qui est susceptible de procurer un gain net pour l'économie québécoise.

SCHÉMA DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES



Les retombées économiques liées aux activités de la Société ne tiennent pas compte des activités qu'elle réalise à titre de mandataire du gouvernement dans le cadre de l'administration du FDE et du fonds CMH.

Pour l'exercice financier terminé, la valeur des projets financés par la Société s'élève à 4,7 milliards de dollars. Aux fins des calculs, la valeur de ces projets est ventilée par type de dépenses : construction, équipement et machinerie, honoraires professionnels, fonds de roulement, etc. Le modèle de l'ISQ permet d'évaluer la charge de travail requise en années-personnes

pour assurer la réalisation des projets en plus d'évaluer la création de richesse et de valeur ajoutée. La concrétisation de ces projets nécessitera une charge de travail de 12 945 années-personnes, engendrera une valeur ajoutée de 1,1 milliard de dollars et procurera au gouvernement du Québec des recettes fiscales et parafiscales de 196,2 millions de dollars.

Cette année, l'activité économique générée par les entreprises du portefeuille de la Société s'élève à 32,3 milliards de dollars¹³. La baisse de celle-ci s'explique notamment par la sortie d'entreprises de taille importante du portefeuille de la Société. Cette activité économique se traduit par une charge de travail de 232 216 années-personnes au sein des entreprises clientes et de leurs fournisseurs, ce qui procurera au gouvernement du Québec des recettes fiscales et parafiscales de 3,1 milliards de dollars en plus de générer une valeur ajoutée de 20,9 milliards de dollars pour l'économie québécoise.

De la somme de ces retombées économiques, la Société établit à 600,6 millions de dollars les recettes fiscales et parafiscales qui sont attribuables à ses interventions. Elle attribue également à son soutien la charge de travail de 45 790 années-personnes ainsi que 4,1 milliards de dollars en création de valeur ajoutée.

RETOMBÉES ÉCONOMIQUES DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES D'INVESTISSEMENT QUÉBEC

	2015-2016	2014-2015	2013-2014
Projets financés			
Emplois soutenus (charge de travail en années-personnes)	12 945	11 406	19 329
Valeur ajoutée (M\$)	1 133,3	950,5	1 605,3
Recettes fiscales et parafiscales du gouvernement du Québec (M\$)	196,2	156,2	261,0
Entreprises du portefeuille			
Emplois soutenus (charge de travail en années-personnes)	232 216	300 266	334 374
Valeur ajoutée (M\$)	20 928,1	25 630,7	27 271,5
Recettes fiscales et parafiscales du gouvernement du Québec (M\$)	3 051,4	3 699,0	3 719,7
Part attribuable à Investissement Québec			
Emplois soutenus attribuables à la Société (charge de travail en années-personnes)	45 790	73 704	82 794
Valeur ajoutée attribuable à la Société (M\$)	4 060,6	6 331,4	6 751,9
Total des recettes attribuables à la Société (M\$)	600,6	915,5	933,5

Source : © Gouvernement du Québec, ISQ, résultats calculés à partir du logiciel du modèle intersectoriel du Québec.

RETOMBÉES SOCIALES

Les activités d'Investissement Québec auprès des coopératives et autres entreprises d'économie sociale entraînent par ailleurs des retombées sociales pour le Québec. À l'aide d'un sondage, la Société a dressé, à l'hiver 2015, un portrait détaillé de cette clientèle afin de mettre en valeur cet apport. Les principales retombées ainsi recensées sont :

- une meilleure accessibilité à un bien ou un service, notamment par le maintien des services de proximité en milieux éloignés;
- la création d'emplois;
- le soutien à la réinsertion sociale;
- l'amélioration des conditions de vie des populations et le soutien aux personnes vulnérables;
- le renforcement des liens d'appartenance et de la fierté dans certaines communautés;
- la revitalisation économique d'un territoire.

De plus, les résultats montrent que, dans 91 % des cas, le financement consenti par la Société a été essentiel à la réalisation des projets.

¹³ L'évaluation des retombées économiques des entreprises clientes est basée sur les ventes des entreprises dont le dossier est encore actif et administré par la Société. N'ont été retenues que les entreprises dont les derniers états financiers disponibles au moment de l'évaluation se terminaient entre le 1^{er} juillet 2014 et le 30 juin 2015.



PLACER LA GOUVERNANCE ET L'ÉTHIQUE AU COEUR D'UNE Saine GESTION

L'aspect social du développement durable touche la façon dont la Société s'y prend pour mener à bien sa mission en tenant compte de ses relations avec ses parties prenantes et des règles de gouvernance. Ces relations sont balisées par des instruments de gestion qui fixent les attentes et les obligations de chacun. Même si, dans sa culture organisationnelle, la Société vise des résultats élevés, son offre de services financiers est conforme à toutes les lois et aux normes relatives à la protection du travail et des droits de la personne en vigueur, et prend en compte les besoins des entreprises. De plus, afin d'assurer un milieu de travail sain et harmonieux favorisant la santé, la sécurité ainsi que le respect de l'intégrité physique et psychologique de ses employés, la Société dispose de politiques sur la santé des employés et sur le harcèlement psychologique en milieu de travail.

—
Majida Aatar et David Brulotte, affaires internationales, Paris



DIALOGUER AVEC LES PARTIES PRENANTES

PARTIES PRENANTES

Investissement Québec détermine ses parties prenantes en ciblant les principaux acteurs engagés dans la réalisation de sa mission. Elle procède à un examen approfondi de ses parties prenantes par l'entremise des membres de son personnel qui sont en étroite relation avec ces dernières. Les principales parties prenantes de la Société sont l'Assemblée nationale et le gouvernement, les employés, les entreprises, les filiales, les fournisseurs, les médias, les partenaires et les syndicats.

ASSEMBLÉE NATIONALE ET GOUVERNEMENT

Le ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation est responsable de l'application de la Loi sur Investissement Québec. Il dépose chaque année le rapport annuel d'activités et de développement durable de la Société à l'Assemblée nationale. Comme le prescrit la loi constitutive de la Société, les livres et les comptes sont vérifiés chaque année conjointement par le Vérificateur général du Québec et un auditeur externe nommé par le gouvernement. Le Vérificateur général du Québec a le pouvoir de réaliser des mandats d'optimisation des ressources au sein de la Société. La Direction de l'audit interne d'Investissement Québec assure le lien entre le Vérificateur général du Québec et la Société.

Investissement Québec collabore régulièrement avec des ministères et des organismes gouvernementaux à vocation économique, ainsi qu'avec d'autres organisations desquelles elle s'inspire pour modifier ses pratiques ou en élaborer de nouvelles. De plus, une personne au sein de la Société est désignée comme interlocutrice principale auprès des élus, des ministères et des organismes gouvernementaux. Elle agit à titre de porte-parole principale de la Société auprès de ces instances et prépare ou contribue à préparer les dossiers d'information pour répondre à leurs demandes.

EMPLOYÉS

Il existe divers mécanismes de communication entre les employés de la Société et la direction. Le président-directeur général et les membres de la direction s'adressent régulièrement aux employés au moyen du site intranet de la Société ou par courriel. De leur côté, les employés peuvent soumettre des commentaires ou poser des questions de manière anonyme, et les réponses sont diffusées dans une rubrique de l'intranet.

Chaque année, la Société sonde ses employés afin de connaître leur opinion sur divers sujets ou leur degré de satisfaction à l'égard des services internes. Par ailleurs, en 2015-2016, la haute direction a rencontré tout le personnel à deux reprises notamment pour discuter des actions à mettre en œuvre en priorité au cours de l'exercice.

ENTREPRISES

La clientèle d'Investissement Québec se compose de PME et de grandes entreprises québécoises, canadiennes et internationales. Les professionnels de la Société établissent une relation d'affaires avec les clients; ils sont ainsi à l'écoute de leurs besoins et de leurs préoccupations.

La Société a 17 bureaux au Québec et 12 à l'étranger. Elle organise différentes activités pour faire connaître son expertise et présenter son offre de services aux entrepreneurs. En 2015-2016, c'est dans le cadre de petits déjeuners express, tenus dans différentes régions du Québec, qu'elle a expliqué à des dirigeants d'entreprises non clientes comment elle pouvait financer leurs projets de croissance. Le président-directeur général de la Société a pris part à quelques petits déjeuners en plus des tournées de rencontres avec les entrepreneurs et les partenaires.

La Société participe en outre à plusieurs événements internationaux à l'étranger et au Québec, ou les organise, afin de faire connaître les avantages d'investir au Québec et de se rapprocher de sa clientèle de filiales et de sociétés étrangères. Elle a notamment préparé les programmes des rencontres économiques entre dirigeants de sociétés étrangères et ministres du gouvernement lors de la Conférence internationale BIO à Philadelphie, du Salon international de l'aéronautique et de l'espace de Paris-Le Bourget et du Forum économique mondial de Davos.

La Société rejoint également les entreprises au moyen de ses publications, de ses sites Internet, de ses infolettres et des réseaux sociaux LinkedIn, YouTube et Twitter.

Investissement Québec a récemment entamé un virage client. Elle souhaite ainsi optimiser les bénéfices que les clients peuvent tirer de leur relation d'affaires avec elle et clarifier son offre de services. À cette fin, elle stimulera la collaboration entre les équipes, reverra ses façons de faire et placera la valeur ajoutée pour le client au cœur de ses actions.

FILIALES

La Société possède, en propriété exclusive, des filiales qui ont été mises sur pied afin de soutenir des produits et services particuliers ou qui exploitent des entreprises dans divers secteurs stratégiques de l'économie. Une description de ces filiales est présentée dans la section Renseignements supplémentaires du présent rapport. Le conseil d'administration de la plupart des filiales compte au moins un employé d'Investissement Québec.

FOURNISSEURS

Investissement Québec s'approvisionne en ressources matérielles principalement auprès de fournisseurs agréés par le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), qui sert l'ensemble des ministères et des organismes publics du gouvernement du Québec. Elle traite avec la Société québécoise des infrastructures (SQI) en ce qui concerne ses bureaux et leur aménagement. Le CSPQ et la SQI sont assujettis à la Loi sur le développement durable.

En 2015-2016, la Société a fait affaire avec plus de 850 fournisseurs provenant de différents secteurs, notamment ceux de l'audit et de l'information financière, des communications ainsi que des technologies de l'information. Le montant total des transactions s'est élevé à 22,4 millions de dollars. La Société privilégie les fournisseurs locaux, qui se partagent 77 % de ses dépenses.

La sélection des fournisseurs est assujettie à la Politique de gestion des achats et des contrats de la Société, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics. La Société s'engage ainsi à faire preuve de transparence, d'intégrité et d'équité dans l'octroi des contrats. Elle doit suivre la procédure d'appel d'offres public pour tout contrat d'approvisionnement, de services ou de travaux de construction comportant une dépense égale ou supérieure au seuil minimal prévu dans tout accord intergouvernemental.

MÉDIAS

La Société communique avec les médias dans le cadre d'entrevues et de conférences de presse ou par voie de communiqués. Sa politique est de répondre en temps réel aux demandes d'information des représentants des médias. La porte-parole médias répond annuellement à près de 170 demandes provenant des membres de la presse. Elle gère également le programme d'accueil de journalistes étrangers.

PARTENAIRES

Les partenaires de la Société proviennent des milieux financiers, des services professionnels, du secteur de l'économie sociale et des associations sectorielles et territoriales.

La Société maintient des liens de communication avec ces groupes par l'intermédiaire de conférences et de colloques, par l'organisation d'activités d'information, de formation ou de réseautage, lors de visites d'entreprises, de repas d'affaires, de rencontres et de groupes de travail, dans le cadre de partenariats événementiels, par la conclusion de contrats, à titre de membre de leur conseil d'administration ou d'observateur, ou lors d'autres rencontres portant sur les entreprises de son portefeuille.

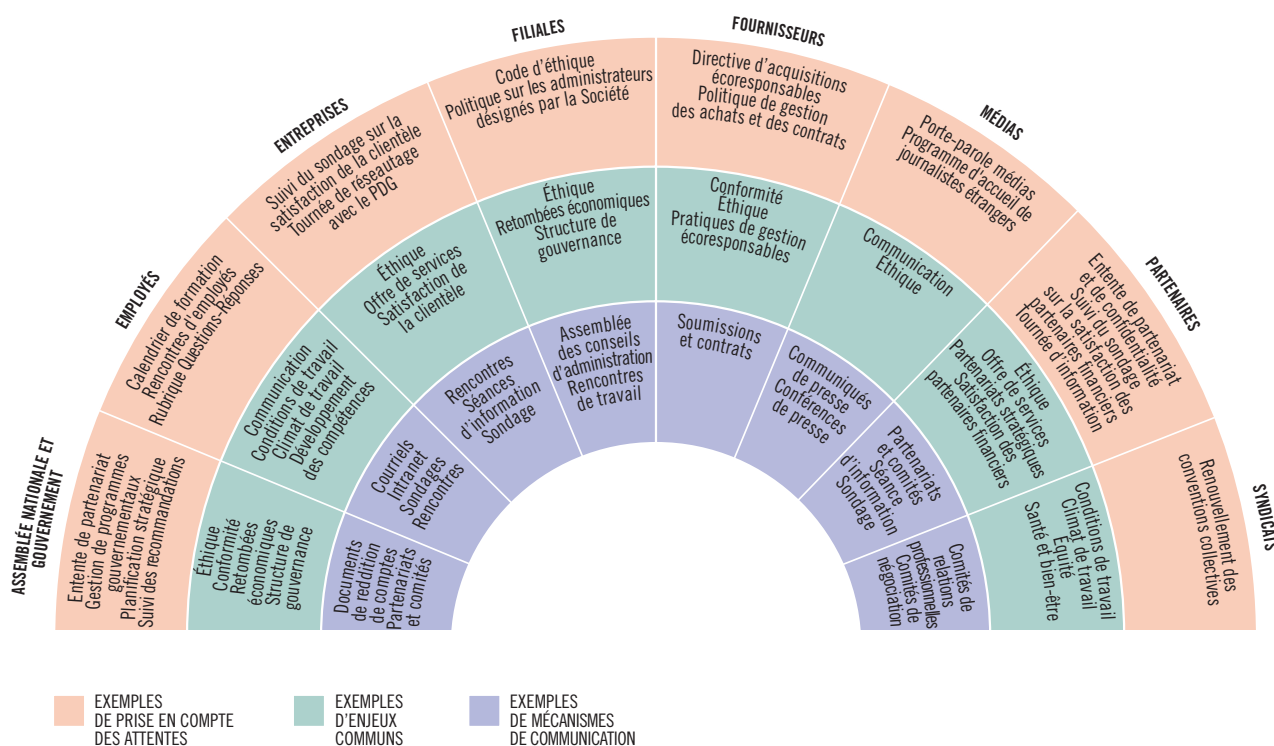
Investissement Québec conclut également des ententes de partenariat avec des associations sectorielles et des groupes de professionnels du développement économique dans le but de se rapprocher de ses clients et de ses relayeurs. Ces ententes lui permettent de consolider ses relations avec ses partenaires, de renforcer sa notoriété, de mieux faire connaître ses produits et services et de faciliter le développement des affaires. Elle dispose notamment d'ententes avec l'Association des professionnels en développement économique du Québec (APDEQ), le Conseil des relations internationales de Montréal (CORIM) et Écotech Québec.

SYNDICATS

La Société collabore avec les trois syndicats qui représentent le personnel professionnel, le personnel technique et administratif, et les juristes, soit le Syndicat des employées et employés professionnels-les et de bureau, section locale 571 SEPB CTC-FTQ (SEPB-571), le Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec (SFPQ) et Les avocats et notaires de l'État québécois (LANEQ), lors des réunions des comités de relations professionnelles et à l'occasion de la négociation des conventions collectives.

Le tableau suivant présente les principaux mécanismes de communication entre la Société et ses parties prenantes, les enjeux communs et la façon dont elle tient compte des attentes de ces dernières.

PRINCIPAUX MÉCANISMES DE CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES



Les parties prenantes peuvent joindre la Société de plusieurs façons, le moyen le plus accessible étant le Service d'accueil et d'information (SAI), service centralisé de première ligne qui traite les demandes d'information téléphoniques et électroniques et accueille les clients. Au besoin, le personnel du SAI transfère les demandes qui lui sont adressées aux spécialistes de la Société. Une rétroaction est effectuée dans un délai maximum de 48 heures, selon la complexité et la nature de la demande.

INVESTISSEMENT QUÉBEC DANS LA COMMUNAUTÉ

Les employés d'Investissement Québec ont participé activement à la campagne Entraide 2015. Grâce à leur générosité et au travail du comité organisateur, le montant recueilli cette année s'élève à 50 415 \$. Tous les dons sont utilisés au Québec exclusivement.

Pendant l'année, elle a également soutenu des projets présentés par des organismes à but non-lucratif, à hauteur de 42 500 \$, dans les secteurs de la santé, de l'éducation et de la culture.

De plus, elle soutient, par l'entremise de dons, certaines œuvres philanthropiques qui bénéficient de l'engagement personnel, sous forme de bénévolat, de ses employés. À ce chapitre, sa contribution globale s'est élevée à 21 629 \$. Par exemple, à l'automne 2015, cinq équipes d'employés ont recueilli des dons pour la Fondation de la recherche sur le diabète juvénile.

La Société est en outre membre de la Table d'accompagnement-conseil des entreprises pour le développement durable (TACEDD), groupe de concertation formé de ministères et d'organismes gouvernementaux qui souhaitent aider les entreprises québécoises à prendre le virage du développement durable.

SATISFACTION DE LA CLIENTÈLE ET DES PARTENAIRES FINANCIERS

La qualité du service est un facteur stratégique pour Investissement Québec, qui demande aux clients qui ont obtenu des prêts et des garanties et à ses partenaires financiers¹⁴ d'évaluer ses services. Les résultats sont présentés à l'équipe de leadership et au conseil d'administration trimestriellement.

L'évaluation porte principalement sur cinq thèmes prioritaires, soit l'accueil, le professionnalisme et la compétence, l'adaptabilité et la souplesse, le délai de traitement des demandes, de même que l'accessibilité et la visibilité. La Société mesure ainsi le degré de satisfaction de ses clients et de ses partenaires financiers à l'égard de sa contribution et de sa collaboration.

Entre octobre 2014 et juin 2015, la Société a mené un sondage auprès de 496 entreprises clientes ayant bénéficié de nouvelles solutions financières et auprès de 91 partenaires financiers. Le taux de satisfaction générale de la clientèle et celui des partenaires financiers étaient de 93 %.

Dans la foulée du virage client entamé récemment, Investissement Québec désirait mieux s'outiller pour répondre aux besoins de sa clientèle. Depuis juillet 2015, les clients ayant obtenu un financement et les partenaires financiers sont donc consultés au moyen d'un nouveau questionnaire de satisfaction de la clientèle. Les résultats paraîtront dans le prochain rapport annuel d'activités et de développement durable.

TAUX DE SATISFACTION ⁽¹⁾

THÈME ÉVALUÉ	2015-2016		2014-2015	
	Entreprises clientes	Partenaires financiers	Entreprises clientes	Partenaires financiers
Accueil	94 %	96 %	93 %	93 %
Professionalisme et compétence	96 %	95 %	96 %	92 %
Adaptabilité et souplesse	92 %	91 %	92 %	93 %
Délai de traitement	91 %	85 %	88 %	88 %
Accessibilité et visibilité	91 %	96 %	91 %	95 %
Satisfaction générale ⁽²⁾	93 %	93 %	92 %	93 %

(1) Proportion des répondants « plutôt satisfaits » ou « très satisfaits ».

(2) Satisfaction pour l'ensemble des thèmes évalués.

14 Directeurs de comptes des institutions financières.

ÉTHIQUE ET SERVICE À LA CLIENTÈLE

Le Code d'éthique applicable aux dirigeants et employés d'Investissement Québec et de ses filiales en propriété exclusive et la Déclaration d'engagement envers la clientèle guident la Société dans ses relations avec ses clients et ses partenaires. Ces documents se trouvent sur le site Internet de la Société. Dans le cadre de ses activités courantes, la Société n'exprime aucune position publique officielle et n'exerce aucune activité de lobbyisme à quelque égard que ce soit.

Le code d'éthique définit les principes fondamentaux et les règles de conduite à respecter. Il contient notamment des dispositions ayant trait à la discrétion et à la confidentialité. Dans sa déclaration d'engagement, la Société exprime sa volonté d'offrir des services de grande qualité et d'observer des normes de conduite élevées.

Investissement Québec dispose également d'une politique de traitement des plaintes et d'un système permettant d'y donner suite de façon simple, rapide et uniforme. Des renseignements sur les recours possibles et sur la marche à suivre en cas de plainte sont accessibles sur le site Internet de la Société. Au cours de l'exercice, aucune plainte n'a été reçue.

La Société utilise les services d'une agence agréée et membre de l'Association des agences de communication créative, qui est tenue de respecter le Code canadien des normes de la publicité administré par les Normes canadiennes de la publicité.

Code d'éthique applicable aux dirigeants et employés d'Investissement Québec et de ses filiales en propriété exclusive¹⁵

Dans l'accomplissement de sa mission, Investissement Québec est soucieuse de maintenir des normes et des critères élevés à l'égard du comportement et des pratiques de toute personne prenant part à ses activités, y compris les membres de sa direction et de son personnel ainsi que les personnes occupant de telles fonctions au sein de ses filiales. La Société considère qu'il est fondamental, à titre d'institution, de se doter de normes et de dispositions d'ordre éthique et déontologique qui, par-delà les dispositions législatives et réglementaires ou contractuelles applicables, constituent des exigences à respecter par toute personne agissant pour Investissement Québec ou en son nom.

Le code d'éthique ne constitue en rien un substitut à toute disposition autrement applicable. Il apparaît cependant légitime, compte tenu du rôle et de la mission d'Investissement Québec, que des exigences élevées d'honnêteté et de conduite soient codifiées, dans le respect des lois et règlements en vigueur, en vue de maintenir la réputation de confiance et d'intégrité de la Société à tous les niveaux de son organisation.

Le code d'éthique prévoit que tout dirigeant ou employé doit, dans l'exercice de ses fonctions, respecter les principes d'honnêteté et d'intégrité des droits de la personne fondés sur l'égalité et la non-discrimination et préserver la vie privée et la réputation d'autrui. Il doit, dans le respect du droit, agir avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.

Pour ce qui est des principes et des procédures anticorruption, le code d'éthique prévoit que le dirigeant ou l'employé ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers. De plus, il est interdit à un dirigeant ou à un employé d'autoriser ou d'effectuer, directement ou indirectement, un paiement, de remettre un cadeau ou d'octroyer une faveur ou un avantage indu sous quelque forme que ce soit à toute personne, dans le but de l'amener à manquer à ses devoirs ou dans le but d'obtenir un traitement de faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour toute autre personne lors de négociations ou en toute autre occasion.

Il appartient à tout dirigeant ou employé qui a connaissance d'actes en dérogation au code d'éthique ou qui a connaissance d'opérations ou de pratiques de gestion qui ne sont pas conformes aux lois, règlements, politiques, directives ou autres, de les signaler. Il peut, pour ce faire, s'adresser par écrit au secrétaire de la Société ou au président-directeur général, ou utiliser la ligne téléphonique d'éthique confidentielle, gérée par une firme externe.

¹⁵ Le conseil d'administration de la Société a approuvé, le 24 mai 2011, le Code d'éthique applicable aux dirigeants et employés d'Investissement Québec et de ses filiales en propriété exclusive, lequel a été modifié à deux reprises, soit le 19 mars 2012 et le 15 décembre 2014.

Tous les nouveaux employés reçoivent de l'information à ce sujet dans le cadre de leur programme d'accueil. Chaque employé a par ailleurs la responsabilité de prendre connaissance du code d'éthique et de s'y reporter au quotidien. Une section sur l'éthique au travail est accessible dans l'intranet et est mise à jour au besoin. Enfin, tous les membres du personnel doivent remplir, une fois l'an, la Déclaration annuelle des employés attestant qu'ils ont pris connaissance du code d'éthique d'Investissement Québec et qu'ils en respectent les dispositions, et la transmettre au secrétaire de la Société.

Code d'éthique applicable aux administrateurs d'Investissement Québec et de ses filiales en propriété exclusive

Le conseil d'administration a adopté, le 24 mai 2011, le Code d'éthique applicable aux administrateurs d'Investissement Québec et de ses filiales en propriété exclusive, lequel contient des principes qui tiennent compte de la mission et des valeurs de la Société et de ses principes généraux de gestion. Il est publié dans la section Renseignements supplémentaires du présent rapport. Aucune plainte n'a été formulée à l'endroit des administrateurs en 2015-2016.

Clauses relatives aux droits de la personne dans les contrats

Les contrats conclus avec les entreprises clientes contiennent généralement des clauses portant sur le respect des droits de la personne. De plus, les contrats qu'Investissement Québec conclut avec les fournisseurs sont assujettis aux lois, chartes et règlements en vigueur au Québec.

Instruments de gestion appuyant ou renforçant les codes d'éthique et de déontologie

L'adjudication des contrats aux fournisseurs et la gestion de ceux-ci sont encadrées par une politique. En plus d'appuyer le respect des articles du code d'éthique, cette politique établit des règles de conduite en la matière et tient compte des orientations gouvernementales en ce qui a trait au développement durable.

Les règles de conduite édictées pour éviter les situations de conflit d'intérêts ou d'apparence de conflit d'intérêts découlant de l'acceptation de cadeaux, de dons, de services, d'avantages et d'autres faveurs sont précisées dans une directive.

La politique de la Société visant à prévenir et à contrer le harcèlement psychologique en milieu de travail a pour objet d'appuyer le respect des dispositions sur le harcèlement psychologique de la Loi sur les normes du travail. Investissement Québec dispose également d'une politique concernant la santé des personnes au travail qui, en plus d'assurer le respect des lois et règlements en vigueur, vise à garantir un milieu de travail sain et harmonieux ainsi qu'à promouvoir la santé psychologique et le mieux-être des employés.

Plan d'action à l'égard des personnes handicapées

La Société dispose d'un plan d'action à l'égard des personnes handicapées, qui présente des mesures d'accommodement tenant compte des besoins des personnes handicapées et de la réalité d'Investissement Québec, c'est-à-dire de sa mission, du contexte dans lequel elle réalise ses activités et du type de services offerts à sa clientèle d'affaires. Ce plan d'action est accessible sur les sites intranet et Internet de la Société.

APPLIQUER LES RÈGLES DE GOUVERNANCE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MANDAT

Le conseil d'administration d'Investissement Québec est imputable des décisions de la Société auprès du gouvernement et exerce son mandat en conformité avec les obligations imposées par la Loi sur Investissement Québec et par la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État.

Le Conseil approuve les principales politiques qui régissent Investissement Québec. Il établit en outre les orientations stratégiques de la Société, s'assure de leur mise en application et s'enquiert de toute question qu'il juge importante. Il adopte le plan stratégique et approuve les états financiers, le rapport annuel d'activités et de développement durable et le budget annuel de la Société. Il approuve par ailleurs les règles de gouvernance de la Société, les codes d'éthique, les profils de compétences et d'expérience requis pour les nominations au Conseil ainsi que les critères d'évaluation des membres du Conseil et du président-directeur général. Selon les paliers d'autorisation établis par le règlement intérieur, il autorise certaines interventions financières liées aux produits de la Société. Pour s'acquitter de ses responsabilités, le Conseil réunit des représentants du secteur industriel, des milieux financiers et juridiques, de l'industrie du capital de risque et du secteur de l'économie sociale.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration d'Investissement Québec compte 15 membres, dont le président-directeur général de la Société, nommé membre d'office. Il comprend huit femmes et sept hommes, tous indépendants, à l'exception du président-directeur général. Parmi les huit femmes, deux appartiennent au groupe d'âge de 31 à 50 ans, et six font partie du groupe de 51 ans ou plus. Parmi les sept hommes, un appartient au groupe d'âge de 31 à 50 ans, et six font partie du groupe d'âge de 51 ans ou plus. Deux membres font partie d'un groupe minoritaire¹⁶. Au cours de l'exercice, le Conseil a tenu 17 réunions. Le conseil d'administration d'Investissement Québec se compose des membres suivants au 31 mars 2016 :



LOUIS L. ROQUET
PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nomination au Conseil :
11 juin 2014

Fin du mandat :
11 juin 2017

Statut : administrateur indépendant

Louis L. Roquet a été nommé président du conseil d'administration en juin 2014.

M. Roquet a occupé le poste de directeur général de Cevital Spa (Algérie) de 2012 à 2014.

Auparavant, il a été directeur général de la Ville de Montréal, président et chef de l'exploitation de Desjardins Capital de risque, président-directeur général de la

Société des alcools du Québec, d'Investissement Québec et de la Société de développement industriel du Québec, et directeur général de la Communauté urbaine de Montréal.

M. Roquet est titulaire d'un MBA de HEC Montréal et d'un doctorat en administration des affaires de l'Université Harvard.

¹⁶ Membre d'une minorité visible ou personne handicapée.



PIERRE GABRIEL CÔTÉ

PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Nomination au Conseil :
17 décembre 2014

Début du mandat :
12 janvier 2015

Fin du mandat :
12 janvier 2020

Pierre Gabriel Côté a été nommé président-directeur général d'Investissement Québec en décembre 2014. Son mandat de cinq ans a débuté le 12 janvier 2015.

Consultant en gestion depuis 2012, M. Côté a dirigé plusieurs grandes entreprises nord-américaines et internationales. Il a été président et chef de la direction de Fibrek, président de Bombardier Aéronautique, division des avions

d'affaires, et président et chef de la direction de Sucre Lantic. En outre, pendant près de vingt ans, il a occupé divers postes de gestion dans l'industrie forestière.

Il est titulaire d'un baccalauréat en génie mécanique de l'Université Laval et possède une formation de l'Institut des administrateurs de sociétés de l'Université McGill.



ISABELLE BOILLAT

Nomination au Conseil :
25 février 2015

Fin du mandat :
25 février 2019

Statut : administratrice indépendante

Depuis près de dix ans, Isabelle Boillat est avocate chez Simard Boivin Lemieux, où elle a été nommée associée en 2010. Elle a également été bâtonnière du Barreau du Saguenay-Lac Saint-Jean et enseignante à l'École nationale d'administration publique du Québec (ENAP).

M^{me} Boillat est vice-présidente du conseil d'administration de l'Association des avocats et avocates de province et administratrice de la Fondation du Centre Maria-Chapdelaine.

Membre du Barreau du Québec, elle est titulaire d'une maîtrise en administration publique de l'ENAP et d'un baccalauréat en droit de l'Université Laval.



ANNE BOURHIS

Nomination au Conseil :
15 octobre 2014

Fin du mandat :
15 octobre 2018

Statut : administratrice indépendante

Anne Bourhis est directrice du programme de maîtrise ès sciences de la gestion de HEC Montréal et professeure titulaire spécialisée en recrutement et sélection du personnel au département de la gestion des ressources humaines depuis 2009. Auparavant, elle a été professeure à l'Université Laval.

M^{me} Bourhis est membre du conseil d'administration de l'Association des étudiants de HEC Montréal.

Elle possède une maîtrise ès sciences en gestion des ressources humaines de HEC Montréal ainsi qu'un doctorat en administration des affaires (comportement organisationnel) de l'Université de l'Illinois à Urbana-Champaign, aux États-Unis. Elle est également titulaire d'un diplôme en commerce de l'EDHEC Business School, en France.



MICHEL BRÛLÉ

**Nomination
au Conseil :**

25 février 2015

Membre depuis le
1^{er} janvier 2011

Fin du mandat :
25 février 2019

Statut : administrateur
indépendant

Michel Brûlé est président fondateur des Investissements M&M. Il a cofondé plusieurs entreprises technologiques, dont Inno Media Logic (IML) et OvalSys International. Il a également participé au démarrage du FIER Longueuil. Auparavant, il a été professeur, chercheur et coordonnateur institutionnel de la recherche à l'École de technologie supérieure.

M. Brûlé est président du conseil d'administration de l'entreprise québécoise LeddarTech et de Réseau Angés Québec. Il est aussi administrateur de la société montréalaise Octasic et membre

du Comité consultatif de la société de capital de risque torontoise OMERS Venture Capital.

Titulaire d'une maîtrise en génie électrique et d'un baccalauréat ès sciences en génie électrique de l'Université d'Ottawa, il est membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec. Il détient la désignation d'administrateur de sociétés certifié (ASC) du Collège des administrateurs de sociétés (CAS) de l'Université Laval ainsi qu'un doctorat honorifique de l'Université d'Ottawa.



LUC DUPONT

**Nomination
au Conseil :**

12 juin 2013

Fin du mandat :
12 juin 2017

Statut : administrateur
indépendant

Luc Dupont est cofondateur et président et chef de la direction d'Immanence Intégrale Dermo Correction depuis 2008. Auparavant, il était président et chef de la direction et cofondateur d'Atrium Innovations et d'Unipex Innovations. Il a également cofondé Æterna Zentaris et Les Biotechnologies Océanova (devenue innoVactiv).

M. Dupont est membre du conseil d'administration de la Chambre de commerce et d'industrie de Québec, de l'Aéroport international Jean-Lesage de Québec, de Chocolats Favoris et de Ressources Québec inc.

Il est titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires de l'Université Laval.



MADELEINE FÉQUIÈRE

**Nomination
au Conseil :**

14 octobre 2014

Fin du mandat :
15 octobre 2018

Statut : administratrice
indépendante

Madeleine Féquière est directrice et chef du crédit d'entreprise de Domtar à l'échelle mondiale depuis 2008. Auparavant, elle a été directrice principale du crédit global d'AbitibiBowater et vice-présidente adjointe, crédit global à Téléglobe Canada.

M^{me} Féquière est présidente du conseil d'administration de l'École supérieure de ballet du Québec et membre du conseil d'administration

du Fonds Capital Culture Québec, de l'Université de Montréal et du Conseil des arts de Montréal.

Elle est titulaire d'un diplôme du programme court de maîtrise en administration des affaires de l'Université McGill, d'un certificat en finance et crédit de HEC Montréal et de L'Institut canadien du crédit, et d'un baccalauréat ès arts de l'Université Concordia.



NADINE GIRAULT

Nomination

au Conseil :

15 octobre 2014

Fin du mandat :

15 octobre 2018

Statut : administratrice
indépendante

Nadine Girault est directrice exécutive, génération de revenus, de l'organisation internationale ONE DROP. Auparavant, elle a occupé divers postes de direction au Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (FTQ), à Boutique Jacob, à BMO Groupe financier, chez Desjardins Sécurité financière et à la Banque Royale du Canada.

M^{me} Girault est membre du conseil d'administration de l'École supérieure de ballet du Québec.

Elle est titulaire d'un MBA, volet services financiers, de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) et d'un baccalauréat en administration des affaires de HEC Montréal. Elle détient aussi le titre d'ASC, décerné par le CAS de l'Université Laval.



JEAN LANDRY

Nomination

au Conseil :

11 mars 2015

Fin du mandat :

11 mars 2019

Statut : administrateur
indépendant

Jean Landry a occupé plusieurs postes de direction aux Assurances générales des Caisses Desjardins ainsi que la présidence de la Fiducie Desjardins de 1981 à 2004. Ayant commencé sa carrière comme vérificateur au sein de grands cabinets d'experts-comptables, il a également enseigné à HEC Montréal, à l'Institut d'assurance du Canada et à l'Université Laval.

M. Landry est président du conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Est-de-l'Île-de-Montréal, administrateur du Fonds d'assurance responsabilité

professionnelle de la Chambre des notaires du Québec et de l'Ordre des pharmaciens du Québec, et président du Comité d'examen indépendant (CEI) des Fonds FÉRIQUE.

Membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec (CPA, CA), il est diplômé du programme avancé en gestion de la Harvard Business School et titulaire d'une maîtrise en sciences commerciales de l'Université de Sherbrooke. Il détient aussi la désignation d'ASC du CAS de l'Université Laval.



MONETTE MALEWSKI

Nomination

au Conseil :

15 octobre 2014

Fin du mandat :

15 octobre 2018

Statut : administratrice
indépendante

Monette Malewski est propriétaire et présidente-directrice générale du Groupe M Bacal depuis 1998.

M^{me} Malewski est présidente du conseil d'administration d'IQ Immigrants Investisseurs inc. et membre de plusieurs conseils d'administration : l'École supérieure de ballet du Québec, la Fondation du Grand Montréal, l'Institut Mallet, les Amis canadiens de l'Université hébraïque de Jérusalem, Montréal Relève, Anges Québec Capital et

la Société canadienne du cancer (division Québec).

Elle est titulaire d'un certificat de l'Institute of Family Enterprise Advisors et d'un certificat en assurance de personnes et en assurance collective de personnes de l'Autorité des marchés financiers. Elle possède également un diplôme en enseignement de l'Université McGill.



GENEVIÈVE MORIN

**Nomination
au Conseil :**

15 octobre 2014

Membre depuis le
1^{er} janvier 2011

Fin du mandat :
15 octobre 2018

Statut : administratrice
indépendante

Geneviève Morin est chef de l'investissement de Fondation, le Fonds de développement de la CSN pour la coopération et l'emploi depuis 2011. Elle y a auparavant occupé les postes de chef de la direction financière et du développement corporatif et de coordonnatrice à l'administration et aux finances. Elle a également occupé différents postes au sein du Mouvement Desjardins.

M^{me} Morin est gouverneure de Réseau Capital et membre du conseil d'administration de Filaction, d'Anges Québec ainsi que de la Canadian Venture Capital Association.

Elle est titulaire d'un MBA en finance de HEC Montréal et d'un baccalauréat spécialisé en sciences économiques de l'Université Concordia. Elle a également terminé la formation de courtier en valeurs mobilières.



CLAUDINE ROY

**Nomination
au Conseil :**

25 février 2015

Membre depuis le
9 février 2011

Fin du mandat :
25 février 2019

Statut : administratrice
indépendante

Claudine Roy est présidente-directrice générale de Gestion immobilière Gaspé depuis 1990 et propriétaire de l'Auberge sous les arbres depuis 2014. Elle est également fondatrice et présidente des Traversées de la Gaspésie. Jusqu'en 2015, elle était propriétaire du bistro le Brise-Bise de Gaspé, qu'elle avait fondé en 1987.

M^{me} Roy est membre du conseil d'administration de Capital régional et coopératif Desjardins, du

quotidien Le Devoir, d'IQ FIER, de l'Association des restaurateurs du Québec et de la Caisse populaire Desjardins Baie-de-Gaspé.

Titulaire d'un baccalauréat spécialisé en éducation physique de l'Université d'Ottawa et d'un certificat en sciences de l'éducation de l'Université du Québec à Rimouski, elle détient également la désignation d'ASC du CAS de l'Université Laval.



RENÉ ROY

**Nomination
au Conseil :**

15 octobre 2014

Membre depuis le
1^{er} janvier 2011

Fin du mandat :
15 octobre 2018

Statut : administrateur
indépendant

René Roy est administrateur de sociétés depuis 2010. Auparavant, il a occupé le poste de secrétaire général de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) et de vice-président québécois du Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier.

M. Roy est président du conseil d'administration de Jomar Mentora

et administrateur du Fonds immobilier de solidarité FTQ.

Il est membre de l'Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec et est titulaire d'un diplôme de technicien en électricité de l'Institut de technologie de Trois-Rivières.



LOUISE SANS CARTIER

**Nomination
au Conseil :**
1^{er} janvier 2013

Fin du mandat :
1^{er} janvier 2017

Statut : administratrice
indépendante

Louise Sanscartier est administratrice de sociétés et consultante en gouvernance. Elle est également formatrice au programme en gouvernance du CAS de l'Université Laval. De 2006 à 2015, elle était associée chez BDO Canada (fusion en février 2013 avec Interis Conseils). Elle a également occupé divers postes de direction au Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (FTQ).

M^{me} Sanscartier est présidente du conseil d'administration du Fonds

d'assurance responsabilité professionnelle de l'Ordre des pharmaciens du Québec et administratrice de Femmessor Québec. Elle est également membre du CEI des Fonds FÉRIQUE.

Elle a fait une postmaîtrise en gestion stratégique et gestion du changement et est titulaire d'une maîtrise en gestion de projet de l'UQAM. Elle détient la désignation d'ASC du CAS de l'Université Laval.



MICHEL TREMBLAY

**Nomination
au Conseil :**
12 juin 2013

Membre depuis le
1^{er} janvier 2011

Fin du mandat :
12 juin 2017

Statut : administrateur
indépendant

Michel Tremblay est vice-président exécutif et chef des placements à l'Industrielle Alliance, Assurance et services financiers depuis 2008. Auparavant, il a occupé divers postes de direction à la Banque Nationale du Canada, à La Solidarité, compagnie d'assurance vie, à ING, Gestion de placements et au Groupe Optimum.

M. Tremblay est président du conseil d'administration de la

Fondation de l'Université Laval et membre du Comité de placement de la caisse de retraite des employés d'Hydro-Québec.

Il est diplômé en actuariat de l'Université Laval. Il a également le titre de Fellow de l'Institut canadien des actuaires et de la Society of Actuaries de Chicago et celui d'analyste financier agréé (CFA).

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil a utilisé, tout au long de l'exercice, ses pouvoirs décisionnels quant aux interventions financières importantes de la Société et a passé en revue périodiquement les interventions financières autorisées par le Comité de financement.

Sur la recommandation du Comité de vérification, le Conseil a approuvé les états financiers consolidés et audités de la Société au 31 mars 2015. Il a également approuvé la Politique de contrôle interne à l'égard de l'information financière ainsi que des modifications à la Politique de divulgation financière. Chaque trimestre, le Conseil a examiné l'état d'avancement du plan d'affaires, de même que les résultats financiers de la Société, du FDE et du fonds CMH.

Sur la recommandation du Comité des ressources humaines, le Conseil a notamment approuvé les ajustements salariaux pour 2015-2016 et 2016-2017 à l'endroit des employés non syndiqués de la Société et de ceux de ses filiales en exploitation. Le Conseil a aussi donné son aval à l'enveloppe de rémunération variable payable pour 2014-2015 aux employés de la Société, aux objectifs de performance à cette fin pour 2015-2016, à des modifications aux politiques de rémunération incitative pour les employés syndiqués de la Société, à un mandat de négociation pour le renouvellement de la convention collective des employés professionnels de la Société et à des modifications aux politiques de ressources humaines pour le personnel professionnel, technique et administratif non syndiqué.

Sur la recommandation du Comité de gouvernance et d'éthique, le Conseil a approuvé diverses modifications au règlement intérieur de la Société, à la Politique de gouvernance et de gestion des ressources informationnelles, à la Politique linguistique, à la Charte du Comité de vérification, à la Politique sur les frais de déplacement, de représentation et de réunion, ainsi qu'à la résolution relative aux affaires bancaires. Il a par ailleurs approuvé la Politique pour l'octroi de commandites et la conclusion de partenariats ainsi qu'une nouvelle Politique de gestion des achats et des contrats.

Sur la recommandation du Comité de gestion des risques, le Conseil a approuvé des modifications aux politiques sur le placement, la gestion du risque de taux d'intérêt, la gestion du risque de change et la gestion du risque de liquidité.

Le Conseil a par ailleurs approuvé le plan d'affaires et le budget de la Société pour l'exercice 2015-2016 ainsi que son rapport annuel d'activités et de développement durable 2014-2015, son plan d'action 2016-2017 et son plan d'action de développement durable 2015-2018. Il a également adopté, pour approbation par le gouvernement, le plan stratégique 2016-2019 de la Société.

Le Conseil a également procédé, avec le soutien du Comité de gouvernance et d'éthique, à une revue des pratiques en matière de gouvernance au sein de la Société.

COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En conformité avec la loi constitutive de la Société et la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, le conseil d'administration fait appel aux comités suivants, qui sont constitués uniquement de membres indépendants : le Comité exécutif, le Comité de gouvernance et d'éthique, le Comité de vérification, le Comité de gestion des risques et le Comité des ressources humaines.

COMITÉ EXÉCUTIF

Le Comité exécutif est composé de Jean Landry, René Roy, Louise Sanscartier, Michel Tremblay et Louis L. Roquet, qui en est le président. Le comité peut exercer tous les pouvoirs du conseil d'administration, à l'exception des pouvoirs qui, en vertu de dispositions expresses de la Loi sur Investissement Québec, doivent être exercés par le conseil d'administration lui-même.

En 2015-2016, le Comité exécutif n'a tenu aucune réunion.

COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Le Comité de gouvernance et d'éthique est composé de Michel Brûlé, Claudine Roy et Louise Sanscartier, qui en est la présidente. Il a pour fonction d'élaborer les règles de gouvernance, le code d'éthique pour la conduite des affaires de la Société et le code d'éthique applicable aux membres du Conseil, aux dirigeants nommés par la Société ainsi qu'aux employés de celle-ci et de ses filiales. Il est également chargé d'établir le profil de compétences et d'expérience des administrateurs et de déterminer les critères d'évaluation de ces derniers, à l'exception du président du Conseil et du président-directeur général de la Société. Il définit par ailleurs le mode d'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration.

En 2015-2016, le Comité de gouvernance et d'éthique s'est réuni dix fois. Au cours de ces assemblées, il a recommandé, pour approbation par le conseil d'administration, des modifications au règlement intérieur d'Investissement Québec et à celui de Ressources Québec inc., de même que des changements à la Charte du Comité de vérification et à la Politique de gouvernance et de gestion des ressources informationnelles de la Société.

Conformément à la politique d'Investissement Québec sur les administrateurs désignés, le comité a approuvé la désignation de personnes pour siéger au conseil d'administration d'entreprises du portefeuille de la Société, la reconduction de leur mandat ou leur remplacement.

Le comité a par ailleurs recommandé, pour approbation par le Conseil, la nouvelle Politique de gestion des achats et des contrats, ainsi que la Politique pour l'octroi de commandites et la conclusion de partenariats. Il a également proposé au Conseil l'adoption de modifications à la Politique linguistique et à la Politique sur les frais de déplacement, de représentation et de réunion.

En conformité avec la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, le comité a procédé à l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration. Il a également mené une revue des pratiques en matière de gouvernance au sein de la Société.

COMITÉ DE VÉRIFICATION

Le Comité de vérification est composé de Madeleine Féquière, Monette Malewski, Geneviève Morin et Jean Landry, qui en est le président. Le comité doit notamment remplir les fonctions suivantes : veiller à ce que des mécanismes de contrôle interne soient mis en place et s'assurer qu'ils sont adéquats et efficaces; approuver le plan annuel d'audit interne; s'assurer qu'un plan visant une utilisation optimale des ressources de la Société est mis en place et en assurer le suivi; réviser toute activité susceptible de nuire à la situation financière de la Société qui serait portée à son attention par l'auditeur interne ou un dirigeant; examiner les états financiers avec le Vérificateur général du Québec et l'auditeur externe nommé par le gouvernement et recommander au Conseil l'approbation des états financiers de la Société.

Le Comité de vérification s'est réuni à quatre reprises au cours de l'exercice. Il a examiné et recommandé, pour approbation par le Conseil, les états financiers consolidés audités d'Investissement Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2015, selon les Normes internationales d'information financière (IFRS).

Dans ce cadre, les membres du comité ont rencontré, parfois à huis clos, les représentants des co-auditeurs de la Société, soit le Vérificateur général du Québec et la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. Le comité a par ailleurs approuvé le plan d'audit interne de la Société pour l'exercice terminé le 31 mars 2016 et a suivi l'état d'avancement des mandats du plan, dont l'examen des politiques ayant trait à la gestion de la trésorerie. Il a effectué le suivi d'un rapport sur la gouvernance et la conformité des technologies de l'information.

Le comité a également approuvé le plan d'audit des états financiers de la Société pour l'exercice terminé le 31 mars 2016 ainsi qu'une procédure d'évaluation des auditeurs. Il a recommandé, pour approbation par le Conseil, la Politique de contrôle interne à l'égard de l'information financière ainsi que des modifications à sa propre charte et à la Politique de divulgation financière. Enfin, il a pris connaissance des résultats des travaux d'évaluation de la conception et de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière et des contrôles de divulgation financière.

COMITÉ DE GESTION DES RISQUES

Le Comité de gestion des risques est composé d'Isabelle Boillat, Luc Dupont, Jean Landry et Michel Tremblay, qui en est le président. Le comité doit notamment veiller à la mise en place d'un processus de gestion des risques, recommander au Conseil l'approbation des politiques d'encadrement de la gestion des risques associés à la conduite des affaires de la Société et s'assurer du respect de ces politiques.

Le comité a tenu cinq réunions au cours de l'exercice. Il a passé en revue le plan d'affaires et le budget proposés par la direction pour l'exercice 2015-2016.

Il a reçu périodiquement la reddition de comptes aux termes des diverses politiques relevant de sa compétence et a recommandé au Conseil des modifications à celles-ci ainsi que certaines opérations de couverture. Il a examiné l'état d'avancement du programme de gestion des risques en vigueur au sein de la Société, le profil des portefeuilles sous gestion, notamment celui consacré aux entreprises en redressement ou en réalisation, et le résultat de l'application des stratégies de couverture mises en place.

COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Le Comité des ressources humaines est composé d'Anne Bourhis, Nadine Girault et René Roy, qui en est le président. Il remplit notamment les fonctions suivantes : s'assurer de la mise en place des politiques visant les ressources humaines; élaborer et proposer un profil de compétences et d'expérience pour la nomination du président-directeur général; élaborer et proposer les critères d'évaluation du président-directeur général et faire des recommandations au Conseil sur la rémunération de celui-ci; contribuer à la sélection des dirigeants et établir un programme de planification de leur relève.

Au cours de l'exercice, le comité a tenu sept réunions. Il a notamment revu et recommandé au conseil d'administration, pour approbation, les divers barèmes de rémunération des employés non syndiqués de la Société et de ses filiales en exploitation pour les exercices 2015-2016 et 2016-2017, le montant de l'enveloppe de rémunération variable de ceux-ci pour l'exercice 2014-2015, les objectifs de performance de la Société aux fins de la rémunération variable pour la période 2015-2016, des modifications aux politiques de rémunération incitative pour le personnel syndiqué et un mandat de négociation pour le renouvellement de la convention collective du personnel professionnel de la Société. Le comité s'est également penché sur le Plan de relève des dirigeants et a recommandé au Conseil, pour approbation, des modifications aux politiques de ressources humaines pour le personnel professionnel, technique et administratif non syndiqué.

RAPPORT SUR LA RÉMUNÉRATION

La rémunération des membres indépendants du conseil d'administration d'Investissement Québec, à l'exception du président du Conseil, comprend :

- une rémunération annuelle forfaitaire de 9 146 \$;
- une rémunération annuelle de 3 430 \$ pour le président d'un comité du Conseil;
- un jeton de présence de 572 \$ par réunion du Conseil ou d'un comité;
- un jeton de présence de 286 \$ par réunion extraordinaire du Conseil ou d'un comité, lorsqu'elle est de courte durée et qu'elle est tenue par conférence téléphonique.

Le président du Conseil est admissible, pour sa part, à une rémunération annuelle forfaitaire de 37 517 \$ ainsi qu'à un jeton de présence de 857 \$ chaque fois qu'il assiste à une réunion du Conseil ou à une réunion des comités relevant de celui-ci. Ce montant est de 428,50 \$ par réunion extraordinaire de courte durée du Conseil ou par réunion d'un comité tenue par conférence téléphonique. Le président du Conseil peut assister à toutes les réunions des comités du Conseil.

RELEVÉ DE PRÉSENCE ET RÉMUNÉRATION TOTALE DES ADMINISTRATEURS D'INVESTISSEMENT QUÉBEC, 2015-2016

	NOMBRE DE RÉUNIONS					RÉMUNÉRATION
	Conseil d'administration ⁽¹⁾	Comité de gouvernance et d'éthique ⁽²⁾	Comité de vérification	Comité de gestion des risques ⁽³⁾	Comité des ressources humaines ⁽⁴⁾	(\$)
TOTAL	17	10	4	5	7	351 734
ADMINISTRATEURS						
Louis L. Roquet ⁽⁵⁾	17	10	4	4	7	64 962
Pierre Gabriel Côté	17	10	4	4	6	—
Isabelle Boillat	14			5		19 728
Anne Bourhis	17				7	22 302
Michel Brûlé	17	10				23 732
Luc Dupont	13			4		18 298
Madeleine Féquière	13		4			18 298
Nadine Girault	14				6	20 014
Jean Landry	16		4	5		26 590
Monette Malewski	13		4			18 584
Geneviève Morin	16		4			20 300
Claudine Roy	16	10				23 446
René Roy	17				7	25 732
Louise Sanscartier	17	10				27 162
Michel Tremblay	13			5		22 586

(1) Y compris six réunions hors calendrier.

(2) Y compris quatre réunions hors calendrier.

(3) Y compris une réunion hors calendrier.

(4) Y compris trois réunions hors calendrier.

(5) M. Roquet a une rémunération réduite puisqu'il est retraité du secteur public.

RÉMUNÉRATION DES CINQ DIRIGEANTS LES MIEUX RÉMUNÉRÉS D'INVESTISSEMENT QUÉBEC, AU 31 MARS 2016⁽¹⁾

	Salaire (\$)	Rémunération variable (\$)	Autres formes de rémunération (\$) ⁽²⁾	Total (\$)
Pierre Gabriel Côté ⁽³⁾ Président-directeur général	391 400	–	34 975	426 375
Jean-Jacques Carrier Vice-président et chef de la direction financière	293 588	81 617	32 744	407 949
Yves Lafrance Premier vice-président aux opérations et aux stratégies clients	300 000	80 456	25 164	405 620
Yves Bourque Vice-président à la gestion des risques et au crédit	275 000	76 255	28 791	380 046
Robert Teasdale Vice-président au financement commercial, au développement régional et aux entreprises d'économie sociale	266 867	72 028	31 791	370 686

(1) Versée en 2015-2016.

(2) Y compris le montant des avantages particuliers ainsi que la portion d'assurance collective payée par la Société.

(3) M. Côté n'est pas admissible à la rémunération variable puisqu'il est entré en fonction le 12 janvier 2015.

HONORAIRES DE L'AUDITEUR EXTERNE

Les livres et les comptes d'Investissement Québec sont audités par le Vérificateur général du Québec et par un auditeur externe. Les honoraires relatifs à cet auditeur externe pour l'exercice terminé le 31 mars 2016 se détaillent comme suit :

HONORAIRES DE L'AUDITEUR EXTERNE, 2015-2016

	(\$)
Honoraires pour services d'audit ⁽¹⁾	390 313
Honoraires pour services en matière de fiscalité	33 000
Honoraires pour autres services	63 460
TOTAL	486 773

(1) Comprend un ajustement relatif à l'exercice précédent.

STRUCTURER LA GOUVERNANCE INTERNE

ÉQUIPE DE LEADERSHIP

L'équipe de leadership a le mandat de recommander au conseil d'administration l'adoption du plan stratégique et l'approbation du plan d'action, de suivre le plan d'action, de décider des actions prévues dans ces plans, d'approuver les directives de la Société, de recommander, pour approbation, les politiques au conseil d'administration, d'évaluer les résultats et de suivre la performance de la Société.

L'équipe compte trois femmes et cinq hommes. Parmi les trois femmes, deux appartiennent au groupe d'âge de 31 à 50 ans, et une au groupe de 51 ans ou plus. Tous les hommes font partie du groupe d'âge de 51 ans ou plus. Aucun membre ne fait partie d'un groupe minoritaire¹⁷. L'équipe est constituée ainsi : Pierre Gabriel Côté, président-directeur général, Yves Bourque, vice-président à la gestion des risques et au crédit, Jean-Jacques Carrier, vice-président et chef de la direction financière, Yves Lafrance, premier vice-président aux opérations et aux stratégies clients, Marc Paquet, vice-président aux affaires juridiques et secrétaire de la Société, Mirabel Paquette, vice-présidente aux communications et aux affaires publiques, Michèle Perryman, vice-présidente aux ressources humaines et à l'administration, et Sylvie Pinsonnault, vice-présidente au capital de risque, aux fonds d'investissement et aux mesures fiscales. L'équipe de leadership s'est réunie 18 fois au cours de l'exercice.

COMITÉ DE FINANCEMENT

Le Comité de financement encadre l'ensemble du processus d'investissement et de financement. Il a notamment pour mandat d'analyser, d'approuver ou de recommander les dossiers, conformément aux pouvoirs qui lui sont conférés par le règlement intérieur de la Société. Il s'assure que les analyses effectuées définissent clairement les risques inhérents à l'investissement ou au financement proposé en conformité avec les politiques, y compris les balises du portefeuille d'investissement et les normes en vigueur à la Société. Tous les trimestres, le président du comité communique au Comité de gestion des risques et au conseil d'administration les décisions du Comité de financement concernant les autorisations et les réalisations.

Le comité est composé de cinq membres : Pierre Gabriel Côté, président-directeur général, Yves Bourque, vice-président à la gestion des risques et au crédit et président du comité, Jean-Jacques Carrier, vice-président et chef de la direction financière, Yves Lafrance, premier vice-président aux opérations et aux stratégies clients, et Mirabel Paquette, vice-présidente aux communications et aux affaires publiques. Sylvie Pinsonnault, vice-présidente au capital de risque, aux fonds d'investissement et aux mesures fiscales, est membre suppléante et Johanne Proulx, directrice des affaires juridiques, agit comme secrétaire du comité. Le comité tient une rencontre statutaire par semaine. Le comité a tenu 50 réunions statutaires et 14 réunions additionnelles non prévues en 2015-2016.

¹⁷ Membre d'une minorité visible ou personne handicapée.

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE



GÉRER LES RISQUES

Investissement Québec agit à la fois comme un agent contribuant au développement économique du Québec et comme un gestionnaire de risques, c'est-à-dire qu'elle assume généralement un niveau de risque plus élevé que ne le ferait un prêteur traditionnel, tout en veillant à obtenir une rentabilité durable.

Comme le requiert la Loi sur Investissement Québec, le conseil d'administration de la Société a créé le Comité de gestion des risques, qui a notamment pour fonction de s'assurer que soient mis en place un processus de gestion des risques et une culture générale de gestion des risques. Il doit également comprendre et suivre l'évolution des risques importants auxquels la Société est exposée, recommander au conseil d'administration l'approbation des politiques d'encadrement de la gestion des risques et s'assurer du respect de ces politiques. Par ailleurs, le règlement intérieur de la Société prévoit la délégation de certains pouvoirs, notamment pour l'autorisation des interventions financières et la signature de documents.

Investissement Québec cherche à promouvoir une culture générale de gestion des risques et à responsabiliser tous les niveaux de l'organisation.

CADRE DE LA GESTION DES RISQUES

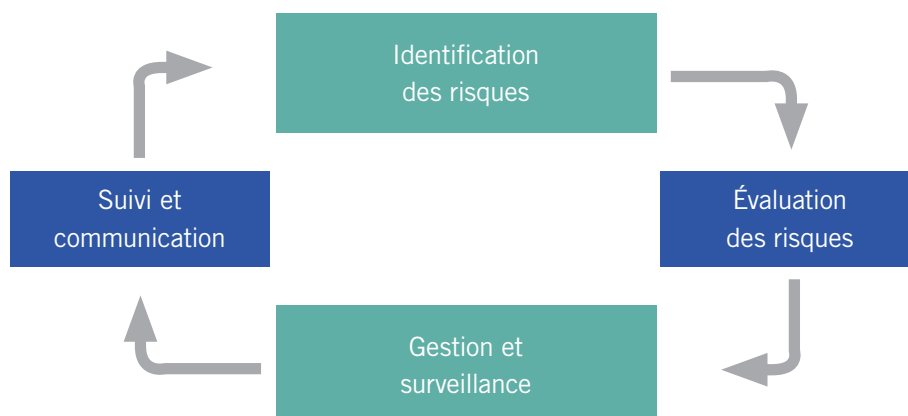
Le cadre de la gestion des risques se veut systématique, proactif et continu, selon les meilleures pratiques du marché et les objectifs de la Société. Il permet à cette dernière de repérer et d'analyser les risques liés à ses activités.

Les risques ne peuvent être éliminés en totalité. Ils sont donc priorisés en fonction du degré d'appétit pour les risques et des seuils de tolérance aux risques fixés par la direction, par le Comité de gestion des risques et par le conseil d'administration. Ils sont ensuite prioritairement atténués à l'aide de mesures de gestion des risques, pour les ramener à un niveau acceptable. Un suivi régulier du profil de risque de la Société est effectué, afin d'assurer le dynamisme du cadre en fonction des objectifs stratégiques et financiers d'Investissement Québec.

Un des principes de base de la gestion des risques est que le risque est l'affaire de tous. Investissement Québec applique le concept des trois lignes de défense, selon les bonnes pratiques de gestion.

PREMIÈRE LIGNE DE DÉFENSE LES FONCTIONS OPÉRATIONNELLES DE GESTION ET DE CONTRÔLE	DEUXIÈME LIGNE DE DÉFENSE LES FONCTIONS DE SURVEILLANCE	TROISIÈME LIGNE DE DÉFENSE L'AUDIT INTERNE
• Endosser et gérer les risques inhérents aux activités de la Société • Veiller à la conception et à la mise en place de mesures d'atténuation des risques • Appliquer les mesures d'atténuation au quotidien	• Établir le cadre de la gestion des risques • Surveiller les pratiques de gestion de la première ligne de défense • Assister la première ligne lors de l'élaboration des mesures d'atténuation des risques • Suivre les risques et en rendre compte	• Fournir une assurance indépendante au conseil d'administration quant à l'efficacité de la gouvernance, des mesures d'atténuation et de la gestion des risques

La mise en œuvre du cadre de la gestion des risques s'illustre en quatre étapes qui sont appliquées, selon les rôles et responsabilités, par chacune des lignes de défense :



IDENTIFICATION DES RISQUES

Cette étape, qui est prise en compte dans le processus de planification stratégique, consiste à recenser l'univers des risques auxquels la Société est exposée. Ainsi, tous les risques susceptibles de l'atteindre sont répertoriés. Cet univers des risques est documenté à l'aide d'un registre des risques. Des liens clairs sont établis entre les objectifs d'affaires de la Société et les risques qui y sont rattachés.

ÉVALUATION DES RISQUES

Investissement Québec évalue ensuite son exposition aux risques à l'aide d'une grille de quantification. Les critères d'évaluation, pour chaque risque, sont les répercussions potentielles, la probabilité d'occurrence et la vélocité. Ainsi, le risque inhérent est évalué à l'aide de ces critères.

Ensuite, pour chaque risque, des mesures de gestion qui viennent atténuer le risque inhérent sont recensées et évaluées, ce qui établit le risque résiduel. Lorsque ce dernier est jugé trop élevé par rapport à l'appétit de la Société pour le risque, les plans d'action requis sont mis en place.

GESTION ET SURVEILLANCE

La Société valide, en alternance, la conception et l'efficacité opérationnelle de ses mesures de gestion des risques pour s'assurer qu'elles permettent d'atténuer les risques. Elle établit, le cas échéant, des plans d'action afin de maintenir les risques à un niveau qu'elle juge acceptable.

SUIVI ET COMMUNICATION

La gestion des risques est un processus dynamique dans le cadre duquel la Société effectue annuellement la mise à jour de son profil de risque et de ses mesures de gestion. Elle s'assure également que l'évaluation des risques demeure adéquate, et ce, en fonction des résultats obtenus par ses activités de surveillance, de ses orientations stratégiques, de ses seuils de tolérance aux risques, du contexte économique, etc. Les résultats découlant de l'application du cadre de la gestion des risques sont communiqués de façon régulière au Comité de gestion des risques et à l'équipe de leadership. En tenant compte des éléments ci-dessus, les domaines de risques de la Société, ainsi que les principales mesures de gestion qui y sont associées, sont présentés dans le tableau suivant.

IDENTIFICATION DES RISQUES		ÉVALUATION DES RISQUES
DOMAINE	DESCRIPTION	MESURES DE GESTION
Risque stratégique	Regroupe les risques attribuables à des choix inadéquats et à des orientations inadaptées aux besoins et à l'évolution du marché. Il regroupe également le risque lié à l'incapacité d'assurer la rentabilité financière annuelle de la Société et le risque lié à un ralentissement économique et à un changement démographique.	Le plan stratégique de la Société, qui comprend l'énoncé de sa mission, de sa vision et de ses valeurs, ses enjeux, ses orientations stratégiques, ses objectifs, ses indicateurs de performance et ses cibles, a été adopté par le conseil d'administration. Lorsque le plan est approuvé par le gouvernement, il est communiqué à tous les employés. Afin d'assurer la mise en œuvre de son plan stratégique, la Société élabore chaque année un plan d'action établissant les actions à entreprendre pour atteindre ses objectifs. Pour leur part, le conseil d'administration et l'équipe de leadership veillent à la bonne marche d'Investissement Québec; un suivi trimestriel résumant les résultats des principaux indicateurs de performance annuels de la Société leur est présenté, avec une analyse des résultats. Les principes de saine gestion sont, entre autres, étayés par l'analyse des retombées économiques des interventions de la Société et par des sondages sur la satisfaction de la clientèle et des partenaires financiers.
Risque de réputation	Représente le risque que l'image et la crédibilité de la Société soient entachées.	La Société a mis en place plusieurs mesures de contrôle pour gérer ce risque. En effet, elle dispose d'une stratégie d'affaires publiques et de relations avec les médias. Par sa déclaration d'engagement envers la clientèle, la Société veille à maintenir de bonnes relations avec ses clients et ses partenaires. De plus, elle dispose d'une politique de divulgation financière, de codes d'éthique, d'une politique de traitement des plaintes et d'une ligne téléphonique d'éthique pour les employés, gérée à l'externe. La Société possède également une politique de financement socialement responsable, qui témoigne de sa volonté d'encourager l'adoption d'un comportement socialement responsable et la pratique d'une gestion responsable de l'environnement tout en s'assurant de ne pas compromettre la croissance économique du Québec. Enfin, le financement de projets ou d'entreprises liés à des activités pouvant porter atteinte à la réputation de la Société est soumis au Comité de financement pour examen.

IDENTIFICATION DES RISQUES		ÉVALUATION DES RISQUES
DOMAINE	DESCRIPTION	MESURES DE GESTION
Risques financiers	RISQUE DE CRÉDIT	
	Représente le risque de pertes que la Société pourrait subir en raison de l'incapacité d'un tiers à honorer ses engagements financiers.	La Société dispose d'une politique d'investissement et d'une politique de crédit pour gérer ce risque. Elle suit un processus rigoureux d'octroi de crédit comportant notamment des étapes d'analyse et de contrôle diligent, d'autorisation, de déboursement et de suivi. De plus, elle utilise un système de notation d'entreprise et de notation de l'instrument qui est fondé sur des critères quantitatifs et qualitatifs. Dans le but d'atténuer le risque de crédit, la Société peut avoir recours à la prise de sûretés, à l'utilisation d'instruments financiers dérivés, à la syndication ou à d'autres mesures. Dans un objectif de saine gestion de son portefeuille, la Société effectue un suivi périodique des entreprises et des instruments afin de s'assurer que les notations et les provisions demeurent adéquates et de connaître dans quelle mesure les contreparties pourront honorer leurs engagements financiers.
	RISQUE DE MARCHÉ	
	Représente le risque auquel la Société est exposée si certains facteurs de marché, tels que les taux d'intérêt et de change et les cours boursiers, fluctuent de façon défavorable.	La Société dispose de politiques (politique de gestion du risque de change, politique de gestion du risque de taux d'intérêt, politique de gestion du risque du prix de l'aluminium et politique de placement) décrivant les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion des risques inhérents aux facteurs de marché. Elle a également recours à des instruments financiers dérivés afin d'atténuer les effets de la variation de ces facteurs en deçà des limites prévues dans les politiques. Pour obtenir des détails sur la façon dont la Société gère le risque de marché, se reporter à la note complémentaire des états financiers consolidés intitulée « Gestion des risques associés aux instruments financiers ».
Risques financiers	RISQUE DE LIQUIDITÉ	
	Représente le risque que la Société soit incapable d'obtenir les fonds nécessaires à un coût raisonnable pour respecter ses engagements.	La Société dispose d'une politique de gestion du risque de liquidité pour gérer ce risque. En outre, elle conserve les liquidités nécessaires et dispose de facilités de crédit irrévocables pour faire face à toute éventualité. Pour obtenir des détails sur la façon dont la Société gère le risque de liquidité, se reporter à la note complémentaire des états financiers consolidés intitulée « Gestion des risques associés aux instruments financiers ».

IDENTIFICATION DES RISQUES		ÉVALUATION DES RISQUES
DOMAINE	DESCRIPTION	MESURES DE GESTION
Risque opérationnel	Représente le risque lié, notamment, à des erreurs non détectées dans le système d'information, à l'inefficience organisationnelle et opérationnelle, à l'incapacité à conserver un personnel qualifié et mobilisé, à des insuffisances ou à des défaillances de systèmes ou à des brèches dans la sécurité de l'information.	Pour gérer ce risque, la Société dispose de divers mécanismes, notamment : • la validation, par les fonctions opérationnelles, des données dans les systèmes pour refléter les ententes avec les clients et partenaires; • la collaboration entre la gouvernance financière et la première ligne de défense pour déterminer et évaluer les contrôles internes à l'égard de l'information financière et les contrôles de divulgation financière; • l'embauche d'un personnel compétent et la mise à jour des connaissances de celui-ci par la formation appropriée; • la mise en place d'un réseau informatique fiable avec des outils de gestion de la sécurité; • la communication et la mise à jour des politiques relatives à la sécurité de l'information papier et électronique; • le suivi et la mise à jour des indicateurs de performance; • la production de rapports de gestion, tels les tableaux de bord et le suivi du plan stratégique.
Risque de conformité	Représente le risque lié au non-respect des lois, des règlements, des politiques et des directives.	La Société encadre ses employés de manière à respecter les lois et les règlements, notamment à l'aide de formations, d'outils de diffusion de l'information, de comités, du code d'éthique, de la ligne téléphonique d'éthique et de mises à jour des politiques et directives.

GÉRER LES RESSOURCES HUMAINES

EFFECTIF

Au 31 mars 2016, Investissement Québec compte 456 employés permanents¹⁸. Au cours de l'exercice, la Société a embauché 33 nouveaux employés¹⁹ et 5 remplaçants. Le taux de roulement²⁰ du personnel s'établit à 10,8 %, soit 50 départs²¹, dont 14 départs à la retraite.

Le taux d'absentéisme²² se situe à 7,4 %. À cet égard, 42 personnes se sont absentes pour cause d'invalidité prolongée²³, pour une moyenne de 62 jours par absence. Par ailleurs, 13 employées ont bénéficié d'un congé de maternité et 14 employés, d'un congé de paternité²⁴. Aucun accident relié au travail n'a été signalé à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) au cours du dernier exercice.

ÉVOLUTION DE L'EFFECTIF⁽¹⁾

	Au 31 mars 2016			Au 31 mars 2015	Au 31 mars 2014
	Femmes	Hommes	Total	Total	Total
CATÉGORIE D'EMPLOIS					
Gestionnaires	17	34	51	58	55
Professionnelles et professionnels	107	134	241	248	259
Juristes	8	3	11	11	11
Techniciennes et techniciens	60	20	80	80	84
Personnel administratif	70	3	73	76	78
TOTAL	262	194	456	473	487

(1) Comprend uniquement le personnel permanent.

Investissement Québec embauche ses employés localement dans tous ses bureaux au Québec. Cependant, dans le cas du recrutement pour les bureaux à l'étranger, la Société peut embaucher une personne au Québec et la détacher à l'étranger, ou encore recruter à l'étranger une personne qui travaillera au sein d'une délégation du Québec ou d'un bureau diplomatique du Canada à l'étranger, mais qui relèvera de la Société.

Dans les deux cas, les critères d'embauche sont les mêmes et dépendent des qualifications demandées pour le poste. Toutefois, les raisons qui déterminent l'embauche d'un Québécois ou d'une personne recrutée à l'étranger sont liées à la sécurité, au réseau d'affaires établi dans le pays et à l'intégration à la culture du pays.

Les détachements à l'étranger sont soumis à des règles particulières qui sont édictées et gérées par le ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF) dans les pays où le Québec est présent, ou par Affaires mondiales Canada (AMC) lorsque le Québec n'a pas de délégation ou de bureau dans ce pays. Enfin, tous les gestionnaires de la Société sont embauchés localement et travaillent au Québec.

18 Y compris cinq employés à temps partiel.

19 13 femmes et 20 hommes.

20 Par souci de confidentialité, le taux de roulement n'est pas présenté par région ni par groupe d'âge. De plus, ce taux comprend uniquement le personnel permanent.

21 26 femmes et 24 hommes.

22 Le taux d'absentéisme est calculé en divisant le nombre de jours d'absence par le nombre moyen de jours travaillés par employé, ce qui exclut les congés pour les vacances et les jours fériés. Les absences comprennent les congés de maladie, les congés pour responsabilité parentale et événements familiaux ainsi que les congés annuels sans traitement.

23 Absences de plus de 10 jours consécutifs sur présentation d'un rapport médical.

24 Tous les employés dont le congé a pris fin avant le 31 mars 2016 sont revenus au travail et ont continué d'occuper les mêmes fonctions à leur retour.

RÉPARTITION DE L'EFFECTIF PAR RÉGION ADMINISTRATIVE, AU 31 MARS 2016

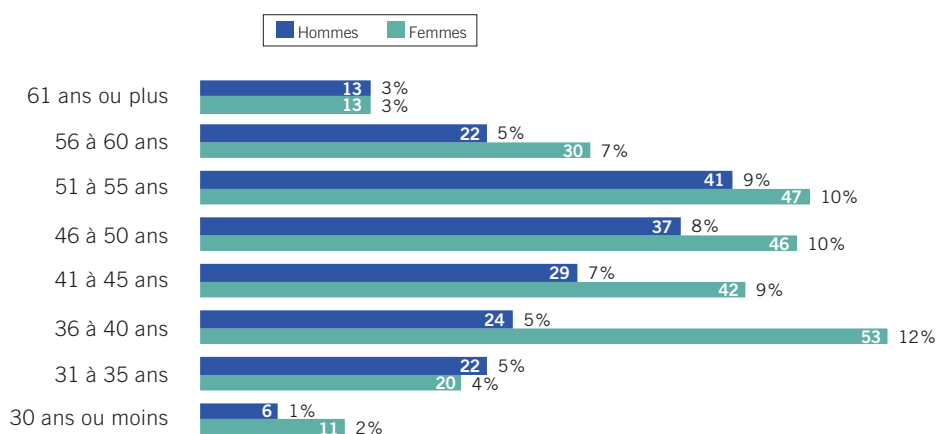
RÉGION ADMINISTRATIVE	Nombre d'employés ⁽¹⁾
01 – Bas-Saint-Laurent	8
02 – Saguenay–Lac-Saint-Jean	7
03 – Capitale-Nationale	114
04 – Mauricie	3
05 – Estrie	5
06 – Montréal ⁽²⁾	257
07 – Outaouais	3
08 – Abitibi-Témiscamingue	-
09 – Côte-Nord	2
11 – Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	-
12 – Chaudière-Appalaches	4
13 – Laval	17
16 – Montérégie	21
17 – Centre-du-Québec	8
Hors Québec ⁽³⁾	7
TOTAL	456

(1) Comprend uniquement le personnel permanent.

(2) Comprend les deux bureaux du centre-ville de Montréal et ceux des arrondissements d'Anjou et de Saint-Laurent.

(3) Exclut 40 personnes recrutées à l'étranger.

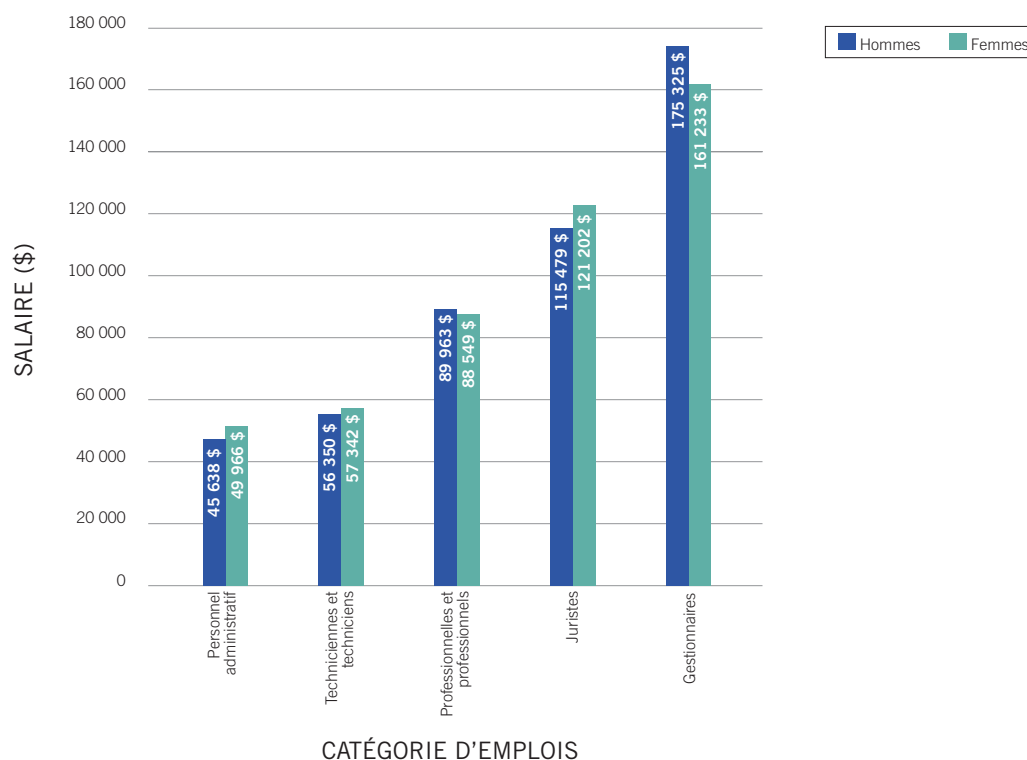
RÉPARTITION DE L'EFFECTIF PAR TRANCHE D'ÂGE, AU 31 MARS 2016



La Société dispose d'une politique visant l'accès à l'égalité en emploi, laquelle a pour but d'assurer une représentation équitable des membres des groupes visés à tous les niveaux de l'organisation, conformément à la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics. Au 31 mars 2016, 9,5 % des employés de la Société sont membres d'une minorité visible et 1,5 % sont des personnes handicapées.

CONDITIONS ET ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

SALAIRE MOYEN PAR CATÉGORIE D'EMPLOI, AU 31 MARS 2016



Le salaire médian des employés d'Investissement Québec, à l'exclusion du salaire du président-directeur général, est de 86 502 \$. L'augmentation salariale annuelle moyenne, à l'exclusion du salaire du président-directeur général, est de 2,2 %.

En 2002, conformément à la Loi sur l'équité salariale, la Société a mis en place un programme qui visait à corriger les écarts salariaux découlant de la discrimination systématique fondée sur le sexe à l'égard des personnes qui occupent des emplois à prédominance féminine. Elle s'est par ailleurs engagée à préserver l'équité salariale au sein de son personnel lorsqu'elle crée de nouveaux emplois ou qu'elle modifie l'organisation du travail. Tous les cinq ans, les organisations québécoises soumises à la loi doivent évaluer le maintien de l'équité salariale au moyen de données à jour. En 2015, Investissement Québec a procédé à cette évaluation pour l'ensemble de ses employés répartis dans quatre programmes²⁵.

RELATIONS DE TRAVAIL

La majorité des employés, soit 86 %, sont représentés par trois syndicats : le SEPB-571, le SFPQ et LANEQ²⁶. Chaque syndicat possède sa propre convention collective dans laquelle sont définies les conditions de travail²⁷. Les conventions en vigueur sont disponibles sur le site Internet du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Les conventions collectives des juristes et du personnel professionnel, qui ont toutes deux pris fin le 31 mars 2015, s'appliqueront jusqu'à leur renouvellement respectif. Quant à l'entente régie par le SFPQ, elle a été renouvelée le 4 mars 2014 et prendra fin le 31 mars 2017.

²⁵ Les quatre programmes sont les suivants : le personnel professionnel, les juristes, le personnel technique et administratif et le personnel d'encadrement.

²⁶ L'Association des juristes de l'État (AJE) est devenue LANEQ le 16 septembre 2015.

²⁷ Chacune des conventions collectives en vigueur prescrit des délais, notamment pour les affichages de postes, les demandes de congés, les périodes d'essai et le surplus d'effectifs. L'exercice du droit d'association et la liberté de négociation de conventions collectives ont été respectés au cours de l'année financière 2015-2016.

Trois comités de relations professionnelles collaborent à une culture de saines relations de travail. Chacun de ces comités est composé d'un certain nombre d'employés dont la moitié est désignée par le syndicat et l'autre, par la partie patronale. Les porte-paroles patronal et syndical s'assurent d'établir l'ordre du jour en fonction des besoins et voient à ce que chaque membre du comité puisse faire les interventions appropriées de manière constructive et respectueuse. Pendant l'exercice financier 2015-2016, sept griefs ont été déposés et huit sont toujours en cours d'examen en date du 31 mars 2016.

SÉCURITÉ DU TRAVAIL

Investissement Québec compte 27 secouristes parmi ses employés ainsi qu'une brigade d'incendie, qui regroupe 38 personnes.

PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS

Investissement Québec offre à son personnel un programme d'aide gratuit et confidentiel. Le Programme d'aide aux employés (PAE) est un service de consultation externe pour les employés et les membres de leur famille qui sont aux prises avec des problèmes personnels, professionnels ou de santé.

PROGRAMME DE RECONNAISSANCE

Afin d'encourager une culture de reconnaissance et de favoriser le travail en équipe de même que le succès de ses employés, Investissement Québec s'est dotée d'une politique de reconnaissance qui fait partie intégrante de sa philosophie de gestion des ressources humaines. La Société a notamment institué le Prix du président, remis chaque année à une personne ainsi qu'à une équipe pour leur contribution exceptionnelle. Elle met également en valeur les années de service de ses employés. Ces exploits et jalons sont soulignés lors d'une rencontre d'employés.

PROGRAMME D'ENCOURAGEMENT À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE

Convaincue qu'il existe un lien entre la santé et la performance au travail, Investissement Québec, par l'entremise de son Programme d'encouragement à l'activité physique, rembourse à ses employés une partie de leurs frais d'inscription à une activité physique. En 2015-2016, 218 employés se sont prévalus de cette offre. La Société est par ailleurs partenaire du Grand défi Pierre Lavoie et participe au Défi Entreprises.

DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

Le perfectionnement professionnel est l'une des pierres angulaires de la stratégie de gestion des ressources humaines d'Investissement Québec, qui s'appuie sur ses orientations. Les vice-présidences participent chaque année à la mise sur pied d'un plan de développement des compétences basé sur les enjeux définis et les priorités établies.

En 2015-2016, l'ensemble des employés a suivi une formation en ligne sur les produits et les services d'Investissement Québec. Ces connaissances leur permettront de mieux négocier le virage client. La plateforme de diffusion choisie a permis d'atteindre tous les employés en leur offrant la possibilité de suivre le cours au moment qui leur convenait le mieux. Elle facilitera par ailleurs l'organisation de prochaines formations en ligne, une excellente pratique de développement durable.

Les autres formations proposées au cours de l'exercice portaient notamment sur le développement des habiletés en rédaction d'affaires, l'analyse financière, les nouvelles fonctionnalités des systèmes informatiques, l'anglais des affaires, l'efficacité personnelle et les pratiques de gestion.

Par ailleurs, plusieurs employés se sont inscrits à des programmes collégiaux ou universitaires, notamment en administration, en gestion financière, en comptabilité et en droit, et quatre employés ont suivi un cours de préparation à la retraite offert par Retraite Québec. La Société a également soutenu les employés dans la formation offerte par les ordres professionnels. En effet, ils sont, pour la plupart, tenus de suivre des cours pour approfondir et diversifier leurs connaissances et pour maintenir à jour leurs compétences.

En 2015-2016, les dépenses consacrées à la formation et au perfectionnement du personnel ont représenté 1,6 % de la masse salariale. En moyenne, chaque employé a participé à 15 heures de formation.

FORMATION PAR CATÉGORIE D'EMPLOIS, 2015-2016

CATÉGORIE D'EMPLOIS	Nombre d'heures de formation	Nombre d'heures moyen par employé
Gestionnaires	665	13
Professionnelles, professionnels et juristes	4 305	17
Techniciennes, techniciens et personnel administratif	1 954	13

MÉTHODE D'ÉVALUATION DU RENDEMENT

Selon le processus d'évaluation du rendement en vigueur, tous les membres du personnel sont évalués selon les objectifs de rendement signifiés en début d'année. La totalité des employés ayant travaillé le nombre de jours requis a bénéficié du processus d'évaluation. L'ensemble du processus de gestion du rendement est désormais informatisé et les formulaires sont remplis de façon électronique.

RÉALISER LE PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pour faire suite à l'adoption de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020, le conseil d'administration a approuvé, le 24 novembre 2015, le plan d'action de développement durable d'Investissement Québec pour la période 2015-2018. Ce plan, comme le précédent, s'aligne sur l'Agenda 21 de la culture du Québec, sur la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (Stratégie OVT) 2011-2016 et sur la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020. Conformément à la Loi sur le développement durable, la Société rend compte de ses actions dans son rapport annuel d'activités et de développement durable. Bien que ce plan soit relativement récent, plusieurs mesures sont déjà en cours d'implantation.

SUIVI ANNUEL DU PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2015-2018

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL : FAVORISER DES PRATIQUES DE GESTION ÉCORESPONSABLES AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ.

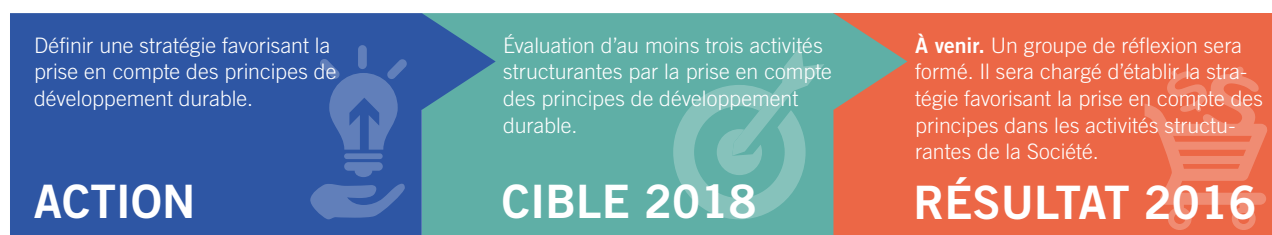




OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL : INTÉGRER LA PRISE EN COMPTE DES PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES ACTIVITÉS STRUCTURANTES DE LA SOCIÉTÉ.



OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL : ASSURER LE DÉVELOPPEMENT DES CONNAISSANCES DES EMPLOYÉS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE.



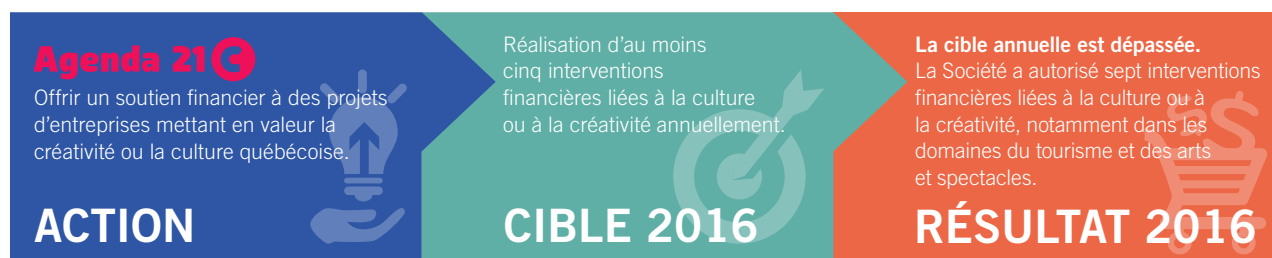
OBJECTIF ORGANISATIONNEL : ANCRER LE DÉVELOPPEMENT DURABLE AU CENTRE DES ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ.



OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL : METTRE EN VALEUR LA CRÉATIVITÉ DES ENTREPRISES DU QUÉBEC COMME LEVIER DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DURABLE.



OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

Appuyer le développement des pratiques et des modèles d'affaires verts et responsables.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL : PROMOUVOIR LES PRATIQUES RESPONSABLES AUPRÈS DES ENTREPRISES.



OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

Appuyer le développement des filières vertes et des biens et services écoresponsables produits au Québec.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL : METTRE EN VALEUR LA FILIÈRE DES TECHNOLOGIES PROPRES AU QUÉBEC.



OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

Favoriser l'investissement et le soutien financier pour appuyer la transition vers une économie verte et responsable.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL : DÉMONTRER L'ENGAGEMENT DE LA SOCIÉTÉ EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE ET DE FINANCE DURABLE.



OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

Appuyer et mettre en valeur les activités des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL : METTRE EN VALEUR LA CONTRIBUTION PARTICULIÈRE DES ENTREPRISES D'ÉCONOMIE SOCIALE DANS LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC ET PROMOUVOIR L'ENGAGEMENT SOCIAL DE LA SOCIÉTÉ.



OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

Soutenir la participation publique dans le développement des collectivités.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL : AGIR EN SYNERGIE AVEC D'AUTRES INTERVENANTS DU MILIEU AFIN DE FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE DES COLLECTIVITÉS.



OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

Appuyer l'électrification des transports et améliorer l'efficacité énergétique de ce secteur pour développer l'économie et réduire les émissions de GES.

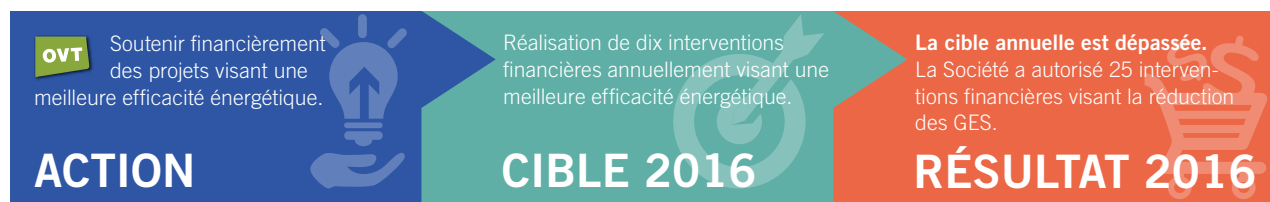
OBJECTIF ORGANISATIONNEL : CONTRIBUER À LA RÉDUCTION DES GES EN SOUTENANT LE SECTEUR DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS.



OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

Améliorer l'efficacité énergétique.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL : CONTRIBUER À LA RÉDUCTION DES GES EN SOUTENANT DES PROJETS D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE.



La Société, par ses activités de financement, contribue indirectement aux indicateurs visés par la Stratégie OVT. En effet, la concrétisation des projets soutenus par la Société en 2015-2016 engendrera un effet positif sur le taux de croissance du PIB de toutes les régions du Québec ainsi que sur le taux de croissance annuel des investissements privés.

Yves Lévesque, financement, Lucie Beaulieu, financement de l'entrepreneuriat collectif, et Diane Lavoie, financement, Bas-Saint-Laurent





RÉDUIRE L'EMPREINTE ÉCOLOGIQUE DE LA SOCIÉTÉ

Investissement Québec s'inspire des meilleures approches en vigueur afin de favoriser des pratiques de gestion écoresponsables et de diminuer graduellement son empreinte environnementale. À ce chapitre, elle gère de manière écoresponsable ses acquisitions, l'organisation d'événements et l'impression de documents.

Pour atteindre ses objectifs en matière de développement durable, la Société organise, pour ses employés, des activités de sensibilisation aux questions écologiques et les invite à adopter des comportements responsables, tant au travail que dans leur vie personnelle.

MATIÈRES CONSOMMÉES, MATIÈRES RECYCLÉES ET DÉCHETS

Le papier fait de matières recyclées est la principale ressource consommée par Investissement Québec, qui s'efforce de réduire sa consommation, notamment en proposant l'usage de la signature numérique, ce qui limitera l'impression de documents administratifs.

En collaboration avec les sociétés immobilières qui sont propriétaires des locaux qu'elle occupe, Investissement Québec récupère plusieurs matières recyclables, dont le papier, le carton, le plastique, le métal, le verre, les piles, les ampoules et les tapis. Lorsqu'elle procède à des réaménagements, la Société offre gratuitement son mobilier désuet à des organismes à but non lucratif afin de lui donner une deuxième vie. Elle expédie, à faible coût, tout l'équipement informatique désuet à OPEQ (Ordinateurs pour les écoles du Québec), organisme à but non lucratif qui se charge de remettre les ordinateurs à neuf et qui encourage l'insertion sociale, le réemploi et le recyclage écologique. Enfin, elle dispose d'une « Papeterie verte », qui favorise le réemploi des fournitures de bureau.

MATIÈRES CONSOMMÉES, MATIÈRES RECYCLÉES ET DÉCHETS

	2015-2016	2014-2015	2013-2014
Matières consommées			
Eau embouteillée	713 l	474 l	450 l
Ressources matérielles			
Papier	19,6 t	21,3 t	21,7 t
Enveloppes	73 000	120 000	77 000
Boîtes de carton	905	1 101	1 065
Fournitures électroniques			
Téléphones IP, analogues, cellulaires ou intelligents	26	158	210
Ordinateurs ou portables ⁽¹⁾	17	30	282
Moniteurs	33	21	66
Tablettes numériques	25	–	34
Cartouches d'encre ⁽²⁾	151	160	233
Matières recyclées et déchets			
Téléphones IP, analogues, cellulaires ou intelligents	356	–	313
Ordinateurs ou portables	18	225	137
Moniteurs	33	48	31
Claviers	90	401	90
Imprimantes	14	15	–
Serveurs	10	–	17
Disques durs d'ordinateurs	53	–	–
Bandes de sauvegarde	480	840	1
Déchets ⁽³⁾	22 t	25 t	19 t

(1) Des modifications ont été apportées aux données relatives à l'achat d'ordinateurs ou de portables pour 2014-2015 et 2013-2014.

(2) Les cartouches vides sont retournées au fournisseur, qui les recycle.

(3) Pour les périodes 2015-2016 et 2014-2015, les déchets sont comptabilisés pour les deux bureaux du centre-ville de Montréal : 43 % ont été récupérés ou transformés en 2015-2016 et 36 % en 2014-2015. En 2013-2014, ils sont comptabilisés pour le bureau principal de Montréal et le bureau de Québec, et 23 % ont été récupérés ou transformés.

ÉNERGIE ET ÉMISSIONS

Comme source d'énergie, Investissement Québec utilise surtout l'électricité²⁸, principalement pour le chauffage, la climatisation et l'éclairage de ses bureaux.

Les voyages d'affaires représentent, quant à eux, la principale source de dépense d'énergie indirecte d'Investissement Québec, qui procédera, dans le cadre de son plan d'action de développement durable 2015-2018, à une mise à niveau de ses indicateurs afin de calculer plus adéquatement les gaz à effet de serre (GES) liés à ses déplacements. À cet effet, elle introduira un nouveau système de comptabilisation propre à ce type d'information, qui lui permettra d'observer l'évolution de ces émissions à la lumière des gestes qu'elle posera conformément à la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020. Par ailleurs, la Société comptabilise l'incidence environnementale du déplacement quotidien²⁹ de ses employés entre leur domicile et leur lieu de travail³⁰.

Investissement Québec encourage ses employés à réduire les émissions de GES et autres polluants atmosphériques au moyen du covoiturage et du transport en commun. De plus, pour diminuer les déplacements lors de réunions, elle invite son personnel à utiliser les salles ou les postes de vidéoconférence dans ses centres d'affaires. Au cours de l'exercice, 316 vidéoconférences ont été tenues. La Société est convaincue que l'utilisation de ces services de conférence a permis de limiter ses émissions de GES, mais il lui est difficile de quantifier cette réduction. Au chapitre des déplacements pour le travail, la Société a conclu une entente de service avec Taxelco favorisant l'usage de taxis électriques dans la région de Montréal. Elle utilise également le service de location de voitures électriques de Communauto. Elle sensibilise ses employés à l'utilisation du vélo grâce à un programme de location de vélos BIXI en vigueur pour la cinquième année consécutive. Au cours de l'exercice 2015-2016, les employés des bureaux de Montréal ont parcouru 2 056 km à vélo. Investissement Québec fait la promotion du transport en commun auprès de son personnel par divers programmes dans les régions métropolitaines de Montréal et de Québec, auxquels 25 employés ont participé.

ÉNERGIE ET ÉMISSIONS⁽¹⁾

	2015-2016	2014-2015	2013-2014
ÉLECTRICITÉ			
Consommation d'électricité ⁽²⁾	3 113 557 kWh	3 253 363 kWh	3 170 216 kWh
Émissions totales de GES liées à la consommation d'électricité ⁽³⁾	5,0 t éq. CO₂	5,2 t éq. CO ₂	3,5 t éq. CO ₂
DÉPLACEMENTS D'AFFAIRES			
Émissions totales de GES liées aux déplacements d'affaires	307,7 t éq. CO₂	n. d.	287,6 t éq. CO ₂
DÉPLACEMENTS QUOTIDIENS			
Émissions totales de GES liées au transport des employés	637,4 t éq. CO₂	636,6 t éq. CO ₂	634,6 t éq. CO ₂
ÉMISSIONS TOTALES DE GES⁽⁴⁾	950,1 t éq. CO₂	s.o.	925,7 t éq. CO ₂

(1) Les coefficients d'émission de GES utilisés pour estimer l'incidence des déplacements proviennent d'Environnement et Changement climatique Canada, du World Resources Institute, de l'Agence européenne pour l'environnement et de Transport Canada. Les changements des résultats pour les années 2014-2015 et 2013-2014 s'expliquent par la mise à jour des coefficients d'émission de GES liés à la consommation d'électricité ainsi que les hypothèses utilisées dans les déplacements en avion.

(2) L'estimation est basée sur la consommation totale en électricité de l'immeuble du Centre de commerce mondial de Montréal, de l'immeuble situé au 600, rue de La Gauchetière Ouest, à Montréal, et de l'édifice Louis-Philippe-Pigeon, situé à Québec, au prorata de l'espace occupé par les bureaux d'Investissement Québec. Les données sur la consommation d'électricité des autres bureaux d'Investissement Québec ne sont pas disponibles.

(3) Puisque l'électricité au Québec est une énergie renouvelable dont la production est à 99 % d'origine hydraulique, les GES ont été calculés selon les taux estimés associés à la production d'hydroélectricité fournis par Hydro-Québec. Source : Statistique Canada, Tableau 127-0002 – Production de l'énergie électrique, selon la classe de producteur d'électricité, mensuel (mégawattheure).

(4) Comprennent les émissions totales de GES liées à la consommation d'électricité, aux déplacements d'affaires et aux déplacements quotidiens des employés.

28 La consommation de gaz représente 0,5 % de la consommation totale de la Société en énergie directe. Elle n'utilise pas de produits ni de substances qui dégagent des gaz pouvant appauvrir la couche d'ozone.

29 L'incidence des déplacements quotidiens des employés est calculé à l'aide d'une moyenne de 227 jours travaillés par employé par année.

30 Taux de réponse de 63 %. Ces données ont été recueillies par sondage interne au cours du mois de mars 2016.



PERFORMANCE FINANCIÈRE

— Jacques Gagnon et Josée Berthiaume, financement,
et Mélissa Prophète, mesures fiscales, Montérégie



REVUE FINANCIÈRE

La direction de la Société a préparé les états financiers consolidés de l'exercice terminé le 31 mars 2016 selon les IFRS. La Société présente ci-après des états condensés, à la valeur de mise en équivalence, pour ce qui est de ses résultats, de sa situation financière et de ses flux de trésorerie afin de faciliter une compréhension approfondie de sa performance financière.

RÉSULTATS CONDENSÉS (à la valeur de mise en équivalence)

(en millions de dollars)	2016	2015	2014	2013	2012
Revenus					
Intérêts sur prêts et honoraires de garantie	101	89	81	75	88
Résultats des placements et autres	(13)	58	41	41	71
Gains sur disposition de placements	51	36	136	154	73
Honoraires de gestion du FDE	26	26	26	26	30
	165	209	284	296	262
Dépenses					
Provision pour pertes sur placements	(22)	(37)	(167)	(118)	(127)
Frais d'administration	(74)	(76)	(79)	(77)	(80)
	(96)	(113)	(246)	(195)	(207)
RÉSULTAT NET	69	96	38	101	55
Rendement des capitaux propres	2,42 %	3,50 %	1,45 %	4,06 %	2,44 %

Investissement Québec a réalisé un résultat net de 69 millions de dollars en 2015-2016 par rapport au résultat net de 96 millions de l'exercice précédent. Ce résultat procure un rendement de 2,42 % sur les capitaux propres par rapport à 3,50 % l'année précédente.

INTÉRÊTS SUR PRÊTS ET HONORAIRES DE GARANTIE

Les intérêts sur prêts et les honoraires de garantie ont connu une croissance de 12 millions pour se chiffrer à 101 millions de dollars par rapport à 89 millions l'an dernier. L'augmentation est essentiellement attribuable à l'accroissement du portefeuille de prêts pour répondre aux besoins des clients.

RÉSULTATS DES PLACEMENTS ET AUTRES

Les résultats des placements et autres se chiffrent à une perte de 13 millions de dollars par rapport au profit de 58 millions de l'an dernier. Globalement, ces résultats s'expliquent par la quote-part du résultat net des filiales, des entreprises associées et des coentreprises plus faible que l'an dernier en raison de la baisse du prix de l'aluminium, par des dépréciations plus importantes en immobilisations et par un rendement moindre des placements en capital de risque.

GAINS SUR DISPOSITION DE PLACEMENTS

Les gains sur disposition de placements totalisent 51 millions de dollars, en hausse de 15 millions par rapport aux 36 millions de l'an dernier. Ces gains proviennent essentiellement du profit sur la disposition des actions d'une coentreprise.

HONORAIRES DE GESTION DU FDE

Les honoraires de gestion de 26 millions de dollars, déterminés par un décret du gouvernement, représentent les montants versés par le Fonds du développement économique à la Société pour les services de gestion rendus à ce fonds.

PROVISION POUR PERTES SUR PLACEMENTS

Les provisions pour pertes sur placements s'élèvent à 22 millions de dollars et représentent principalement des provisions sur prêts et garanties de prêt, et des baisses de valeur de certains titres boursiers, contrebalancées par des reprises de valeur de certaines participations dans le secteur minier et forestier.

FRAIS D'ADMINISTRATION

Les frais d'administration d'Investissement Québec se chiffrent à 74 millions de dollars, en baisse par rapport aux 76 millions de l'an dernier. Ces économies non récurrentes ont été réalisées principalement au chapitre des salaires et avantages sociaux ainsi que des frais de représentation et de publicité.

SITUATION FINANCIÈRE CONDENSÉE (à la valeur de la mise en équivalence)

(en millions de dollars)	31 mars 2016	31 mars 2015	31 mars 2014	31 mars 2013	31 mars 2012
Actif					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	182	459	532	560	551
Placements	3 166	2 895	2 669	2 440	2 297
Autres éléments d'actif	164	154	144	138	161
TOTAL DE L'ACTIF	3 512	3 508	3 345	3 138	3 009
Passif et capitaux propres					
Avances du gouvernement du Québec	527	523	481	415	369
Passif au titre de la garantie	62	86	111	127	133
Autres éléments du passif	80	85	74	62	56
	669	694	666	604	558
Capitaux propres					
Capital social	3 073	3 073	3 073	3 073	3 073
Déficit	(475)	(545)	(638)	(677)	(776)
Cumul des autres éléments du résultat global	245	286	244	138	154
	2 843	2 814	2 679	2 534	2 451
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES	3 512	3 508	3 345	3 138	3 009

PERFORMANCE FINANCIÈRE

PLACEMENTS

Les placements de la Société s'élèvent à 3 166 millions de dollars au 31 mars 2016, ce qui représente une augmentation de 271 millions par rapport au 31 mars 2015.

Les placements sont constitués des éléments suivants :

(en millions de dollars)	31 mars 2016	31 mars 2015	31 mars 2014	31 mars 2013	31 mars 2012
Prêts	1 268	1 001	936	717	657
Actions non cotées					
Filiales	671	641	564	501	539
Coentreprises	67	245	217	326	307
Entreprises associées	309	189	163	128	164
Entreprises au coût	156	115	56	78	70
	1 203	1 190	1 000	1 033	1 080
Actions cotées	234	304	379	377	275
Capital de risque	461	400	354	313	285
PLACEMENTS	3 166	2 895	2 669	2 440	2 297

Au 31 mars 2016, les prêts poursuivent leur progression pour atteindre 1 268 millions de dollars, une augmentation de 27 % par rapport au 31 mars 2015, en raison des besoins accrus des clients.

Les placements en actions non cotées s'établissent à 1 203 millions de dollars, en augmentation de 13 millions par rapport au 31 mars 2015. Des investissements plus élevés dans les entreprises associées et les entreprises au coût ont été contrebalancés en grande partie par la disposition d'une coentreprise.

La valeur des actions cotées s'établit à 234 millions de dollars, en baisse de 70 millions par rapport aux 304 millions de l'exercice précédent, suite à la vente de certains placements.

Le capital de risque totalise 461 millions de dollars, en hausse de 61 millions par rapport aux 400 millions de l'an dernier, en raison d'une activité accrue de la Société dans ce secteur.

GARANTIES DE PRÊT

(en millions de dollars)	31 mars 2016	31 mars 2015	31 mars 2014	31 mars 2013	31 mars 2012
Garanties de prêt	290	331	375	414	422

En plus des placements inclus dans l'actif, la Société a des garanties de prêt totalisant 290 millions de dollars au 31 mars 2016, comparativement à 331 millions au 31 mars 2015.

CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres d'Investissement Québec se chiffrent à 2 843 millions de dollars au 31 mars 2016, en hausse de 29 millions depuis le 31 mars 2015, attribuable au résultat net de 69 millions de dollars et à une diminution du cumul des autres éléments du résultat global.

FLUX DE TRÉSORERIE CONDENSÉS

(en millions de dollars)	2016	2015	2014	2013	2012
Sources de fonds					
Encaissements sur les prêts	342	245	199	335	222
Disposition de placements	195	187	224	263	48
Intérêts, dividendes et honoraires	164	149	189	153	139
Avances et recouvrement du gouvernement	10	53	74	54	92
	711	634	686	805	501
Utilisation de fonds					
Mises de fonds – placements	(900)	(627)	(616)	(706)	(364)
Frais d'administration	(74)	(76)	(79)	(77)	(80)
Autres	(14)	(4)	(19)	(13)	(51)
	(988)	(707)	(714)	(796)	(495)
Émission de capital-actions	–	–	–	–	400
Diminution de la trésorerie et équivalents de trésorerie	(277)	(73)	(28)	9	406
Trésorerie et équivalents de trésorerie – au début	459	532	560	551	145
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE – À LA FIN	182	459	532	560	551

La trésorerie et équivalents de trésorerie a diminué de 277 millions de dollars au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2016 pour se chiffrer à 182 millions en fin d'exercice. Les principales sources de fonds proviennent des encaissements sur prêts pour 342 millions de dollars et de la disposition de placements pour 195 millions de dollars. Ces sources de fonds ont permis à la Société de soutenir la croissance de ses placements en effectuant des mises de fonds de 900 millions de dollars et de financer ses frais d'administration de 74 millions de dollars.

MISES DE FONDS

Les principales composantes des mises de fonds au titre de ses placements sont les suivantes :

(en millions de dollars)	2016	2015	2014	2013	2012
Prêts	616	387	458	375	228
Participations	184	161	77	266	86
Capital de risque	100	79	81	65	50
	900	627	616	706	364

Au cours de l'exercice, les mises de fonds ont augmenté de 273 millions pour se chiffrer à 900 millions de dollars. Cette augmentation provient essentiellement des mises de fonds sur les prêts qui ont connu une augmentation de 229 millions de dollars pour se chiffrer à 616 millions. Nos activités accrues dans le secteur du capital de risque ont également exigé des mises de fonds supplémentaires de 21 millions de dollars pour se chiffrer à 100 millions de dollars.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

RAPPORT DE LA DIRECTION

Au ministre des Finances

Les états financiers consolidés d'Investissement Québec (la « Société ») ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les Normes internationales d'information financière (IFRS). Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers consolidés.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient des systèmes de contrôles internes, conçus en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers consolidés. Il est assisté dans ses responsabilités par le Comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et les auditeurs indépendants de la Société, examine les états financiers consolidés et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. et le Vérificateur général du Québec ont procédé à l'audit des états financiers consolidés de la Société, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et le rapport des auditeurs expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de leur opinion. Les auditeurs peuvent, sans aucune restriction, rencontrer le Comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Le président-directeur général,

Le vice-président et chef de la direction financière,



Pierre Gabriel Côté



Jean-Jacques Carrier, CPA, CA

Québec, le 25 mai 2016

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au ministre des Finances

Rapport sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints d'Investissement Québec, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2016, l'état consolidé des résultats, l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé de la variation des capitaux propres et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

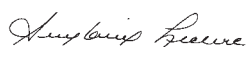
Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière d'Investissement Québec au 31 mars 2016, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-05.01), nous déclarons qu'à notre avis, ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale du Québec,


Guylaine Leclerc, FCPA auditrice, FCA



Québec, le 25 mai 2016

Montréal, le 25 mai 2016

¹CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A118581

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2016
(les chiffres sont en milliers de dollars canadiens)

	2016	2015
Chiffre d'affaires	561 979	536 160
Charges d'exploitation		
Coût des ventes	526 737	465 993
Frais généraux	83 495	65 305
	610 232	531 298
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence (note 20)	(9 776)	(21 160)
Résultat des activités poursuivies	(58 029)	(16 298)
Revenus financiers		
Revenus de placements (note 6)	216 819	227 157
Avantages conférés par les immigrants investisseurs	81 586	96 909
Variation nette des placements à la juste valeur par le biais du résultat net (note 6)	(7 088)	(27 705)
Gains nets sur les placements et autres	62 214	58 822
Autres revenus financiers (note 6)	24 388	46 711
	377 919	401 894
Charges financières (note 7)		
Charges liées aux activités Immigrants Investisseurs	173 023	200 582
Perte nette de valeur sur les placements	18 785	33 297
Autres charges financières	9 191	7 520
	200 999	241 399
Résultat du portefeuille	176 920	160 495
Honoraires de gestion – Fonds du développement économique (note 8)	25 705	25 705
Frais d'administration	(74 553)	(76 492)
Résultat des activités poursuivies	70 043	93 410
Résultat des activités abandonnées (note 9)	(1 479)	2 660
RÉSULTAT NET	68 564	96 070

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2016
(les chiffres sont en milliers de dollars canadiens)

	2016	2015
RÉSULTAT NET	68 564	96 070
Autres éléments du résultat global		
Éléments qui ne seront pas reclassés au résultat net :		
Réévaluation du passif au titre des régimes à prestations définies (note 30)	1 919	(2 739)
Éléments qui seront reclassés ultérieurement au résultat net :		
Actifs financiers disponibles à la vente		
Variation nette de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	(10 022)	26 728
Reclassement au résultat net des gains nets (pertes nettes) réalisés sur les actifs financiers disponibles à la vente	4 767	(49 001)
	(5 255)	(22 273)
Couvertures des flux de trésorerie		
Partie efficace des variations de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie	(1 191)	(2 505)
Variation nette de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie transférée au résultat net	1 075	2 667
Quote-part des couvertures de flux de trésorerie d'entreprises mises en équivalence (note 20)	470	–
	354	162
Écarts de conversion		
Écart de conversion d'une filiale	3 937	19 331
Quote-part de l'écart de conversion d'entreprises mises en équivalence (note 20)	1 651	45 395
Reclassement au résultat net de l'écart de conversion d'entreprises mises en équivalence (note 20)	(41 846)	–
	(36 258)	64 726
Total des autres éléments du résultat global	(39 240)	39 876
RÉSULTAT GLOBAL	29 324	135 946

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 mars 2016

(les chiffres sont en milliers de dollars canadiens)

	2016	2015
ACTIF		
Actif courant		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 10)	152 993	302 924
Placements temporaires (note 11)	215 410	348 681
Débiteurs (note 12)	90 791	101 250
Honoraires de garantie à recevoir (note 13)	5 003	6 135
Stocks (note 14)	59 791	66 035
Frais payés d'avance	4 332	4 539
Billets à recevoir du gouvernement du Québec (note 15)	868 013	836 253
Prêts (note 16)	335 704	253 113
Placements (note 18)	51 144	104 709
Montants recouvrables du gouvernement du Québec (note 39)	17 942	2 876
Actifs détenus en vue de la vente (note 19)	73 792	141 876
	1 874 915	2 168 391
Actif non courant		
Honoraires de garantie à recevoir (note 13)	5 924	9 087
Billets à recevoir du gouvernement du Québec (note 15)	3 794 135	3 744 944
Prêts (note 16)	969 092	753 299
Placements (note 18)	1 225 625	1 142 539
Participations dans des entreprises mises en équivalence (note 20)	308 097	255 288
Montants recouvrables du gouvernement du Québec (note 39)	—	17 005
Immobilisations corporelles (note 21)	153 330	171 454
Actifs biologiques (note 22)	81 279	79 111
Immobilisations incorporelles (note 23)	52 484	72 625
Autres actifs	1 899	514
	6 591 865	6 245 866
TOTAL DE L'ACTIF	8 466 780	8 414 257
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		
Passif courant		
Découverts bancaires	—	39
Créditeurs et charges à payer (note 25)	72 941	77 014
Passif au titre des avantages du personnel	11 930	12 640
Tranche à court terme de la dette à long terme (note 26)	859 920	830 507
Avances du gouvernement du Québec, sans intérêt (note 39)	499 701	506 317
Provisions (note 28)	962	2 268
Passifs destinés à être cédés (note 19)	5 434	—
Instruments financiers dérivés	25 683	12 812
	1 476 571	1 441 597
Passif non courant		
Dette à long terme (note 26)	3 820 895	3 777 377
Subventions différées (note 27)	13 727	14 414
Provisions (note 28)	11 255	9 587
Passif au titre de la garantie (note 29)	61 650	85 969
Passif au titre des prestations définies (note 30)	41 353	40 408
Avantages perçus d'avance conférés par les immigrants investisseurs	176 692	196 388
Instruments financiers dérivés	14 570	28 260
Autres passifs (note 31)	6 503	6 017
	5 623 216	5 600 017
Capitaux propres		
Capital social (note 32)	3 073 340	3 073 340
Déficit	(474 758)	(545 241)
Cumul des autres éléments du résultat global	244 982	286 141
	2 843 564	2 814 240
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES	8 466 780	8 414 257

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Pour le conseil d'administration,



Pierre Gabriel Côté
Président-directeur général



Jean Landry, CPA, CA, ASC
Président du Comité de vérification

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2016
(les chiffres sont en milliers de dollars canadiens)

	Capital social	Déficit	CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL			Total des capitaux propres
			Actifs financiers disponibles à la vente	Couverture de flux de trésorerie	Écart de conversion	
Solde au 1^{er} avril 2014	3 073 340	(638 572)	217 641	244	25 641	2 678 294
Résultat net de l'exercice	—	96 070	—	—	—	96 070
Autres éléments du résultat global	—	(2 739)	(22 273)	162	64 726	39 876
Solde au 31 mars 2015	3 073 340	(545 241)	195 368	406	90 367	2 814 240
Résultat net de l'exercice	—	68 564	—	—	—	68 564
Autres éléments du résultat global	—	1 919	(5 255)	354	(36 258)	(39 240)
Solde au 31 mars 2016	3 073 340	(474 758)	190 113	760	54 109	2 843 564

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2016
(les chiffres sont en milliers de dollars canadiens)

	2016	2015
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Résultat des activités poursuivies	70 043	93 410
Ajustements pour :		
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence (note 20)	9 776	21 160
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles (notes 21, 23 et 27)	19 666	16 731
Perte de valeur et radiation sur les immobilisations corporelles et incorporelles (notes 21, 23 et 27)	40 105	11 737
Revenus de placements (note 6)	(216 819)	(227 157)
Revenus financiers	(12 468)	(32 285)
Charges financières	4 995	5 621
Avantages conférés par les immigrants investisseurs	(81 586)	(96 909)
Variation nette des placements à la juste valeur par le biais du résultat net	7 088	27 705
Gains nets sur les placements et autres	(62 214)	(58 822)
Intérêts liés aux billets des immigrants investisseurs (note 7)	95 854	108 636
Perte nette de valeur sur les placements	18 785	33 297
Avantages du personnel	2 154	4 811
Variation nette de la juste valeur des actifs biologiques (note 22)	(2 106)	(4 840)
Règlement d'instruments financiers dérivés	34	(3 473)
Autres éléments, montant net	476	1 509
	(106 217)	(98 869)
Dividendes encaissés	49 184	69 398
Intérêts encaissés	202 873	201 270
Variation des actifs et des passifs liés aux activités opérationnelles (note 34)	15 073	(12 851)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles poursuivies	160 913	158 948
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles abandonnées	(858)	(200)
	160 055	158 748
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Diminution nette des placements temporaires	129 810	201 283
Diminution des prêts et honoraires de garantie à recevoir	278 656	246 205
Augmentation des prêts	(607 813)	(386 978)
Diminution des billets à recevoir du gouvernement du Québec	732 745	747 461
Augmentation des billets à recevoir du gouvernement du Québec	(832 640)	(751 454)
Acquisition de placements et de participations dans des entreprises mises en équivalence	(336 100)	(345 460)
Disposition de placements et de participations dans des entreprises mises en équivalence	388 724	326 212
Diminution des montants recouvrables du gouvernement	5 156	6 300
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(86 454)	(26 828)
Autres activités d'investissement	295	2 147
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement poursuivies	(327 621)	18 888
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement abandonnées	(3 159)	(2 187)
	(330 780)	16 701
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Augmentation de la dette à long terme	889 494	866 391
Remboursement de la dette à long terme	(849 415)	(857 419)
Variation des avances du gouvernement du Québec	(6 616)	25 000
Déboursments de garantie	(11 491)	(11 539)
Intérêts payés	(59)	(49)
Autres activités de financement	–	2
Flux de trésorerie liés aux activités de financement poursuivies	21 913	22 386
Effet des variations de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie	759	(636)
(Diminution) augmentation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	(148 053)	197 199
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	302 885	105 686
Trésorerie et équivalents de trésorerie reclassée dans les actifs détenus en vue de la vente (note 19)	(1 839)	–
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	152 993	302 885
La trésorerie et équivalents de trésorerie liée aux activités poursuivies comprend ce qui suit :		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 10)	152 993	302 924
Découverts bancaires	–	(39)
	152 993	302 885

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2016
(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

Investissement Québec (la « Société ») a été constituée en vertu de la Loi sur Investissement Québec (RLRQ, c.I-16.0.1) et est une compagnie à fonds social qui a pour mission de contribuer au développement économique du Québec conformément à la politique économique du gouvernement. Elle vise à stimuler la croissance de l'investissement et à soutenir l'emploi dans toutes les régions du Québec.

Pour accomplir sa mission, la Société soutient la création et le développement des entreprises de toute taille par des solutions financières adaptées et des investissements, et ce, en cherchant à compléter l'offre de ses partenaires. Conformément au mandat que lui confie le gouvernement, elle assure la conduite de la prospection d'investissements étrangers et réalise des interventions stratégiques. Dans le cadre de sa mission, elle exerce des activités de prestation de services financiers.

Dans le cadre de sa mission, la Société administre tout programme d'aide financière élaboré ou désigné par le gouvernement, de même que tout mandat qui lui est confié par ce dernier. Le gouvernement est responsable de ces programmes et mandats qui sont compris dans le Fonds du développement économique (FDE) et le fonds Capital Mines Hydrocarbures (CMH), ainsi que des revenus et des pertes de ces derniers. Les comptes du FDE et du fonds CMH sont distincts de tout autre compte, notamment de ceux de la Société. La Société est toutefois responsable envers le gouvernement de l'administration de ces programmes et mandats.

Le siège social de la Société est situé au 1200, route de l'Église, bureau 500, Québec (Québec), Canada.

Étant une société d'État, Investissement Québec, de même que ses filiales en propriété exclusive, ne sont pas assujetties à l'impôt sur le revenu du Québec et du Canada.

2. BASE DE PRÉPARATION

A) DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Les présents états financiers consolidés de la Société ont été établis selon les Normes internationales d'information financière (IFRS).

La publication des états financiers consolidés de la Société a été approuvée par le conseil d'administration le 25 mai 2016.

B) BASE D'ÉVALUATION

Les états financiers consolidés ont été préparés sur la base du coût historique, à l'exception des éléments suivants de l'état consolidé de la situation financière :

- les instruments financiers dérivés et les dérivés incorporés comptabilisés séparément, qui sont évalués à la juste valeur;
- les instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte du résultat net, qui sont évalués à la juste valeur;
- les actifs financiers disponibles à la vente, qui sont évalués à la juste valeur;
- les actifs biologiques, évalués à la juste valeur diminuée des coûts de vente;
- le passif au titre des prestations définies qui correspond à la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies, déduction faite de la juste valeur des actifs du régime.

Le traitement comptable spécifique des opérations est exprimé dans les principales méthodes comptables.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2016

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

C) MONNAIE FONCTIONNELLE ET MONNAIE DE PRÉSENTATION

Les informations financières sont présentées en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Société.

D) UTILISATION D'ESTIMATIONS

Les estimations et hypothèses dont les impacts sont les plus significatifs sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés sont les suivantes :

i) Dépréciation d'actifs

Tel que décrit aux notes 20, 21 et 23, la Société a évalué la valeur recouvrable d'immobilisations corporelles, d'immobilisations incorporelles et de participations dans des entreprises mises en équivalence qui présentaient des indications objectives de dépréciation. La valeur recouvrable de ces actifs a été déterminée sur la base du plus élevé de la valeur d'utilité et de la juste valeur diminuée des coûts de sortie. L'évaluation de la valeur d'utilité repose sur l'utilisation d'estimations et d'hypothèses significatives incluant notamment le montant des flux de trésorerie futurs et les taux d'actualisation applicables. La juste valeur moins les coûts de sortie est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation, diminué des coûts de sortie.

Tel que présenté aux notes 7 et 20, des pertes de valeur totalisant 2 644 000 \$ au 31 mars 2016 (5 404 000 \$ au 31 mars 2015) ainsi que des reprises de valeur de 32 050 000 \$ (30 976 000 \$ au 31 mars 2015) ont été comptabilisées au résultat net relativement aux participations dans des entreprises mises en équivalence.

Tel que présenté aux notes 21 et 23, des pertes de valeur totalisant 40 105 000 \$ au 31 mars 2016 (11 867 000 \$ au 31 mars 2015) ont été comptabilisées au résultat net relativement aux immobilisations corporelles et incorporelles.

ii) Juste valeur des instruments financiers

Lorsque la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'état consolidé de la situation financière ne peut être fondée sur le cours d'un marché actif, elle repose sur des techniques d'évaluation basées sur des données non observables sur le marché (niveau 3).

Au 31 mars 2016, la juste valeur des actifs financiers comptabilisés à la juste valeur évalués selon le niveau 3 s'élève à 608 140 000 \$ (506 446 000 \$ au 31 mars 2015). La note 37 indique l'effet qu'aurait le changement des données utilisées dans l'évaluation pour les instruments financiers de niveau 3.

iii) Provision pour pertes sur prêts et garanties

La provision pour pertes sur prêts et garanties est estimée à partir de la valeur des flux de trésorerie futurs estimatifs, actualisés au taux d'intérêt effectif initial du prêt. L'estimation des flux de trésorerie futurs tient compte, entre autres, de la notation de crédit attribuée à l'emprunteur et du recouvrement prévu des sûretés sous-jacentes. Au 31 mars 2016, la provision cumulée pour pertes sur prêts s'élève à 120 930 000 \$ (130 898 000 \$ au 31 mars 2015).

Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Les estimations et les hypothèses ci-dessus sont revues de façon périodique et, si des ajustements sont nécessaires, ils sont comptabilisés de façon prospective à compter de la période touchée.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2016

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

E) JUGEMENTS CRITIQUES DANS L'APPLICATION DES MÉTHODES COMPTABLES

i) Dépréciation d'actifs financiers disponibles à la vente

Afin de déterminer si un actif financier disponible à la vente présente des indications objectives de dépréciation, la direction tient compte de facteurs tels que la durée et l'importance de la baisse de valeur par rapport au coût du placement ainsi que de la situation financière de l'émetteur, analyse qui repose principalement sur le jugement de la direction.

Si toutes les baisses de valeur en dessous du coût d'un placement avaient été considérées comme étant significatives ou prolongées, la Société aurait comptabilisé des pertes de valeur additionnelles de 1 898 000 \$ au résultat net au 31 mars 2016 (1 837 000 \$ au 31 mars 2015), montant qui aurait été reclassé du cumul des autres éléments du résultat global.

ii) Dépréciation d'actifs

À chaque date de clôture, la direction détermine si les immobilisations corporelles, les immobilisations incorporelles et les participations dans des entreprises mises en équivalence présentent des indications objectives de dépréciation ou de reprise de perte de valeur. Lorsque c'est le cas, la valeur recouvrable des actifs est estimée. Aux fins de son analyse, la direction tient compte de facteurs tels que l'environnement économique, technologique ou de marché de l'entreprise, les prévisions budgétaires ou la capitalisation boursière de l'actif.

iii) Provision pour pertes sur prêts et garanties

À chaque date de clôture, la direction détermine si les prêts dont le solde cumulatif est élevé présentent, sur une base individuelle, des indications objectives de dépréciation en se basant sur des facteurs indiquant que la situation financière de l'emprunteur s'est détériorée incluant, entre autres, un défaut de paiement des intérêts ou du principal du prêt, une restructuration financière ou un changement défavorable de la solvabilité de l'emprunteur.

La direction évalue également une provision collective en regroupant les prêts en fonction de la similitude de la qualité du crédit et du risque qu'ils présentent, analyse qui repose principalement sur le jugement de la direction. La provision pour perte sur garanties est déterminée selon les mêmes méthodes que la provision cumulée pour pertes sur les prêts.

3. MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES

A) ADOPTION DE NOUVELLES NORMES COMPTABLES

Modifications à l'IAS 19, Avantages du personnel

La Société a appliqué les modifications à l'IAS 19 à son exercice ouvert le 1^{er} avril 2015. Ces modifications ont pour objectif de réduire la complexité et le fardeau liés à la comptabilisation de certaines cotisations des membres du personnel ou de tiers aux régimes à prestations définies, plus particulièrement lorsque ces contributions ne sont pas liées au nombre d'années de service des employés. Ces modifications précisent que ces cotisations peuvent diminuer le coût des services rendus pour l'entité si elles sont liées uniquement aux services rendus par l'employé dans la période et sont payables dans cette même période au cours de laquelle les services sont rendus. Autrement, ces cotisations viennent diminuer le passif du régime.

L'application des modifications à l'IAS 19 n'a eu aucune incidence sur les états financiers consolidés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2016

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

B) NORMES COMPTABLES PUBLIÉES MAIS NON ENCORE ENTRÉES EN VIGUEUR

Un certain nombre de nouvelles normes, interprétations et modifications aux normes existantes publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) qui sont obligatoires, mais qui n'étaient pas encore en vigueur pour la période terminée le 31 mars 2016, n'ont pas été appliquées aux fins de la préparation de ces états financiers consolidés. Les normes qui s'appliquent à la Société sont les suivantes :

Norme/interprétation	Applicable aux exercices débutant le
IFRS 9, <i>Instruments financiers</i>	1 ^{er} avril 2018
IFRS 15, <i>Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients</i>	1 ^{er} avril 2018
IFRS 16, <i>Contrats de location</i>	1 ^{er} avril 2019
Modifications à l'IFRS 11, <i>Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans des entreprises communes</i>	1 ^{er} avril 2016
Modifications à l'IAS 1, <i>Présentation des états financiers</i>	1 ^{er} avril 2016
Modifications à l'IAS 7, <i>Tableau des flux de trésorerie</i>	1 ^{er} avril 2017
Modifications à l'IAS 16, <i>Immobilisations corporelles</i> , et à l'IAS 38, <i>Immobilisations incorporelles</i> (Clarifications sur les modes d'amortissement acceptables)	1 ^{er} avril 2016
Modifications à l'IAS 16, <i>Immobilisations corporelles</i> , et à l'IAS 41, <i>Agriculture</i> (Modifications pour la comptabilisation des coûts pour les plantes productrices)	1 ^{er} avril 2016

i) IFRS 9, Instruments financiers

L'IFRS 9 remplace les directives de l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, relatives au classement et à l'évaluation des actifs financiers. La norme élimine notamment les catégories existantes de l'IAS 39, soit les placements détenus jusqu'à leur échéance, les actifs disponibles à la vente et les prêts et créances. Lors de la comptabilisation initiale, les actifs financiers seront donc classés dans l'une des trois catégories suivantes : les actifs financiers évalués au coût amorti, les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, ou les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Le classement devra être fonction du modèle économique que suit l'entité pour la gestion des actifs financiers et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier.

Les actifs financiers i) dont la détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de percevoir les flux de trésorerie contractuels et ii) pour lesquels les flux de trésorerie contractuels correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû, doivent être évalués au coût amorti (déduction faite de toute perte de valeur).

Les actifs financiers i) dont la détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois en percevant les flux de trésorerie contractuels et en vendant les actifs financiers, et ii) dont les conditions contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû, doivent être évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Tous les autres actifs financiers doivent être évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Cependant, lors de la comptabilisation initiale, l'entité peut faire le choix irrévocable de présenter, dans les autres éléments du résultat global, les variations futures de la juste valeur d'un placement particulier en instruments de capitaux propres qui serait autrement évalué à la juste valeur par le biais du résultat net.

Nonobstant ce qui précède, un actif financier peut, lors de la comptabilisation initiale, être désigné irrévocablement comme étant évalué à la juste valeur par le biais du résultat net si cette désignation élimine ou réduit sensiblement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation (parfois appelée « non-concordance comptable ») qui, autrement, découlerait de l'évaluation d'actifs ou de passifs ou de la comptabilisation des profits ou pertes sur ceux-ci sur des bases différentes.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2016

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

L'IFRS 9 comprend également des directives s'appliquant au classement et à l'évaluation des passifs financiers. Ces directives sont conformes à celles de l'IAS 39, à l'exception de certains éléments, notamment dans le cas des passifs financiers évalués à la juste valeur selon l'option de la juste valeur. Les variations de la juste valeur imputables aux changements du risque de crédit doivent être comptabilisées dans les autres éléments du résultat global et le reste des variations, au résultat net. Toutefois, si cette exigence devait avoir comme effet de créer ou d'accroître une non-concordance comptable dans le résultat net, l'intégralité des variations de la juste valeur devrait être comptabilisée au résultat net. Les montants présentés dans les autres éléments du résultat global ne doivent pas être reclassés dans le résultat net par la suite.

L'IFRS 9 comprend aussi un nouveau modèle de pertes attendues pour déterminer quand il faut comptabiliser une dépréciation à l'égard des instruments financiers. Le modèle actuel des pertes encourues exige qu'un événement générateur de pertes se produise avant qu'une provision ne puisse être constituée. Le nouveau modèle des pertes de crédit attendues vise à comptabiliser les pertes sur créances plus rapidement. Les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir seraient ainsi comptabilisées à l'égard de tous les instruments financiers comptabilisés au coût amorti lors de leur date d'achat ou de création. Les pertes de crédit attendues sur la durée de vie seraient quant à elles comptabilisées lorsque la qualité de crédit d'un instrument financier se détériore significativement. Il s'agit d'un seuil de comptabilisation beaucoup moins élevé que celui du modèle des pertes encourues actuel qui, en pratique, donne lieu à la création d'une provision uniquement lorsque l'actif financier est près d'être en défaut.

L'IFRS 9 comprend aussi de nouvelles règles générales de comptabilité de couverture, ce qui aura pour effet d'aligner davantage la comptabilité de couverture sur la gestion des risques. Ces nouvelles règles ne modifient pas en profondeur les types de relations de couverture ni l'obligation d'évaluer et de comptabiliser l'inefficacité de la couverture; toutefois, elles offriront un plus grand nombre de stratégies de couverture utilisées aux fins de la gestion des risques satisfaisant aux conditions d'application de la comptabilité de couverture, et feront davantage appel au jugement dans le cadre de l'évaluation de l'efficacité d'une relation de couverture. L'évaluation rétrospective de l'efficacité d'une couverture n'est dorénavant plus requise.

L'IFRS 9 contient également beaucoup plus d'exigences en matière d'informations à fournir sur les activités de gestion des risques de l'entité.

La Société n'a pas encore évalué les incidences de cette norme sur ses états financiers consolidés ou déterminé si l'application anticipée sera retenue.

ii) IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

L'IFRS 15 remplace les directives de l'IAS 11, *Contrats de construction*, de l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, de l'IFRIC 13, *Programme de fidélisation de la clientèle*, de l'IFRIC 15, *Contrats de construction de biens immobiliers*, de l'IFRIC 18, *Transferts d'actifs provenant de clients*, et de la SIC-31, *Produits des activités ordinaires – opérations de troc impliquant des services de publicité*. La norme prévoit un modèle unique qui s'applique aux contrats conclus avec des clients ainsi que deux approches de la comptabilisation des produits : à un moment précis ou progressivement. Le modèle proposé consiste en une analyse en cinq étapes des transactions, axée sur les contrats et visant à déterminer si les produits des activités ordinaires sont comptabilisés, quel montant est comptabilisé et à quel moment.

Plus particulièrement, le modèle proposé pour comptabiliser les produits des activités ordinaires prévoit les étapes suivantes :

- Étape 1 : Identifier le(s) contrat(s) conclu(s) avec le client;
- Étape 2 : Identifier les obligations de prestation prévues au contrat;
- Étape 3 : Déterminer le prix de transaction;
- Étape 4 : Répartir le prix de transaction entre les différentes obligations de prestation prévues au contrat;
- Étape 5 : Comptabiliser les produits des activités ordinaires lorsque l'entité a rempli (ou à mesure qu'elle remplit) une obligation de prestation.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2016

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

De nouveaux seuils ont été mis en place relativement aux estimations et aux jugements, ce qui pourrait avoir une incidence sur le montant des produits comptabilisés et/ou sur le moment de leur comptabilisation.

La nouvelle norme s'applique aux contrats conclus avec des clients. Elle ne s'applique pas aux contrats d'assurance, aux instruments financiers ou aux contrats de location, lesquels entrent dans le champ d'application d'autres IFRS.

La Société n'a pas encore évalué les incidences de cette norme sur ses états financiers consolidés ou déterminé si l'application anticipée sera retenue.

iii) IFRS 16, Contrats de location

L'IFRS 16 remplace les directives de l'IAS 17, *Contrats de location*, ainsi que les interprétations connexes. La norme instaure un modèle unique de comptabilisation des contrats de location par le preneur en éliminant la distinction actuelle entre contrats de location-financement et contrats de location simple. L'IFRS 16 exige que le preneur comptabilise un actif et un passif pour tous les contrats de location, sauf si la durée du contrat est de 12 mois ou moins ou que l'actif sous-jacent a une faible valeur. Selon l'IFRS 16, le preneur comptabilise un actif lié au droit d'utilisation de l'actif sous-jacent qui est traité de manière similaire à ses autres actifs non financiers et amorti en conséquence. Le preneur comptabilise également un passif correspondant à son obligation d'effectuer des paiements locatifs. Ce passif est traité de façon similaire à ses autres passifs financiers et entraînera la comptabilisation d'une charge d'intérêts. Pour le bailleur, cette norme reprend en substance les exigences de comptabilisation qui sont énoncées dans l'IAS 17 et la distinction entre les contrats de location-financement et les contrats de location simple demeure.

L'application anticipée est permise uniquement pour les entités qui adoptent également l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*.

La Société n'a pas encore évalué les incidences de cette norme sur ses états financiers consolidés ou déterminé si l'application anticipée sera retenue.

iv) Modifications à l'IFRS 11, Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans des entreprises communes

Les modifications à l'IFRS 11 exigent que les principes de comptabilisation des regroupements d'entreprises s'appliquent aux acquisitions d'intérêts dans une entreprise commune qui constitue une entreprise.

La Société n'a pas encore évalué les incidences de ces modifications sur ses états financiers consolidés.

v) Modifications à l'IAS 1, Présentation des états financiers

En janvier 2015, l'IASB a publié des modifications de l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, dans le cadre de son initiative majeure visant à améliorer la présentation et les informations à fournir dans les rapports financiers (l'« Initiative concernant les informations à fournir »). Ces modifications n'entraînent pas de changements importants par rapport à la pratique actuelle, mais elles devraient faciliter une présentation améliorée des informations à fournir dans les états financiers.

La Société n'a pas encore évalué les incidences de ces modifications sur ses états financiers consolidés.

vi) Modifications à l'IAS 7, Tableau des flux de trésorerie

En janvier 2016, l'IASB a publié l'*Initiative concernant les informations à fournir* (modifications de l'IAS 7). Les modifications comprennent des obligations d'information qui permettent aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les changements dans les passifs découlant d'activités de financement, y compris les changements découlant des flux de trésorerie et les changements sans effet de trésorerie. L'un des moyens de satisfaire à ces nouvelles obligations d'information consiste à effectuer un rapprochement entre les soldes d'ouverture et les soldes de clôture des passifs découlant d'activités de financement.

La Société n'a pas encore évalué les incidences de ces modifications sur ses états financiers consolidés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2016

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

vii) Modifications à l'IAS 16, Immobilisations corporelles, et à l'IAS 38, Immobilisations incorporelles (Clarifications sur les modes d'amortissement acceptables)

Les modifications apportées à l'IAS 16 mentionnent explicitement que les modes d'amortissement fondés sur les produits ne peuvent pas être utilisés pour les immobilisations corporelles. La raison en étant que ces modes d'amortissement reflètent des facteurs autres que la consommation des avantages économiques représentatifs de l'actif.

Les modifications à l'IAS 38 introduisent une présomption réfutable selon laquelle l'utilisation de modes d'amortissement fondés sur les produits est inappropriée dans le cas des actifs incorporels. Cette présomption ne pourrait être écartée que lorsque les produits et la consommation des avantages économiques de l'actif incorporel présentent une « corrélation élevée », ou lorsque l'actif incorporel est exprimé comme une mesure des produits.

Comme la Société n'utilise pas de mode d'amortissement fondé sur les produits, l'adoption de ces clarifications n'aura aucune incidence sur les états financiers consolidés.

viii) Modifications à l'IAS 16, Immobilisations corporelles, et à l'IAS 41, Agriculture (Modifications pour la comptabilisation des coûts pour les plantes productrices)

Les modifications font passer les plantes productrices dans le champ d'application de l'IAS 16, *Immobilisations corporelles*, de sorte qu'une entité peut maintenant choisir, après la comptabilisation initiale, d'évaluer les plantes productrices selon le modèle du coût ou selon le modèle de la réévaluation par le biais des autres éléments du résultat global. Toutefois, les produits découlant des plantes productrices continueront d'être évalués à la juste valeur diminuée des coûts de vente, en vertu de l'IAS 41, *Agriculture*. Une plante productrice est une plante qui est utilisée dans la production ou la fourniture de produits agricoles, qui est susceptible de produire sur plus d'une période, et qui est peu susceptible d'être vendue comme produit agricole.

La Société n'a pas encore évalué les incidences de ces modifications sur ses états financiers consolidés.

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables décrites ci-après ont été appliquées de manière uniforme par toutes les entités consolidées dans les présents états financiers de la Société.

A) PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés regroupent les états financiers de la Société et ceux de ses filiales ainsi que ses participations dans des entreprises associées et partenariats.

i) Filiales

Les filiales sont des entreprises contrôlées par la Société. La Société détient le contrôle lorsqu'elle est exposée ou qu'elle a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec une entité et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur celle-ci. Les états financiers des filiales sont intégrés dans les états financiers consolidés à partir de la date de la prise du contrôle jusqu'à la date de la perte du contrôle. Les soldes et les opérations intersociétés ont été éliminés aux fins de l'établissement des états financiers consolidés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2016

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les filiales de la Société, lesquelles sont détenues en propriété exclusive, sont les suivantes :

• Albecour inc.⁽¹⁾ • Gestion forestière du Saint-Maurice inc. • Gestion forestière Lacroix inc. • Gestion La Madeleine inc. • IQ FIER inc. • Ressources Québec inc.⁽²⁾ • Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire, société en commandite	• Produits forestiers Temrex, société en commandite • Rexforêt inc. • C.D.M.V. inc. • Le Centre d'insémination porcine du Québec (C.I.P.Q.) inc. • IQ Immigrants Investisseurs inc. • Fonds de croissance iNovia-IQ, société en commandite⁽³⁾
--	--

(1) La date de clôture des états financiers de cette filiale est différente de celle de la Société, soit le 31 décembre, afin de s'aligner sur ses partenaires d'Aluminerie Alouette.

(2) Comprend les filiales SOQUEM inc. et Mine Arnaud inc.

(3) La date de clôture des états financiers de cette filiale est différente de celle de la Société, soit le 31 décembre, afin de s'aligner sur le commandité.

ii) Participation dans des entreprises associées

Les entreprises associées sont des entreprises dans lesquelles la Société exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans toutefois exercer un contrôle ou un contrôle conjoint sur ces politiques. La Société est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement, 20 % ou plus des droits de vote d'une entité.

Bien que la Société détienne moins de 20 % des droits de vote de certaines de ses entreprises associées, elle a conclu qu'elle exerçait une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles de ces entreprises en raison des droits de veto qu'elle détient sur les décisions importantes à l'égard des activités pertinentes de celles-ci, de la représentation qu'elle a sur les conseils d'administration et autres comités ou du pouvoir légal accordé en vertu d'ententes contractuelles avec d'autres organisations.

Les participations dans des entreprises associées, à l'exception de celles désignées à la juste valeur par le biais du résultat net, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et sont initialement comptabilisées au coût. La participation de la Société comprend le goodwill identifié lors de l'acquisition, après déduction des pertes de valeur cumulées. Le goodwill identifié lors de l'acquisition est évalué de la même façon que dans le cadre d'un regroupement d'entreprises.

Les états financiers consolidés incluent la quote-part de la Société dans le montant total des revenus et des charges ainsi que des variations de capitaux propres comptabilisés par les entreprises mises en équivalence, étant donné les ajustements effectués pour harmoniser les méthodes comptables avec celles de la Société, depuis la date à laquelle cette dernière commence à exercer une influence notable et jusqu'à la date à laquelle elle cesse d'exercer cette influence notable. Lorsque la quote-part de la Société dans les pertes est supérieure à sa participation dans l'entreprise mise en équivalence, la valeur comptable de la participation est ramenée à zéro et la Société cesse de comptabiliser sa quote-part dans les pertes à venir, sauf si la Société a une obligation de participer aux pertes ou d'effectuer des paiements au nom de l'entreprise.

Les profits et pertes résultant de transactions conclues avec une entreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence sont comptabilisés à hauteur de la participation dans l'entreprise associée qui n'est pas liée à la Société.

iii) Partenariats

Un partenariat est une entreprise sur laquelle deux parties ou plus exercent un contrôle conjoint en étant liées par un accord contractuel. Il y a contrôle conjoint lorsque les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2016

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les partenariats sont classés et comptabilisés comme suit :

- **Entreprise commune** : lorsque la Société a des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs relatifs au partenariat, la Société comptabilise ses actifs, passifs, produits et charges, y compris sa quote-part de ces actifs, passifs, produits et charges, le cas échéant, relatifs à ses intérêts dans une entreprise commune.

La Société détient deux participations dans des entreprises communes significatives qui œuvrent dans le domaine de l'extraction et de la transformation de minerais et dont le principal établissement est au Québec, Canada. Au 31 mars 2016, la Société détient 6,67 % et 60,89 % (6,67 % et 61,77 % au 31 mars 2015) des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs relatifs à ces partenariats.

- **Coentreprise** : lorsque la Société a des droits sur l'actif net du partenariat, la Société comptabilise son intérêt dans la coentreprise selon la méthode de la mise en équivalence, telle que décrite au point ii). Les entreprises dans lesquelles la Société détient une participation et qui sont structurées sous la forme d'un véhicule distinct sont toutes considérées comme des coentreprises.

iv) Regroupement d'entreprises

Les acquisitions d'entreprises sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie transférée par la Société pour obtenir le contrôle d'une filiale correspond à la somme, à la date d'acquisition, des justes valeurs des actifs transférés, des dettes contractées et des parts de capitaux propres émis par la Société, lesquels comprennent la juste valeur de tous les actifs ou passifs résultant d'un accord de contrepartie éventuelle.

La Société comptabilise une obligation de payer une contrepartie éventuelle en tant que passif et comptabilise en tant qu'actif le droit de se faire rendre une contrepartie préalablement transférée si certaines conditions spécifiées sont remplies. Une contrepartie éventuelle est initialement comptabilisée à sa juste valeur à la date d'acquisition. Une contrepartie éventuelle classée en tant que capitaux propres n'est pas réévaluée et son règlement ultérieur est comptabilisé aux capitaux propres. Une contrepartie éventuelle classée comme un actif ou un passif est comptabilisée ultérieurement, soit comme un instrument financier, soit comme une provision.

La Société évalue le goodwill comme la juste valeur de la contrepartie transférée, y compris le montant comptabilisé de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise, diminuée du montant net comptabilisé (généralement la juste valeur) des actifs identifiables acquis et des passifs identifiables repris, tous ces éléments étant évalués à la date d'acquisition.

Les coûts de transaction, autres que ceux liés à l'émission de titres de créance ou de capitaux propres, que la Société assume dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, sont comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

B) MONNAIE ÉTRANGÈRE

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie fonctionnelle respective des entités de la Société au cours de change en vigueur à la date des transactions de la façon suivante :

- les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à cette date; et
- les revenus et les charges sont convertis au cours de l'exercice au taux de change en vigueur au moment de l'opération ou au taux de change moyen de la période.

Les gains ou les pertes de change sont comptabilisés au résultat net, à l'exception des gains et pertes de change sur les titres de capitaux propres classés comme disponibles à la vente qui sont compris dans les autres éléments du résultat global. Les gains et les pertes de change sont présentés à leur montant net.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2016

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

i) Établissements à l'étranger

Un établissement à l'étranger est une entité qui est une filiale, une entreprise associée ou un partenariat, dont les activités sont présentées dans une monnaie fonctionnelle autre que celle de la Société. Les actifs et les passifs des établissements à l'étranger sont convertis en dollars canadiens en utilisant le cours de change à la date de fin de période.

Les revenus et les charges sont convertis en utilisant les cours de change en vigueur aux dates de transactions ou au taux de change moyen de la période.

Les écarts de conversion sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global, dans les écarts de conversion cumulés.

Dans le cas de la sortie d'un établissement à l'étranger, soit la sortie de la totalité de la participation de la Société dans une filiale ou d'une participation dans une filiale, une entreprise associée ou une entreprise contrôlée conjointement qui comprend un établissement à l'étranger, le montant cumulé aux capitaux propres des écarts de conversion est reclassé au résultat net en tant que profit ou perte résultant de la sortie. Dans le cas de la sortie partielle d'une filiale qui a un établissement à l'étranger, la quote-part connexe de ce montant cumulé est réattribuée aux participations ne donnant pas le contrôle. Dans tous les autres cas de sortie partielle d'un établissement à l'étranger, soit lors de la réduction partielle de la participation dans une entreprise associée ou dans une entité contrôlée conjointement, la quote-part connexe est reclassée au résultat net.

C) CLASSEMENT ET ÉVALUATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Lors de leur comptabilisation initiale, tous les actifs et passifs financiers, y compris les instruments financiers dérivés, sont évalués à leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables, à l'exception des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, pour lesquels les coûts de transaction sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Tous les instruments financiers doivent être classés en fonction de leurs caractéristiques selon l'intention de la direction ou du choix de la catégorie dans certaines circonstances. À leur comptabilisation initiale, tous les actifs financiers sont classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, comme détenus jusqu'à leur échéance, comme disponibles à la vente ou comme prêts et créances, tandis que les passifs financiers sont classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net ou comme autres passifs financiers. L'évaluation subséquente des instruments financiers dépend de leur classement.

La Société a effectué les classements suivants :

Type d'instrument financier	Catégorie
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Prêts et créances/Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net
Placements temporaires	Prêts et créances/Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net
Débiteurs	Prêts et créances/Classés à la juste valeur par le biais du résultat net
Honoraires de garantie à recevoir	Prêts et créances
Billets à recevoir du gouvernement du Québec	Prêts et créances
Prêts	Prêts et créances
Placements	Disponibles à la vente/Classés et désignés à la juste valeur par le biais du résultat net
Découverts bancaires	Autres passifs financiers
Créditeurs et charges à payer	Autres passifs financiers
Avances du gouvernement du Québec	Autres passifs financiers
Dette à long terme	Autres passifs financiers
Passif au titre de la garantie	Autres passifs financiers
Instruments financiers dérivés	Classés à la juste valeur par le biais du résultat net

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2016

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration ou que la Société transfère les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie liés à l'actif financier dans le cadre d'une transaction où la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier est transférée. Tout droit créé ou maintenu par la Société sur les actifs financiers transférés est comptabilisé séparément dans les actifs ou les passifs.

Un passif financier est décomptabilisé lorsque les obligations contractuelles de la Société sont éteintes, annulées ou qu'elles arrivent à expiration.

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté dans l'état consolidé de la situation financière si, et seulement si, la Société a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et si elle a l'intention, soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

i) Prêts et créances

Après leur comptabilisation initiale, les prêts et créances, tels que la trésorerie et équivalents de trésorerie, les placements temporaires, les débiteurs, les honoraires de garantie à recevoir, les billets à recevoir du gouvernement du Québec ainsi que les prêts sont évalués au coût après amortissement, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute perte de valeur. Les revenus liés aux prêts et aux créances sont comptabilisés sous les rubriques « Revenus de placements » et « Autres revenus financiers » au résultat net.

Prêts

Les frais d'étude pour compenser les coûts de montage de prêts pris en charge par la Société sont différés et amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Annuellement, la Société revoit la qualité du crédit et, lorsque celle-ci s'est détériorée dans une mesure telle que le recouvrement total (capital et intérêts) d'un prêt n'est pas raisonnablement assuré, celui-ci est considéré comme un prêt douteux. Les indications qu'un prêt est douteux comprennent, en outre, les indices que l'emprunteur connaît des difficultés financières importantes, la probabilité de faillite ou de réorganisation financière et une diminution mesurable des flux de trésorerie futurs estimés, attestées par les changements défavorables de la solvabilité de l'emprunteur ou la conjoncture économique corrélés avec les défauts de paiement. La constatation des intérêts cesse et la valeur comptable de ces prêts est ramenée à sa valeur de réalisation estimative. Les pertes de valeur sont comptabilisées sous la rubrique « Perte nette de valeur sur les placements » au résultat net. Les intérêts liés à l'actif déprécié continuent d'être comptabilisés au moyen de la désactualisation. Lorsqu'un événement ultérieur a pour conséquence de diminuer le montant de la perte de valeur, la réduction de celle-ci est reprise au résultat net sous la rubrique « Perte nette de valeur sur les placements ».

La valeur comptable des prêts restructurés en prêts à taux d'intérêt réduit et en prêts sans intérêt est ramenée à la valeur actualisée des flux de trésorerie nets à recevoir en vertu des nouvelles dispositions, au taux d'intérêt effectif inhérent au prêt. La réduction de la valeur comptable résultant de la restructuration est imputée à la provision pour pertes au résultat net. L'augmentation de la valeur comptable attribuable au passage du temps est comptabilisée à titre de revenu d'intérêts sous la rubrique « Revenus de placements » au résultat net.

Les biens saisis sont présentés à titre de prêts douteux et sont inscrits à leur juste valeur au moment de leur saisie. La réduction de la valeur comptable nette des prêts est alors comptabilisée au résultat net. Toute réduction subséquente est imputée à la provision pour pertes.

Provision cumulée pour pertes

La provision cumulée pour pertes sur les prêts est présentée à l'état consolidé de la situation financière de la Société en réduction de la valeur des prêts. La provision représente, selon la Société, l'estimation la plus précise des montants adéquats pour couvrir les pertes sur les prêts faisant partie de son portefeuille.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2016

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les sociétés clientes sont classées selon les catégories de risque définies par des critères de solvabilité et de crédit prenant en compte des considérations sectorielles et économiques. La catégorisation des entreprises est mise à jour de façon périodique. Les prêts considérés comme douteux font l'objet d'une provision pour pertes qui correspond au solde du prêt diminué de la valeur de réalisation estimative des sûretés. Lorsqu'une entreprise est en liquidation, lorsqu'elle a cessé tout remboursement à la Société et lorsque son redressement est improbable, une radiation est alors effectuée.

Les autres prêts font l'objet d'une provision collective, pour tenir compte des pertes encourues mais non identifiées, qui sont calculées par l'application d'un taux de provision au solde des prêts.

Le taux de provision de chaque catégorie découle d'une analyse statistique basée sur des données du marché. Ces pertes sont ensuite ajustées en fonction de facteurs qualitatifs, tels que le jugement de la direction concernant la qualité du crédit, et ce, étant donné les conditions sectorielles macroéconomiques en vigueur, des questions propres aux portefeuilles, des facteurs relevant des modèles et du niveau des prêts douteux à l'égard desquels aucune provision spécifique n'a encore été établie.

Les entreprises pour lesquelles les prêts affichent un solde cumulatif élevé ou qui présentent des caractéristiques particulières font l'objet d'une analyse spécifique de la provision pour pertes, peu importe leur catégorie de risque.

ii) Instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Un actif financier détenu à des fins de transaction est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Par contre, il peut être désigné à la juste valeur par le biais du résultat net, au moment de sa comptabilisation initiale, s'il satisfait à l'un des critères suivants : 1) l'instrument financier comprend un ou plusieurs dérivés incorporés qui, autrement, seraient comptabilisés séparément, 2) la désignation élimine ou réduit significativement une incohérence d'évaluation ou de comptabilisation qui, autrement, découlerait de l'évaluation d'actifs ou de passifs financiers ou de la comptabilisation des profits ou pertes sur ceux-ci selon des bases différentes, ou 3) l'actif financier et le passif financier font partie d'un groupe d'actifs financiers, de passifs financiers ou les deux qui est géré et dont la performance est évaluée d'après la méthode de la juste valeur, conformément à une stratégie de gestion de risques ou d'investissement documentée. Cette désignation est irrévocable.

La Société a désigné les actifs financiers suivants comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net :

- Les équivalents de trésorerie et les placements temporaires qui sont gérés et évalués sur la base de leur juste valeur conformément à une stratégie de gestion de risques et d'investissement documentée;
- Les billets à terme adossés à des actifs (BTAA) étant donné qu'ils contiennent plusieurs dérivés incorporés devant être comptabilisés séparément;
- Les placements détenus par des organismes de capital-risque dont la principale activité économique consiste à effectuer des placements aux fins de valorisation de leurs investissements. Les placements détenus par ces organismes, incluant les participations dans des entreprises associées et des coentreprises, ont été désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net étant donné qu'ils sont gérés et évalués sur la base de leur juste valeur, conformément à une stratégie de gestion de risques et d'investissement documentée.
- Les autres placements désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ont été désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net étant donné qu'ils sont gérés et évalués sur la base de leur juste valeur, conformément à une stratégie de gestion de risques et d'investissement documentée.

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à leur juste valeur et les variations de celle-ci, incluant les revenus de dividendes ou d'intérêts tirés de ces actifs, sont comptabilisées sous la rubrique « Variation nette des placements à la juste valeur par le biais du résultat net » au résultat net dans la période au cours de laquelle elles se produisent.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2016

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

iii) Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme étant disponibles à la vente et qui ne sont classés dans aucune des catégories précédentes. Les placements dans des titres de capitaux propres et certains titres de créance (c.-à-d. obligations cotées sur un marché) sont classés comme des actifs financiers disponibles à la vente. La Société a choisi de comptabiliser les opérations sur ces actifs à la date de transaction. Après leur comptabilisation initiale, ces placements sont évalués à leur juste valeur, et les variations de celle-ci, autres que les pertes de valeur et les écarts de conversion relatifs aux titres de créance disponibles à la vente, sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Au moment de la disposition d'un placement, le profit ou la perte cumulé comptabilisé dans les autres éléments du résultat global, déterminé selon le coût moyen, est transféré au résultat net sous la rubrique « Gains nets sur les placements et autres ».

Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à la fin de chaque période afin de déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. Les facteurs dont la Société tient compte pour déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation comprennent la durée et l'importance de la baisse de la juste valeur par rapport au coût ainsi que la situation financière et les perspectives de l'émetteur. Une perte de valeur est comptabilisée en transférant au résultat net sous la rubrique « Perte nette de valeur sur les placements » le cumul des pertes comptabilisées dans les autres éléments du résultat global.

Une perte de valeur comptabilisée au résultat net, à l'égard d'un titre de capitaux propres classé comme étant disponible à la vente, ne peut faire l'objet d'une reprise. Une perte de valeur comptabilisée au résultat net, à l'égard d'un titre de créance classé comme étant disponible à la vente, doit être reprise au résultat net si, durant une période subséquente, la juste valeur du titre augmente et que la hausse du titre peut objectivement être associée à un événement survenu après la constatation de la perte.

iv) Autres passifs financiers

Après leur comptabilisation initiale, les autres passifs financiers sont évalués au coût après amortissement, calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais d'intérêts correspondants sont présentés sous la rubrique « Autres charges financières » au résultat net.

Découverts bancaires, emprunts bancaires, créiteurs et charges à payer, avances du gouvernement du Québec et dette à long terme

Après leur comptabilisation initiale, les découverts bancaires, les emprunts bancaires, les créiteurs et charges à payer, les avances du gouvernement du Québec ainsi que la dette à long terme sont évalués au coût après amortissement, calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais d'intérêts correspondants sont présentés sous les rubriques « Autres charges financières » et « Charges liées aux activités Immigrants Investisseurs » au résultat net.

Les frais d'émission, les escomptes et les primes sont comptabilisés dans la valeur comptable des emprunts bancaires et de la dette à long terme et sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Billets à payer aux immigrants investisseurs

Tout écart entre la juste valeur des billets à payer aux immigrants investisseurs et la contrepartie en trésorerie est reporté à l'état consolidé de la situation financière sous la rubrique « Avantages perçus d'avance conférés par les immigrants investisseurs ». Ce montant est ensuite constaté progressivement au résultat net comme revenu sous la rubrique « Avantages conférés par les immigrants investisseurs » au fur et à mesure que la Société effectue les dépenses qu'elle s'est contractuellement engagée à faire avec ces sommes.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2016

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Garanties

La Société comptabilise initialement une créance au titre des honoraires de garantie à recevoir liés au contrat de la garantie sous la rubrique « Honoraires de garantie à recevoir » qui figure à l'état consolidé de la situation financière, soit la valeur actualisée des honoraires de garantie à recevoir selon les dispositions contractuelles. La Société comptabilise initialement son engagement inconditionnel à se tenir prête à exécuter son obligation selon les conditions du contrat de la garantie sous la rubrique « Passif au titre de la garantie » qui figure à l'état consolidé de la situation financière, soit la valeur actualisée des honoraires de garantie à recevoir selon les taux contractuels. Les taux contractuels correspondent aux taux du marché à la date de la signature du contrat.

Après leur comptabilisation initiale, la créance et le passif initial au titre de la garantie sont évalués au coût après amortissement, calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les revenus d'intérêts liés aux honoraires de garantie à recevoir sont présentés sous la rubrique « Revenus de placements » au résultat net. Le passif initial au titre de la garantie est constaté au résultat net sur la durée du contrat de garantie sous la rubrique « Revenus de placements », et l'augmentation de la valeur comptable attribuable au passage du temps est comptabilisée à titre de charge d'intérêts sous la rubrique « Autres charges financières » au résultat net.

Étant donné que la valeur comptable des garanties ne constitue pas une indication du montant maximal de l'obligation que la Société pourrait être tenue de verser à une tierce partie, la Société considère les garanties comme des instruments financiers hors bilan.

La provision pour pertes relative aux honoraires de garantie à recevoir est établie de la même façon que celle sur les prêts.

Une provision pour pertes est constatée en plus du passif initial au titre de la garantie, s'il y a lieu. Cette provision est déterminée selon les mêmes méthodes que la provision cumulée pour pertes sur les prêts. Dès que la provision pour pertes devient plus élevée que le solde non amorti du passif initial au titre de la garantie, le passif au titre de la garantie doit être ajusté selon l'obligation éventuelle d'honorer l'engagement de la garantie. Le passif au titre de la garantie représente, selon la Société, l'estimation la plus précise des montants prévisibles de pertes sur les contrats de garantie faisant partie de son portefeuille.

Les réclamations de garanties sont comptabilisées lorsque la Société en a autorisé le déboursement, dans la mesure où les conditions sont respectées. Les débours sont alors appliqués en réduction du passif au titre de la garantie, et le solde des garanties est réduit d'autant. Lorsque la Société considère que des recouvrements sont quasi certains, le débours est comptabilisé à titre d'actif, conformément aux méthodes comptables applicables aux prêts.

Les frais d'étude pour compenser les coûts de montage des contrats de garantie pris en charge par la Société sont différés et amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

D) INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

La Société peut recourir à des instruments financiers dérivés pour réduire les risques liés aux fluctuations des devises, des taux d'intérêt et du prix des marchandises. La politique de la Société consiste à ne pas utiliser d'instruments financiers dérivés à des fins de négociation ou de spéculation. Après leur comptabilisation initiale, les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur.

La Société a désigné certains instruments financiers dérivés comme instruments de couverture dans des couvertures de flux de trésorerie ou des couvertures de juste valeur. À la création d'une relation de couverture, la Société documente la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert, son objectif de gestion des risques, sa stratégie pour établir cette couverture ainsi que les méthodes qui seront utilisées pour apprécier l'efficacité de la relation de couverture. La Société doit démontrer que la relation est hautement efficace au moment de la mise en place de la couverture et tout au long de la période de couverture pour qu'elle puisse continuer d'utiliser la comptabilité de couverture.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2016

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

i) Couvertures de flux de trésorerie

La partie efficace des variations de la juste valeur des dérivés qui sont désignés et qui se qualifient comme instruments de couverture de flux de trésorerie est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et présentée dans l'état consolidé de la variation des capitaux propres. Tout gain ou toute perte de juste valeur lié à la partie inefficace est immédiatement comptabilisé au résultat net. La partie efficace de la relation de couverture, cumulée aux autres éléments du résultat global, est transférée au résultat net dans la période au cours de laquelle l'élément couvert influe sur le résultat net. Si l'instrument de couverture ne satisfait plus aux critères de la comptabilité de couverture, s'il arrive à maturité ou s'il est vendu, résilié, exercé ou si la Société annule la désignation, la comptabilité de couverture cessera d'être pratiquée, de manière prospective. Le profit ou la perte cumulé comptabilisé antérieurement dans les autres éléments du résultat global y est maintenu jusqu'à ce que la transaction prévue influe sur le résultat net. Si l'on ne s'attend plus à ce que la transaction prévue se réalise, le solde des autres éléments du résultat global est alors comptabilisé immédiatement au résultat net.

ii) Couvertures de juste valeur

Pour les instruments financiers dérivés désignés comme des instruments de couverture de juste valeur, les variations de la juste valeur de l'instrument financier dérivé de couverture inscrites au résultat net sont compensées en bonne partie par les variations de la juste valeur de l'élément couvert dans la mesure où la relation de couverture est efficace. Lorsque la couverture de la juste valeur cesse, la valeur comptable de l'élément couvert n'est plus ajustée et les ajustements cumulatifs à la juste valeur de l'élément couvert sont imputés au résultat net selon la méthode de comptabilisation de l'élément couvert.

La variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés qui ne sont pas désignés comme instruments de couverture est constatée au résultat net sous la rubrique « Variation nette des placements à la juste valeur par le biais du résultat net ».

iii) Dérivés incorporés séparables

Un dérivé incorporé est comptabilisé séparément d'un contrat hôte si, et seulement si, les trois conditions suivantes sont réunies : 1) les caractéristiques et les risques économiques du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte, 2) le dérivé incorporé est un instrument distinct dont la définition correspond à celle d'un instrument financier dérivé et 3) le contrat hybride n'est pas comptabilisé à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les dérivés incorporés comptabilisés séparément d'un contrat d'approvisionnement sont présentés à l'état consolidé de la situation financière sous la rubrique « Crédoeurs et charges à payer ». Les autres dérivés incorporés comptabilisés séparément, tels que les options de conversion et les bons de souscription, sont présentés à l'état consolidé de la situation financière sous la rubrique « Placements ». Après leur comptabilisation initiale, les dérivés incorporés séparables sont évalués à leur juste valeur. Les variations des justes valeurs sont comptabilisées au résultat net sous les rubriques « Coût des ventes » et « Variation nette des placements à la juste valeur par le biais du résultat net ».

E) REVENUS

i) Chiffre d'affaires des activités poursuivies

Les produits provenant de la vente de biens dans le cadre des activités ordinaires sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, nette des retours et remises. Les produits sont comptabilisés lorsqu'il existe une indication objective que les risques et avantages inhérents à la propriété ont été transférés, soit habituellement lorsque les marchandises ont été livrées, que les coûts engagés ou à engager associés et le retour possible des marchandises peuvent être évalués de façon fiable, qu'il n'y a plus d'intervention continue en ce qui concerne les biens, que le montant des produits peut être évalué de façon fiable et que le recouvrement de la contrepartie est considéré comme probable. Le moment du transfert des risques et avantages varie selon la nature des activités poursuivies. Les produits tirés de la prestation de services sont comptabilisés en fonction du degré d'avancement de la transaction à la fin de la période de présentation de l'information financière et lorsque le résultat de la transaction peut être estimé de façon fiable.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2016

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

ii) Revenus financiers

Les revenus provenant de dividendes tirés de placements sont comptabilisés à la date à laquelle le droit de la Société de percevoir le paiement est établi, pourvu qu'il soit probable que les avantages économiques aillent à la Société et que le montant puisse être évalué de façon fiable.

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les revenus d'honoraires au titre des garanties sont comptabilisés tels que décrits à la note 4C). Les autres revenus financiers comprennent des frais d'étude et des intérêts sur la trésorerie et les placements temporaires.

F) TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et équivalents de trésorerie est composée de l'encaisse et des découverts bancaires, le cas échéant, et des placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition.

G) PLACEMENTS TEMPORAIRES

Les placements temporaires comprennent les placements dont l'échéance se situe entre trois et douze mois suivant la date d'acquisition.

H) STOCKS

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût des stocks est déterminé selon la méthode du coût moyen et comprend les coûts d'acquisition, de production ou de transformation, ainsi que les coûts engagés pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Dans le cas des produits finis et des produits en cours, le coût comprend une portion adéquate de frais de production en fonction de la capacité normale de production. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans le cours normal des activités, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente ou le coût de remplacement.

I) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont inscrites au coût, diminué de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur.

Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Le coût des actifs produits par la Société comprend les coûts des matières premières et de la main-d'œuvre directe, tous les autres coûts directement attribuables à la mise en état de fonctionnement d'un actif en vue de son utilisation attendue, les coûts relatifs au démantèlement et à l'enlèvement des immobilisations et à la remise en état du site sur lequel elles sont situées, de même que les coûts d'emprunt relatifs aux actifs qualifiés.

Les coûts d'emprunt liés à la construction d'un actif qualifié sont capitalisés à partir de la date à laquelle sont entrepris les travaux et jusqu'à la date à laquelle les activités indispensables à la préparation de l'immobilisation pour son utilisation sont pratiquement toutes terminées.

Lorsque des parties d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différentes, elles sont comptabilisées comme des parties distinctes (principales composantes) des immobilisations corporelles.

L'amortissement est calculé sur le montant amortissable, qui est le coût de l'immobilisation diminué de sa valeur résiduelle. La Société comptabilise l'amortissement selon le mode linéaire sur les durées d'utilité estimatives suivantes :

Bâtiments	15 à 30 ans
Matériel et équipements	4 à 25 ans
Routes et ponts	14 à 20 ans
Autres	1 an à 20 ans

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2016

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les terrains et les immobilisations corporelles en cours de construction ou de développement ne sont pas amortis. Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revus à chaque fin d'exercice et ajustés prospectivement, si nécessaire.

J) ACTIFS BIOLOGIQUES

Les actifs biologiques liés aux produits forestiers comprennent le bois d'œuvre exploitable. Le bois d'œuvre exploitable est évalué à sa juste valeur diminuée des coûts de vente, toute variation étant comptabilisée au résultat net de l'exercice. Les coûts de vente incluent tous les coûts qui seraient nécessaires pour vendre l'actif. Le bois récolté est transféré aux stocks à sa juste valeur diminuée des coûts de vente estimés au moment de la coupe. Les terrains liés au bois d'œuvre exploitable sont comptabilisés séparément à titre d'immobilisations corporelles.

K) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont comptabilisées au coût, diminué de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur. L'amortissement est calculé sur le montant amortissable, qui est le coût de l'immobilisation diminué de sa valeur résiduelle. La Société comptabilise l'amortissement selon le mode linéaire sur les durées d'utilité estimatives suivantes :

Contrat d'approvisionnement en électricité	15 à 25 ans
Licences et autres	3 à 20 ans

Le coût du contrat d'approvisionnement en électricité dont la valeur est inférieure au coût du marché est amorti de façon linéaire sur la durée du contrat, soit 15 ans à compter de 2002. Le coût du droit d'obtenir un bloc d'électricité acquis en 2002 est amorti de façon linéaire sur la durée du contrat, soit 25 ans à compter de 2002.

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revus à chaque fin d'exercice et ajustés prospectivement, si nécessaire.

i) Propriétés minières et actifs de prospection et d'évaluation

Les propriétés minières correspondent à une participation acquise dans des permis ou des *claims* de prospection minière comportant des droits de prospection, d'exploitation, d'extraction et de vente de tous les minerais tirés de ces *claims*.

Tous les coûts préalables à la prospection, soit les coûts engagés avant d'obtenir les droits légaux de se livrer à des activités de prospection et d'évaluation, sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Après l'obtention du droit légal de prospection, les coûts de prospection et d'évaluation sont capitalisés jusqu'à ce que la propriété minière soit mise en production ou qu'elle soit vendue ou abandonnée. Ces coûts comprennent les dépenses associées aux études géologiques et géophysiques, les frais ayant trait aux activités de recherche initiale de gisements ayant un potentiel économique, comme les forages, les échantillonnages, etc. Les frais d'administration liés aux travaux de prospection et d'évaluation sont comptabilisés au résultat net. Les actifs de prospection et d'évaluation sont comptabilisés au coût historique diminué de toute perte de valeur comptabilisée.

Lorsque la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale sont démontrées pour une zone d'intérêt, la Société cesse de capitaliser les coûts de prospection et d'évaluation pour cette zone. Elle effectue alors un test de dépréciation des actifs de prospection et d'évaluation capitalisés et reclasse tous les actifs de prospection et d'évaluation qui n'ont pas subi de perte de valeur dans les immobilisations corporelles ou incorporelles en développement minier, selon la nature des actifs.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2016

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

L) AIDE GOUVERNEMENTALE

La Société est admissible à des subventions gouvernementales pour l'acquisition d'immobilisations corporelles. Ces subventions sont présentées sous la rubrique « Subventions différées » à l'état consolidé de la situation financière lorsqu'il existe une assurance raisonnable qu'elles seront reçues et que la Société se conformera aux conditions qui s'y rattachent. Cette aide gouvernementale est systématiquement comptabilisée au résultat net selon le même mode, les mêmes durées et les mêmes taux que les immobilisations corporelles auxquelles elle se rapporte.

La Société est également admissible à une aide gouvernementale pour compenser les charges engagées pour les pertes et les manques à gagner de certains programmes. Cette aide gouvernementale est initialement comptabilisée à la juste valeur et présentée sous la rubrique « Montants recouvrables du gouvernement du Québec ». Annuellement, la Société évalue la valeur recouvrable de ces montants et comptabilise les variations au résultat net au cours de la période au cours de laquelle les charges sont engagées sous la rubrique « Perte nette de valeur sur les placements ».

M) DÉPRÉCIATION D'ACTIFS NON FINANCIERS

La valeur comptable des immobilisations corporelles, des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée et des participations dans des entreprises mises en équivalence est examinée à chaque date de fin de période afin de déterminer s'il existe une indication de baisse de valeur. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie correspond à la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de vente. Aux fins de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à leur valeur actuelle par l'application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles, par le marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Aux fins du test de dépréciation, les actifs sont regroupés pour former le plus petit groupe d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs, soit l'« unité génératrice de trésorerie ».

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie excède sa valeur recouvrable estimée. Les pertes de valeur sont comptabilisées au résultat net. Les pertes de valeur comptabilisées au titre d'une unité génératrice de trésorerie sont d'abord affectées à la réduction de la valeur comptable du goodwill affecté à cette unité, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs du groupe (groupe d'unités) au prorata.

Les pertes de valeur comptabilisées au cours de périodes précédentes sont évaluées à la date de fin de période, afin de déterminer s'il existe des indications qui confirment que la perte a diminué ou si elle existe toujours. Une perte de valeur est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations ayant servi à déterminer la valeur recouvrable. Une perte de valeur n'est reprise que dans la mesure où la valeur comptable de l'actif n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, après amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée. La reprise d'une perte de valeur est également comptabilisée au résultat net. La reprise d'une perte de valeur comptabilisée au titre d'une unité génératrice de trésorerie est répartie entre les actifs de l'unité, à l'exception du goodwill, au prorata des valeurs comptables des actifs de l'unité.

Le goodwill inclus dans la valeur comptable d'une participation dans une entreprise mise en équivalence n'est pas comptabilisé séparément et ne fait donc pas individuellement l'objet d'un test de dépréciation. Au contraire, la totalité de la valeur comptable de la participation, y compris le goodwill, est soumise à un test de dépréciation unique lorsqu'il y a une indication objective qu'elle a pu se déprécier. Les pertes de valeur et reprises de perte de valeur au titre des participations dans des entreprises mises en équivalence sont comptabilisées telles que décrites précédemment et présentées sous la rubrique « Perte nette de valeur sur les placements » au résultat net.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2016

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

N) ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE

Un actif non courant est classé comme détenu en vue de la vente lorsque sa valeur comptable sera principalement recouvrée par le biais d'une vente plutôt que par son utilisation continue. Cette condition est remplie seulement lorsque la vente est hautement probable et que l'actif non courant (ou le groupe destiné à être cédé) est disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel. La direction doit s'être engagée à la vente et on doit s'attendre à ce que la vente se qualifie pour la comptabilisation en tant que vente conclue dans le délai d'un an à compter de la date de classement. Un actif non courant détenu en vue de la vente doit être évalué à la valeur comptable ou à la juste valeur moins les coûts de la vente, selon la moins élevée des deux, et ne doit pas être amorti tant qu'il est classé comme tel. Les pertes de valeur résultant de ce classement ainsi que les gains et pertes au titre des évaluations ultérieures sont comptabilisés au résultat net sous la rubrique « Gains nets sur les placements et autres ». Les reprises de perte de valeur comptabilisées ne peuvent pas excéder le cumul des pertes de valeur comptabilisées.

O) ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Une activité abandonnée est une composante de l'activité de la Société qui représente un secteur d'activité ou une région géographique principale qui a été cédée ou qui est détenue en vue de la vente. Le classement comme activité abandonnée a lieu au moment de la cession ou à une date antérieure lorsque l'activité satisfait aux critères pour être classée comme détenue en vue de la vente. Lorsqu'une activité est classée en activité abandonnée, l'état du résultat global comparatif et l'état des flux de trésorerie comparatif sont traités à nouveau comme si l'activité avait satisfait aux critères d'une activité abandonnée à compter de l'ouverture de la période comparative.

P) PROVISIONS

Une provision est comptabilisée lorsque la Société a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, que l'obligation peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Lorsque l'effet de l'actualisation est significatif, le montant est déterminé en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au taux, avant impôt, reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à ce passif. L'effet de la désactualisation est comptabilisé dans les charges financières.

i) Provision pour remise en état de sites

Une provision est constatée au titre des obligations futures liées aux coûts relatifs au démantèlement, à l'enlèvement et à la remise en état du site d'immobilisations corporelles. La valeur de l'obligation est ajoutée à la valeur comptable des immobilisations corporelles et amortie sur sa durée d'utilité. Les ajustements aux flux de trésorerie futurs estimés par suite de révisions de l'estimation du montant ou du moment de la sortie des flux de trésorerie non actualisés ou d'une variation du taux d'actualisation sont comptabilisés à titre de variation de la provision et des immobilisations corporelles connexes.

ii) Litiges

Les litiges font l'objet d'un suivi régulier, au cas par cas, par la direction de la Société avec l'aide de conseils externes pour les litiges les plus importants ou complexes. Une provision est comptabilisée dès qu'il devient probable qu'une obligation actuelle résultant d'un événement passé nécessitera un règlement dont le montant peut être évalué de manière fiable. L'évaluation de la provision correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de cette obligation à la date de clôture.

Q) AVANTAGES DU PERSONNEL

i) Salaires et avantages à court terme

Les obligations au titre des salaires et des avantages à court terme sont évaluées sur une base non actualisée et sont comptabilisées lorsque le service correspondant est rendu. Un passif est comptabilisé pour le montant que la Société s'attend à payer au titre des primes réglées en trésorerie à court terme si la Société a une obligation actuelle juridique ou implicite d'effectuer ces paiements en contrepartie de services passés rendus par le membre du personnel et que l'obligation peut être estimée de façon fiable.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2016

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

ii) Régimes généraux et obligatoires

Les employés de la Société participent à des régimes de retraite généraux et obligatoires. Ces régimes, administrés par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances, sont à prestations définies et comportent des garanties de versement de rentes à la retraite et de prestations au décès qui sont indexées annuellement. La comptabilité des régimes à cotisations définies est appliquée à ces régimes, car les obligations de la Société se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

La part de l'employeur à ces régimes est comptabilisée en charges dans la période au cours de laquelle les services sont rendus par les employés.

iii) Régimes à prestations définies

Le coût des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite accordés en échange des services rendus au cours de l'exercice est calculé à chaque date de clôture selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées sur la base des hypothèses économiques et démographiques les plus probables selon la direction.

L'obligation nette de la Société au titre des régimes de retraite à prestations définies est calculée séparément pour chacun des régimes, au moyen d'une estimation du montant des avantages futurs que les membres du personnel ont gagnés en contrepartie des services rendus pendant la période en cours et les périodes antérieures. Le montant de ces avantages est actualisé en vue de déterminer sa valeur actuelle. Le coût des services passés non comptabilisés et la juste valeur des actifs du régime doivent être déduits.

Le taux d'actualisation utilisé correspond au rendement du marché, à la date de clôture, des obligations d'entreprise de haute qualité dont les dates d'échéance se rapprochent de celles des obligations de la Société, et qui sont libellées dans la même monnaie que celle dans laquelle les avantages devraient être versés.

Le coût des services passés résultant de la modification ou de la réduction d'un régime est comptabilisé au résultat net à la première des deux dates suivantes : 1) la date de modification ou de réduction du régime ou 2) la date à laquelle l'entité comptabilise les coûts de restructuration correspondants ou les indemnités de cessation d'emploi correspondantes.

Les réévaluations, comprenant les écarts actuariels, l'effet des modifications du plafond de l'actif (le cas échéant) et le rendement des actifs du régime (en excluant les intérêts), sont comptabilisées immédiatement dans l'état consolidé de la situation financière et un débit ou un crédit est porté dans les autres éléments du résultat global au cours de l'exercice au cours duquel elles surviennent. Les réévaluations portées dans les autres éléments du résultat global sont comptabilisées immédiatement au déficit et ne seront pas reclassées au résultat net.

Le calcul des intérêts nets sur le passif (l'actif) net au titre des prestations définies se fait en multipliant le passif (l'actif) net au titre des prestations définies par le taux d'actualisation, tels que déterminés au début de l'exercice et compte tenu de la variation du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies attribuables aux paiements de cotisations et de prestations au cours de la période.

La Société comptabilise les écarts actuariels de ses régimes à prestations définies immédiatement dans les autres éléments du résultat global qui sont présentés dans le déficit à l'état consolidé de la variation des capitaux propres.

iv) Autres passifs à long terme

L'obligation nette de la Société au titre des avantages à long terme autres que les régimes de retraite correspond au montant des prestations futures acquises par les membres du personnel en échange de leurs services pour la période en cours et les périodes antérieures. Ces prestations sont comptabilisées à leur valeur actualisée, la juste valeur des actifs connexes étant déduite de l'obligation. Tout gain ou perte actuariel est comptabilisé au résultat net dans la période au cours de laquelle ce gain ou cette perte survient.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2016

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

R) CONTRATS DE LOCATION

Les contrats de location sont classés à titre de contrats de location-financement lorsque la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif est transférée à la Société en vertu des modalités du contrat, sinon ils sont classés à titre de contrats de location simple. Tous les contrats de location de la Société sont classés à titre de contrats de location simple.

Les actifs loués en vertu de contrats de location simple ne sont pas comptabilisés à l'état consolidé de la situation financière de la Société. Les paiements versés aux termes d'un contrat de location simple sont comptabilisés au résultat net selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location. Les avantages au titre de la location sont comptabilisés comme étant constitutifs du total de la charge locative, et amortis selon le mode linéaire sur la durée du contrat. Les frais connexes, comme ceux se rapportant à la maintenance et à l'assurance, sont comptabilisés en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés.

5. ÉTAT DES RÉSULTATS PAR FONCTION

	2016	2015
Produits		
Vente de biens	553 837	528 168
Vente de services	33 551	33 439
Produits nets de placements	377 919	401 894
Autres	296	258
	965 603	963 759
Charges		
Coût des ventes de biens et de services	526 737	465 993
Charges financières	200 999	241 399
	727 736	707 392
Frais généraux administratifs	128 137	113 919
Frais d'entreposage	18 823	17 220
Frais de vente	11 088	10 658
	158 048	141 797
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	(9 776)	(21 160)
Résultat des activités poursuivies	70 043	93 410
Résultat des activités abandonnées	(1 479)	2 660
RÉSULTAT NET	68 564	96 070

Les charges liées au personnel incluses dans le coût des ventes, les frais généraux et les frais d'administration à l'état consolidé des résultats comprennent :

	2016	2015
Salaires et autres avantages à court terme	80 163	84 875
Cotisations aux régimes à cotisations définies (note 30)	8 674	5 334
Charges liées aux régimes à prestations définies (note 30)	5 692	5 244
	94 529	95 453

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2016

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

6. REVENUS FINANCIERS

REVENUS DE PLACEMENTS

	2016	2015
Intérêts sur les prêts	66 060	59 521
Intérêts sur les prêts dépréciés	15 123	10 750
Intérêts sur les honoraires de garantie à recevoir	2 829	3 772
Intérêts sur les billets à recevoir du gouvernement du Québec	95 911	108 876
Intérêts sur les placements disponibles à la vente	3 619	3 803
Dividendes sur les placements disponibles à la vente	19 045	21 165
Intérêts et dividendes sur les autres placements	103	2 637
Honoraires de garantie	14 129	16 633
	216 819	227 157

VARIATION NETTE DES PLACEMENTS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU RÉSULTAT NET

	2016	2015
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net		
BTAA	1 859	3 753
Placements dans des organismes de capital-risque	(2 915)	227
Placements dans des organismes de capital-risque de coentreprises et d'entreprises associées	1 780	7 416
Autres placements désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	(1 100)	–
	(376)	11 396
Actifs financiers classés comme détenus à des fins de transaction		
Instruments financiers dérivés	(6 712)	(39 101)
	(7 088)	(27 705)

AUTRES REVENUS FINANCIERS

	2016	2015
Frais d'étude	4 438	3 477
Intérêts sur la trésorerie et équivalents de trésorerie et les placements temporaires	6 061	7 127
Gain de change sur les instruments financiers	4 001	25 003
Autres	9 888	11 104
	24 388	46 711

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2016

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

7. CHARGES FINANCIÈRES

CHARGES LIÉES AUX ACTIVITÉS IMMIGRANTS INVESTISSEURS

	2016	2015
Intérêts liés aux billets des immigrants investisseurs	95 854	108 636
Honoraires d'intermédiaires financiers	28 170	40 829
Contributions financières non remboursables	48 999	51 117
	173 023	200 582

PERTE NETTE DE VALEUR SUR LES PLACEMENTS

	2016	2015
Dépréciation des placements disponibles à la vente	22 246	18 720
Dépréciation des participations dans des entreprises mises en équivalence (note 20)	2 644	5 404
Reprise de valeur des participations dans des entreprises mises en équivalence (note 20)	(32 050)	(30 976)
Perte sur les prêts et les garanties	29 338	37 318
Variation des montants recouvrables du gouvernement du Québec, nette des montants encaissés	(3 217)	4 119
Variation de la provision sur les engagements (note 28)	1 321	(1 722)
Autres	(1 497)	434
	18 785	33 297

AUTRES CHARGES FINANCIÈRES

	2016	2015
Intérêts sur la dette à long terme	1 134	707
Intérêts sur le passif au titre de la garantie	3 994	3 597
Autres	4 063	3 216
	9 191	7 520

8. HONORAIRES DE GESTION – FONDS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Selon la Loi sur Investissement Québec, le gouvernement fixe à la Société une rémunération pour qu'elle administre les programmes d'aide financière et les mandats qu'il lui confie dans le FDE. La Société prend cette rémunération sur le FDE. En vertu du décret 240-2016, daté du 30 mars 2016, la rémunération a été établie à un montant de 25 705 000 \$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2016 (25 705 000 \$ en 2015).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2016

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

9. ACTIVITÉS ABANDONNÉES

La perte nette de 1 479 000 \$ comptabilisée au titre des activités abandonnées pour l'exercice terminé le 31 mars 2016 (gain net de 2 660 000 \$ en 2015) représente le coût lié à l'ajustement des provisions pour frais de fermeture et de remise en état des lieux des activités abandonnées ainsi que les frais d'entretien des actifs d'une filiale détenue en vue de la vente par la Société.

10. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	2016	2015
Encaisse	81 992	39 520
Placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition :		
Acceptations bancaires, de 0,37 % à 0,78 %, échéant en avril et mai 2016	40 996	65 349
Compte épargne à intérêts élevés, taux au jour le jour majoré de 0,55 %, aucune échéance	3 005	–
Billets au porteur	–	4 999
Billets de trésorerie, de 0,60 % à 0,84 %, échéant en avril et mai 2016	10 508	98 019
Bons du Trésor de provinces, de 0,60 % à 0,70 %, échéant en avril 2016	7 524	85 777
Bons du Trésor du Canada, de 0,40 % à 0,50 %, échéant entre avril et juin 2016	7 654	1 484
Obligations à taux fixes, de 0,95 % à 1,46 %, échéant en mai et juin 2016	1 314	6 276
Notes promissaires	–	1 500
	152 993	302 924

11. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	2016	2015
Acceptations bancaires, de 0,72 % à 0,99 %, échéant entre avril et septembre 2016	6 781	12 781
Billets au porteur	–	27 239
Certificats de placements garantis, de 1,45 % à 1,50 %, échéant entre juillet 2016 et mars 2017	10 000	–
Certificats de dépôt, de 1,42 % à 1,80 %, échéant entre avril 2016 et mars 2017	45 289	70 492
Dépôts rachetables, de 1,10 % à 1,30 %, échéant entre janvier et mars 2017	18 049	–
Bons du Trésor du Canada, 0,40 %, échéant en mai 2016	4 644	260
Bons du Trésor de provinces, de 0,65 % à 0,76 %, échéant en mai et juin 2016	15 958	54 183
Obligations à taux variables d'institutions financières	–	14 743
Obligations à taux fixes, de 0,78 % à 1,51 %, échéant entre avril 2016 et janvier 2017	89 007	147 842
Billets de trésorerie, de 0,73 % à 0,85 %, échéant entre avril et juillet 2016	25 682	21 141
	215 410	348 681

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2016

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

12. DÉBITEURS

	2016	2015
Créances clients	65 351	65 461
Créances clients - parties liées		
À recevoir des coentreprises	–	267
À recevoir des entreprises associées	7 206	2 446
Solde de prix de vente à recevoir	2 946	6 827
Autres débiteurs	15 288	26 249
	90 791	101 250

13. HONORAIRES DE GARANTIE À RECEVOIR

	2016	2015
Honoraires de garantie à recevoir	13 500	18 806
Provision cumulée pour pertes (note 17)	2 573	3 584
	10 927	15 222
Moins la tranche courante, nette de la provision	5 003	6 135
	5 924	9 087

Les encaissements d'honoraires de garantie prévus, selon les dispositions contractuelles, se détaillent comme suit :

	2016	2015
Moins de 1 an	6 658	8 280
De 1 an à 2 ans	2 896	4 285
De 2 à 3 ans	1 872	2 934
De 3 à 4 ans	1 268	1 940
De 4 à 5 ans	821	1 292
Plus de 5 ans	1 457	2 573
	14 972	21 304

Les encaissements d'honoraires de garantie à recevoir en souffrance selon les dispositions contractuelles, mais ne faisant pas l'objet d'une provision spécifique, se détaillent comme suit :

	2016	2015
Moins de 30 jours	26	41
De 30 à 90 jours	225	172
	251	213

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2016

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

14. STOCKS

	2016	2015
Produits finis	48 675	51 670
Matières premières	4 718	7 105
Pièces consommables et de rechange	3 930	4 665
Produits en cours	827	1 212
Autres	1 641	1 383
	59 791	66 035

Au 31 mars 2016, les stocks comptabilisés sous la rubrique « Coût des ventes » s'élèvent à 496 100 000 \$ (452 897 000 \$ au 31 mars 2015).

15. BILLETS À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

La filiale IQ Immigrants Investisseurs inc. est chargée de recevoir et de gérer les capitaux provenant d'immigrants investisseurs ainsi que d'administrer le programme d'aide aux entreprises à même les revenus de placements, en partenariat avec des intermédiaires financiers. En vertu du décret 8-2008, les capitaux reçus d'immigrants investisseurs sont investis dans des billets à recevoir du fonds consolidé du gouvernement ayant un rendement équivalant aux obligations du Québec de cinq ans.

	2016	2015
Billets à recevoir du gouvernement du Québec, taux d'intérêt de 1,15 % à 3,19 %, échéant entre avril 2016 et mars 2021, valeur nominale de 4,9 milliards de dollars	4 662 148	4 581 197
Moins la tranche courante	868 013	836 253
	3 794 135	3 744 944

Les encaissements de capital prévus sur les billets à recevoir, selon les dispositions contractuelles, se détaillent comme suit :

	2016	2015
Moins de 1 an	877 200	847 600
De 1 an à 2 ans	1 155 600	877 200
De 2 à 3 ans	1 118 400	1 155 600
De 3 à 4 ans	826 400	1 118 400
De 4 à 5 ans	895 600	826 400
	4 873 200	4 825 200

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2016

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

16. PRÊTS

	2016	2015
Prêts		
Portant intérêt		
Taux fixe	486 185	257 610
Taux variable	797 542	708 503
Sans intérêt	109	1 747
	1 283 836	967 860
Douteux	141 890	169 450
	1 425 726	1 137 310
Provision cumulée pour pertes (note 17)		
Prêts portant intérêt	(40 627)	(27 405)
Prêts sans intérêt	(14)	(1 301)
Prêts douteux	(80 289)	(102 192)
	(120 930)	(130 898)
	1 304 796	1 006 412
Moins la tranche courante, nette de la provision	335 704	253 113
	969 092	753 299

Le tableau suivant présente les prêts, nets de la provision cumulée pour pertes, selon leur date d'échéance contractuelle ainsi que le rendement effectif des prêts portant intérêt au 31 mars :

	2016			
	Moins de 1 an	Entre 1 an et 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Prêts portant intérêt	218 689	706 004	318 407	1 243 100
Prêts sans intérêt	86	9	—	95
Prêts douteux	15 179	19 861	26 561	61 601
	233 954	725 874	344 968	1 304 796
Rendement au taux effectif pondéré	5,23 %	5,84 %	5,63 %	

	2015			
	Moins de 1 an	Entre 1 an et 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Prêts portant intérêt	116 858	548 165	273 685	938 708
Prêts sans intérêt	296	150	—	446
Prêts douteux	6 231	39 737	21 290	67 258
	123 385	588 052	294 975	1 006 412
Rendement au taux effectif pondéré	5,64 %	6,41 %	5,43 %	

Au 31 mars 2016, les prêts incluent des prêts accordés à des entreprises associées totalisant 81 562 000 \$ selon les conditions du marché (62 188 000 \$ au 31 mars 2015).

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2016

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les encaissements de capital prévus sur les prêts, selon les dispositions contractuelles, se détaillent comme suit :

	2016	2015
Moins de 1 an	377 448	265 766
De 1 an à 2 ans	285 404	199 712
De 2 à 3 ans	181 383	274 859
De 3 à 4 ans	189 684	155 735
De 4 à 5 ans	161 580	95 747
Plus de 5 ans	249 768	170 349
	1 445 267	1 162 168

Les prêts en souffrance selon les dispositions contractuelles, mais non douteux, se détaillent comme suit :

	2016	2015
Moins de 30 jours	3 345	—
De 30 à 90 jours	245	572
Plus de 90 jours	1 791	843
	5 381	1 415

17. PROVISION CUMULÉE POUR PERTES

	Prêts	Honoraires de garantie à recevoir	Passif au titre de la garantie	Autres	Total
Solde au 1^{er} avril 2014	99 713	5 194	69 487	3 663	178 057
Provision pour pertes	38 568	(541)	(709)	434	37 752
Recouvrements	1 728	—	12	—	1 740
Radiations	(9 111)	(1 069)	—	(1 543)	(11 723)
Débours de garantie n'ayant pas donné lieu à la création d'un actif	—	—	(11 551)	—	(11 551)
Reclassement du solde non amorti du passif initial au titre de la garantie à la provision cumulée pour pertes	—	—	847	—	847
Solde au 31 mars 2015	130 898	3 584	58 086	2 554	195 122
Provision pour pertes	35 120	(230)	(5 552)	(1 497)	27 841
Recouvrements	4 342	—	40	—	4 382
Radiations	(49 430)	(781)	—	(137)	(50 348)
Débours de garantie n'ayant pas donné lieu à la création d'un actif	—	—	(11 531)	—	(11 531)
Reclassement du solde non amorti du passif initial au titre de la garantie à la provision cumulée pour pertes	—	—	384	—	384
Solde au 31 mars 2016	120 930	2 573	41 427	920	165 850

La Société peut exiger des sûretés et des cautions de ses clients. La nature des sûretés porte généralement sur l'universalité des biens de l'entreprise cliente, notamment des terrains, des bâtiments, de l'équipement, de la machinerie et de l'ameublement.

Au 31 mars 2016, la provision tient compte de sûretés et cautions d'une valeur de 532 547 000 \$ pour les prêts (399 230 000 \$ au 31 mars 2015) et de 129 062 000 \$ pour les garanties (155 585 000 \$ au 31 mars 2015).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2016

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

18. PLACEMENTS

	2016	2015
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net		
BTAA	30 149	29 500
Placements dans des organismes de capital-risque	94 724	18 764
Placements dans des organismes de capital-risque de coentreprises et d'entreprises associées ^{(1) (2)}	366 566	381 393
Autres placements désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	6 400	7 500
	497 839	437 157
Actifs financiers classés comme détenus à des fins de transaction		
Instruments financiers dérivés	7 297	13 225
Actifs financiers disponibles à la vente		
Actions de sociétés cotées en Bourse	485 775	487 947
Actions et parts de sociétés privées	136 153	86 048
Obligations et autres titres de créance	147 535	151 730
Unités liquidatives d'une fiducie	2 170	71 141
	771 633	796 866
Total des placements	1 276 769	1 247 248
Moins la tranche courante, nette de la provision	51 144	104 709
	1 225 625	1 142 539

(1) En tout temps au cours de la période de renonciation au rendement, certains autres commanditaires ont une option d'achat de certaines parts détenues par la Société, au prix payé initialement plus 6 % de rendement par année depuis la date de leur acquisition. À compter du troisième exercice financier suivant la période de renonciation au rendement, ces autres commanditaires ont également une option d'achat des parts détenues par la Société, pour un prix égal au plus élevé de la juste valeur ou de la valeur comptable.

(2) Au 31 mars 2016, une participation dans un organisme de capital-risque d'entreprises associées est individuellement significative pour la Société. Aux 31 mars 2016 et 2015, la Société détient 33 % de Teralys Capital Fonds de Fonds, s.e.c., dont l'établissement principal est au Québec, Canada, et ayant une fin d'exercice le 31 décembre.

Le montant des placements libellés en dollars américains totalise 170 965 000 \$ CA au 31 mars 2016 (141 311 000 \$ CA au 31 mars 2015) et le montant des placements libellés en d'autres devises s'élève à 48 927 000 \$ CA au 31 mars 2016 (59 297 000 \$ CA au 31 mars 2015).

BILLETS À TERME ADOSSÉS À DES ACTIFS

La Société détient des BTAA dont la valeur nominale se détaille comme suit :

	2016	2015
VAC2		
Actifs synthétiques		
Catégorie A-1	22 723	22 162
Catégorie A-2	581	567
Catégorie B	106	103
Catégorie C	726	708
Actifs inadmissibles	433	517
	24 569	24 057
VAC3		
Actifs traditionnels	3	35
Actifs inadmissibles	11 162	11 462
	11 165	11 497
Autres BTAA restructurés	2 706	3 853
	38 440	39 407

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2016

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2015, la Société a participé à un processus optionnel de rachat pour dissolution de billets restructurés des conduits VAC2 libellés en dollars canadiens. La Société a reçu en échange des unités liquidatives d'une fiducie. Au 31 mars 2016, le solde des unités liquidatives de fiducie est de 2 170 000 \$ (71 141 000 \$ au 31 mars 2015).

Au 31 mars 2016, la Société a procédé à l'évaluation des BTAA. Lors de cette évaluation, la Société a tenu compte des nouvelles informations rendues disponibles et des changements survenus dans les conditions de marché du crédit. À ce titre, la Société considère qu'il existe un marché secondaire suffisamment actif pour qu'elle utilise les valeurs affichées dans l'établissement de la juste valeur des billets A-1, A-2, B et C. Pour ce qui est de l'évaluation des véhicules composés exclusivement d'actifs traditionnels et d'actifs inadmissibles, la juste valeur est basée sur une hiérarchie de prix qui utilise des indices de marché, les prix offerts par des courtiers et les transactions récentes. La valeur marchande des unités liquidatives d'une fiducie, quant à elle, est basée sur les distributions en espèces anticipées lorsque ces unités auront été liquidées.

À la suite de cette nouvelle évaluation, la Société a constaté une appréciation de valeur de 1 859 000 \$ au 31 mars 2016 (3 753 000 \$ au 31 mars 2015). Cette augmentation de la juste valeur au cours de l'exercice est principalement attribuable à l'augmentation de la valeur des billets A-1, A-2, B et C sur les marchés secondaires.

L'estimation de la juste valeur des investissements en BTAA est susceptible de ne pas être une indication de la valeur définitive des billets. Bien que la Société juge raisonnable l'estimation des justes valeurs comptabilisées, des modifications aux principales hypothèses, notamment des changements à la juste valeur des actifs sous-jacents, l'évolution de la liquidité sur les marchés secondaires pour les billets A-1, A-2, B et C et les impacts d'un ralentissement économique marqué et prolongé, pourraient avoir une incidence importante sur la juste valeur des nouveaux billets au cours des prochains exercices. La valeur de marché respective des billets A-1, A-2, B et C constitue le facteur le plus important à l'égard du processus d'évaluation de la Société. L'effet possible d'une variation de ces valeurs serait une modification de la juste valeur estimée des investissements en BTAA. Une variation de 10 % de la valeur moyenne au marché des billets A-1, A-2, B et C se traduirait par une hausse (ou baisse) de la juste valeur d'environ 2 390 000 \$ au 31 mars 2016 (2 141 000 \$ au 31 mars 2015).

La variation des soldes des BTAA à l'état consolidé de la situation financière incluse sous la rubrique « Variation nette des placements à la juste valeur par le biais du résultat net » à l'état consolidé des résultats est composée de :

	Valeur nominale	Provision pour perte de valeur	Total
Solde au 1^{er} avril 2014	108 904	(14 535)	94 369
Remboursement de capital	(730)	–	(730)
Échange en unités liquidatives d'une fiducie	(73 306)	2 165	(71 141)
Variation nette de la juste valeur (note 6)	–	3 753	3 753
Gain (perte) sur la variation de change	4 539	(1 290)	3 249
Solde au 31 mars 2015	39 407	(9 907)	29 500
Remboursement de capital	(1 881)	–	(1 881)
Variation nette de la juste valeur (note 6)	–	1 859	1 859
Radiations	(6)	6	–
Gain (perte) sur la variation de change	920	(249)	671
Solde au 31 mars 2016	38 440	(8 291)	30 149

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2016

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

19. ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE

Le 1^{er} juin 2015, la Société a vendu sa participation de 49,0 % dans une coentreprise significative qui œuvre dans le secteur pétrochimique. Un montant de 42 423 000 \$ est inclus sous la rubrique « Gains nets sur les placements et autres » à l'état consolidé des résultats relativement à cette disposition.

Le 8 mars 2016, la Société a acquis, par l'entremise d'une filiale nouvellement constituée à cet effet, des actifs situés sur le territoire de Sept-Îles qui comprennent, entre autres, des terrains ainsi que des installations portuaires et ferroviaires. La participation de la Société dans la filiale sera transférée à la Société du Plan Nord au cours de l'exercice à venir. Par conséquent, les actifs de cette filiale sont présentés comme des actifs détenus en vue de la vente au 31 mars 2016.

Les principales catégories d'actifs détenus en vue de la vente et de passifs destinés à être cédés liées à ces transactions se détaillent comme suit :

	2016	2015
Actifs détenus en vue de la vente		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 839	—
Débiteurs	441	—
Autres actifs courants	20	—
Immobilisations corporelles	71 492	—
Participation dans une entreprise mise en équivalence	—	141 876
	73 792	141 876
Passifs destinés à être cédés		
Créditeurs et charges à payer	3 134	—
Provisions	2 300	—
	5 434	—
Éléments du cumul des autres éléments du résultat global liés aux actifs détenus en vue de la vente		
Quote-part de l'écart de conversion de l'entreprise mise en équivalence	—	36 895

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2016

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

20. PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE

Le tableau suivant présente le détail de la quote-part de la participation de la Société dans des entreprises mises en équivalence comptabilisée au résultat net, au résultat global et à l'état consolidé de la situation financière :

	2016	2015
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		
Coentreprises significatives	1 403	(20 233)
Autres coentreprises et entreprises associées	(11 179)	(927)
	(9 776)	(21 160)

	2016	2015
Quote-part des autres éléments du résultat global		
Quote-part de l'écart de conversion d'entreprises mises en équivalence		
Coentreprises significatives	(1 689)	41 727
Autres coentreprises et entreprises associées	3 340	3 668
Variation nette de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie d'autres coentreprises et entreprises associées	470	—
Reclassement au résultat net de l'écart de conversion de coentreprises significatives	(41 846)	—
	(39 725)	45 395

	2016	2015
Participation dans des entreprises mises en équivalence		
Coentreprises significatives, nettes de la participation classée dans les actifs détenus en vue de la vente (note 19)	—	124 017
Autres coentreprises et entreprises associées	308 097	131 271
	308 097	255 288

Au 31 mars 2015, la Société détenait trois participations dans des coentreprises significatives, dont une était détenue en vue de la vente. Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2016, la Société a disposé de la participation qui était détenue en vue de la vente, ainsi que d'une autre de ses participations significatives. Au 31 mars 2016, la Société ne détient aucune participation dans une coentreprise significative, la troisième étant dorénavant considérée comme non significative.

Les coentreprises significatives détenues au 31 mars 2015 étaient structurées sous forme d'entreprises privées pour lesquelles il n'existe pas de prix coté sur un marché. La Société avait un droit résiduel sur l'actif net. Ces participations constituaient des investissements stratégiques dans le secteur pétrochimique pour la Société.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2016

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le tableau suivant présente les informations financières résumées des coentreprises du secteur pétrochimique qui étaient considérées comme étant individuellement significatives pour la Société au 31 mars 2015. Comme ces entreprises œuvrent dans un même secteur et présentent des caractéristiques de risque et de rendement similaires, les informations financières résumées ont été regroupées. Ces informations financières reflètent les montants compris dans les états financiers de chacune des coentreprises (et non la quote-part de ces montants revenant à la Société), en tenant compte des ajustements au titre des différences entre les méthodes comptables et des ajustements à la juste valeur effectués au moment de l'acquisition :

	2015
Actifs courants ⁽¹⁾	480 032
Actifs non courants	412 296
Passifs courants ⁽²⁾	(146 165)
Passifs non courants	(17 911)
Actifs nets	728 252
Pourcentage des titres de participation détenu par la Société	49,0 %
Quote-part des actifs nets revenant à la Société	356 843

(1) Ce montant inclut la trésorerie et équivalents de trésorerie de 61 577 000 \$ au 31 mars 2015.

(2) Ce montant n'inclut aucun passif financier, à l'exclusion des créditeurs et charges à payer.

	2015
Produits	1 578 594
Revenus d'intérêts	277
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	(30 616)
Charges d'intérêts	(154)
Charge d'impôt sur le résultat	35
Résultat net	(39 894)
Quote-part du résultat net revenant à la Société ⁽¹⁾	(20 233)
Autres éléments du résultat global	85 162
Quote-part de l'écart de conversion d'entreprises mises en équivalence ⁽¹⁾	41 727
Résultat global	45 268
Quote-part du résultat global revenant à la Société ⁽¹⁾	21 494
Dividendes versés à la Société	5 684

(1) Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2015, la Société a classé une participation à titre d'actif détenu en vue de la vente (note 19). La Société a cessé de comptabiliser sa quote-part du résultat selon la méthode de la mise en équivalence à la suite de ce changement de classement.

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2016

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le tableau suivant présente un rapprochement entre les informations financières résumées présentées précédemment et la valeur comptable des intérêts de la Société dans ses coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence :

	2015
Quote-part des actifs nets revenant à la Société	356 843
Perte de valeur	(90 263)
Sous-total	266 580
Ajustement de la quote-part des résultats pour la période subséquente à l'arrêt de l'application de la méthode de la mise en équivalence	(687)
Participation classée dans les actifs détenus en vue de la vente (note 19)	(141 876)
Valeur comptable à l'état de la situation financière	124 017

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2015, la Société a évalué la valeur recouvrable d'une de ses coentreprises significatives avant de procéder au reclassement de cet actif sous la rubrique « Actifs détenus en vue de la vente ». La Société a estimé la valeur recouvrable de cette participation sur la base de la juste valeur diminuée des coûts de sortie. La juste valeur a été estimée en fonction des conditions d'une entente de vente en cours de négociation au moment de l'évaluation (niveau 3). Une reprise de valeur de 24 737 000 \$ au 31 mars 2015 a été comptabilisée au résultat net sous la rubrique « Perte nette de valeur sur les placements » relativement aux participations dans des coentreprises significatives.

La Société détient également des participations dans des coentreprises et des entreprises associées qui ne sont pas significatives prises individuellement.

La valeur comptable et la quote-part des informations financières résumées des intérêts dans des coentreprises et entreprises associées revenant à la Société qui ne sont pas considérées comme étant significatives sont comme suit :

	2016	2015
Valeur comptable des participations détenues dans des coentreprises et entreprises associées	308 097	131 271
Quote-part :		
du résultat net des activités poursuivies	(11 867)	(3 594)
du résultat net après impôt des activités abandonnées	324	5 669
des autres éléments du résultat global	3 810	3 668
Quote-part du résultat global	(7 733)	5 743

La Société n'a pas comptabilisé des pertes totalisant 3 152 000 \$ au 31 mars 2016 (25 983 000 \$ au 31 mars 2015), car elle n'a aucune obligation à l'égard de celles-ci. Le total des pertes cumulées non comptabilisées au 31 mars 2016 est de 65 844 000 \$ (70 107 000 \$ au 31 mars 2015).

Ces coentreprises et entreprises associées ne sont assujetties à aucune restriction limitant leur capacité à rembourser les prêts et avances que leur a consentis la Société. La Société a pris des engagements en capital envers ses participations dans des coentreprises et entreprises associées de 171 621 000 \$ au 31 mars 2016 (235 392 000 \$ au 31 mars 2015). La Société n'a contracté aucun engagement conjointement avec d'autres coentrepreneurs ou partenaires. Au 31 mars 2016, la Société ne cautionne aucun engagement de contrat de location pris par ses coentreprises et entreprises associées (12 568 000 \$ au 31 mars 2015) ni aucune marge de crédit non utilisée accordée par une banque (6 206 000 \$ au 31 mars 2015). La Société n'a contracté aucun autre passif éventuel en ce qui concerne ses coentreprises et entreprises associées.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2016

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2016, la Société a évalué la valeur recouvrable de certaines de ses participations qui présentaient des indications objectives de dépréciation, en raison de la conjoncture économique des secteurs dans lesquels ces participations opèrent. La Société a estimé la valeur recouvrable de chacune de ces participations sur la base de la juste valeur diminuée des coûts de sortie. Au 31 mars 2016, la juste valeur a été estimée en utilisant des méthodes d'évaluation fondées sur les comparables (niveau 3). Des pertes de valeur totalisant 2 644 000 \$ au 31 mars 2016 ont été comptabilisées au résultat net sous la rubrique « Perte nette de valeur sur les placements » relativement à ces participations dans des coentreprises et entreprises associées.

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2016, la Société a évalué la valeur recouvrable de certaines de ses participations qui présentaient des indications objectives de reprise de valeur en raison d'indicateurs économiques ayant un impact positif sur la performance économique et le mode d'utilisation de certaines des participations. La Société a estimé la valeur recouvrable de chacune de ces participations sur la base de la valeur d'utilité. Au 31 mars 2016, la valeur d'utilité a été estimée par l'actualisation des flux monétaires futurs (niveau 3). Des reprises de valeur totalisant 32 050 000 \$ au 31 mars 2016 ont été comptabilisées au résultat net sous la rubrique « Perte nette de valeur sur les placements » relativement à ces participations dans des coentreprises et entreprises associées.

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2015, la Société a évalué la valeur recouvrable de certaines de ses participations qui présentaient des indications objectives de dépréciation, en raison du retard dans l'exécution de leurs plans d'affaires. La Société a estimé la valeur recouvrable de chacune de ces participations sur la base de la valeur d'utilité. Au 31 mars 2015, la valeur d'utilité est basée sur une valeur de liquidation ordonnée (niveau 3). Des pertes de valeur totalisant 5 404 000 \$ au 31 mars 2015 ont été comptabilisées au résultat net sous la rubrique « Perte nette de valeur sur les placements » relativement à ces participations dans des coentreprises et entreprises associées.

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2015, la Société a évalué la valeur recouvrable de certaines de ses participations qui présentaient des indications objectives de reprise de valeur en raison de changements majeurs au niveau des actifs nets de l'entreprise. La Société a estimé la valeur recouvrable de chacune de ces participations sur la base de la valeur d'utilité. Au 31 mars 2015, la valeur d'utilité est basée sur une valeur de liquidation ordonnée (niveau 3). Des reprises de valeur totalisant 6 239 000 \$ au 31 mars 2015 ont été comptabilisées au résultat net sous la rubrique « Perte nette de valeur sur les placements » relativement à ces participations dans des coentreprise et entreprises associées.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2016

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

21. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrains	Bâtiments	Matériel et équipements	Routes et ponts	Immobilisations en cours	Autres	Total
Coût	27 798	40 227	182 595	13 616	2 571	33 167	299 974
Amortissement cumulé	–	18 308	91 111	5 557	–	25 142	140 118
Solde au 1^{er} avril 2014	27 798	21 919	91 484	8 059	2 571	8 025	159 856
Amortissement de l'exercice	–	(1 473)	(10 484)	(700)	–	(2 227)	(14 884)
Acquisitions	–	531	11 741	29	–	1 927	14 228
Perte de valeur	(385)	–	–	–	–	–	(385)
Effet de change	29	1 606	11 788	–	334	45	13 802
Dispositions	–	–	(446)	–	–	(7)	(453)
Autres changements	–	(20)	162	–	(162)	(690)	(710)
	(356)	644	12 761	(671)	172	(952)	11 598
Coût	27 442	43 565	210 567	13 645	2 743	34 701	332 663
Amortissement cumulé	–	21 002	106 322	6 257	–	27 628	161 209
Solde au 31 mars 2015	27 442	22 563	104 245	7 388	2 743	7 073	171 454
Amortissement de l'exercice	–	(1 862)	(12 814)	(680)	–	(2 263)	(17 619)
Acquisitions	7 850	996	68 927	–	1 686	2 766	82 225
Perte de valeur	–	(2 919)	(8 546)	(1 329)	–	(393)	(13 187)
Effet de change	5	301	2 224	–	63	6	2 599
Dispositions	–	–	(175)	–	–	(453)	(628)
Transfert vers les actifs détenus en vue de la vente	(7 850)	–	(63 642)	–	–	–	(71 492)
Autres changements	–	(20)	–	–	–	(2)	(22)
	5	(3 504)	(14 026)	(2 009)	1 749	(339)	(18 124)
Coût	27 447	40 993	209 731	8 689	4 492	36 423	327 775
Amortissement cumulé	–	21 934	119 512	3 310	–	29 689	174 445
Solde au 31 mars 2016	27 447	19 059	90 219	5 379	4 492	6 734	153 330

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2016, en raison de retards dans l'atteinte des objectifs de production et de l'instabilité des marchés du bois d'œuvre, la Société a déterminé que la valeur recouvrable d'une de ses unités génératrices de trésorerie était inférieure à sa valeur comptable. La valeur recouvrable correspond à la juste valeur estimée diminuée des coûts de sortie, basée sur une valeur de liquidation ordonnée. Par conséquent, la Société a comptabilisé une perte de valeur de 14 775 000 \$. Cette perte de valeur a été affectée à la valeur comptable des actifs de l'unité génératrice de trésorerie au prorata, soit 13 187 000 \$ aux immobilisations corporelles et 1 588 000 \$ aux immobilisations incorporelles (note 23).

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2015, la Société a comptabilisé une perte de valeur sur certains terrains de 385 000 \$.

La charge d'amortissement et les pertes de valeur ont été comptabilisées sous les rubriques suivantes à l'état consolidé des résultats :

	2016	2015
Coût des ventes	27 902	12 477
Frais généraux	1 897	1 726
Frais d'administration	1 007	1 066
	30 806	15 269

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2016

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Au 31 mars 2016, les immobilisations en cours de construction se composaient de bâtiments d'une valeur de 268 000 \$ (371 000 \$ au 31 mars 2015) et de matériel et équipements d'une valeur de 4 224 000 \$ (2 372 000 \$ au 31 mars 2015). Les montants engagés jusqu'au 31 mars 2016 pour la construction d'immobilisations n'incluent aucun coût d'emprunt capitalisé.

22. ACTIFS BIOLOGIQUES

	Terrains boisés
Solde au 1^{er} avril 2014	74 133
Acquisitions	150
Dispositions	(12)
Variation de la juste valeur diminuée des coûts de vente	4 840
Solde au 31 mars 2015	79 111
Acquisitions	82
Dispositions	(20)
Variation de la juste valeur diminuée des coûts de vente	2 106
Solde au 31 mars 2016	81 279

Au 31 mars 2016, le bois d'œuvre exploitable comprend 455 158 hectares de plantations (455 158 hectares au 31 mars 2015) dont 81 % de résineux (81 % au 31 mars 2015) et 19 % de feuillus (19 % au 31 mars 2015) qui se répartissent selon le stade du couvert forestier suivant :

	2016	2015
Forêt mature	27,0%	27,0 %
Forêt intermédiaire	13,0%	14,0 %
Forêt jeune	11,0%	10,0 %
Régénération	31,0%	31,0 %
Improductif et non forestier	18,0%	18,0 %

Au 31 mars 2016, le volume marchand de bois sur pied est approximativement de 24 392 000 m³ (24 392 000 m³ au 31 mars 2015). Au cours de l'exercice, la Société a procédé à la coupe de 147 397 m³ (156 511 m³ en 2015) et a vendu des droits de coupe pour 308 397 m² (311 406 m² en 2015). Selon le dernier plan d'aménagement préparé par la direction, la capacité annuelle de coupe est de 445 238 m³ (445 238 m³ au 31 mars 2015). Selon la direction, les méthodes de coupe ainsi que les travaux d'aménagement forestier effectués par la Société permettent de conserver à un niveau stable la capacité annuelle de coupe. Au cours de la saison de coupe 2015-2016, la Société n'a procédé à aucun reboisement (aucun en 2015), aucun travail d'éclaircie précommerciale (515 hectares en 2015) et aucun dégagement mécanique (11 151 hectares en 2015).

La juste valeur moins les coûts de vente des produits agricoles récoltés est de 6 989 000 \$ au 31 mars 2016 (7 260 000 \$ au 31 mars 2015).

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2016

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

A) ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR

La juste valeur a été déterminée par un ingénieur forestier, expert en évaluation, indépendant de la Société. Une méthode d'actualisation des flux monétaires futurs a été utilisée. La juste valeur du bois d'œuvre exploitable a été déterminée en fonction des plans de coupe existants, des prix du bois d'œuvre et des frais de coupe sur la base des hypothèses significatives suivantes :

- un taux d'actualisation de 6 % (6 % au 31 mars 2015) basé sur les taux de rendement implicites des récentes transactions;
- une valeur marchande de bois sur pied entre 10,60 \$/m³ et 14,40 \$/m³ (10,10 \$/m³ et 14,60 \$/m³ au 31 mars 2015) basée notamment sur les prix de vente et les frais de coupe en vigueur au 31 mars 2016;
- une liquidation accélérée des stocks de bois mature à un rythme de 689 177 m³ (689 187 m³ au 31 mars 2015) par année sur des périodes de dix à quarante ans, soit jusqu'à écoulement des stocks récoltables.

La juste valeur estimative serait plus (moins) élevée si :

- le taux d'actualisation était plus bas (plus élevé);
- la valeur marchande de bois sur pied par mètre cube était plus élevée (plus basse);
- la liquidation accélérée des stocks de bois mature était faite à un rythme plus élevé (moins élevé) sur une durée plus courte (plus longue).

La juste valeur du bois d'œuvre exploitable a été classée au niveau 3 de la hiérarchie d'évaluation des justes valeurs étant donné qu'elle repose sur des techniques d'évaluation fondées sur une part importante de données non observables sur le marché.

Cette juste valeur a été comparée et ajustée en fonction de l'analyse des ventes de propriétés comparables au cours des dernières années (2005 à aujourd'hui).

B) RISQUES FINANCIERS

Dans le cours normal de son exploitation, la Société est exposée à un certain nombre de risques liés à ses plantations de bois d'œuvre exploitable. Les activités de la Société sont régies par des lois gouvernementales et règlements concernant notamment la protection de l'environnement. La Société a établi des politiques et procédures environnementales en conformité avec les lois environnementales et autres lois applicables. La Société est certifiée ISO-14001 (gestion environnementale). La direction effectue l'évaluation de ses risques environnementaux sur une base continue afin de s'assurer que les systèmes en place permettent une gestion adéquate de ces risques.

La Société est exposée aux risques découlant des fluctuations du prix et du volume des ventes de bois d'œuvre. Dans la mesure du possible, la Société gère ce risque en coordonnant son volume de coupe avec l'offre et la demande du marché. La direction effectue une évaluation régulière des tendances du marché afin de s'assurer que sa structure de prix suit la tendance du marché et que les volumes de coupe prévus sont cohérents avec la demande attendue.

Les plantations de bois d'œuvre exploitable sont exposées au risque de dommages causés par les changements climatiques, les maladies, les feux de forêt et les autres forces de la nature. La Société a mis en place une procédure visant à surveiller et à atténuer ces risques, comprenant des inspections régulières de la santé des forêts et des analyses des parasites et maladies connues de l'industrie.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2016

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

23. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Propriétés minières	Licences et autres	Contrat d'approvisionnement d'électricité	Total
Coût	60 210	30 651	9 744	100 605
Amortissement cumulé	–	21 836	5 231	27 067
Solde au 1^{er} avril 2014	60 210	8 815	4 513	73 538
Amortissement de l'exercice	–	(1 786)	(539)	(2 325)
Acquisitions générées à l'interne	10 400	134	629	11 163
Autres acquisitions	–	749	–	749
Radiation et perte de valeur	(11 482)	–	–	(11 482)
Autres changements	15	195	772	982
	(1 067)	(708)	862	(913)
Coût	59 143	31 794	11 978	102 915
Amortissement cumulé	–	23 687	6 603	30 290
Solde au 31 mars 2015	59 143	8 107	5 375	72 625
Amortissement de l'exercice	–	(2 037)	(637)	(2 674)
Acquisitions générées à l'interne	8 924	–	–	8 924
Autres acquisitions	–	620	12	632
Radiation et perte de valeur	(25 330)	(1 588)	–	(26 918)
Cessions	–	–	(168)	(168)
Autres changements	(4)	(70)	137	63
	(16 410)	(3 075)	(656)	(20 141)
Coût	42 733	26 189	12 096	81 018
Amortissement cumulé	–	21 157	7 377	28 534
Solde au 31 mars 2016	42 733	5 032	4 719	52 484

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2016, la Société a procédé à l'évaluation spécifique des propriétés minières en fonction du potentiel géologique, des budgets accordés pour le maintien et le développement de la mise en valeur des propriétés minières et de l'implication financière de ses partenaires. Au 31 mars 2016, la Société estime que certaines des propriétés minières ont une valeur économique inférieure à leur valeur comptable nette et une perte de valeur de 25 330 000 \$ (11 482 000 \$ au 31 mars 2015) a été constatée pour refléter la valeur recouvrable de ces actifs. La Société a estimé la valeur recouvrable de chacune de ses propriétés minières sur la base de la valeur d'utilité qui est fondée sur une valeur de liquidation ordonnée (niveau 3).

La charge d'amortissement, ainsi que les radiations et pertes de valeur, ont été comptabilisées sous les rubriques suivantes à l'état consolidé des résultats :

	2016	2015
Coût des ventes	2 420	816
Frais généraux	26 718	12 576
Frais d'administration	454	415
	29 592	13 807

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2016

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les informations financières résumées relativement aux activités de prospection et d'évaluation de ressources minières sont les suivantes :

	2016	2015
Actifs totaux	125 020	116 067
Passifs totaux	37 586	36 669
Produits	28 476	5 187
Charges	(29 984)	(20 638)
Flux de trésorerie liés aux :		
Activités opérationnelles	(1 673)	(1 174)
Activités d'investissement	(9 372)	(9 061)

24. EMPRUNTS BANCAIRES

Aux 31 mars 2016 et 2015, la Société n'a aucun emprunt bancaire. En date du 31 mars 2016, la Société dispose de marges de crédit bancaire de montants autorisés, mais non utilisés, totalisant 283 895 000 \$ (285 784 000 \$ au 31 mars 2015), portant intérêt à un taux préférentiel de 2,70 % (2,85 % au 31 mars 2015), renouvelables annuellement. Elle a aussi émis des lettres de crédit totalisant 56 223 000 \$ au 31 mars 2016 (52 612 000 \$ au 31 mars 2015).

25. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	2016	2015
Comptes fournisseurs et frais courus	66 842	72 228
Autres	6 099	4 786
	72 941	77 014

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2016

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

26. DETTE À LONG TERME

	2016	2015
Billets — immigrants investisseurs, sans intérêt, échéant entre avril 2016 et mars 2021, valeur nominale de 4,86 milliards de dollars (taux effectifs de 1,15 % à 3,19 %) ⁽¹⁾	4 646 140	4 584 177
Montant dû au Fonds du développement économique, sans intérêt et remboursable au plus tard en 2033 (taux effectif de 8,20 %)	4 226	3 905
Montant dû au Fonds du développement économique, sans intérêt et remboursable au plus tard en 2017 (taux effectif de 9,00 %)	2 570	2 358
Avances du gouvernement du Québec, sans intérêt et remboursables au plus tard entre 2023 et 2025, valeur nominale de 33,75 millions de dollars (taux effectifs de 2,16 % à 3,17 %)	27 389	17 033
Autres	490	411
	4 680 815	4 607 884
Moins la tranche courante	859 920	830 507
	3 820 895	3 777 377

(1) Le paiement du capital est garanti par le gouvernement du Québec.

Le montant contractuel des versements en capital à effectuer sur les dettes à long terme se détaille comme suit :

	2016	2015
Moins de 1 an	869 175	841 781
De 1 an à 2 ans	1 153 122	872 113
De 2 à 3 ans	1 116 106	1 155 858
De 3 à 4 ans	826 072	1 117 652
De 4 à 5 ans	896 018	826 418
Plus de 5 ans	51 079	57 479
	4 911 572	4 871 301

27. SUBVENTIONS DIFFÉRÉES

Solde au 1^{er} avril 2014	14 304
Subventions reçues au cours de la période	2
Amortissement de l'exercice	(478)
Radiation	(130)
Autres	716
Solde au 31 mars 2015	14 414
Amortissement de l'exercice	(627)
Autres	(60)
Solde au 31 mars 2016	13 727

Aucune condition n'est rattachée aux subventions gouvernementales reçues par certaines filiales de la Société pour l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2016

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

28. PROVISIONS

	Remise en état de sites	Provision sur les engagements	Litiges et autres	Total
Solde au 1^{er} avril 2014	9 992	3 445	263	13 700
Provisions constituées	589	–	(2)	587
Provisions utilisées	(1 114)	–	–	(1 114)
Provisions renversées	–	(1 722)	–	(1 722)
Effet de la désactualisation	400	–	4	404
Solde au 31 mars 2015	9 867	1 723	265	11 855
Provisions constituées	2 742	2 339	–	5 081
Provisions utilisées	(1 626)	–	–	(1 626)
Provisions renversées	–	(1 018)	–	(1 018)
Transfert vers les actifs détenus en vue de la vente	(2 300)	–	–	(2 300)
Effet de la désactualisation	225	–	–	225
Solde au 31 mars 2016	8 908	3 044	265	12 217
Solde au 31 mars 2015				
Courant	2 268	–	–	2 268
Non courant	7 599	1 723	265	9 587
	9 867	1 723	265	11 855
Solde au 31 mars 2016				
Courant	962	–	–	962
Non courant	7 946	3 044	265	11 255
	8 908	3 044	265	12 217

Remise en état de sites

Les provisions liées à la mise hors service des immobilisations découlent principalement de l'obligation pour la Société de décontaminer et de remplacer les actifs utilisés dans la production et de remettre en état des sites industriels afin de les rendre conformes aux divers règlements et lois en vigueur. La Société estime que les paiements non actualisés qui seront requis pour s'acquitter de son obligation sur une période de 1 an à 21 ans, période estimée sur la durée d'utilité des actifs devant être remplacés, totaliseront 9 912 000 \$ au 31 mars 2016 (10 850 000 \$ au 31 mars 2015). Les paiements non actualisés qui seront requis pour régler ces obligations se détaillent comme suit :

2017	988
2018	873
2019	4 398
2020	502
2021 et exercices subséquents	3 151
	9 912

Les taux d'actualisation des flux monétaires sont les suivants :

2017	1,54 % – 4,84 %
2018	1,54 % – 4,18 %
2019	1,54 % – 4,37 %
2020	1,54 % – 4,37 %
2021 et exercices subséquents	1,54 % – 4,37 %

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2016

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

29. GARANTIES, DÉDUCTION FAITE DU PASSIF AU TITRE DE LA GARANTIE

	2016	2015
Garanties		
D'emprunt	250 226	296 612
D'engagement financier	101 281	119 850
	351 507	416 462
Passif au titre de la garantie		
Solde non amorti du passif initial au titre de la garantie		
Garanties d'emprunt	(16 865)	(21 661)
Garanties d'engagement financier	(3 358)	(6 222)
	(20 223)	(27 883)
Provision cumulée pour pertes (note 17)		
Garanties d'emprunt	(22 442)	(36 604)
Garanties d'engagement financier	(18 985)	(21 482)
	(41 427)	(58 086)
Passif au titre de la garantie	(61 650)	(85 969)
Garantie, déduction faite du passif au titre de la garantie	289 857	330 493

Le solde des garanties réparti en fonction de leur échéance se détaille comme suit :

	2016	2015
Moins de 1 an	177 167	149 690
De 1 an à 2 ans	36 912	37 605
De 2 à 3 ans	29 563	40 414
De 3 à 4 ans	22 397	38 720
De 4 à 5 ans	26 692	37 350
Plus de 5 ans	58 776	112 683
	351 507	416 462

Au 31 mars 2016, le montant des garanties libellées en dollars américains totalise 216 000 \$ CA (891 000 \$ CA au 31 mars 2015), et le montant du solde non amorti du passif initial au titre de la garantie libellé en dollars américains totalise 8 000 \$ CA (16 000 \$ CA au 31 mars 2015).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2016

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

30. AVANTAGES DU PERSONNEL

Régimes à cotisations définies

Les membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes généraux et obligatoires sont à prestations définies et comportent des garanties lors de la retraite et du décès. Toutefois, les obligations d'Investissement Québec à l'égard de ces régimes gouvernementaux se limitent à verser des cotisations à titre d'employeur. Conséquemment, ces régimes sont considérés comme étant à cotisations définies aux fins de ces états financiers consolidés. La Société offre également à ses employés d'autres régimes de retraite selon lesquels elle verse des cotisations correspondant à un pourcentage du salaire des employés participants.

Les cotisations de la Société imputées au résultat net de l'exercice au titre des régimes à cotisations définies s'élèvent à 8 674 000 \$ au 31 mars 2016 (5 334 000 \$ au 31 mars 2015).

Régimes à prestations définies

La Société offre à ses employés des régimes de retraite contributifs et non contributifs à prestations définies basées sur le nombre d'années de service et le revenu moyen final. La Société offre également d'autres avantages sociaux, principalement composés de différents régimes d'assurance collective, qui ne sont toutefois pas capitalisés. La Société s'attend à ce que des cotisations de 2 318 000 \$ (1 921 000 \$ au 31 mars 2015) soient versées pour tous ces régimes au cours du prochain exercice.

Les régimes à prestations définies sont administrés par des fonds de pension qui sont légalement distincts de la Société. Les conseils d'administration des fonds de retraite sont composés de représentants des employeurs et des employés (ou anciens employés). Les conseils d'administration des fonds de retraite sont tenus par la loi et par leurs statuts constitutifs d'agir dans l'intérêt des fonds et de toutes les parties prenantes concernées par les régimes, soit les salariés actifs, les salariés inactifs, les retraités et les employeurs. Les conseils d'administration des fonds de retraite sont responsables de la politique de placement en ce qui a trait aux actifs du fonds.

Les régimes à prestations définies exposent la Société à des risques actuariels tels que : le risque de placement, le risque de taux d'intérêt et le risque de longévité.

Risque de placement

La valeur actualisée du passif des régimes à prestations définies est calculée en utilisant un taux d'actualisation déterminé par référence au rendement des obligations d'entreprise de haute qualité; si le rendement des actifs des régimes est inférieur à ce taux, un déficit sera généré. Au 31 mars 2016, les régimes suivent une stratégie de placement équilibrée, avec des titres de capitaux propres et des instruments d'emprunt. Étant donné que les passifs des régimes sont à long terme de par leur nature, il est jugé approprié d'investir une part raisonnable des actifs dans des titres de capitaux propres afin de maximiser le rendement.

Risque de taux d'intérêt

Une diminution du taux d'intérêt sur les obligations accroîtra le passif des régimes; par contre, une augmentation du rendement des placements des régimes dans des titres d'emprunt atténuera partiellement cette diminution.

Risque de longévité

La valeur actualisée du passif des régimes à prestations définies est calculée en fonction de la meilleure estimation des taux de mortalité chez les participants aux régimes, pendant et après l'emploi. Toute augmentation de l'espérance de vie des participants aux régimes aura pour effet de faire augmenter les passifs de ces régimes.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2016

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Régimes de retraite	Autres régimes	2016
Obligations au titre des prestations définies			
Solde au début	94 417	11 711	106 128
Coût des services rendus au cours de l'exercice	3 662	245	3 907
Cotisations versées par les participants aux régimes	827	–	827
Coût financier	3 468	438	3 906
Prestations versées	(3 094)	(222)	(3 316)
Réévaluations			
Écarts actuariels découlant des changements dans les hypothèses démographiques	15	(24)	(9)
Écarts actuariels découlant des changements dans les hypothèses financières	(3 986)	(556)	(4 542)
Écarts actuariels découlant de l'expérience du régime	(207)	62	(145)
Coût des services passés	57	–	57
Solde à la fin	95 159	11 654	106 813
Juste valeur des actifs des régimes			
Solde au début	73 422	–	73 422
Produit d'intérêts	2 459	–	2 459
Cotisations versées par l'employeur	2 606	–	2 606
Cotisations versées par les participants aux régimes	827	–	827
Prestations versées	(3 094)	–	(3 094)
Rendement des actifs des régimes, à l'exclusion des montants inclus dans le produit d'intérêts	(4 195)	–	(4 195)
Autres	(48)	–	(48)
Solde à la fin	71 977	–	71 977
Effet du plafond de l'actif			
Solde au début	7 702	–	7 702
Réévaluation de l'effet de la limitation du plafond de l'actif des régimes	(1 466)	–	(1 466)
Intérêts sur l'effet du plafond de l'actif	281	–	281
Solde à la fin	6 517	–	6 517

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2016

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Régimes de retraite	Autres régimes	2015
Obligations au titre des prestations définies			
Solde au début	92 925	9 799	102 724
Disposition ⁽¹⁾	(14 215)	–	(14 215)
Coût des services rendus au cours de l'exercice	3 101	179	3 280
Cotisations versées par les participants aux régimes	807	–	807
Coût financier	4 163	443	4 606
Prestations versées	(2 221)	(220)	(2 441)
Réévaluations			
Écarts actuariels découlant des changements dans les hypothèses démographiques	(741)	49	(692)
Écarts actuariels découlant des changements dans les hypothèses financières	11 774	1 378	13 152
Écarts actuariels découlant de l'expérience du régime	(1 176)	83	(1 093)
Solde à la fin	94 417	11 711	106 128
Juste valeur des actifs des régimes			
Solde au début	77 414	–	77 414
Disposition ⁽¹⁾	(14 371)	–	(14 371)
Produit d'intérêts	3 225	–	3 225
Cotisations versées par l'employeur	2 248	–	2 248
Cotisations versées par les participants aux régimes	807	–	807
Prestations versées	(2 221)	–	(2 221)
Rendement des actifs des régimes, à l'exclusion des montants inclus dans le produit d'intérêts	6 329	–	6 329
Autres	(9)	–	(9)
Solde à la fin	73 422	–	73 422
Effet du plafond de l'actif			
Solde au début	9 583	–	9 583
Réévaluation de l'effet de la limitation du plafond de l'actif des régimes	(2 308)	–	(2 308)
Intérêts sur l'effet du plafond de l'actif	427	–	427
Solde à la fin	7 702	–	7 702

(1) Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2015, la Société a procédé à l'achat des rentes d'un groupe de retraités. Suite à ce rachat, les rentes sont payables par une compagnie d'assurance. Ceci élimine toute obligation ultérieure du régime relativement à ce groupe de prestataires. Au 31 mars 2015, la disposition a donné lieu à une réduction des obligations au titre des prestations définies de 14 215 000 \$ et de la juste valeur des actifs des régimes de 14 371 000 \$. Une perte sur disposition de 156 000 \$ est incluse dans les charges au titre des régimes à prestations définies relativement à cette transaction.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2016

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Régimes de retraite	Autres régimes	2016
Passif au titre des prestations définies			
Obligations au titre des prestations définies			
Régimes capitalisés	(69 237)	–	(69 237)
Régimes non capitalisés	(25 922)	(11 654)	(37 576)
Juste valeur des actifs des régimes	71 977	–	71 977
Effet du plafonnement de l'actif des régimes	(6 517)	–	(6 517)
	(29 699)	(11 654)	(41 353)

	Régimes de retraite	Autres régimes	2015
Passif au titre des prestations définies			
Obligations au titre des prestations définies			
Régimes capitalisés	(68 480)	–	(68 480)
Régimes non capitalisés	(25 937)	(11 711)	(37 648)
Juste valeur des actifs des régimes	73 422	–	73 422
Effet du plafonnement de l'actif des régimes	(7 702)	–	(7 702)
	(28 697)	(11 711)	(40 408)

Les actifs des régimes sont composés comme suit :

	2016	2015
Fonds d'actions canadiennes	23,8 %	26,7 %
Fonds d'actions étrangères	32,4 %	35,2 %
Fonds d'obligations	35,1 %	34,5 %
Autres	8,7 %	3,6 %
	100,0 %	100,0 %

La juste valeur des actions et des obligations est déterminée en fonction des cours sur un marché actif.

La Société revoit les portefeuilles de placement détenus par les régimes et la performance du gestionnaire sur une base trimestrielle. Lors de cette revue, la Société s'assure que les placements détenus correspondent, à tous égards importants, aux pondérations cibles établies par les politiques des régimes.

La pondération cible du portefeuille de référence, établie par la politique de placement des régimes, se détaille comme suit :

Actions canadiennes	20,0 %
Actions étrangères	30,0 %
Obligations	40,0 %
Autres	10,0 %

Le processus suivi par la Société pour gérer ses risques n'a pas été modifié par rapport aux exercices précédents.

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2016

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les charges au titre des régimes à prestations définies se composent comme suit :

2016

	Régimes de retraite	Autres régimes	Total
Coût des services rendus	3 662	245	3 907
Intérêts nets	1 290	438	1 728
Coût des services passés	57	–	57
	5 009	683	5 692

2015

	Régimes de retraite	Autres régimes	Total
Coût des services rendus	3 101	179	3 280
Intérêts nets	1 365	443	1 808
Disposition	156	–	156
	4 622	622	5 244

Les charges au titre des régimes à prestations définies ont été comptabilisées sous les rubriques suivantes à l'état consolidé des résultats :

2016

2015

	2016	2015
Coût des ventes	1 687	1 314
Frais généraux	547	451
Frais d'administration	3 458	3 479
	5 692	5 244

Les gains (pertes) suivants ont été comptabilisés dans les autres éléments du résultat global :

2016

	Régimes de retraite	Autres régimes	Total
Réévaluation du passif net au titre des prestations définies	(65)	518	453
Effet du plafonnement de l'actif des régimes	1 466	–	1 466
	1 401	518	1 919

2015

	Régimes de retraite	Autres régimes	Total
Réévaluation du passif net au titre des prestations définies	(3 537)	(1 510)	(5 047)
Effet du plafonnement de l'actif des régimes	2 308	–	2 308
	(1 229)	(1 510)	(2 739)

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2016

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les moyennes pondérées des principales hypothèses actuarielles sont comme suit :

	2016		2015	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Taux d'actualisation	3,87 %	3,91 %	3,63 %	3,70 %
Taux de croissance de la rémunération	3,06 %	3,05 %	3,06 %	3,08 %
Taux d'augmentation des coûts de santé	s.o.	4,70 %	s.o.	4,71 %

Les hypothèses de longévité moyenne à l'âge de la retraite sont fondées sur des tableaux de mortalité. Les longévités moyennes à l'âge de la retraite qui sous-tendent les valeurs des passifs au titre des régimes à prestations définies sont les suivantes :

	2016		2015	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Pour les retraités actuels				
Hommes	24	23	24	23
Femmes	26	27	26	27
Pour les membres actifs (futurs retraités)				
Hommes	28	28	28	27
Femmes	30	30	27	30

Au 31 mars 2016, la duration moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies est de 18 ans (17 ans au 31 mars 2015).

Un changement de 1 %, ou de un an dans le cas de la mortalité, d'une des hypothèses actuarielles au 31 mars 2016, en supposant que toutes les autres variables sont demeurées inchangées et en appliquant la même méthodologie que celle utilisée pour établir l'obligation au titre des prestations définies, aurait l'impact suivant sur l'obligation au titre des régimes à prestations définies :

	2016			
	Régimes de retraite		Autres régimes	
	Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
Taux d'actualisation	(14 437)	19 142	(1 695)	2 166
Taux de croissance de la rémunération	3 304	(3 020)	25	(23)
Taux d'augmentation des coûts de santé	s.o.	s.o.	1 914	(1 530)
Mortalité	1 826	(1 892)	410	(402)

	2015			
	Régimes de retraite		Autres régimes	
	Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
Taux d'actualisation	(15 042)	19 798	(1 750)	2 245
Taux de croissance de la rémunération	3 344	(3 076)	25	(25)
Taux d'augmentation des coûts de santé	s.o.	s.o.	1 953	(1 558)
Mortalité	1 865	(1 658)	378	(366)

Il se peut que l'analyse de sensibilité présentée ci-dessus ne soit pas représentative du changement réel au chapitre de l'obligation au titre des prestations définies, car il est peu probable que le changement apporté aux hypothèses survienne de manière isolée, certaines de ces hypothèses pouvant être corrélées.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2016

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

31. AUTRES PASSIFS

	2016	2015
Revenus différés	4 656	5 266
Passif au titre des engagements	8	16
Autres	1 839	735
	6 503	6 017

32. CAPITAL SOCIAL

Autorisé, d'une valeur nominale de 1 000 \$ l'action :

4 000 000 d'actions ordinaires, avec droit de vote totalisant 4 milliards de dollars.

	2016	2015
Émis et entièrement libéré :		
3 073 340 actions ordinaires	3 073 340	3 073 340

33. GESTION DU CAPITAL

Les objectifs de la Société en matière de gestion du capital sont les suivants :

- Posséder une souplesse financière suffisante pour soutenir les entreprises en portefeuille et ses autres placements.
- Contribuer au développement d'entreprises au Québec par l'intermédiaire d'investissements et de financements.

La Société gère son capital en tenant compte des caractéristiques de risque et de liquidité de ses investissements et financements. Afin de conserver ou de modifier la structure de son capital, la Société peut émettre de nouvelles actions, procéder à l'émission ou au remboursement de dettes et acquérir ou vendre des actifs pour améliorer sa flexibilité et sa performance financière.

Le capital de la Société est composé des emprunts bancaires, le cas échéant, et de la dette à long terme ainsi que de ses capitaux propres. La Société n'est assujettie à aucune exigence externe liée à son capital, à l'exception, le cas échéant, de certaines restrictions provenant des conditions dans les contrats d'emprunts de ses filiales (voir note 24).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2016

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

34. INFORMATIONS ADDITIONNELLES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

La variation des actifs et des passifs liés aux activités opérationnelles se détaille comme suit :

	2016	2015
Débiteurs	11 355	(4 550)
Stocks	6 961	(6 129)
Frais payés d'avance	217	(1 004)
Créditeurs et charges à payer	(3 460)	(1 168)
	15 073	(12 851)

Au 31 mars 2016, il y a 2 747 000 \$ d'acquisitions d'immobilisations corporelles incluses sous la rubrique « Créditeurs et charges à payer » (aucune au 31 mars 2015) et des immobilisations corporelles ont été acquises, pour un montant de 2 300 000 \$, par la prise en charge de passifs (aucune au 31 mars 2015).

35. ÉVENTUALITÉS

Diverses affaires judiciaires et extrajudiciaires entamées par ou contre la Société sont en cours. De l'avis de la Société, le dénouement de ces affaires n'aura pas d'incidence importante sur sa situation financière ni sur ses résultats.

36. ENGAGEMENTS

A) CONTRATS DE LOCATION SIMPLE

La Société s'est engagée, en vertu de contrats de location simple non résiliables, à louer principalement des espaces de bureaux. Ces contrats ont habituellement une durée de un an à dix ans et comportent une option de renouvellement après cette date. Les paiements minimaux exigibles au titre de ces contrats sont comme suit :

	2016	2015
Moins de 1 an	2 182	1 690
De 1 an à 5 ans	3 113	3 054
Plus de 5 ans	1 777	—
	7 072	4 744

Au 31 mars 2016, un montant de 8 718 000 \$ (8 178 000 \$ au 31 mars 2015) a été comptabilisé au titre des contrats de location simple sous la rubrique « Frais d'administration » au résultat net.

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2016

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

B) ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Les engagements de financement de la Société, contractés dans le cours normal de ses activités, sont présentés dans le tableau ci-après et sont regroupés en deux volets. Le premier comprend les ententes de financement autorisées par la Société qui ne sont pas encore acceptées par les clients. Le second regroupe les ententes de financement acceptées par les clients, soit les sommes non déboursées sur les prêts, les sommes dont le déboursement n'a pas été autorisé pour les contributions financières et les sommes qui n'ont pas encore été utilisées pour les garanties. De plus, en vertu d'ententes avec des partenaires, la Société s'est engagée à investir sous forme de souscriptions d'actions et de conventions d'apport et sous forme de parts de sociétés en commandite dans le fonds commun de FIER Partenaires et dans d'autres organismes de capital-risque.

Le montant total de ces engagements ne représente pas nécessairement les besoins futurs de trésorerie de la Société, car plusieurs engagements expireront ou pourront être résiliés sans avoir donné lieu à des sorties de fonds.

Le montant des engagements se détaille comme suit :

	2016	2015
Engagements de financement		
Ententes autorisées		
Prêts	30 425	36 364
Garanties	8 833	6 822
Contributions financières	2 622	2 094
	41 880	45 280
Ententes acceptées par les clients		
Prêts ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾	151 815	113 385
Garanties	109 550	99 836
Contributions financières	108 585	118 710
	369 950	331 931
Engagements d'investissement		
Souscription d'actions et convention d'apports	334	334
Parts de sociétés en commandite		
FIER Partenaires, s.e.c.	15 574	23 718
Organismes de capital-risque	139 871	125 956
	155 779	150 008
	567 609	527 219

(1) Comprenant un montant de 20 732 000 \$ au 31 mars 2016 (11 255 000 \$ au 31 mars 2015) dont les taux d'intérêt fixes contractuels se situent entre 3,25 % et 8,70 % (entre 3,25 % et 9,00 % au 31 mars 2015) et qui ont une échéance qui varie entre mai 2016 et avril 2033 (entre décembre 2015 et novembre 2037 au 31 mars 2015).

(2) Comprenant un montant de 131 083 000 \$ au 31 mars 2016 dont les taux d'intérêt sont variables (102 130 000 \$ au 31 mars 2015).

(3) Tous les engagements de prêts ont un taux d'intérêt établi aux 31 mars 2016 et 2015.

C) ENGAGEMENTS À LONG TERME

En vertu de contrats non résiliables, la Société s'est engagée à faire l'acquisition, au cours des prochains exercices, d'immobilisations corporelles totalisant 3 257 000 \$ au 31 mars 2016 (18 024 000 \$ au 31 mars 2015) et de matières premières et autres totalisant 15 727 000 \$ au 31 mars 2016 (13 805 000 \$ au 31 mars 2015).

Pour garantir ses obligations en vertu d'un accord d'entreprise commune, la Société a mis en sûreté réciproque, en faveur des partenaires, une obligation de 66 000 000 \$ (66 000 000 \$ au 31 mars 2015) émise aux termes d'un acte de fiducie affectant tous les biens de premier rang de l'entreprise commune.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2016

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

D) VENTES D'ENTREPRISES

Dans le cadre de la vente de la totalité ou d'une partie d'une entreprise, en plus de toute indemnisation éventuelle pouvant découler de l'inexécution de clauses restrictives ou du non-respect d'une déclaration de garantie, la Société peut convenir de donner une garantie contre toute réclamation pouvant résulter de ses activités passées. De façon générale, les modalités et le montant d'une telle indemnisation sont limités par la convention. La Société n'a pas constaté de montant à l'état consolidé de la situation financière à l'égard de ces ventes puisqu'il n'est pas probable qu'une sortie de ressources soit nécessaire pour éteindre cette obligation et que ce montant ne peut être estimé de manière fiable.

E) AUTRES ENGAGEMENTS

Au 31 mars 2016, la Société s'est engagée à verser des honoraires de 32 265 000 \$ (39 405 000 \$ au 31 mars 2015) aux intermédiaires financiers pour le démarchage d'immigrants investisseurs, la recherche d'entreprises à recommander et la fermeture des dossiers des immigrants investisseurs.

37. INSTRUMENTS FINANCIERS

A) VALEUR COMPTABLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS PAR CATÉGORIE

Les instruments financiers sont comptabilisés à l'état consolidé de la situation financière à la juste valeur ou au coût après amortissement selon la catégorie dans laquelle ils sont classés. La valeur comptable des instruments financiers de chacune des catégories se détaille comme suit :

2016

	Classés à la juste valeur par le biais du résultat net	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Autres passifs financiers	Total
Actifs financiers						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	–	12 016	–	140 977	–	152 993
Placements temporaires	–	4 844	–	210 566	–	215 410
Débiteurs	–	–	–	90 791	–	90 791
Honoraires de garantie à recevoir	–	–	–	10 927	–	10 927
Billets à recevoir du gouvernement du Québec	–	–	–	4 662 148	–	4 662 148
Prêts	–	–	–	1 304 796	–	1 304 796
Placements	7 297	497 839	771 633	–	–	1 276 769
	7 297	514 699	771 633	6 420 205	–	7 713 834
Passifs financiers						
Créditeurs et charges à payer	–	–	–	–	72 941	72 941
Dette à long terme	–	–	–	–	4 680 815	4 680 815
Avances du gouvernement du Québec	–	–	–	–	499 701	499 701
Passif au titre de la garantie	–	–	–	–	61 650	61 650
Instruments financiers dérivés	40 253	–	–	–	–	40 253
	40 253	–	–	–	5 315 107	5 355 360

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2016

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2015

	Classés à la juste valeur par le biais du résultat net	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Autres passifs financiers	Total
Actifs financiers						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	–	30 454	–	272 470	–	302 924
Placements temporaires	–	474	–	348 207	–	348 681
Débiteurs	533	–	–	100 717	–	101 250
Honoraires de garantie à recevoir	–	–	–	15 222	–	15 222
Billets à recevoir du gouvernement du Québec	–	–	–	4 581 197	–	4 581 197
Prêts	–	–	–	1 006 412	–	1 006 412
Placements	13 225	437 157	796 866	–	–	1 247 248
	13 758	468 085	796 866	6 324 225	–	7 602 934
Passifs financiers						
Découverts bancaires	–	–	–	–	39	39
Créditeurs et charges à payer	–	–	–	–	77 014	77 014
Dette à long terme	–	–	–	–	4 607 884	4 607 884
Avances du gouvernement du Québec	–	–	–	–	506 317	506 317
Passif au titre de la garantie	–	–	–	–	85 969	85 969
Instruments financiers dérivés	41 072	–	–	–	–	41 072
	41 072	–	–	–	5 277 223	5 318 295

B) JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS ET HIÉRARCHIE DES ÉVALUATIONS À LA JUSTE VALEUR

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale sur le marché principal (ou le marché le plus avantageux) à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché. La juste valeur est une valeur de sortie, que ce prix soit directement observable ou estimé selon une autre technique d'évaluation. Étant donné le rôle du jugement dans l'application d'un grand nombre de techniques d'évaluation et d'estimation acceptables pour le calcul des justes valeurs, celles-ci ne sont pas nécessairement comparables entre les différentes entités. La juste valeur se fonde sur la situation du marché à un moment précis et, de ce fait, ne reflète pas nécessairement la juste valeur future des instruments. Elle ne saurait être interprétée comme un montant réalisable en cas de règlement immédiat des instruments.

Au moment de la comptabilisation initiale, la juste valeur d'un instrument financier correspond généralement au prix de transaction et prend en compte les facteurs spécifiques à la transaction et à l'actif ou au passif. Ainsi, il est possible que le prix de transaction ne représente pas la juste valeur d'un actif ou d'un passif au moment de la comptabilisation initiale dans certaines situations.

Pour l'évaluation des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur, les cours publiés dans un marché actif représentent la meilleure indication de la juste valeur, et s'ils sont disponibles, la Société les utilise pour évaluer les instruments financiers. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif lorsqu'il est possible d'avoir facilement et régulièrement accès à des cours auprès d'une Bourse, d'un contrepartiste, d'un courtier, d'un groupe sectoriel ou d'un service d'évaluation des cours ou d'un organisme de réglementation. Lorsqu'il existe plusieurs marchés actifs, la Société détermine la juste valeur de l'instrument financier par l'utilisation du cours sur le marché principal pour l'actif ou le passif ou, à défaut, le marché le plus avantageux. De plus, la Société considère le fait qu'elle peut conclure, ou non, une transaction sur l'actif ou le passif au prix pratiqué sur le marché à la date d'évaluation. La juste valeur d'un actif financier négocié sur un marché actif reflète généralement le cours acheteur, et celle d'un passif financier négocié sur un marché actif, le cours vendeur. Si le marché d'un instrument financier n'est pas actif, la Société détermine la juste valeur de l'instrument financier au moyen d'une technique d'évaluation qui maximise l'utilisation des données d'entrée observables pertinentes et minimise celle des données d'entrée non observables.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2016

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Ces techniques d'évaluation comprennent, entre autres choses, l'utilisation des informations disponibles sur des opérations conclues récemment sur le marché, la référence à la juste valeur actuelle d'un instrument comparable, l'analyse des flux de trésorerie actualisés et toute autre technique d'évaluation couramment utilisée par les intervenants sur le marché, s'il a été démontré que cette technique produit des estimations fiables.

Lorsque la juste valeur est établie à partir de modèles d'évaluation, la Société a recours à des hypothèses au sujet du montant, du moment de la réalisation des flux de trésorerie futurs estimatifs et des taux d'actualisation estimatifs utilisés. Ces hypothèses sont basées principalement sur des facteurs observables sur les marchés externes tels les courbes de taux sans risque, les facteurs de volatilité et le risque de crédit. Pour les prêts et créances, les modèles d'évaluation reposent sur certaines hypothèses non observables sur le marché telles que la détermination des remboursements variables futurs. Le remplacement de ces hypothèses par d'autres pourrait se traduire par une juste valeur différente.

La Société a mis en place une politique d'évaluation financière d'un investissement. Cette politique fait état des lignes directrices à suivre lors de l'analyse d'un nouvel investissement, d'un réinvestissement, d'une réalisation, de l'évaluation annuelle des investissements en portefeuille ou de toute autre évaluation requise dans le cadre des activités de la Société. La politique permet d'assurer l'uniformité dans l'application des principes d'évaluation généralement reconnus et ainsi de s'assurer que la juste valeur de ces investissements soit établie selon les normes reconnues dans le domaine de l'évaluation. Bien que cette politique porte principalement sur l'évaluation en continu du portefeuille, les principes généraux d'évaluation demeurent les mêmes, qu'il s'agisse d'un nouvel investissement, d'un réinvestissement ou d'une évaluation ponctuelle.

L'application de la politique relève de l'autorité de la Vice-présidence à la gestion des risques et au crédit, sujet à l'approbation de la Vice-présidence à la direction financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations. La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier pour lequel une donnée importante non observable a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

- Niveau 1 : La juste valeur est fondée sur les cours du marché observés, non ajustés, sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques.
- Niveau 2 : La juste valeur repose sur des techniques d'évaluation fondées sur des données qui correspondent à des prix cotés d'instruments semblables sur des marchés actifs, à des prix cotés d'instruments identiques ou semblables sur des marchés qui ne sont pas actifs, à des données autres que les cours du marché qui sont observables pour l'actif ou le passif ou des données qui sont corroborées sur le marché.
- Niveau 3 : La juste valeur repose sur des techniques d'évaluation fondées sur une part importante de données non observables sur le marché.

La Société reconnaît les transferts entre les niveaux de hiérarchie des évaluations de la juste valeur à la fin de l'exercice au cours duquel le changement s'est produit.

Au cours des exercices 2016 et 2015, il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux de hiérarchie.

La Société a déterminé que les valeurs comptables de la trésorerie et équivalents de trésorerie, des débiteurs, des découverts bancaires, des créditeurs et charges à payer et des avances du gouvernement du Québec se rapprochaient de leurs justes valeurs en raison des courtes durées de ces instruments.

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2016

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le tableau qui suit indique la valeur comptable et la juste valeur estimative des instruments financiers figurant à l'état consolidé de la situation financière. La juste valeur est établie à l'aide des méthodes d'évaluation et des hypothèses décrites ci-après et est classée selon la hiérarchie d'évaluation décrite précédemment. Le tableau ne comprend pas l'information sur la juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas mesurés à la juste valeur à la situation financière si la valeur comptable est une approximation raisonnable de la juste valeur.

2016

	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers					
Trésorerie et équivalents de trésorerie désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽¹⁾	12 016	12 016	7 654	4 362	–
Placements temporaires ⁽²⁾	215 410	215 410	4 644	210 766	–
Honoraires de garantie à recevoir ⁽³⁾	10 927	11 630	–	–	11 630
Billets à recevoir du gouvernement du Québec ⁽⁴⁾	4 662 148	4 746 963	–	4 746 963	–
Prêts ⁽⁵⁾	1 304 796	1 320 300	–	–	1 320 300
Placements :					
BTAA ⁽⁶⁾	30 149	30 149	–	30 149	–
Placements dans des organismes de capital-risque ⁽⁷⁾	94 724	94 724	189	–	94 535
Placements dans des organismes de capital-risque de coentreprises et d'entreprises associées ⁽⁷⁾	366 566	366 566	127	–	366 439
Autres placements désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽⁸⁾	6 400	6 400	–	–	6 400
Instruments financiers dérivés ⁽⁹⁾	7 297	7 297	–	428	6 869
Actions de sociétés cotées en Bourse ⁽¹⁰⁾	485 775	485 775	485 775	–	–
Actions et parts de sociétés privées ⁽⁸⁾	136 153	136 153	–	2 256	133 897
Obligations et autres titres de créance ⁽¹¹⁾	147 535	147 535	4 800	142 735	–
Unités liquidatives d'une fiducie ⁽⁶⁾	2 170	2 170	–	2 170	–
	7 482 066	7 583 088	503 189	5 139 829	1 940 070
Passifs financiers					
Dette à long terme ⁽¹²⁾	4 680 815	4 773 099	–	4 773 099	–
Passif au titre de la garantie ⁽¹³⁾	61 650	55 973	–	–	55 973
Instruments financiers dérivés ⁽⁹⁾	40 253	40 253	–	40 253	–
	4 782 718	4 869 325	–	4 813 352	55 973

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2016

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2015

	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers					
Trésorerie et équivalents de trésorerie désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽¹⁾	30 454	30 454	28 276	2 178	–
Placements temporaires ⁽²⁾	348 681	348 681	260	348 421	–
Débiteurs classés à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽¹⁾	533	533	–	533	–
Honoraires de garantie à recevoir ⁽³⁾	15 222	16 461	–	–	16 461
Billets à recevoir du gouvernement du Québec ⁽⁴⁾	4 581 197	4 708 048	–	4 708 048	–
Prêts ⁽⁵⁾	1 006 412	1 045 386	–	–	1 045 386
Placements :					
BTAA ⁽⁶⁾	29 500	29 500	–	29 500	–
Placements dans des organismes de capital-risque ⁽⁷⁾	18 764	18 764	126	–	18 638
Placements dans des organismes de capital-risque de coentreprises et d'entreprises associées ⁽⁷⁾	381 393	381 393	64	–	381 329
Autres placements désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽⁸⁾	7 500	7 500	–	–	7 500
Instruments financiers dérivés ⁽⁹⁾	13 225	13 225	–	294	12 931
Actions de sociétés cotées en Bourse ⁽¹⁰⁾	487 947	487 947	487 947	–	–
Actions et parts de sociétés privées ⁽⁸⁾	86 048	86 048	–	–	86 048
Obligations et autres titres de créance ⁽¹¹⁾	151 730	151 730	6 159	145 571	–
Unités liquidatives d'une fiducie ⁽⁶⁾	71 141	71 141	–	71 141	–
	7 229 747	7 396 811	522 832	5 305 686	1 568 293
Passifs financiers					
Dettes à long terme ⁽¹²⁾	4 607 884	4 742 561	–	4 742 561	–
Passif au titre de la garantie ⁽¹³⁾	85 969	76 274	–	–	76 274
Instruments financiers dérivés ⁽⁹⁾	41 072	41 072	–	41 072	–
	4 734 925	4 859 907	–	4 783 633	76 274

La juste valeur des instruments financiers figurant au tableau précédent est estimée d'après les méthodes et les données d'entrée utilisées suivantes :

- (1) Lorsque ces instruments financiers sont transigés sur un marché actif, la juste valeur correspond à la valeur sur le marché principal ou, à défaut, le marché le plus avantageux. Lorsque la juste valeur de l'instrument n'est pas disponible sur un marché actif observable, la juste valeur est établie par l'utilisation de prix cotés d'instruments semblables sur des marchés actifs.
- (2) La juste valeur des placements temporaires dont l'échéance excède trois mois suivant la date d'acquisition est déterminée en fonction des cours du marché secondaire, établis selon le cours acheteur à la date de clôture.
- (3) La juste valeur des honoraires de garantie à recevoir est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie au taux d'intérêt prévalant actuellement sur le marché pour de nouvelles créances ayant sensiblement les mêmes modalités. Pour les créances douteuses, la juste valeur est réputée équivalente à la valeur comptable, conformément aux méthodes d'évaluation décrites à la note 4C, à la rubrique « Garanties ».
- (4) La juste valeur des billets à recevoir du gouvernement du Québec est évaluée par l'actualisation des flux de trésorerie au taux d'intérêt prévalant actuellement sur le marché pour de nouveaux billets ayant sensiblement les mêmes modalités.
- (5) La juste valeur des prêts est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie au taux d'intérêt prévalant actuellement sur le marché pour de nouveaux prêts ayant sensiblement les mêmes modalités. Pour les prêts douteux, la juste valeur est réputée équivalente à la valeur comptable, conformément aux méthodes d'évaluation décrites à la note 4C, à la rubrique « Prêts ».
- (6) Les méthodes ainsi que les hypothèses utilisées pour évaluer la juste valeur des BTAA ainsi que des unités liquidatives d'une fiducie sont décrites à la note 18.
- (7) La juste valeur des placements détenus par des organismes de capital-risque est évaluée par la méthode de l'actif net redressé, basé sur la juste valeur des parts détenues dans les fonds sous-jacents, telle qu'établie par ces fonds dans leurs états financiers audités. La direction revoit la documentation obtenue de ces fonds et considère la date d'évaluation de la juste valeur des parts obtenues et les conditions relatives aux ententes contractuelles avec ses partenaires, le cas échéant. Si nécessaire, un ajustement est effectué à la juste valeur des parts détenues pour refléter la meilleure estimation de la juste valeur du placement.
- (8) La juste valeur des placements non cotés sur un marché actif est établie selon les pratiques et méthodes conformes aux normes des organismes canadiens reconnus. Les principales méthodes d'évaluation utilisées sont, entre autres, l'actualisation des flux monétaires ainsi que la méthode des multiples de bénéfices de sociétés publiques comparables. Les principaux paramètres de ces méthodes sont notamment les flux monétaires attendus, le taux d'actualisation, les primes pour faible négociabilité, les multiplicateurs du BAI/A et autres ratios sur les bénéfices selon l'industrie.
- (9) La juste valeur des instruments dérivés cotés sur un marché actif est déterminée en fonction des cours acheteur publiés. Lorsque l'évaluation basée sur des données observables n'est pas possible, la juste valeur de l'instrument dérivé est estimée par l'utilisation d'un modèle binomial qui tient compte des probabilités de sortie, du modèle d'évaluation Black-Scholes ou par la valeur différentielle entre la valeur de l'instrument hybride et les autres composantes de l'instrument. La juste valeur peut aussi être estimée à partir de techniques d'évaluation qui se fondent sur des données observées dans les marchés actifs, notamment les prix courants du marché, les prix contractuels des instruments sous-jacents et les courbes de rendement des taux d'intérêt.

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2016

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

- (10) La juste valeur des placements cotés sur un marché actif est déterminée en fonction des cours acheteur publiés.
- (11) Lorsque les obligations et autres titres de créance sont transigés sur un marché actif, la juste valeur correspond à la valeur sur le marché principal ou, à défaut, le marché le plus avantageux. Lorsque la juste valeur de l'instrument n'est pas disponible sur un marché actif observable, la juste valeur est déterminée en fonction des cours du marché secondaire, établis selon le cours acheteur à la date de clôture.
- (12) La juste valeur de la dette à long terme est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie au taux d'intérêt prévalant actuellement sur le marché pour des dettes comportant des conditions et des risques similaires.
- (13) La juste valeur du passif au titre de la garantie est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie au taux d'intérêt prévalant actuellement sur le marché pour de nouvelles garanties ayant sensiblement les mêmes modalités. Pour les garanties relatives aux entreprises insolvable ou dont l'insolvabilité semble probable à court terme, la juste valeur correspond au passif au titre de la garantie, conformément aux méthodes d'évaluation décrites à la note 4C, à la rubrique « Garanties ».

C) VARIATION DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR ET CLASSÉS AU NIVEAU 3

La variation de la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'état de la situation financière et classés au niveau 3 est comme suit :

	Actions et parts de sociétés privées	Instruments financiers dérivés	Autres placements désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Placements dans des organismes de capital-risque	Total
Solde au 1^{er} avril 2014	16 302	28 384	—	353 866	398 552
Gain (perte) comptabilisé(e) au résultat net	(9 983)	(8 669)	—	6 642	(12 010)
Gain comptabilisé au résultat global	2 121	—	—	—	2 121
Acquisitions	100 738	—	7 500	82 511	190 749
Dispositions	(23 130)	(6 784)	—	(30 635)	(60 549)
Distributions	—	—	—	(12 417)	(12 417)
Solde au 31 mars 2015	86 048	12 931	7 500	399 967	506 446
Gain (perte) comptabilisé(e) au résultat net	727	(3 141)	(1 100)	(874)	(4 388)
Gain comptabilisé au résultat global	13 661	—	—	—	13 661
Acquisitions	35 100	7 111	—	100 358	142 569
Dispositions	(1 639)	(10 032)	—	(1 399)	(13 070)
Distributions	—	—	—	(37 078)	(37 078)
Solde au 31 mars 2016	133 897	6 869	6 400	460 974	608 140

Les pertes nettes latentes comptabilisées au résultat net et imputables aux instruments financiers classés au niveau 3 détenus par la Société totalisent 4 423 000 \$ au 31 mars 2016 (12 010 000 \$ au 31 mars 2015).

Au 31 mars 2016, des pertes nettes de 5 115 000 \$ (467 000 \$ au 31 mars 2015) sont présentées sous la rubrique « Variation nette des placements à la juste valeur par le biais du résultat net », des gains nets de 727 000 \$ (pertes nettes de 9 983 000 \$ au 31 mars 2015) sous la rubrique « Perte nette de valeur sur les placements » et aucune perte nette (1 560 000 \$ au 31 mars 2015) sous la rubrique « Autres charges financières » au résultat net.

D) SENSIBILITÉ DES ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR ET CLASSÉS AU NIVEAU 3

i) Actions de sociétés privées

L'évaluation de la juste valeur des actions participantes de sociétés privées est établie principalement selon la technique des multiples de bénéfices de sociétés publiques comparables. La Société détermine les sociétés comparables selon l'industrie, la taille, la situation financière et les stratégies et calcule un multiple approprié pour chacune des sociétés publiques comparables identifiées. Cette technique s'appuie sur des données d'entrée observables et non observables telles que les multiples du bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement (BAIIA).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2016

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Au 31 mars 2016, le fait de modifier une ou plusieurs des données d'entrée non observables relativement aux instruments dont la technique d'évaluation s'appuie sur des comparables de marché et des multiples de BAIIA afin de refléter d'autres hypothèses raisonnablement possibles n'entraînerait pas de variation importante de la juste valeur de ces instruments.

L'évaluation de la juste valeur des actions non participantes de sociétés privées est établie principalement selon la technique d'actualisation des flux monétaires futurs. Cette technique d'évaluation s'appuie sur des données d'entrée observables et non observables telles que les taux d'actualisation qui tiennent compte du risque associé à l'investissement ainsi que des flux monétaires futurs.

Ainsi, l'analyse qui suit illustre la sensibilité des évaluations aux taux d'actualisation en fonction de la méthode d'évaluation retenue pour chacun des placements en actions non participantes de sociétés privées.

	Valeur comptable des actions et parts de sociétés privées	Augmentation de 1 %	Diminution de 1 %
Effet de la variation de la juste valeur sur le résultat net suite à une variation du taux d'actualisation	112 230	(5 828)	6 280

La Société peut aussi avoir recours aux informations relatives aux transactions récentes effectuées sur le marché pour l'évaluation de placements en actions de sociétés privées. Lorsque la juste valeur est établie selon les données observées lors de transactions récentes, cette valeur représente l'indication la plus représentative de la juste valeur. Par conséquent, la Société n'a pas procédé à une analyse de sensibilité.

ii) Instruments financiers dérivés

La juste valeur des instruments financiers dérivés de niveau 3 est évaluée à l'aide du modèle Black-Scholes et de modèles d'actualisation des flux monétaires attendus.

Aux fins de l'application du modèle Black-Scholes, la volatilité prévue est estimée à partir de la volatilité des actions sous-jacentes à l'instrument, obtenue à partir de leurs cours historiques.

Au 31 mars 2016, le fait de modifier une ou plusieurs des données d'entrée non observables, soit le taux d'actualisation ou la volatilité, afin de refléter d'autres hypothèses raisonnablement possibles n'entraînerait pas de variation importante de la juste valeur des instruments financiers dérivés.

iii) Autres placements désignés à la juste valeur par le biais du résultat net

L'évaluation de la juste valeur des autres placements désignés à la juste valeur par le biais du résultat net est établie selon la technique des multiples de bénéfices de sociétés publiques comparables. La Société détermine les sociétés comparables selon l'industrie, la taille, la situation financière et les stratégies et calcule un multiple approprié pour chacune des sociétés publiques comparables identifiées. Cette technique s'appuie sur des données d'entrée observables et non observables telles que les multiples du bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement (BAIIA).

Au 31 mars 2016, le fait de modifier une ou plusieurs des données d'entrée non observables relativement aux autres placements dont la technique d'évaluation s'appuie sur des comparables de marché et des multiples de BAIIA afin de refléter d'autres hypothèses raisonnablement possibles n'entraînerait pas de variation importante de la juste valeur de ces autres placements.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2016

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

iv) Placements dans des organismes de capital-risque

Même si, pour la plupart, ils ne sont pas transigés sur un marché boursier, les placements dans des organismes de capital-risque exposent la Société à un risque de marché. En effet, la juste valeur de ces investissements peut fluctuer dans le temps en fonction, entre autres, des conditions économiques et des flux monétaires des différentes entreprises dans lesquelles la Société a investi.

La sensibilité de la juste valeur a été évaluée à partir des variations historiques des justes valeurs.

	Augmentation de 3 %	Diminution de 3 %
Effet de la variation de la juste valeur sur le résultat net	13 829	(13 829)

38. GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, la Société est exposée à différents risques, notamment le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché découlant des variations des cours des monnaies étrangères, des variations des taux d'intérêt et des fluctuations des cours boursiers. Les stratégies, les politiques ainsi que les processus de gestion et de contrôle des risques intégrés à l'ensemble des activités facilitent la gestion du rapport risque-rendement à l'intérieur de limites définies par la Société.

La Société gère ces expositions aux risques sur une base continue. Afin de limiter l'effet sur son résultat net et sur sa situation financière découlant de la fluctuation des taux de change, des taux d'intérêt et des prix de marchandise, la Société peut recourir à l'utilisation de divers instruments financiers dérivés. La Société est responsable de l'établissement des niveaux de risques acceptables et elle n'utilise les instruments financiers dérivés qu'aux fins de gestion de ses risques et des engagements ou obligations existants ou prévus, étant donné son expérience passée.

A) RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque de perte que la Société pourrait subir en raison de l'incapacité d'un tiers à honorer ses engagements financiers. La Société est exposée au risque de crédit notamment par le biais de ses activités de prêts et de garanties financières, de ses engagements de prêts et de garanties financières et de ses activités d'investissement. Les principaux risques de crédit pour la Société sont liés à la trésorerie et équivalents de trésorerie, aux placements temporaires, aux débiteurs, aux placements tels que les BTAA, les unités liquidatives d'une fiducie, les obligations et autres titres de créance et à certains placements dans des organismes de capital-risque, aux prêts et aux billets à recevoir du gouvernement du Québec.

i) Concentration du risque

La concentration importante du risque de crédit correspond à la probabilité qu'une portion importante de l'encours des investissements soit confinée dans un sous-ensemble du portefeuille de la Société. Une telle concentration pourrait rendre la Société vulnérable aux difficultés d'une entreprise cliente, d'une industrie, d'une région ou d'un produit financier donné. La Société a mis en place un système de reddition de comptes relativement au suivi du profil général du portefeuille afin d'évaluer la répartition des investissements par secteur d'industrie. Dans son ensemble, le portefeuille d'investissements respecte les limites maximales établies par la Société quant à l'exposition au risque de crédit. La direction est d'avis que le risque de concentration de crédit ne présente pas d'incidence significative pour la Société.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2016

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

ii) Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit, sans tenir compte d'aucune garantie détenue ni d'aucun autre rehaussement de crédit, se détaille comme suit :

	2016	2015
Instruments financiers inscrits à l'état consolidé de la situation financière		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	152 993	302 924
Placements temporaires	215 410	348 681
Débiteurs	90 791	101 250
Honoraires de garantie à recevoir	10 927	15 222
Billets à recevoir du gouvernement du Québec	4 662 148	4 581 197
Prêts	1 304 796	1 006 412
Placements ⁽¹⁾	642 428	653 679
	7 079 493	7 009 365
Obligations hors bilan		
Garanties	289 857	330 493
Engagements de prêts – Ententes acceptées par les clients	271 815	233 385
Engagements de garanties – Ententes acceptées par les clients	109 550	99 836
Engagements d'investissement	155 779	150 008
	827 001	813 722
	7 906 494	7 823 087

(1) Comprend les BTAA, les unités liquidatives d'une fiducie, les placements dans des organismes de capital-risque, les placements dans des organismes de capital-risque de coentreprises et d'entreprises associées, les autres placements désignés à la juste valeur par le biais du résultat net et les obligations et autres titres de créance, excluant les titres cotés classés au niveau 1 de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie est composée principalement de dépôts temporaires liquides, ainsi que de titres à court terme émis ou garantis par le gouvernement du Canada, les provinces canadiennes, une municipalité du Québec ou une institution financière canadienne. L'exposition maximale au risque de crédit sur la trésorerie et équivalents de trésorerie correspond à sa valeur comptable. La Société atténue le risque de crédit lié à ces instruments financiers en respectant sa politique en matière de placements temporaires, laquelle décrit les paramètres et les limites de concentration du risque de crédit.

Débiteurs

Pour réduire son risque associé aux débiteurs, la Société évalue régulièrement la situation financière de ses clients et examine l'historique de crédit pour tout nouveau client. La Société ne détient aucun actif en garantie des débiteurs. En raison de la diversité de ses clients et de leurs secteurs d'activité, la Société croit que la concentration du risque de crédit à l'égard des débiteurs est minime. Elle établit la provision pour créances douteuses en fonction du risque de crédit spécifique et des tendances historiques des clients. Elle enregistre une dépréciation seulement pour les créances clients dont le recouvrement n'est pas raisonnablement certain.

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2016

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

L'analyse chronologique des débiteurs au 31 mars est comme suit :

	2016	2015
Courants	71 961	66 277
En souffrance depuis 1 jour à 60 jours	503	1 722
En souffrance depuis 61 à 90 jours	200	200
En souffrance depuis plus de 90 jours	1 484	3 186
	74 148	71 385
Moins la provision pour pertes sur créances	1 591	3 211
	72 557	68 174

Les variations du compte de provision pour pertes sur créances sont comme suit :

	2016	2015
Solde au début	3 211	4 284
Reprise de valeur comptabilisée au résultat net	(1 620)	(1 073)
Solde à la fin	1 591	3 211

La Société ne croit pas être exposée à un niveau de risque de crédit significatif à l'égard de ses clients. Au 31 mars 2016, 30 % (39 % au 31 mars 2015) des créances clients sont garanties par un assureur.

Prêts et garanties

Les décisions relatives à l'octroi de crédit s'appuient principalement sur les résultats de l'évaluation du risque. Les facteurs évalués comprennent, outre la solvabilité du client, les garanties disponibles ainsi que la conformité de la transaction aux politiques, normes et procédures de la Société. Chaque décision d'octroi de crédit relève d'instances différentes au sein de la Société, selon l'envergure et le degré de risque de l'opération de crédit envisagée.

Un suivi systématique des interventions financières est effectué. Il prévoit notamment l'obtention et l'analyse des états financiers annuels de chaque entreprise, la production annuelle d'un rapport sur l'évolution de celles-ci, une révision périodique de la notation du risque de crédit et une mise à jour de la valeur des sûretés afin de déterminer la provision pour pertes.

Pour ce faire, la Société utilise un système de notation des entreprises selon le risque financier qu'elles présentent. Ce système permet de faire l'évaluation initiale du risque et d'apparier la tarification avec le niveau de risque. De plus, il facilite le suivi de l'évolution des interventions financières et permet de surveiller les entreprises en difficulté. Le classement des prêts selon le risque de crédit lié au client, basé sur le système de notation de la Société, est le suivant :

	2016	2015
Faible	330 964	251 944
Moyen	908 406	686 856
Élevé	65 426	67 612
Total des prêts	1 304 796	1 006 412

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2016

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

La Société détient des sûretés et des cautions pour les prêts et les garanties de sorte que son exposition maximale au risque de crédit se détaille comme suit :

	2016	2015
Prêts	1 304 796	1 006 412
Sûretés et cautions	(532 547)	(399 230)
Exposition maximale au risque de crédit	772 249	607 182
Garanties	289 857	330 493
Sûretés et cautions	(129 062)	(155 585)
Exposition maximale au risque de crédit	160 795	174 908

Placements

La Société évalue régulièrement la cote de solvabilité de ses contreparties. La Société atténue le risque de crédit lié à ses instruments financiers en respectant ses politiques en matière d'investissement et de placement, lesquelles décrivent les paramètres et les limites de concentration du risque de crédit.

B) RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est associé à la capacité de la Société de réunir les fonds nécessaires afin d'honorer ses engagements financiers. Le risque de liquidité découle également des difficultés que pourrait éprouver la Société à liquider, le cas échéant, certains éléments d'actif acquis dans le cours normal de ses activités.

La Société établit des prévisions de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour satisfaire ses obligations. La Société est d'avis que les flux de trésorerie générés par l'exploitation des activités poursuivies et les sources de financement disponibles devraient être suffisants pour remplir ses obligations à mesure qu'elles viennent à échéance.

Ainsi, la Société voit à appairer les entrées de fonds les plus importantes avec les sorties de fonds. La Société maintient une diversité de sources de financement incluant notamment des ententes d'emprunts conclues avec des institutions financières.

Le tableau ci-après présente les échéances contractuelles des passifs financiers ainsi que les obligations hors bilan.

	2016					
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Échéance indéterminée	Total
Instruments financiers inscrits à l'état consolidé de la situation financière						
Créditeurs et charges à payer	72 941	—	—	—	—	72 941
Avances du gouvernement du Québec	499 701	—	—	—	—	499 701
Dette à long terme	869 175	2 269 228	1 722 090	51 079	—	4 911 572
Passif au titre de la garantie ⁽¹⁾	—	—	—	—	61 650	61 650
Instruments financiers dérivés	25 810	14 716	—	—	—	40 526
	1 467 627	2 283 944	1 722 090	51 079	61 650	5 586 390
Obligations hors bilan						
Engagements ⁽²⁾	284 873	233 514	42 786	28 638	207 740	797 551
Garanties ⁽¹⁾	—	—	—	—	289 857	289 857
	284 873	233 514	42 786	28 638	497 597	1 087 408
	1 752 500	2 517 458	1 764 876	79 717	559 247	6 673 798

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2016

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2015

	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Échéance indéterminée	Total
Instruments financiers inscrits à l'état consolidé de la situation financière						
Découverts bancaires	39	—	—	—	—	39
Créditeurs et charges à payer	77 014	—	—	—	—	77 014
Avances du gouvernement du Québec	506 317	—	—	—	—	506 317
Dette à long terme	841 781	2 027 971	1 944 070	57 479	—	4 871 301
Passif au titre de la garantie ⁽¹⁾	—	—	—	—	85 969	85 969
Instruments financiers dérivés	12 998	28 704	—	—	—	41 702
Autres passifs	—	—	—	—	735	735
	1 438 149	2 056 675	1 944 070	57 479	86 704	5 583 077
Obligations hors bilan						
Engagements ⁽²⁾	244 246	270 207	60 561	34 166	229 909	839 089
Garanties ⁽¹⁾	—	—	—	—	330 493	330 493
	244 246	270 207	60 561	34 166	560 402	1 169 582
	1 682 395	2 326 882	2 004 631	91 645	647 106	6 752 659

(1) Les montants relatifs à ces passifs et obligations hors bilan n'ont pas d'échéance spécifique et peuvent être déboursés en tout temps.

(2) Les engagements au 31 mars 2016 comprennent les engagements de financement et d'investissement de 567 609 000 \$ (527 219 000 \$ au 31 mars 2015), les engagements à long terme de 18 984 000 \$ (31 829 000 \$ au 31 mars 2015), les autres engagements de 39 337 000 \$ (44 149 000 \$ au 31 mars 2015) et la quote-part dans les engagements en capital des entreprises associées de 171 621 000 \$ (235 892 000 \$ au 31 mars 2015).

C) RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché correspond au risque que des variations des prix de marché, tels que les taux d'intérêt, les taux de change et les cours boursiers ou des marchandises, influent sur la valeur des instruments financiers détenus par la Société. L'objectif de la gestion du risque de marché consiste à gérer et à maintenir les expositions au risque de marché à l'intérieur de paramètres acceptables tout en optimisant les rendements.

i) Évaluation du risque de marché

En raison des placements classés comme disponibles à la vente et des actifs financiers classés ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, la Société est exposée aux fluctuations des taux d'intérêt, des taux de change et des cours boursiers. La politique de placement encadre le risque de marché grâce à plusieurs limites qui visent à maximiser la diversification du portefeuille.

Afin de quantifier ce risque, le modèle de simulation de la valeur à risque (VaR) est un outil de gestion des risques de marché fréquemment utilisé dans le secteur financier. La VaR représente la valeur maximale des pertes potentielles sur un horizon de temps, à un niveau de confiance déterminé. Les résultats de la VaR présentés ci-après simulent les pertes potentielles à partir des données quotidiennes du marché des deux dernières années. Le niveau de confiance est de 99 % et l'horizon de temps choisi est d'une journée.

La VaR est établie pour les actifs financiers cotés sur un marché. Les actifs couverts par cette évaluation du risque de marché sont de 639 123 000 \$ au 31 mars 2016 (640 006 000 \$ au 31 mars 2015).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2016

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Au 31 mars, la VaR est comme suit :

	2016	2015
Taux d'intérêt	(312)	(316)
Taux de change	(1 600)	(1 151)
Cours boursiers ⁽¹⁾	(6 489)	(6 107)
Diversification ⁽²⁾	2 010	1 527
	(6 391)	(6 047)

(1) Les actifs faisant l'objet d'une couverture de juste valeur sont exclus des actifs couverts pour l'évaluation de la VaR.

(2) La diversification correspond à la différence entre la somme des VaR des différents risques de marché et la VaR globale étant donné que les trois types de risque ne sont pas parfaitement corrélés.

Afin de gérer son exposition à la fluctuation des cours boursiers de certains titres, la Société utilise des contrats de vente à terme sur actions ordinaires. Au 31 mars 2016, les contrats à terme visant la vente d'actions ordinaires ont une juste valeur de 26 606 000 \$ (22 384 000 \$ au 31 mars 2015). Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2016, des pertes de 9 905 000 \$ et des gains de 5 572 000 \$ (pertes de 22 273 000 \$ au 31 mars 2015) sur les contrats à terme désignés à titre d'élément de couverture ont été constatés, nets des gains de 8 605 000 \$ et des pertes de 8 582 000 \$ (gains de 19 969 000 \$ au 31 mars 2015) sur les titres de capitaux couverts qui sont attribuables au risque de variation des cours boursiers. Ces pertes nettes totalisant 4 310 000 \$ (2 304 000 \$ au 31 mars 2015) ont été constatées sous la rubrique « Variation nette des placements à la juste valeur par le biais du résultat net ».

ii) Risque structurel de taux d'intérêt

La variation des taux d'intérêt entraîne une fluctuation des revenus liés principalement à la trésorerie et équivalents de trésorerie, aux placements temporaires, aux BTAA, aux unités liquidatives d'une fiducie, aux prêts à taux variable et aux placements ainsi qu'aux frais d'intérêts liés à certains emprunts de la Société. L'ampleur de cette fluctuation pour la Société est fonction de plusieurs facteurs, dont la différence entre les dates d'échéance ou les dates de réévaluation des éléments à l'état consolidé de la situation financière et hors bilan.

Le tableau ci-après présente l'impact potentiel, sur le résultat net, d'une augmentation ou d'une diminution immédiate et soutenue de 100 points centésimaux du taux d'intérêt en supposant qu'aucune opération de couverture supplémentaire ne soit effectuée. Les montants présentés n'incluent pas l'impact de la dépense de provision pour pertes. Au 31 mars 2016, le montant des actifs nets ayant une exposition au risque structurel de taux d'intérêt totalise 1 348 010 000 \$ (1 545 796 000 \$ au 31 mars 2015).

Au 31 mars, la sensibilité au taux d'intérêt est comme suit :

	2016	2015
Augmentation du taux d'intérêt de 100 points centésimaux		
Impact sur le résultat net	13 480	15 458
Diminution du taux d'intérêt de 100 points centésimaux		
Impact sur le résultat net	(13 480)	(15 458)

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2016

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

iii) Risque de taux de change

La Société est exposée au risque de change sur ses ventes, ses achats et ses placements libellés en une monnaie autre que sa monnaie fonctionnelle, soit le dollar canadien, et de la monnaie fonctionnelle d'une de ses filiales, soit le dollar américain. L'exposition de la Société au risque de change s'établit comme suit :

2016

	CAD	USD	EUR
Actifs financiers			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 437	6 299	185
Débiteurs	112	2 278	—
Honoraires de garantie à recevoir	—	6	—
Prêts et créances	—	170 176	—
Placements à la juste valeur par le biais du résultat net	—	58 100	—
BTAA	—	21 181	—
Actions et parts de société privées	—	3 173	—
	1 549	261 213	185
Passifs financiers			
Créditeurs et charges à payer	2 305	50	106
Dette à long terme	6 796	—	—
Instruments financiers dérivés	11 950	6	—
Exposition nette	(19 502)	261 157	79

2015

	CAD	USD	EUR
Actifs financiers			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 799	1 684	239
Débiteurs	599	1 417	—
Honoraires de garantie à recevoir	—	12	—
Titres de créance disponibles à la vente	—	265	—
Prêts et créances	—	248 356	—
Placements à la juste valeur par le biais du résultat net	—	3 767	—
BTAA	—	28 070	—
Actifs détenus en vue de la vente	—	112 013	—
	2 398	395 584	239
Passifs financiers			
Créditeurs et charges à payer	2 245	120	2
Dette à long terme	6 263	—	—
Instruments financiers dérivés	10 906	81	—
Exposition nette	(17 016)	395 383	237

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2016

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

La sensibilité au taux de change représente la somme des expositions nettes au risque de change des postes à la date de clôture moins les couvertures de change. Au 31 mars, si le dollar canadien avait varié de deux écarts-types à la hausse ou à la baisse, basé sur les taux de change historiques des deux dernières années, en comparaison avec le dollar américain, avec l'hypothèse que toutes les autres variables demeurent constantes, l'impact aurait été le suivant :

	2016	2015
Augmentation de deux écarts-types de la valeur du dollar canadien⁽¹⁾		
Impact sur le résultat net	(49 624)	(42 229)
Impact sur le résultat global	–	(19 336)
Diminution de deux écarts-types de la valeur du dollar canadien⁽¹⁾		
Impact sur le résultat net	49 624	42 229
Impact sur le résultat global	–	19 336

(1) Au 31 mars 2016, une variation de deux écarts-types de la valeur du dollar canadien en comparaison avec le dollar américain représente une variation de 17,33 % (14,36 % au 31 mars 2015).

Afin de gérer son exposition à la fluctuation des taux de change liée aux encaissements en dollars américains d'intérêts et de capital sur des prêts qui totalisent 54 594 000 \$ (86 118 000 \$ au 31 mars 2015), la Société utilise des contrats de change à terme. Au 31 mars 2016, ces contrats de change à terme visent la vente de 52 639 000 \$ US (82 954 000 \$ US au 31 mars 2015). Leurs échéances varient de 1 à 17 mois à des taux \$ US/\$ CA variant de 1,0203 à 1,0488.

La Société a désigné à titre d'instruments de couverture de flux de trésorerie certains de ces contrats de change à terme visant la vente de 21 839 000 \$ US, dont respectivement 1 226 000 \$ US et 20 613 000 \$ US seront vendus au cours des exercices se terminant les 31 mars 2017 et 2018 respectivement. Ces contrats de change à terme couvrent l'exposition de la Société à la fluctuation des taux de change liée aux paiements d'intérêts et de capital libellés en dollars américains de prêts totalisant 22 905 000 \$. Au 31 mars 2016, la juste valeur des contrats de change à terme désignés comme éléments de couverture de flux de trésorerie s'élève à (5 409 000 \$) (4 940 000 \$ au 31 mars 2015). Une inefficacité de 16 000 \$ (7 000 \$ en 2015) a été comptabilisée au résultat net relativement à ces relations de couverture.

39. PARTIES LIÉES

La Société, qui est sous le contrôle exclusif du gouvernement du Québec, est liée à tous les ministères et fonds spéciaux ainsi qu'à tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec.

À ce titre, au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2016, une filiale de la Société a comptabilisé un montant de 199 340 000 \$ (186 407 000 \$ en 2015) à titre de revenus provenant du gouvernement du Québec pour la gestion du Programme de création d'emplois en forêt, du Programme d'investissements sylvicoles et du Fonds d'adaptation des collectivités, dont un montant de 4 010 000 \$ est à recevoir au 31 mars 2016 (6 198 000 \$ au 31 mars 2015). Ces montants sont présentés aux résultat net, net des dépenses du Programme. À l'exception des transactions divulguées distinctement aux états financiers consolidés, la Société n'a conclu aucune autre opération individuellement ou collectivement significative avec ces parties liées.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2016

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

A) MONTANTS RECOUVRABLES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

En vertu de la Loi sur Investissement Québec, à compter du 1^{er} avril 2011, les pertes et les manques à gagner, en vertu de certains programmes qui existaient avant la fusion et qui ont été transférés à la Société, sont des obligations de celle-ci. À cette date, ces programmes continuent à s'appliquer à toute aide financière accordée conformément à ceux-ci, jusqu'à l'échéance de cette aide. Les pertes et les manques à gagner qui pourraient résulter de l'aide accordée conformément à ces programmes font l'objet d'une indemnisation partielle par le gouvernement du Québec. Les pertes et les manques à gagner ont été évalués à la date de la fusion. Cette évaluation pouvait être révisée jusqu'au 31 mars 2016, au moment où le gouvernement fixe la rémunération finale de la Société. Au 31 mars 2016, en vertu du décret 240-2016, daté du 30 mars 2016, le montant final qui est recouvrable du gouvernement du Québec totalise 14 142 000 \$ (19 881 000 \$ au 31 mars 2015).

Au 31 mars 2016, un montant additionnel de 3 800 000 \$ (aucun au 31 mars 2015) est compris dans les montants recouvrables du gouvernement du Québec.

B) AVANCES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Les placements de la filiale IQ FIER inc. ainsi que les placements dans certains fonds sont financés par des avances du ministre des Finances en vertu de décrets. Ces avances ne portent pas intérêt. Au 31 mars 2016, le solde des avances sans modalités de remboursement totalise 499 701 000 \$ (506 317 000 \$ au 31 mars 2015). Au 31 mars 2016, des avances d'un montant de 27 389 000 \$ (17 033 000 \$ au 31 mars 2015) sont assorties de dates d'échéance comprises entre juin 2023 et janvier 2025.

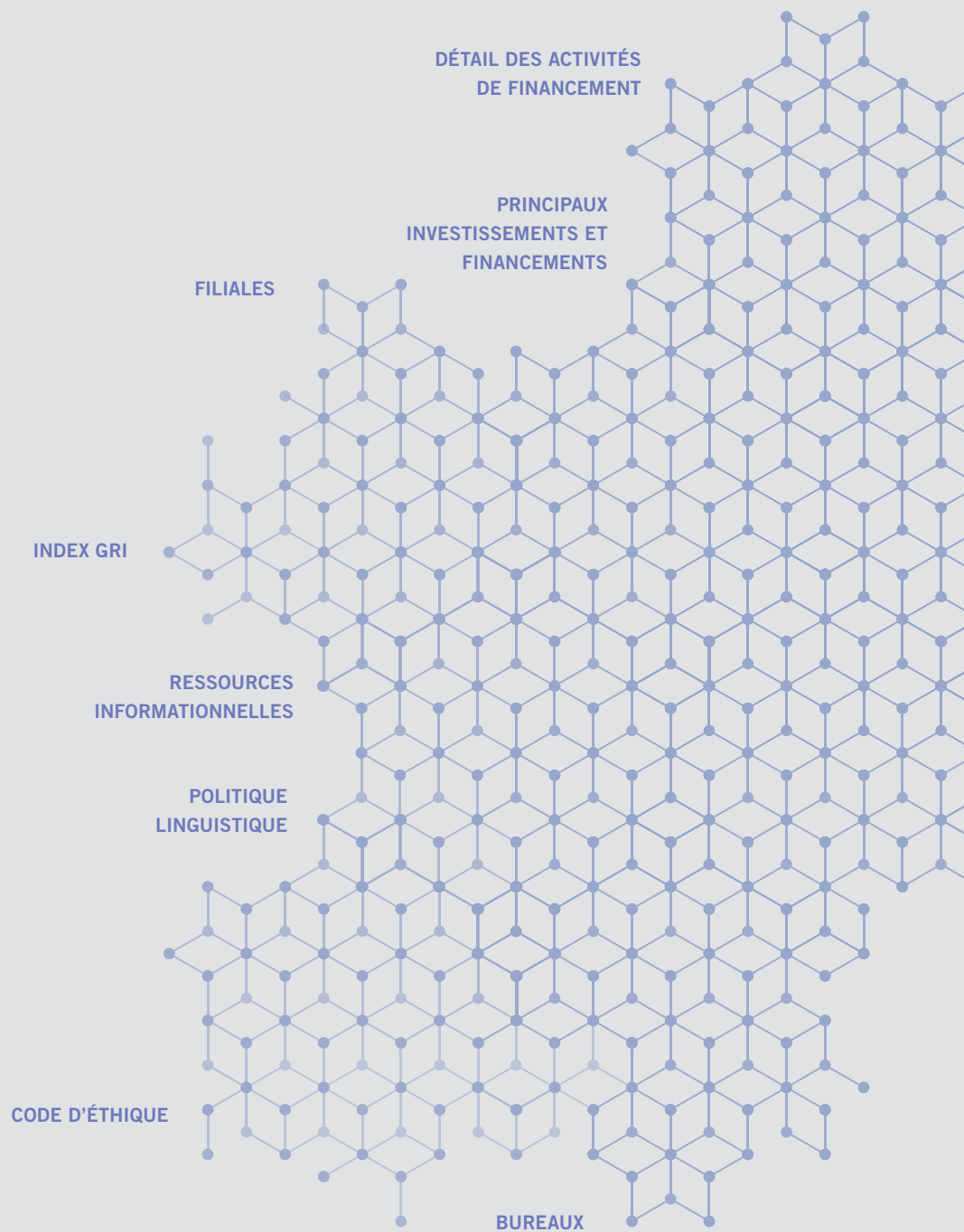
C) PRINCIPAUX DIRIGEANTS

La Société est également liée à ses principaux dirigeants, qui comprennent les membres du conseil d'administration et les cadres supérieurs. Leur rémunération est composée comme suit :

	2016	2015
Avantages du personnel à court terme	3 225	3 125
Autres avantages postérieurs à l'emploi	912	876
	4 137	4 001

40. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DE CLÔTURE

Le 29 avril 2016, tel qu'autorisé par le décret 381-2012 adopté le 18 avril 2012, la Société a émis 100 000 actions ordinaires au ministre des Finances pour un montant de 100 000 000 \$ afin de financer la participation de la Société à la capitalisation de Ressources Québec inc.



RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

DÉTAIL DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

RÉPARTITION DU FINANCEMENT AUTORISÉ PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE, 2015-2016

SECTEUR D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE	INTERVENTIONS FINANCIÈRES		CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	
	Nombre	Valeur (M\$)	Valeur des projets (M\$) ⁽¹⁾	Emplois créés ou sauvegardés ⁽¹⁾
PRIMAIRE				
Agriculture et pêche	5	0,8	15,0	52
Foresterie	11	5,3	10,4	14
Mines	10	224,3	268,1	60
TOTAL PARTIEL	26	230,4	293,5	126
SECONDAIRE				
Construction	48	25,2	76,7	62
Alimentation et boissons	78	117,3	1 260,1	589
Caoutchouc et plastique	29	23,2	354,8	187
Vêtements, textile et cuir	18	7,2	25,2	324
Produits du bois et meubles	95	40,7	168,6	569
Papier et imprimeries	31	9,9	39,0	95
Métaux de première transformation et produits métalliques	116	48,5	213,9	434
Machinerie	73	36,0	116,1	344
Matériel de transport	23	44,5	265,8	194
Produits électriques et électroniques	41	22,0	71,7	381
Produits minéraux non métalliques	18	9,3	34,8	70
Produits raffinés du pétrole, du charbon et des industries chimiques	36	12,1	63,8	139
Industries manufacturières diverses	25	9,1	26,2	181
TOTAL PARTIEL	631	405,0	2 716,7	3 569
TERTIAIRE				
Services professionnels, scientifiques et techniques	45	20,3	60,4	142
Conception de systèmes informatiques et services connexes et édition de logiciels	161	127,7	397,2	1 149
Recyclage, gestion des déchets et services environnementaux	27	8,8	59,8	143
Commerce de gros et de détail et transport	117	60,6	155,0	329
Soins de santé et services sociaux	12	3,0	16,5	43
Hébergement et services de restauration	31	15,4	108,5	180
Services divers	67	91,5	888,0	328
TOTAL PARTIEL	460	327,3	1 685,4	2 314
Fonds de capital de risque ⁽²⁾	n.d.	41,0	n.d.	n.d.
TOTAL GLOBAL	1 117	1 003,7	4 695,6	6 009

(1) Selon la planification fournie par les entreprises. La réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans. Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise dans un délai de deux ans.

(2) Cette information n'est pas disponible par secteur d'activité économique.

PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS ET FINANCEMENTS

PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS ET FINANCEMENTS DE LA SOCIÉTÉ SELON LES SECTEURS DE LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT, AU 31 MARS 2016

RESSOURCES QUÉBEC INC. **PARTENAIRES** **POURCENTAGE DÉTENU, INVESTISSEMENTS OU FINANCEMENTS**

Mines et hydrocarbures

Argex Titane inc.	Public	3,2 %
Forage Orbit Garant inc.	Public	6,8 %
Jien Canada Mining Itée	s.o.	100,0 M\$ (dette)
Junex inc.	Public	9,5 %
Mason Graphite inc.	Public	5,3 %
Métaux BlackRock inc.	Investisseurs privés	3,7 %
Mines Agnico Eagle Itée	s.o.	70,0 M\$ US (dette)
Pétrolia inc.	Public	7,6 %
Projet Sept-Îles (Mine Arnaud inc.)	Yara International (Norvège)	60,9 %
Propriétés minières Dumont (Royal Nickel Corporation)	s.o.	2,0 %
Redevances Aurifères Osisko Itée	Public	50,0 M\$ (dette)
Royal Nickel Corporation	Public	1,4 %
SOQUEM inc.	s.o.	100 %
Stornoway Diamond Corporation	Public	8,0 %

SECTEURS SPÉCIFIQUES

Aluminerie et autres mines

5N Plus inc.	Public	10,3 %
Aluminerie Alouette inc.	Rio Tinto Alcan, Austria Metall (Autriche), Hydro Aluminium (Norvège), Marubeni (Japon)	6,7 %
Les Produits Laminés Sural Canada inc.	s.o.	8,5 M\$ US (dette)
Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire, s.e.c.	s.o.	100 %
Sural Québec inc.	s.o.	20,0 M\$ (dette)

Foresterie

Cascades inc.	Public	8,0 %
Domtar Corporation	Public	2,6 %
Gestion forestière Lacroix inc.	s.o.	100 %
Gestion forestière du Saint-Maurice inc.	s.o.	100 %
Gestion La Madeleine inc.	s.o.	100 %
Groupe Emballage Spécialisé, s.e.c. (Induspac)	Groupe Induspac Emballage	29,4 %
Kruger Wayagamack inc.	Kruger	49,0 %
Produits forestiers Temrex, s.e.c.	s.o.	100 %
Rexforêt inc.	s.o.	100 %

Transformation du gaz et des produits pétroliers

Chimie ParaChem, s.e.c.	Suncor	49,0 %
-------------------------	--------	--------

Énergie

Boralex inc.	Public	1,2 %
Kruger Énergie Montérégie, s.e.c.	s.o.	24,9 M\$ (dette)
Parcs éoliens de la Seigneurie de Beauré 2 et 3, s.e.c.	s.o.	40,5 M\$ (dette)
Parc éolien Mesgi'g Ugju's'n (MU), s.e.c.	s.o.	39,2 M\$ (dette)

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

GRANDS SECTEURS	PARTENAIRES	POURCENTAGE DÉTENU, INVESTISSEMENTS OU FINANCEMENTS
Agriculture, agroalimentaire et textile		
Agropur Coopérative	Banque Nationale, Caisse de dépôt et placement du Québec, Capital Régional et Coopératif Desjardins, Fonds de solidarité FTQ, Fondation CSN	97,2 M\$ (parts privilégiées)
Laboratoire C.O.P. inc.	s.o.	18,9 M\$ (dette)
Le Centre d'insémination porcine du Québec (C.I.P.Q.) inc.	s.o.	100 %
Luxlas Fund Limited Partnership (Clement Pappas)	s.o.	13,0 M\$ US (dette)
Ovivo inc.	Public	2,2 %
Fabrication de produits chimiques et pharmaceutiques		
Corporation Développement Knowlton inc.	Novacap Industrie IV, Fonds de solidarité FTQ, Caisse de dépôt et placement du Québec, Fondation CSN, Exportation et développement Canada	15,3 %
Gaz Métro GNL, s.e.c.	Gaz Métro	42,0 %
IPL Holdings inc.	s.o.	10,0 M\$ (dette)
Fabrication de machinerie et de produits métalliques, informatiques et électroniques		
9327-2615 Québec inc. (Manac)	Caisse de dépôt et placement du Québec, Fonds de solidarité FTQ, Fonds manufacturier québécois	17,0 M\$ (actions) et 15,0 M\$ (dette)
Groupe AGF inc.	Fonds de solidarité FTQ	7,7 %
Groupe Varitron inc.	Investisseurs privés	28,3 %
Héroux-Devtek inc.	Public	1,2 %
H2O Innovation inc.	Public	18,3 %
Les équipements Power Survey ltée	EnerTech Capital	5,0 M\$ (actions)
Lumenpulse inc.	Public	1,5 %
Varitron Technologies USA inc.	Investisseurs privés	28,3 %
Commerce, transport et entreposage		
American Iron & Metal Company	s.o.	28,6 M\$ (dette)
C.D.M.V. inc.	s.o.	100 %
Congébec Logistique inc.	Desjardins Capital de risque Investisseurs privés	18,5 %
Groupe Colabor inc.	s.o.	8,0 M\$ (dette)
Groupe Solotech inc.	Capital Régional et Coopératif Desjardins	25,0 %
La Coop fédérée	s.o.	52,0 M\$ (dette)
Modasuite inc.	Investisseurs privés	4,1 M\$
TFI Holdings inc. (Transforce)	s.o.	40,7 M\$ (dette)
Télécommunications, médias et services professionnels		
9305-0383 Québec inc. (détient Solutions Abilis inc.)	Investisseurs privés	12,3 %
Altasciences Compagnie inc.	Kilmer Capital Partners	7,5 %
Attraction Média inc.	Fonds de solidarité FTQ	7,0 M\$ (actions) et 2,3 M\$ (dette)
Gestion ACCEO inc.	Fonds de solidarité FTQ Desjardins Capital de risque	28,7 %
Groupe Alithya inc.	Capital Régional et Coopératif Desjardins Fonds de solidarité FTQ	10,6 %
Groupe DCM inc.	Investisseurs privés	2,5 M\$ (actions) et 1,0 M\$ (dette)
Groupe Stingray Digital inc.	Public	1,7 %
Groupe V Média inc.	Investisseurs privés	15,0 %
Hibernum Créations inc.	Investisseurs privés	20,7 %
Logibec Holdings inc.	GI Partners	8,0 M\$
Technologies Interactives Mediagrif inc.	Public	3,8 %
Tourisme et autres services		
Groupe Le Massif inc.	Investisseurs privés	29,2 %
Société d'investissement ALT Canada, s.e.c.	Investisseurs privés et institutionnels	9,9 %

FILIALES D'INVESTISSEMENT QUÉBEC

NOM DE LA FILIALE	CHAMP D'EXPERTISE	CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
Albecour inc.	Achète la matière première (alumine), en supervise la logistique de transport, vend sa quote-part d'aluminium produit par Aluminerie Alouette, dont elle détient 6,7 % des parts, et en assure le transport aux clients.	Filiale exploitante. Contribue de façon structurante au secteur de l'aluminium québécois et au développement économique régional.
C.D.M.V. inc.	Assure la distribution de produits vétérinaires pour les grands animaux et les animaux de compagnie.	Filiale exploitante. Assure un contenu québécois auprès des marchés locaux.
Centre d'insémination porcine du Québec (C.I.P.Q.) inc.	Assure la production et la distribution de produits et de services d'insémination porcine.	Filiale exploitante. Contribue à soutenir un secteur spécialisé de l'agroalimentaire.
Fonds de croissance iNOVIA-IQ, s.e.c.	Investit dans des entreprises privées du secteur des technologies de l'information.	Contribue à soutenir le développement du secteur des technologies de l'information.
Gestion forestière du Saint Maurice inc.	Est un partenaire dans le développement économique régional, tout en effectuant l'aménagement forestier durable.	Filiale exploitante. Contribue au développement économique régional et à la mise en valeur des ressources naturelles forestières.
Gestion forestière Lacroix inc.	Est un partenaire dans le développement économique régional, tout en effectuant l'aménagement forestier durable.	Filiale exploitante. Contribue au développement économique régional et à la mise en valeur des ressources naturelles forestières.
Gestion La Madeleine inc.	Est un partenaire dans le développement économique régional, tout en effectuant l'aménagement forestier durable.	Filiale exploitante. Contribue au développement économique régional et à la mise en valeur des ressources naturelles forestières.
IQ FIER inc.	A pour mandat d'accréditer les Fonds-Soutien et les FIER-Régions en déterminant les règles de gestion et de gouvernance en vertu desquelles elle investit dans les fonds. Coordonne l'acheminement des sommes nécessaires vers les volets appropriés et assure la reddition de comptes de chacun des fonds. Participe, à titre de commanditaire, à FIER Partenaires, s.e.c., dont elle détient 50 % des parts.	Facilite l'accès au capital de risque pour les entreprises québécoises dans toutes les régions du Québec.
IQ Immigrants Investisseurs inc.	Reçoit et gère les capitaux provenant d'immigrants investisseurs et administre le programme d'aide aux entreprises à même les revenus de placements, en partenariat avec des intermédiaires financiers. A également le mandat d'accueillir et d'accompagner les immigrants d'affaires au nom du MIDI et d'effectuer l'analyse financière des dossiers d'immigrants investisseurs.	Favorise le développement économique du Québec en permettant l'octroi d'une aide financière non remboursable aux entreprises québécoises sans recourir aux fonds du gouvernement.
Produits forestiers Temrex, s.e.c.	Exploite une usine de sciage qui vend également des copeaux de bois.	Filiale exploitante. Contribue au développement économique régional et à la mise en valeur des ressources naturelles forestières.
Rexforêt inc.	Assure la mise en œuvre opérationnelle de programmes gouvernementaux d'aménagement forestier, pour le compte du MERN.	Filiale exploitante. Contribue au développement économique régional et à la mise en valeur des ressources naturelles forestières.
Ressources Québec inc.	Offre des solutions financières et d'accompagnement aux entreprises des secteurs des mines et des hydrocarbures désirant développer des projets d'envergure structurants et rentables au Québec, allant de l'exploration à la transformation, en passant par l'exploitation des ressources.	Favorise le développement économique régional et la mise en valeur des ressources des secteurs des mines et des hydrocarbures.
Mine Arnaud inc.	Détient une participation de 60,9 % dans un projet minier d'apatite dans le Canton Arnaud, à Sept-Îles.	Filiale de Ressources Québec inc. Contribue au développement économique régional et à la mise en valeur de la substance minérale.
SOQUEM inc.	Assure l'exploration et le développement de substances minérales. Préconise le partenariat avec d'autres sociétés actives dans ce domaine pour partager le risque inhérent à la découverte.	Filiale exploitante de Ressources Québec inc. Contribue au développement économique régional et à la mise en valeur des substances minérales.
Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire, s.e.c.	Détient les infrastructures ferroviaires et portuaires dans le secteur de Pointe-Noire, à Sept-Îles.	Assure un accès multiusager au quai de Pointe-Noire dans le cadre du développement économique du Plan Nord.

INDEX GRI

La Société déclare que son rapport couvrant la période allant du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016 a été réalisé conformément à l'option relative aux critères exhaustifs des lignes directrices GRI G4. Le rapport n'a pas fait l'objet d'un audit externe. Les renseignements fournis dans cet index reflètent l'exercice de classification des enjeux selon leur pertinence. Les éléments généraux d'information et les indicateurs jugés appropriés ou applicables y sont présentés.

Code	Description	Pages
1. ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX D'INFORMATION		
STRATÉGIE ET ANALYSE		
G4-1	Déclaration du président-directeur général	2, 8-11
G4-2	Description des impacts, des risques et des opportunités	13-14, 16, 22, 59-63, 69-73
PROFIL DE L'ORGANISATION		
G4-3	Nom de l'organisation	Page couverture
G4-4	Principaux produits et services	5, 22-27, 29-35
G4-5	Lieu du siège social	186
G4-6	Nombre de pays où l'organisation est implantée	186
G4-7	Nature du capital et forme juridique	91
G4-8	Marchés où l'organisation exerce ses activités	28-33, 162, 186
G4-9	Taille de l'organisation	6-7, 64, 80-83, 163-165, 186
G4-10	Répartition de l'effectif	64-65
G4-11	Conventions collectives	66
G4-12	Chaîne d'approvisionnement	41
G4-13	Changements importants de l'organisation et de son capital	Aucun changement important
G4-14	Principe de précaution	59-63
G4-15	Chartes, principes et autres normes et règles externes	2, 14, 16, 41, 45, 53, 66, 69, 172-174
G4-16	Adhésion à des associations ou à des organisations nationales ou internationales	40, 42-43
ASPECTS ET PÉRIMÈTRES PERTINENTS		
G4-17	Entités incluses	17
G4-18	Processus de contenu	17-18
G4-19	Aspects pertinents	18
G4-20	Pertinence des aspects internes	18, 166-171
G4-21	Pertinence des aspects externes	18, 166-171
G4-22	Reformulation d'information	76-77
G4-23	Changements importants	Aucun
DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES		
G4-24	Liste des parties prenantes	40-42
G4-25	Critères de sélection des parties prenantes	40-42
G4-26	Démarche de dialogue avec les parties prenantes	40-42
G4-27	Thèmes et préoccupations clés soulevés par les parties prenantes	40-42

Code	Description	Pages
PROFIL DU RAPPORT		
G4-28	Période visée par le rapport	17
G4-29	Date du dernier rapport publié	17
G4-30	Périodicité du rapport	17
G4-31	Personne à contacter pour toute question sur le rapport et son contenu	188
G4-32	Index GRI et option de conformité retenue	166-171
G4-33	Vérification externe	166
GOVERNANCE		
G4-34	Structure de gouvernance de l'organisation	46-54, 57-58
G4-35	Processus de délégation de pouvoirs	52-54, 57
G4-36	Cadres dirigeants responsables des thèmes économiques, environnementaux et sociaux	57
G4-37	Processus de consultation des parties prenantes	40-42, 46
G4-38	Composition du conseil d'administration	46-51, 53-54, 57
G4-39	Lien entre le président-directeur général et le conseil d'administration	46
G4-40	Processus de sélection et de nomination des administrateurs	46, 53-54
G4-41	Processus mis en place par le conseil d'administration pour éviter les conflits d'intérêts	44-45, 176-185
G4-42	Rôle du conseil d'administration et des cadres dirigeants	16, 46, 57, 69
G4-43	Mesures pour améliorer les connaissances du conseil d'administration en matière de développement durable	53-54
G4-44	Processus d'évaluation de la performance du conseil d'administration relativement aux thèmes économiques, environnementaux et sociaux	53-54
G4-45	Rôle du conseil d'administration dans la définition et la gestion des risques économiques, environnementaux et sociaux	53-54, 59-63
G4-46	Rôle du conseil d'administration dans l'examen de l'efficacité des processus de gestion des risques économiques, environnementaux et sociaux	59-63
G4-47	Fréquence de l'examen des impacts et des risques économiques, environnementaux et sociaux	59-63
G4-48	Responsables de l'examen et de l'approbation du rapport	69
G4-49	Processus de divulgation au conseil d'administration des réclamations majeures	176-185
G4-50	Nombre de réclamations majeures et nature de celles-ci	Aucune
G4-51	Politique de rémunération du conseil d'administration	54-56
G4-52	Processus de rémunération	54-56
G4-53	Modes de sollicitation et de prise en compte des parties prenantes en matière de rémunération	54-56
G4-54	Ratio de la rémunération annuelle de la personne la mieux payée par rapport à la rémunération médiane	66
G4-55	Ratio du pourcentage d'augmentation de la rémunération annuelle totale de la personne la mieux payée par rapport aux autres salariés	66
ÉTHIQUE ET INTÉGRITÉ		
G4-56	Mission, valeurs, principes, normes et règles internes	5, 44-45
G4-57	Mécanismes pour l'obtention de conseils sur les comportements éthiques	44-45
G4-58	Mécanismes pour signaler des préoccupations en matière d'éthique	44-45

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Code	Description	Pages
APPROCHE DE GESTION ET INDICATEURS DE PERFORMANCE		
2. PÉRIMÈTRE DES ASPECTS : ○ Aspects internes à Investissement Québec ● Aspects externes à Investissement Québec ◇ Aspects internes et externes à Investissement Québec		
PERFORMANCE ÉCONOMIQUE		
G4-DMA	Approche de gestion spécifique	21
◇ ASPECT : PERFORMANCE ÉCONOMIQUE		
G4-EC1	Valeur économique directe créée et distribuée	43, 80-158
G4-EC2	Implications financières et autres risques et perspectives d'avenir liés aux changements climatiques	14, 18, 27, 73
G4-EC3	Étendue de la couverture des régimes de retraite à prestations déterminées	109-110, 134-139
G4-EC4	Aides publiques reçues	91, 108
○ ASPECT : PRÉSENCE SUR LE MARCHÉ		
G4-EC6	Proportion de cadres dirigeants embauchés localement sur les principaux sites d'exploitation	64
● ASPECT : RETOMBÉES ÉCONOMIQUES INDIRECTES		
G4-EC8	Retombées économiques indirectes substantielles	6-7, 22-27, 30-37, 67
◇ ASPECT : PRATIQUES D'ACHAT		
G4-EC9	Part des dépenses réalisées avec les fournisseurs locaux sur les principaux sites d'exploitation	41
PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE		
G4-DMA	Approche de gestion spécifique	75
○ ASPECT : MATIÈRES		
G4-EN1	Matières consommées en poids ou en volume	76
G4-EN2	Pourcentage de matières consommées provenant de matières recyclées	76
◇ ASPECT : ÉNERGIE		
G4-EN3	Consommation énergétique au sein de l'organisation	77
G4-EN4	Consommation énergétique en dehors de l'organisation	77
G4-EN5	Intensité énergétique	224 kWh/m ²
G4-EN6	Réduction de la consommation énergétique	77
G4-EN7	Réduction des besoins énergétiques des produits et services	Aucune
◇ ASPECT : ÉMISSIONS		
G4-EN15	Émissions directes de GES	77
G4-EN16	Émissions indirectes de GES liées à l'énergie	77
G4-EN17	Autres émissions indirectes de GES	77
G4-EN18	Intensité des émissions de GES	2 t éq. CO ₂ /employé
G4-EN19	Réduction des émissions de GES	69, 77
G4-EN20	Émissions de substances appauvrissant la couche d'ozone	77
◇ ASPECT : EFFLUENTS ET DÉCHETS		
G4-EN23	Poids total des déchets, par type et par mode de traitement	76
○ ASPECT : TRANSPORT		
G4-EN30	Impacts environnementaux substantiels du transport des produits et autres marchandises et matières utilisées par l'organisation dans le cadre de son activité et du transport des membres de son personnel	77

Code	Description	Pages
◇ ASPECT : ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES FOURNISSEURS		
G4-EN32	Pourcentage des nouveaux fournisseurs contrôlés à l'aide de critères environnementaux	41, 45
G4-EN33	Impacts négatifs, réels et potentiels, sur l'environnement dans la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	41, 45
PERFORMANCE SOCIALE		
G4-DMA	Approche de gestion	39
○ ASPECT : EMPLOI		
G4-LA1	Nombre total et pourcentage de nouveaux employés embauchés et taux de rotation du personnel par tranche d'âge, sexe et zone géographique	64
G4-LA2	Avantages sociaux offerts aux employés à plein temps	66-67, 109-110
G4-LA3	Retour au travail et maintien en poste après le congé parental	64
○ ASPECT : RELATIONS EMPLOYÉS-DIRECTION		
G4-LA4	Délais minimums de préavis en cas de changements opérationnels	66
○ ASPECT : SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL		
G4-LA5	Pourcentage de l'effectif total représenté dans des comités mixtes formels direction-employés sur la santé et la sécurité	66-67
G4-LA6	Taux d'accidents du travail, de maladies professionnelles, de jours perdus et d'absentéisme, et nombre de décès liés au travail par région	64
G4-LA7	Nombre d'employés exposés directement et fréquemment à des maladies liées à leurs activités	Aucun
G4-LA8	Questions de santé et sécurité régies par des ententes formelles avec les syndicats	66-67
○ ASPECT : FORMATION ET ÉDUCATION		
G4-LA9	Nombre d'heures de formation par an, par employé et par catégorie d'emplois	67-68
G4-LA10	Programmes de développement des compétences et de perfectionnement continu qui contribuent à maintenir l'employabilité et aident les employés à gérer leur conclusion de carrière	67-68
G4-LA11	Pourcentage d'employés qui reçoivent régulièrement des évaluations du rendement et de leur progression de carrière	68
○ ASPECT : DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES		
G4-LA12	Composition du conseil d'administration et des comités et répartition des employés par indicateur de diversité	46, 57, 65-66
○ ASPECT : ÉGALITÉ DE RÉMUNÉRATION ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES		
G4-LA13	Rapport entre le salaire de base des hommes et celui des femmes, par catégorie d'emplois	66
◇ ASPECT : ÉVALUATION DES PRATIQUES EN MATIÈRE D'EMPLOI CHEZ LES FOURNISSEURS		
G4-LA14	Pourcentage de nouveaux fournisseurs contrôlés à l'aide de critères relatifs à l'emploi	41, 45
G4-LA15	Effets négatifs substantiels, réels et potentiels, sur les pratiques en matière d'emploi dans la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	41, 45
○ ASPECT : MÉCANISMES DE RÈGLEMENT DES GRIEFS RELATIFS AUX PRATIQUES EN MATIÈRE D'EMPLOI		
G4-LA16	Nombre de griefs relatifs aux pratiques en matière d'emploi déposés, examinés et réglés	67
DROITS DE LA PERSONNE		
◇ ASPECT : INVESTISSEMENT		
G4-HR1	Pourcentage et nombre total des conventions d'investissement importantes qui incluent des clauses relatives aux droits de la personne	45
G4-HR2	Nombre total d'heures de formation des employés sur les politiques et les procédures relatives aux droits de la personne et pourcentage d'employés formés	Aucune formation
○ ASPECT : NON-DISCRIMINATION		
G4-HR3	Nombre total d'incidents de discrimination et mesures prises	Aucun incident

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Code	Description	Pages
○ ASPECT : LIBERTÉ SYNDICALE ET DROIT DE NÉGOCIATION COLLECTIVE		
G4-HR4	Droit à la liberté syndicale et à la négociation collective	66
◇ ASPECT : ÉVALUATION DU RESPECT DES DROITS DE LA PERSONNE CHEZ LES FOURNISSEURS		
G4-HR10	Pourcentage de nouveaux fournisseurs contrôlés à l'aide de critères relatifs aux droits de la personne	45
G4-HR11	Répercussions négatives importantes, réelles et potentielles, sur les droits de la personne dans la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	45
○ ASPECT : MÉCANISMES DE RÈGLEMENT DES GRIEFS RELATIFS AUX DROITS DE LA PERSONNE		
G4-HR12	Nombre de griefs relatifs aux pratiques en matière de droits de la personne déposés, examinés et réglés	Aucun
SOCIÉTÉ		
◇ ASPECT : COMMUNAUTÉS LOCALES		
G4-S01	Nature, portée et efficacité de tout programme ou pratique évaluant les impacts des activités sur les communautés	37, 72
G4-S02	Activités ayant d'importantes conséquences néfastes, réelles et potentielles, sur les communautés locales	Aucune
FS13	Points d'accès par type dans les régions économiquement défavorisées ou à faible population	24
FS14	Actions visant à améliorer l'accès aux services financiers aux personnes défavorisées	45
◇ ASPECT : CORRUPTION		
G4-S03	Pourcentage et nombre d'unités d'affaires analysées du point de vue des risques liés à la corruption	44, 59-63
G4-S04	Communication et formation sur les politiques et les procédures anticorruption de l'organisation	70
G4-S05	Cas avérés de corruption et mesures prises	Aucun
◇ ASPECT : POLITIQUES PUBLIQUES		
G4-S06	Valeur totale des contributions versées à des partis politiques	Aucune contribution
◇ ASPECT : COMPORTEMENT ANTICONCURRENTIEL		
G4-S07	Nombre total de procédures légales visant des comportements anticoncurrentiels, des infractions aux lois antitrust et des pratiques monopolistiques	Aucune action ni infraction
◇ ASPECT : CONFORMITÉ		
G4-S08	Montant des amendes importantes et nombre total des sanctions non pécuniaires reçues pour non-respect des lois et règlements	Aucune amende ni sanction
◇ ASPECT : ÉVALUATION DES RÉPERCUSSIONS DES ACTIVITÉS DES FOURNISSEURS SUR LA SOCIÉTÉ		
G4-S09	Pourcentage de nouveaux fournisseurs contrôlés à l'aide de critères relatifs aux répercussions sur la société	45
G4-S010	Répercussions négatives importantes, réelles et potentielles, sur la société dans la chaîne d'approvisionnement	45
○ ASPECT : MÉCANISMES DE RÈGLEMENT DES GRIEFS RELATIFS À L'IMPACT SUR LA SOCIÉTÉ		
G4-S011	Nombre de griefs relatifs aux répercussions sur la société déposés, examinés et réglés	Aucun
RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DES PRODUITS		
◇ ASPECT : ÉTIQUETAGE DES PRODUITS ET DES SERVICES		
G4-PR5	Résultats des enquêtes de la satisfaction de la clientèle	43
FS15	Politique sur la conception et la vente équitables des produits et services financiers	44-45
FS16	Actions permettant de parfaire les connaissances financières par type de bénéficiaires	29

Code	Description	Pages
◇ ASPECT : COMMUNICATION MARKETING		
G4-PR6	Vente de produits interdits ou controversés	Aucune
G4-PR7	Nombre d'incidents de non-conformité aux règlements et aux codes volontaires relatifs aux communications marketing	Aucun
◇ ASPECT : VIE PRIVÉE DES CLIENTS		
G4-PR8	Nombre de plaintes fondées pour atteinte à la vie privée et pour la perte de données sur les clients	44
◇ ASPECT : CONFORMITÉ		
G4-PR9	Montant des amendes importantes pour non-respect des lois et règlements relatifs à la fourniture et à l'utilisation des produits et services	Aucune amende
RETOMBÉES DES PRODUITS ET SERVICES ET RISQUES ASSOCIÉS (SUPPLÉMENT FINANCIER)		
◇ ASPECT : PORTEFEUILLE DE PRODUITS		
FS1	Directives ou règlements ayant un élément social et environnemental spécifique appliqué des activités d'affaires	61
FS2	Procédure d'évaluation et de sélection des risques sociaux et environnementaux des activités d'affaires	59-63
FS3	Procédure de surveillance de l'application et de la conformité des exigences sociales et environnementales contenues dans les contrats ou les ententes des clients	59-63
FS4	Processus d'amélioration des compétences des employés pour implanter les directives et les procédures sociales et environnementales dans les activités d'affaires	67-68
FS5	Interaction entre les clients, les sociétés sous contrôle et les partenaires sur les risques et occasions sociaux et environnementaux	61, 72
FS6	Pourcentage du portefeuille d'activités d'affaires par région, par taille d'entreprise et par secteur	23-25, 28-29
FS7	Valeur monétaire des produits et services conçus pour fournir un avantage social spécifique pour chaque activité d'affaires, ventilée par objectif	23, 71-72
FS8	Valeur monétaire des produits et services conçus pour fournir un avantage environnemental pour chaque activité d'affaires, ventilée par objectif	27, 73
○ ASPECT : CONFORMITÉ		
FS9	Étendue et fréquence des vérifications pour évaluer l'implantation des directives environnementales et sociales et les procédures d'évaluation des risques	59-63
◇ ASPECT : PROPRIÉTÉ ACTIVE		
FS10	Pourcentage et nombre d'entreprises dans son portefeuille avec qui l'organisation a interagi sur des questions environnementales ou sociales	72
FS11	Pourcentage des actifs qui sont soumis à la sélection environnementale ou sociale, positive et négative	Aucun
FS12	Politique sur les actions votantes détenues par l'organisation et sur les avis qu'elle donne quant aux aspects environnementaux ou sociaux	Aucune

AUTRES RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX EXIGENCES LÉGISLATIVES

COMITÉ SUR LA DIFFUSION DE L'INFORMATION ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Le Comité sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels est constitué des personnes suivantes : Marc Paquet, vice-président aux affaires juridiques et secrétaire de la Société et responsable au sens de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, Mirabel Paquette, vice-présidente aux communications et aux affaires publiques, Lynn Ladouceur, directrice principale des ressources informationnelles, Chantal Corbeil, porte-parole médias et conseillère en affaires publiques, et Geneviève Bergeron, coordonnatrice aux moyens de communication.

Le comité s'est réuni une fois au cours de l'exercice. Il a, à cette occasion, passé en revue l'application au sein de la Société des modifications apportées par le décret 107-2015 au Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels. Il a aussi examiné les points saillants de la réforme proposée par le gouvernement du Québec en matière d'accès à l'information.

BILAN DES DEMANDES D'ACCÈS REÇUES

Le Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels exige que la Société communique un bilan des demandes reçues en 2015-2016 en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Au cours de cette période, Investissement Québec a reçu 46 demandes d'accès.

BILAN DES DEMANDES D'ACCÈS REÇUES, 2015-2016

DÉLAIS DE TRAITEMENT DES DEMANDES D'ACCÈS REÇUES	Nombre de demandes
Traitées dans un délai de 20 jours	18
Traitées dans un délai de 30 jours	28
TOTAL DES DEMANDES REÇUES	46

TRAITEMENT DES DEMANDES D'ACCÈS

Acceptées	11
Partiellement acceptées ou partiellement refusées ⁽¹⁾	16
Refusées ⁽¹⁾	19
TOTAL DES DEMANDES REÇUES⁽²⁾	46

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Demandes d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable	—
Demandes d'accès ayant donné lieu au dépôt d'une demande de révision auprès de la Commission d'accès à l'information	1

(1) Articles de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels sur lesquels s'appuient les refus : 9, 14, 15, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 27, 33, 35, 37, 38, 39, 48, 53, 54, 56, 57, 59 et 137.1.

(2) Dont 13 ont été transférées, en tout ou en partie.

Les demandes d'accès reçues portaient notamment sur des documents ou des renseignements afférents à des interventions financières analysées, effectuées ou administrées par la Société, au fonctionnement de la Société et à certains coûts s'y rattachant, à des éléments relatifs à sa gouvernance, à des éléments d'actif, à des activités, ainsi qu'à des contrats qu'elle a octroyés.

GESTION ET CONTRÔLE DES EFFECTIFS

Le 5 décembre 2014, le gouvernement du Québec a adopté et sanctionné la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État (LGCE). Cette loi a pour objectif de renforcer les mécanismes de gestion et de contrôle des effectifs des organismes publics, notamment pour encadrer leur évolution.

Conformément à cette loi, la Société doit dorénavant rendre des comptes sur les heures rémunérées de ses effectifs. Pour l'exercice 2015-2016, le Conseil du trésor a fixé un plafond de 893 988 heures rémunérées, plafond qu'Investissement Québec a respecté puisque, au total, 865 773 heures ont été rémunérées pour cette période.

RÉPARTITION DES HEURES RÉMUNÉRÉES PAR CATÉGORIE D'EMPLOI, 2015-2016

CATÉGORIE D'EMPLOIS	Heures travaillées	Heures supplémentaires	Total des heures rémunérées	Nombre d'employés au 31 mars 2016
Gestionnaires	96 579	–	96 579	51
Professionnelles, professionnels et juristes	476 755	3 891	480 646	252
Techniciennes, techniciens et personnel administratif	285 521	2 708	288 229	153
Étudiants et stagiaires	299	20	319	–
TOTAL	859 154	6 619	865 773	456

Investissement Québec est également tenue de présenter les renseignements relatifs aux contrats de services d'une valeur égale ou supérieure à 25 000 \$ conclus entre 1^{er} avril 2015 et le 31 mars 2016.

CONTRATS DE SERVICES COMPORTANT UNE DÉPENSE DE 25 000 \$ OU PLUS, 2015-2016

CONTRATS DE SERVICES	Nombre	Valeur (\$)
Contrats de services avec une personne physique	3	300 000
Contrats de services avec un contractant autre qu'une personne physique	119	9 150 524
TOTAL – CONTRATS DE SERVICES	122	9 450 524

POLITIQUE LINGUISTIQUE

Au cours du dernier trimestre, Investissement Québec a soumis un nouveau projet de politique linguistique à l'Office québécois de la langue française pour obtenir un avis officiel. Dès que la nouvelle politique aura été approuvée par toutes les instances concernées, la Société prendra des mesures pour la faire connaître à son personnel et en assurera la diffusion tant à l'interne qu'à l'externe. Afin d'assister l'équipe de leadership dans l'exercice de ses responsabilités à l'égard de l'application de la politique linguistique, un sous-comité relevant de celle-ci est en place. Ce sous-comité agit en qualité de comité linguistique permanent, au sens de l'article 2 de la Politique linguistique d'Investissement Québec actuelle. Il doit veiller à la permanence de l'utilisation du français à tous les niveaux de la Société et recommander à l'équipe de leadership les mesures pertinentes à cet égard. Le sous-comité a tenu deux rencontres en 2015-2016.

RESSOURCES INFORMATIONNELLES

La gestion des ressources informationnelles³¹ consiste essentiellement à soutenir l'ensemble des activités associées à la mission de la Société, en assurant le maintien et l'évolution de ses actifs informationnels. Au cours de l'exercice, les activités réalisées à cet égard ont principalement touché l'ajout de fonctionnalités dans les systèmes et outils, ainsi que la mise à niveau des progiciels et de l'équipement liés à la réseautique, aux postes de travail et à la téléphonie.

BUDGET EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES, 2015-2016

	Dépenses budgétées (\$)	Dépenses réelles (\$)	Explication sommaire des écarts
INVESTISSEMENT			
Acquisition de matériel et de logiciels	736 000	506 455	Le report d'un projet a occasionné une diminution des dépenses.
Nouveauté – Applicatifs d'entreprise	100 000	30 394	L'ajout d'une personne interne a permis une économie substantielle.
TOTAL – INVESTISSEMENT	836 000	536 849	
CONTINUITÉ			
Entretien, télécommunications, location	1 765 000	1 548 813	La technologie IP a permis de générer des économies considérables en téléphonie et télécommunication.
Évolution et entretien – Applicatifs d'entreprise	980 000	708 990	Une restructuration dans l'attribution et la gestion des projets a permis de diminuer les dépenses.
TOTAL – CONTINUITÉ	2 745 000	2 257 803	
ACTIVITÉ			
Encadrement, continuité, projets	2 634 187	2 573 355	La diminution s'explique par la vacance d'un poste en ressources informationnelles.
TOTAL – RESSOURCES INFORMATIONNELLES	6 215 187	5 368 007	

PRINCIPAUX PROJETS EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES, 2015-2016

	Avancement	Ressources humaines prévues (\$)	Ressources humaines utilisées (\$)	Ressources financières prévues (\$)	Ressources financières utilisées (\$)	Explication sommaire des écarts
LISTE DES PROJETS						
Gestion du risque	100 %	129 500	71 050	100 000	89 544	Revue des priorités et orientation WEB plus performantes pour le développement
Virage client	100 %	101 500	84 350	60 000	23 664	Retrait de fonctionnalités non essentielles
Progiciels – Grand livre et Gestion fournisseurs	100 %	35 700	21 350	96 200	65 368	Transfert d'une partie du mandat aux ressources internes
Vidéoconférence	100 %	14 000	8 750	35 000	15 270	Choix de technologie en infonuagique
Télécopies IP	100 %	5 250	1 750	20 000	17 500	Ajouts aux systèmes en place

Au chapitre des investissements, la Société a réalisé les projets prévus dans son plan d'action annuel, notamment l'ajout des fonctionnalités de relation client et la migration technologique des outils de modèle de risque. Elle a par ailleurs déployé des progiciels spécialisés pour certains secteurs d'affaires et ajouté des services destinés à la sécurité et à la mobilité. L'ensemble de ces projets a été livré à temps et conformément aux budgets alloués.

³¹ La politique sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles élaborée en vertu de la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement est accessible sur le site Internet de la Société.

Dans le cadre du processus d'amélioration continue des systèmes et outils, le groupe de travail formé d'utilisateurs et de professionnels en ressources informationnelles poursuit la mise à niveau des fonctionnalités et la recherche d'une plus grande convivialité du système de gestion intégré de la clientèle (SYGIC). Plusieurs recommandations ont déjà été implantées. Ces modifications entraînent une utilisation plus efficace du système et favorisent les pratiques écoresponsables.

APPLICATIFS D'ENTREPRISE

Plusieurs produits liés au virage client de la Société ont vu le jour, entre autres un module intégré de gestion de la relation client qui contient de nouveaux outils de suivi et de rapports. La migration technologique de l'outil d'analyse de notation, de provision et de tarification a également été complétée selon l'échéancier prévu. Par ailleurs, l'approche de communication et de formation a été revue afin d'assurer que la gestion du changement soit plus fluide.

MATÉRIEL ET LOGICIELS

Les principaux investissements avaient pour but d'ajouter des fonctionnalités de mobilité à sécurité élevée. La mise à niveau du parc d'équipement de la Société, qui vise à diminuer les coûts d'entretien et les risques de déni de service, continue.

La Société a poursuivi ses travaux de consolidation des infrastructures technologiques afin de mettre en place son plan de relève informatique. Des efforts en continu permettent de maintenir une infrastructure à jour, évolutive et offrant une continuité de service adéquate. Ces changements diminuent le niveau de risque relié à de l'équipement désuet conformément aux bonnes pratiques en sécurité et en développement durable.

SÉCURITÉ DE L'INFORMATION

En ce qui concerne la sécurité de l'information, la Société a poursuivi ses efforts de sensibilisation par l'ajout d'outils de communication plus conviviaux et de formations en ligne. De plus, elle a réalisé deux audits spécifiques pour certains de ses services, à l'issue desquels elle a obtenu la plus haute cote de sécurité. Elle utilise des outils de télésurveillance du réseau gérés par une firme externe qui fournit des suivis journaliers des incidents, en plus d'un rapport trimestriel.

CODE D'ÉTHIQUE APPLICABLE AUX ADMINISTRATEURS D'INVESTISSEMENT QUÉBEC ET DE SES FILIALES EN PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE

Conformément à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, les membres du conseil d'administration d'Investissement Québec ont adopté un code d'éthique le 24 mai 2011, qui a été mis à jour le 19 mars 2012. Ce code contient des principes qui tiennent compte de la mission et des valeurs de la Société et de ses principes généraux de gestion. On peut le consulter sur le site Internet de la Société.

1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1.1. DÉFINITIONS

Dans le présent code, à moins que le contexte n'indique un sens différent :

« **administrateur** » désigne, peu importe qu'il exerce une fonction à plein temps au sein de la Société ou de l'une de ses filiales, à l'égard de la Société, un membre du conseil d'administration de la Société, et, à l'égard d'une filiale de la Société détenue en propriété exclusive, un membre du conseil d'administration de cette filiale;

« **comité** » ou « **Comité de gouvernance et d'éthique** » désigne le Comité de gouvernance et d'éthique de la Société;

« **conflit d'intérêts** » désigne toute situation réelle qui peut amener directement ou indirectement un administrateur à favoriser ses intérêts personnels, ses intérêts d'affaires ou ceux d'une personne liée au détriment des intérêts de la Société ou de ses filiales ou entreprises liées, de même que toute situation qui est susceptible d'affecter sa loyauté et son jugement envers la Société;

« **conjoint** » comprend les personnes unies par les liens du mariage ou les personnes qui habitent en permanence l'une avec l'autre depuis plus d'un an et qui s'affichent comme conjoints;

« **Conseil exécutif** » désigne le Conseil exécutif du Québec nommé conformément à l'article 3 de la Loi sur l'exécutif (L.R.Q., chapitre E-18);

« **contrat** » comprend un contrat projeté mais ne comprend pas un contrat d'emploi avec la Société ou une filiale détenue en propriété exclusive;

« **contrôle** » désigne la détention directe ou indirecte par une personne de titres conférant plus de 50 % des droits de vote ou de participation, sans que ce droit ne dépende de la survenance d'un événement particulier, ou permettant d'élire la majorité des membres de son conseil d'administration;

« **enfant** » a le sens donné à cette expression dans la Loi sur les impôts (L.R.Q., chapitre I-3);

« **entreprise concurrente** » désigne une entreprise dont les activités sont comparables par leur nature à celles de la Société, de ses filiales ou entreprises liées et peuvent entrer en conflit avec elles;

« **entreprise liée** » désigne une filiale et toute personne morale ou société à l'égard desquelles la Société ou une filiale de la Société détenue en propriété exclusive détient directement ou indirectement des titres;

« **famille immédiate** » désigne le conjoint et les enfants;

« **filiale** » désigne une personne morale ou une société contrôlée directement ou indirectement par la Société;

« **information confidentielle** » désigne toute information non connue du public relative à la Société, à ses filiales et à ses entreprises liées, à ses administrateurs, à ses dirigeants et à ses employés, à ses partenaires et à ses fournisseurs ainsi que tout renseignement personnel sauf si ce renseignement a un caractère public en vertu de la loi;

« **information privilégiée** » désigne toute information encore inconnue du public et susceptible d'affecter la décision d'un investisseur raisonnable ou susceptible d'affecter la valeur ou le cours des titres d'une société publique, y compris une information concernant :

- une émission d'actions ou de dettes;
- un changement dans les politiques de dividendes;
- un changement d'importance dans la composition de la direction;
- un changement d'importance relatif aux affaires de la société publique;

« **Loi IQ** » désigne la Loi sur Investissement Québec (L.R.Q., chapitre I-16.0.1), telle qu'amendée et modifiée à l'occasion;

« **personne liée** » désigne le conjoint de l'administrateur, l'enfant mineur de l'administrateur ou l'enfant mineur du conjoint de l'administrateur, une personne à laquelle l'administrateur est associé ou une société de personnes dont l'administrateur est un associé, une personne morale qui est contrôlée par l'administrateur, par son conjoint, par son enfant mineur ou par l'enfant mineur de son conjoint, ou une personne morale dont l'administrateur détient 10 % ou plus des actions ou dont il est lui-même administrateur, dirigeant ou employé;

« **Règlement** » désigne le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics édicté sous l'autorité de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., chapitre M-30) par le décret numéro 824-98 du 17 juin 1998 et qui est en vigueur depuis le 1^{er} septembre 1998, lequel est joint à l'annexe A des présentes;

« **renseignement personnel** » désigne un renseignement qui concerne une personne physique et permet de l'identifier;

« **Société** » ou « **IQ** » désigne Investissement Québec;

« **société publique** » désigne une société dont les titres sont inscrits à la cote d'une bourse reconnue ou sont transigés dans le public; et

« **titre** » désigne toute valeur mobilière au sens de la Loi sur les valeurs mobilières (L.R.Q., chapitre V 1.1) et comprend, notamment, les actions, les obligations, les droits et bons de souscription, les parts sociales de sociétés en commandite et les options, les contrats à terme ou produits dérivés, à l'exception de tout titre d'emprunt émis par un gouvernement, de bons du Trésor, de billets à terme et certificats de dépôt émis par une institution financière ou un gouvernement. Tout instrument, actuel, éventuel, conditionnel ou convertible en titre ou qui procure le droit d'en acquérir est également un titre.

1.2. CHAMP D'APPLICATION

Les dispositions du présent code s'appliquent aux administrateurs de la Société ainsi qu'aux administrateurs des filiales de la Société détenues en propriété exclusive.

1.3. EN SUS DES LOIS

Ce code ne constitue en rien un substitut à toute disposition légale, réglementaire ou déontologique pouvant s'appliquer, notamment le Règlement, puisqu'en tout temps la Société désire se conformer rigoureusement aux lois et à la réglementation en vigueur, notamment celles qui régissent les valeurs mobilières et la protection des renseignements personnels.

1.4. DIRECTIVES

Les dispositions contenues dans ce code n'excluent d'aucune façon l'élaboration, dûment autorisée, de directives ou règles additionnelles ou plus spécifiques à certaines situations.

2. LES PRINCIPES FONDAMENTAUX

2.1. LE RESPECT DES DROITS DE LA PERSONNE

Tout administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions, respecter les principes d'honnêteté et d'intégrité des droits de la personne fondés sur l'égalité et la non-discrimination et préserver la vie privée et la réputation d'autrui

2.2. LE RESPECT DES PRINCIPES D'ÉTHIQUE ET DES RÈGLES DE DÉONTOLOGIE

Tout administrateur est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la loi et le Règlement, ainsi que ceux établis dans le présent code. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent.

Il doit, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles. Il doit de plus organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.

2.3. LE RESPECT DE LA CONFIDENTIALITÉ

Tout administrateur est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

2.4. LE RESPECT DE L'ORGANISATION

Tout administrateur doit s'abstenir de déclarer tout fait ou propos avec l'intention malveillante de discréditer la Société, ses filiales ou entreprises liées, de porter atteinte à leur crédibilité ou de ternir leur image ou leur réputation auprès de leurs partenaires et du public en général et doit éviter tout comportement incompatible avec les exigences de sa fonction. Cette obligation subsiste même après que l'administrateur a cessé d'occuper ses fonctions.

3. RÈGLES DE CONDUITE

3.1. DEVOIRS DE PRUDENCE ET DILIGENCE

L'administrateur doit, dans le respect du droit, agir avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.

3.2. UTILISATION DES BIENS

L'administrateur ne doit pas confondre les biens de la personne morale dont il est membre du conseil d'administration ou ceux de ses filiales avec les siens; il ne peut utiliser à son profit ou au profit d'un tiers les biens de cette personne morale ou de ses filiales ou l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions. Ces obligations subsistent même après que l'administrateur a cessé d'occuper ses fonctions.

3.3. CONFLITS D'INTÉRÊTS

L'administrateur ne peut exercer ses fonctions dans son propre intérêt ni dans celui d'un tiers et doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par des offres d'emploi ou par toute autre considération d'intérêt personnel.

3.4. AVANTAGES, BÉNÉFICES OU CADEAUX

L'administrateur ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste. Il peut toutefois accepter une invitation occasionnelle à un repas ou à un événement social dans le cours normal des affaires ou dans le cadre du maintien de bonnes relations. Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou à l'État.

L'administrateur ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.

3.5. INTERDICTION DE SOUDOYER

Il est interdit à un administrateur d'autoriser ou d'effectuer, directement ou indirectement, un paiement, de remettre un cadeau ou d'octroyer une faveur ou un avantage indu sous quelque forme que ce soit à toute personne, dans le but de l'amener à manquer à ses devoirs ou dans le but d'obtenir un traitement de faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour toute autre personne lors de négociations ou en toute autre occasion.

3.6. VOTE DIRIGÉ

Sous réserve du présent code, un administrateur ne peut prendre d'engagement ni accorder aucune garantie relativement au vote qu'il peut être appelé à donner ou à quelque décision que ce soit que le conseil peut être appelé à prendre et il ne peut utiliser les attributions de sa charge pour infléchir une décision ou obtenir directement ou indirectement un bénéfice à son propre avantage ou à celui d'un tiers.

3.7. INTERDICTION D'AGIR APRÈS CESSATION DE FONCTIONS

Il est interdit à tout administrateur de la Société ou d'une filiale détenue en propriété exclusive qui a cessé d'exercer ses fonctions d'agir, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Société ou cette filiale est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.

De plus, l'administrateur de la Société ou d'une filiale détenue en propriété exclusive qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service de la Société ou de cette filiale.

Il ne doit pas non plus divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant la Société ou ses filiales, un autre organisme ou une autre entreprise avec lequel il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.

Les administrateurs de la Société ou d'une filiale détenue en propriété exclusive ne peuvent traiter, dans les circonstances qui sont prévues au premier alinéa, avec l'administrateur qui y est visé dans l'année où celui-ci a quitté ses fonctions.

3.8. COLLABORATION

L'administrateur doit collaborer avec le Comité de gouvernance et d'éthique d'IQ ou son fondé de pouvoir lorsqu'il est prié de ce faire.

3.9. VIGILANCE

Sous réserve, le cas échéant, des règles applicables en matière de secret professionnel et qui visent à protéger le caractère confidentiel des communications entre un individu et un professionnel dont la profession jouit de la prérogative du secret professionnel, tout administrateur qui a connaissance d'infractions au présent code ou d'actes illégaux ou frauduleux pouvant porter atteinte aux intérêts ou à la réputation d'intégrité de la Société et de ses filiales, est invité à aviser le président du Conseil ou le président du Comité de gouvernance et d'éthique d'IQ.

3.10. NEUTRALITÉ ET RÉSERVE

Tout administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toutes considérations politiques partisans. Le président du conseil d'administration, le président et chef de la direction et tout administrateur à temps plein est tenu de faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques.

4. CONFLITS D'INTÉRÊTS ET DE LOYAUTÉ

4.1. INTÉRÊTS INCOMPATIBLES

L'administrateur doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions.

4.2. PRIORITÉ AUX FONCTIONS

L'administrateur doit, de plus, consacrer le temps et l'attention raisonnables que requiert l'exercice normal de ses fonctions.

4.3. CONFLIT

L'administrateur à temps plein ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de la Société, d'une filiale ou d'une entreprise liée. Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence.

4.4. CUMUL DE FONCTIONS

L'administrateur ne peut cumuler ses fonctions avec celles d'administrateur, de dirigeant ou d'employé d'une entreprise concurrente ou de toute personne morale, société ou entreprise, lorsque les intérêts de l'une divergent fondamentalement de ceux de l'autre ou lorsque ce cumul nuit à l'image ou à la réputation de la Société ou de l'une ou l'autre de ses filiales.

4.5. TITRES D'UNE ENTREPRISE LIÉE

Aucun administrateur ne peut, à l'égard d'une entreprise liée :

- 4.5.1.** bénéficier d'avantages pécuniaires établis par des mécanismes d'intéressement basés notamment sur la variation de la valeur des actions ou sur la participation au capital-actions de l'entreprise;

- 4.5.2.** bénéficier d'un régime de retraite accordé par l'entreprise s'il n'occupe pas des fonctions à temps plein au sein de cette entreprise, cette disposition n'empêchant pas, toutefois, le paiement d'une rente de retraite à un administrateur à temps plein, dirigeant ou employé de la Société ou d'une filiale détenue en propriété exclusive qui serait retraité d'une entreprise liée; ou

- 4.5.3.** bénéficier de tout avantage consenti à l'avance dans l'éventualité d'un changement de contrôle d'une entreprise liée.

5. DIVULGATION ET ABSTENTION

5.1. DEVOIR DE DIVULGATION ET ABSTENTION DE VOTER

L'administrateur qui :

- 5.1.1.** est partie à un contrat avec la Société ou une filiale ou une entreprise liée; ou
- 5.1.2.** est membre du conseil d'administration, officier ou employé, ou a un intérêt direct ou indirect dans une entreprise partie à un contrat avec la Société ou une filiale ou une entreprise liée; ou
- 5.1.3.** a un autre intérêt direct ou indirect dans toute question considérée par le conseil d'administration de la Société ou de la filiale en propriété exclusive dont il est membre du conseil;
- 5.1.4.** doit divulguer au président du Conseil d'administration ou, en son absence, au conseil lui-même, la nature et l'étendue de son intérêt. Si l'administrateur en question est le président du conseil d'administration, il doit faire cette divulgation au conseil d'administration. L'administrateur n'est pas tenu de s'abstenir de participer à la délibération et à la décision portant sur la question reliée à cet intérêt, à moins que son intérêt personnel dans la question considérée

par le Conseil soit en conflit avec les intérêts de la Société ou de sa filiale. Dans ce cas, il doit alors s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur cette question, éviter de tenter d'influencer la décision s'y rapportant et il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question. Si l'administrateur en question est le président du conseil d'administration, le Conseil désigne alors un autre administrateur, qui, dans le cas de la Société, doit être indépendant, pour présider l'assemblée du conseil d'administration durant cette partie de la séance.

Aux fins du présent article, on considère qu'il y a conflit entre l'intérêt personnel d'un administrateur et les intérêts de la Société ou de sa filiale, lorsque la nature et l'importance de l'intérêt de l'administrateur, auquel est reliée la question qui fait l'objet d'une délibération ou sur laquelle porte une décision, sont telles que la décision aura ou pourrait avoir un impact économique direct et considérable sur le patrimoine de l'administrateur ou d'une personne qui lui est liée.

5.2. MANIÈRE ET MOMENT DE LA DIVULGATION

- 5.2.1.** La divulgation requise au paragraphe 5.1 se fait, dans le cas d'un administrateur, verbalement ou, si son intérêt personnel est en conflit avec les intérêts de la Société ou de sa filiale visée, par écrit, selon le cas, dès que le fait arrive ou se produit mais, au plus tard, lors de la première réunion au cours de laquelle le contrat ou la question concernée est à l'étude;
- 5.2.2.** suivant le moment où l'administrateur qui n'avait aucun intérêt dans le contrat ou la question concernée en acquiert un;
- 5.2.3.** suivant le moment où l'administrateur acquiert un intérêt dans le contrat déjà conclu; ou
- 5.2.4.** suivant le moment où devient administrateur toute personne ayant un intérêt dans un contrat ou une question à l'étude.

5.3. ACTIVITÉ COMMERCIALE NORMALE

L'administrateur doit effectuer la divulgation requise au paragraphe 5.1 dès qu'il a connaissance d'un contrat visé par ce paragraphe et qui, dans le cadre de l'activité commerciale normale de la Société ou de la filiale visée, ne requiert pas l'approbation des administrateurs.

5.4. FAMILLE IMMÉDIATE

Les paragraphes 5.1 à 5.3 s'appliquent également, compte tenu des adaptations nécessaires, lorsque l'intérêt concerné est détenu par un membre de la famille immédiate de l'administrateur ou par une personne liée.

5.5. DIVULGATION DES DROITS CONTRE LA SOCIÉTÉ

L'administrateur doit dénoncer par écrit au président du Conseil, avec copie au président du Comité de gouvernance et d'éthique, les droits qu'il peut faire valoir contre la Société, toute filiale ou contre une entreprise liée, en indiquant leur nature et leur valeur, dès la naissance de ces droits ou dès qu'il en a connaissance.

5.6. DÉCLARATION

Tout administrateur de la Société ou d'une filiale détenue en propriété exclusive doit remettre au secrétaire de la Société, dans les 60 jours de sa nomination et le 30 avril de chaque année où il demeure en fonction, une déclaration en la forme prévue à l'annexe B et contenant les informations suivantes :

- 5.6.1.** la déclaration relative à la situation d'être conforme aux dispositions du code d'éthique;
- 5.6.2.** le nom de toute entreprise qui est une entreprise liée et dans laquelle il détient, directement ou indirectement, des valeurs mobilières ou des biens, incluant des parts sociales, en précisant la nature et la quantité en nombre et en proportion des valeurs mobilières détenues et la valeur des biens;

5.6.3. le nom de toute entreprise qui est une entreprise liée et dans laquelle il a un intérêt sous forme de créance, droit, priorité, hypothèque ou avantage financier ou commercial significatif en précisant la nature et la valeur de cet intérêt; et

5.6.4. au meilleur de sa connaissance, les renseignements prévus aux paragraphes qui précèdent concernant :

5.6.4.1. sa famille immédiate, et

5.6.4.2. les successions et fiducies dont lui-même ou sa famille immédiate est bénéficiaire.

5.7. DÉCLARATION NÉGATIVE

L'administrateur pour qui les dispositions des sous-paragraphes 5.6.2 à 5.6.4 ne trouvent pas d'application doit remplir une déclaration à cet effet en la forme prévue à l'annexe B et la remettre au secrétaire de la Société dans les 60 jours de sa nomination et le 30 avril de chaque année où il demeure en fonction.

5.8. CHANGEMENT SIGNIFICATIF

L'administrateur doit également produire la déclaration prévue au paragraphe 5.6 dans les 60 jours de la survenance d'un changement significatif à son contenu.

5.9. CONFIDENTIALITÉ DES DÉCLARATIONS

Les déclarations écrites remises en vertu du présent article sont traitées de façon confidentielle et le contenu de celles-ci ne peut être divulgué à quiconque sans l'autorisation expresse de leur signataire, sous réserve des dispositions du paragraphe 5.10.

5.10. REMISE DES DÉCLARATIONS AU SECRÉTAIRE

Les déclarations faites ou reçues en application des paragraphes 5.1 à 5.9 sont remises au secrétaire de la Société qui les tient à la disposition des membres du Comité de gouvernance et d'éthique ou sont consignées au procès-verbal de la réunion du Conseil à laquelle elles sont faites, selon le cas.

6. TRANSACTIONS SUR LES TITRES DE SOCIÉTÉS PUBLIQUES

6.1. PROHIBITION STATUTAIRE

À cause de la nature même des activités de développement et de gestion de la Société et de ses filiales, tous les administrateurs sont susceptibles de prendre connaissance de temps à autre d'informations privilégiées concernant des sociétés publiques et dans lesquelles la Société ou une filiale détient, directement ou indirectement, des participations ou avec lesquelles la Société ou une filiale est partenaire ou, encore, avec lesquelles la Société ou une filiale entretient des négociations à l'occasion de projets de développement ou autrement.

La loi interdit à toute personne qui dispose, à l'égard d'une société publique, d'informations privilégiées ou de renseignements encore inconnus du public et susceptibles d'affecter la décision d'un investisseur raisonnable, de réaliser une opération sur les titres d'une telle société, ou encore, de communiquer ou d'exploiter illégalement ces informations ou renseignements.

Tout acte qui dérogerait à cette interdiction ne ferait pas qu'engager la responsabilité civile et pénale de son auteur; il constituerait en outre un manquement grave aux devoirs de ce dernier envers la Société, dont il affecterait les intérêts et ternirait l'image.

6.2. TRANSACTION

Il appartient à chaque administrateur de juger s'il peut ou non transiger sur les titres de telle ou telle société publique dont la Société ou une filiale est actionnaire, mais les dispositions suivantes devraient être suivies :

6.2.1. tout administrateur ne doit en aucun cas acheter ou vendre des titres d'une telle société publique lorsque, ce faisant, il contrevient aux dispositions de la loi énoncées au paragraphe 6.1; et

- 6.2.2.** tout administrateur de la Société ou d'une filiale détenue en propriété exclusive ne doit en aucun cas vendre à découvert des titres d'une telle société publique ou réaliser sur ces titres d'autres opérations pouvant constituer une spéculation ou laisser croire à une telle spéculation de sa part. Aux fins des présentes, une « vente à découvert » est une vente de titres que le vendeur ne possède pas ou qui est complétée par la livraison de titres empruntés par ou pour le compte du vendeur.

6.3. RÈGLES DE RIGUEUR

Les règles contenues aux paragraphes 6.1 à 6.3 sont de rigueur et les administrateurs ne doivent rien faire, en leur nom personnel ou au nom d'un tiers, qui puisse aller à l'encontre de ces règles. En cas de doute, l'abstention est de mise.

7. DISPENSES

7.1. DISPENSES D'APPLICATION

Le présent code ne s'applique pas :

- 7.1.1.** à la détention d'intérêts par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement à la gestion duquel l'administrateur ne participe ni directement ni indirectement;
- 7.1.2.** à la détention d'intérêts par l'intermédiaire d'une fiducie sans droit de regard dont le bénéficiaire ne peut prendre connaissance de la composition;
- 7.1.3.** à la détention du nombre minimal d'actions requises pour être admissible comme membre du conseil d'administration d'une personne morale; ou
- 7.1.4.** à la détention de titres émis ou garantis par la Société, un gouvernement ou une municipalité à des conditions identiques pour tous.

7.2. DISPENSES SUPPLÉMENTAIRES

De plus, le présent code ne s'applique pas :

- 7.2.1.** à un intérêt qui, de par sa nature et son étendue, est commun à la population en général ou à un secteur particulier dans lequel œuvre l'administrateur;
- 7.2.2.** à la rémunération des administrateurs, sous forme d'honoraires ou de jetons de présence, versée par la Société ou par une filiale détenue en propriété exclusive ou une entreprise liée ou au bénéfice inhérent à un contrat d'assurance-responsabilité des administrateurs; ou
- 7.2.3.** à un contrat conclu entre la Société et une filiale détenue en propriété exclusive ou entre deux filiales détenues en propriété exclusive.

8. COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

8.1. RESPONSABILITÉS ET FONCTIONS

Sous l'autorité du président du conseil d'administration de la Société et sans restreindre les responsabilités qui sont conférées à celui-ci par le Règlement, le Comité de gouvernance et d'éthique veille à l'application du présent code et en interprète les dispositions. Il assure la formation et l'information des administrateurs quant au contenu et aux modalités d'application du présent code et il traite toute demande ou information relative à un manquement au présent code. Le Comité de gouvernance et d'éthique peut déléguer ces responsabilités et, dans l'exercice de ses fonctions, il peut prendre connaissance des déclarations visées au paragraphe 5.10, s'assurer qu'elles ne révèlent pas de contravention au présent code et fait les recommandations appropriées, s'il y a lieu.

Le comité peut faire enquête de sa propre initiative ou sur réception d'allégations d'irrégularités et peut déléguer ce pouvoir.

8.2. RAPPORT

Le comité fait rapport au président du Conseil de ses conclusions et recommande les mesures appropriées, s'il y a lieu. Le président du Conseil dépose ce rapport au Conseil à la séance qui suit sa réception.

8.3. AVIS CONSULTATIFS

Le comité peut rendre des avis consultatifs sur l'interprétation des dispositions du présent code et leur application à des cas particuliers, même hypothétiques. Il n'est pas tenu de limiter son avis aux termes contenus dans la demande.

8.4. ARCHIVES

Le secrétaire de la Société tient des archives où il conserve, notamment, les déclarations, divulgations et attestations qui doivent lui être transmises en vertu du présent code ainsi que les rapports, décisions et avis consultatifs du comité.

8.5. CONSEILLERS EXTERNES

Le comité peut consulter et recevoir des avis de conseillers ou d'experts externes sur toute question qu'il juge à propos. Les honoraires de ces conseillers ou experts sont à la charge de la Société.

8.6. OBTENTION PRÉALABLE D'UN AVIS CONSULTATIF

Un administrateur est présumé ne pas contrevenir aux dispositions du présent code s'il a préalablement obtenu un avis consultatif favorable du comité, aux conditions suivantes :

- 8.6.1.** l'avis consultatif a été obtenu avant que les faits sur lequel ils se fondent ne se réalisent;
- 8.6.2.** l'avis consultatif a été déposé auprès du Conseil;
- 8.6.3.** les faits pertinents ont tous été intégralement dévoilés au comité de façon exacte et complète; et
- 8.6.4.** l'administrateur s'est conformé à toutes les prescriptions de l'avis consultatif.

8.7. PRÉSERVATION DE L'ANONYMAT

Le comité préserve l'anonymat des plaignants, des requérants et des personnes qui lui communiquent des informations à moins d'intention manifeste à l'effet contraire. Il ne peut être contraint de révéler une information susceptible de dévoiler leur identité, sauf si la loi ou le tribunal l'exige.

9. PROCESSUS DISCIPLINAIRE

9.1. AVIS DE CONTRAVENTION

Le Comité de gouvernance et d'éthique d'IQ qui, après enquête, est d'avis qu'un administrateur a pu contrevenir à la loi, au Règlement ou au présent code en saisit le président du conseil d'administration de la Société ou, si c'est ce dernier qui est en cause, le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif. Le président du conseil d'administration saisit le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif dans les cas où ce dernier constitue l'autorité compétente pour agir.

L'autorité compétente pour agir en matière disciplinaire est i) pour les administrateurs d'IQ : le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif; et ii) pour les administrateurs des filiales en propriété exclusive d'IQ, à l'exception de ceux qui sont administrateurs d'IQ : le président du conseil d'administration de la Société.

9.2. SUSPENSION PROVISOIRE

L'administrateur à qui l'on reproche des manquements à l'éthique ou à la déontologie peut être relevé provisoirement de ses fonctions tout en conservant sa rémunération, le cas échéant, afin de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave.

9.3. NOTIFICATION

L'autorité compétente fait part à l'administrateur concerné des manquements qui lui sont reprochés ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée et l'informe qu'il peut, dans les sept jours, lui fournir ses observations et, s'il le demande, être entendu à ce sujet.

9.4. IMPOSITION DE LA SANCTION

Sur conclusion que l'administrateur a contrevenu à la loi, au Règlement ou au présent code, l'autorité compétente lui impose une sanction.

Toutefois, lorsque l'autorité compétente est le secrétaire général associé visé au paragraphe 9.2, la sanction est imposée par le secrétaire du Conseil exécutif. En outre, si la sanction proposée consiste en la révocation d'un administrateur nommé ou désigné par le gouvernement, celle-ci ne peut être imposée que par ce dernier; dans ce cas, le secrétaire du Conseil exécutif peut immédiatement suspendre sans rémunération l'administrateur pour une période d'au plus trente jours.

9.5. NATURE DE LA SANCTION

La sanction qui peut être imposée à l'administrateur est la réprimande, la suspension sans rémunération d'une durée maximale de trois mois ou la révocation.

9.6. FORME DE LA SANCTION

Toute sanction imposée à un administrateur, de même que la décision de le relever provisoirement de ses fonctions, doit être écrite et motivée.

9.7. RESTITUTION DES PROFITS

L'administrateur doit rendre compte et restituer à la Société ou à sa filiale impliquée les profits qu'il a réalisés ou l'avantage qu'il a reçu en raison ou à l'occasion d'une contravention aux dispositions du présent code.

9.8. VOTE NON DÉTERMINANT

Le vote d'un administrateur donné en contravention des dispositions du présent code ou lié à une telle contravention, ou alors que l'administrateur est en défaut de produire la déclaration visée par le paragraphe 5.6, ne peut être déterminant, mais les tiers ne sont pas tenus de voir à l'observance du présent article qui ne peut être invoqué par ou contre eux.

10. ENTRÉE EN VIGUEUR

10.1. MOMENT

Le présent code entrera en vigueur dès son adoption par le conseil d'administration de la Société.

10.2. INTERVENTION

Chaque nouvel administrateur doit, dans les 60 jours de sa nomination, produire au secrétaire de la Société l'intervention contenue à l'annexe C.

BUREAUX D'INVESTISSEMENT QUÉBEC

17 BUREAUX AU QUÉBEC

BROSSARD

4805, boulevard Lapinière,
bureau 4100
Brossard (Québec) J4Z 0G2
Téléphone : 450 676-2123

CHANDLER

500, rue Daigneault, bureau 10A-111
Chandler (Québec) G0C 1K0
Téléphone : 418 689-2549

DRUMMONDVILLE

1100, boulevard René-Lévesque,
bureau 102
Drummondville (Québec) J2C 5W4
Téléphone : 819 478-9675

GATINEAU

230, boulevard Saint-Joseph
Gatineau (Québec) J8Y 3X4
Téléphone : 819 772-3211

LAVAL

3030, boulevard Le Carrefour,
bureau 902
Laval (Québec) H7T 2P5
Téléphone : 450 680-6161

MONTRÉAL

Bureau principal

600, rue de La Gauchetière Ouest,
bureau 1500
Montréal (Québec) H3B 4L8
Téléphone : 514 873-4664

*Centre de commerce mondial
de Montréal*

413, rue Saint-Jacques, bureau 500
Montréal (Québec) H2Y 1N9
Téléphone : 514 873-4375

Est de l'île

7100, rue Jean-Talon Est,
bureau 1250
Montréal (Québec) H1M 3S3
Téléphone : 514 873-9292

Ouest de l'île

3300, boulevard de la Côte-Vertu,
bureau 210
Montréal (Québec) H4R 2B7
Téléphone : 514 873-1401

QUÉBEC (SIÈGE SOCIAL)

1200, route de l'Église, bureau 500
Québec (Québec) G1V 5A3
Téléphone : 418 643-5172

RIMOUSKI

355, boulevard Saint-Germain,
Rimouski (Québec) G5L 3N2
Téléphone : 418 727-3582

ROUYN-NORANDA

170, rue Principale, bureau 202
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 4P7
Téléphone : 819 763-3301

SAGUENAY

3950, boulevard Harvey, 2^e étage
Saguenay (Québec) G7X 8L6
Téléphone : 418 695-7865

SAINT-GEORGES

11535, 1^{re} Avenue, bureau 303
Saint-Georges (Québec) G5Y 7H5
Téléphone : 418 222-5768

SEPT-ÎLES

454, avenue Arnaud
Sept-Îles (Québec) G4R 3A9
Téléphone : 418 964-8160

SHERBROOKE

200, rue Belvédère Nord, bureau 3.10
Sherbrooke (Québec) J1H 4A9
Téléphone : 819 820-3224

TROIS-RIVIÈRES

100, rue Laviolette, bureau 318
Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9
Téléphone : 819 371-6012

12 BUREAUX À L'ÉTRANGER

ATLANTA

DÉLÉGATION DU QUÉBEC
191 Peachtree St. NE, Suite 3240
Atlanta, GA 30303, États-Unis
Téléphone : 404 584-5340

BEIJING

AMBASSADE DU CANADA
19 Dongzhimenwai Dajie,
Chaoyang District
Beijing 100600, Chine
Téléphone : +86 10 5139 4265

CHICAGO

DÉLÉGATION DU QUÉBEC
444 N. Michigan Avenue, Suite 3650
Chicago, IL 60611-3977, États-Unis
Téléphone : 312 645-0398

LONDRES

DÉLÉGATION GÉNÉRALE DU QUÉBEC
59 Pall Mall
Londres, SW1Y 5JH, Royaume-Uni
Téléphone : +44 20 7766 5900

LOS ANGELES

DÉLÉGATION DU QUÉBEC
10940 Wilshire Boulevard, Suite 720
Los Angeles, CA 90024, États-Unis
Téléphone : 310 209-3332

MUMBAI

CONSULAT GÉNÉRAL DU CANADA
Indiabulls Finance Centre, Tour 2,
21^e étage, Senapati Bapat Marg,
Elphinstone Road (Ouest)
Mumbai 400 013, Inde
Téléphone : +91 22 6749-4486

MUNICH

DÉLÉGATION GÉNÉRALE DU QUÉBEC
Karl-Scharnagl-Ring 6
80539 Munich, Allemagne
Téléphone : +49 (0)89 255 49 31-19

NEW YORK

DÉLÉGATION GÉNÉRALE DU QUÉBEC
One Rockefeller Plaza, 26th Floor
New York, NY 10020-2102, États-Unis
Téléphone : 212 843-0976

PARIS

DÉLÉGATION GÉNÉRALE DU QUÉBEC
66, rue Pergolèse
75116 Paris, France
Téléphone : +33 (0)1 40 67 85 26

SÉOUL

ANTENNE DU QUÉBEC
5th Fl., Leema Building
42 Jongno 1 gil (Soosong-dong)
Jongno-gu, Séoul
03152 Corée
Téléphone : +82 2 3703 7706

STOCKHOLM

AMBASSADE DU CANADA
Klarabergsgatan 23, 6^e étage
Case postale 16129
103 23 Stockholm, Suède
Téléphone : +46 8 453 30 37

TOKYO

DÉLÉGATION GÉNÉRALE DU QUÉBEC
Shiroyama JT Trust Tower
32^e étage, 4-3-1, Toranomon
Minato-ku, Tokyo 105-6032, Japon
Téléphone : +81 3 5733-4588

VOUS AVEZ DES QUESTIONS À PROPOS DE CE RAPPORT ?

Veuillez communiquer avec nous
au 1 844 474-6367.

Investissement Québec est fière de présenter 13 de ses employés sur la page couverture de ce rapport annuel. Dans le sens des aiguilles d'une montre : Marlène Gagnon, Sébastien Plante, Majida Aatar, David Brulotte, Mélissa Prophète, Josée Berthiaume, Paul Grégoire, Lucie Beaulieu, Diane Lavoie, Jean-Roland Prophète, Yves Lévesque, Jacques Gagnon et Caroline Drolet.

ÉLABORATION DES CONTENUS

Direction du développement durable et de l'évaluation de la performance et Vice-présidence à la direction financière

RÉVISION

Direction des communications et Direction de l'audit interne

COORDINATION DE LA CRÉATION ET DE LA PRODUCTION

Direction des communications

© Investissement Québec, juin 2016
Dépôt légal – 2016
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

ISBN : 978-2-550-75740-5

Imprimé sur du papier Rolland Enviro100 satin contenant 100 % de fibres postconsommation certifiées FSC®, certifié Écologo, procédé sans chlore et FSC recyclé. Fabriqué au Québec par Cascades à partir d'énergie biogaz.



INVESTISSEMENT QUÉBEC

1200, ROUTE DE L'ÉGLISE
BUREAU 500
QUÉBEC (QUÉBEC)
G1V 5A3

600, RUE DE LA GAUCHETIÈRE OUEST
BUREAU 1500
MONTRÉAL (QUÉBEC)
H3B 4L8

1 844 IQINFOS
1 844 474-6367

INVESTQUEBEC.COM

